مكذا من الاهمال


# Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16432 – 7,50 F

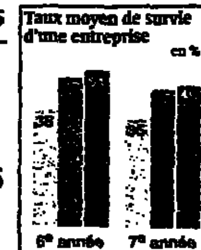
MERCREDI 26 NOVEMBRE 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI


LE MONDE INITIATIVES

■ Toute entreprise est mortelle

■ Emploi : 26 pages d'annonces classées




# Les Etats-Unis s'alarment de la crise japonaise

● Bill Clinton somme le Japon, premier banquier du monde, de tout faire pour mettre fin à la crise en Asie ● Washington redoute que les financiers nippons ne retirent leurs placements aux Etats-Unis ● La Bourse de Tokyo a perdu plus de 5 %, mardi

**AU LENDEMAIN** de la crise coréenne, la faillite du plus prestigieux des établissements financiers japonais, le courtier Yamaichi, continuait, mardi 25 novembre, à nourrir la crainte d'une banqueroute généralisée en Asie. La bourse de Tokyo a terminé la séance du 25 novembre en baisse sensible, à moins 5,11 %. Le yen a atteint son plus bas niveau depuis plus de cinq ans face au dollar. Une débâcle du système financier japonais, le premier banquier du monde, pourrait avoir des répercussions négatives sur la croissance en Europe et aux Etats-Unis.

Les dix-huit chefs d'Etat et de gouvernement du Forum Asie Pacifique, réunis à Vancouver, redoutent les risques d'engrenage d'une crise qui, partie de Thaïlande, a gagné le Japon, premier créancier de la planète et principal financier des déficits des paiements américains. Washington craint que les banques japonaises ne retirent leurs placements des Etats-Unis. Le Japon est le plus grand détenteur de titres émis par le Trésor américain, avec 320 milliards de dollars (environ 1 900 milliards de francs).




A Vancouver, Bill Clinton a sommé le Japon de prendre des mesures énergiques pour mettre fin à la crise en Asie. Au premier ministre japonais, Ryutaro Hashimoto, il a demandé de procéder dans l'urgence à une *« revitalisation de l'économie japonaise »* qui *« aiderait l'Asie et serait un moteur pour l'économie mondiale »*. Le secrétaire d'Etat américain, Madeleine Allbright, a appelé à des mesures courageuses, voire douloureuses, car *« la tourmente ne sera pas calmée par de beaux discours »*.

Au Japon, on craint que le remède nécessaire pour sauver le système financier nippon ne se traduise par une nouvelle détérioration des finances de l'Etat, au moment où le gouvernement s'efforce de les assainir. En laissant filer le yen, le Japon contribuerait à creuser le déficit commercial américain et à exacerber les tensions entre Washington et Tokyo.


*Lire pages 2 et 3 et notre éditorial page 16*




MARCEL IMSAND

# Barbara est morte

**LA CHANTEUSE** Barbara est morte dans la nuit du lundi 24 au mardi 25 novembre, à l'Hôpital américain de Paris (Neuilly-sur-Seine), des suites d'un choc toxi-infectieux. Elle avait été transportée quelques heures auparavant dans l'établissement hospitalier par les sapeurs-pompiers de Claye-Souilly (Seine-et-Marne), la localité voisine de Précy-sur-Marne, où elle résidait depuis une vingtaine d'années. Elle était âgée de soixante-sept ans.

L'une des grandes figures de la chanson française, Barbara avait débuté à L'Ecluse, un cabaret parisien, avant d'acquérir une célébrité internationale.


*Lire page 29*


# La Terre se réchauffe

■ Les scientifiques sont désormais convaincus que le climat va changer

■ En cent ans, la température augmentera plus vite qu'en dix mille ans

■ Les modes de transport et de production en accusation

■ Des conséquences négatives sur la planète et ses habitants


*Lire notre enquête pages 14 et 15*


## ■ Les 35 heures

*Le gouvernement veut étendre la réduction de la durée du travail aux transports urbains.* p. 8

## ■ Betteraves : la récolte du siècle

*En termes de richesse en sucre comme* en quantité, la récolte française de betteraves 1997-1998 va battre des records. p. 13

## ■ Les succès de l'apprentissage

Les jeunes se disent satisfaits de l'apprentissage, selon une enquête de la CFDT, mais critiquent leurs conditions de travail. p. 10

## ■ L'« affirmative action » américaine

Les partisans de la politique de traitement préférentiel des minorités ethniques renoncent à porter un différend devant la Cour suprême. p. 6

## ■ Table et plume

Du gâteau au chocolat désiré par Sade au lapin sauté de Colette, Jean-Pierre Quélin parcourt l'agenda des *Lettres gourmandes*. p. 27

## ■ La violence urbaine en débat

*Deux points de vue sur l'action citoyenne* contre l'insécurité en France et aux Etats-Unis. p. 18


Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2800 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 18 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $ ; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1126 - 7,50 F


# La chute du chou chinois, ex-chouchou des Pékinois

**PÉKIN**
*de notre correspondant*

Mao et ses compères communistes avaient fait du chou l'équivalent pékinois de la poule du dimanche qui servit de programme politique à Henri IV. Ils reprenaient là une idée qui prévalait à Pékin deux siècles plus tôt, lorsque la ville était devenue capitale d'un immense empire.

Pendant tout le règne de Deng Xiaoping, la tradition fut maintenue : le 1er novembre, la ville était littéralement inondée de choux, achetés à bon prix par les autorités aux paysans des environs, apportés par camions par les services municipaux, *méticuleusement entassés en montagnes* aux grands carrefours et vendus à un *prix quasi symbolique aux citadins dont* le libre choix s'exerçait, en fonction du revenu de chacun, *sur la qualité des crucifères.*

On en faisait provision pour tout l'hiver (par dizaines, voire *par centaines de kilogrammes*), on le suspendait à la fenêtre du logis, laissant au climat septentrional le soin de le préserver. Et le gouvernement pouvait se réjouir d'épargner ainsi à la population de sa capitale – chouchoutée, si l'on peut dire – les affres de la faim (même quand, ailleurs dans le pays, c'était la famine).

Deng Xiaoping est mort et, sans que l'on puisse affirmer qu'il y ait rapport de cause à effet, Pékin n'est plus dans Pékin, tout au moins en ce qui concerne le chou. Cette année, les autorités ont décidé de mettre fin à un système d'inspiration collectiviste qui leur coûtait plusieurs dizaines de millions de francs par an pour satisfaire les uns (paysans) et les autres (citadins).

Ce sont désormais les détaillants qui s'approvisionnent, *contraints de vendre au prix de la* demande. Et celle-ci, les habitudes de luxe relatif *aidant à diversifier l'ordinaire alimentaire,* pousse les prix à la baisse. Résultats : il y a fort peu de choux aux carrefours mais de la grogne rurale dans l'air, si l'on en croit la presse officielle qui s'en fait elle-même l'écho. Comme par hasard, ces échos viennent de milieux conservateurs inquiets des déséquilibres résultant de la transition vers l'économie de marché.

Le caractère politiquement sensible du chou s'était déjà manifesté au lendemain de la crise de Tiananmen, en 1989, quand les autorités avaient exhorté les paysans à accroître leur production dudit légume en espérant se concilier les petites gens. Le bon peuple de Pékin avait fait la moue, mécontent qu'on tentât de l'acheter à si vil prix, lui qui prenait goût à des légumes plus fins.

Du coup, le maire de Pékin, Chen Xitong, *avait poussé une colère publique et invité la population à faire acte de « patriotisme » en consommant du chou subventionné. M. Chen* est aujourd'hui en prison pour corruption. et le *« chou patriotique » a rejoint le rayon des souvenirs* liés au communisme. L'ère post-Deng s'ouvre à son tour sur des symboles.

***Francis Deron***

# La nationalité en débat

**LES DÉPUTÉS** commencent, mercredi 26 novembre, l'examen du projet de réforme des lois sur la nationalité. Retour partiel aux dispositions antérieures à la loi votée en 1993, le texte propose de rétablir l'accès de plein droit à la nationalité, à leur majorité, pour les jeunes nés en France de parents étrangers. Mais il ne restaure pas le droit pour les parents d'obtenir cette nationalité pour leurs enfants mineurs. La droite le combattra, *lui reprochant de supprimer l'exigence d'une « manifestation de volonté » introduite en 1993*, tandis que les écologistes, des communistes et certains socialistes le jugent trop timoré.


*Lire page 7*




# Les bégaiements du procès Papon

**ULTIME CONTRETEMPS** ou progressif enlisement ? L'annonce, lundi 24 novembre, d'un nouveau report prévisible d'une semaine de la reprise du procès de Maurice Papon plonge une fois de plus dans la perplexité. Suspendue au fil ténu de la santé de l'accusé, actuellement hospitalisé à l'hôpital Haut-Lévêque de Pessac (Gironde), la poursuite de l'audience de ce procès-fleuve est désormais liée à la date que voudra bien fixer, mercredi 26, le professeur René Pariente, chef du service de pneumologie de l'hôpital Beaujon, à Paris, et désormais expert judiciaire attitré au chevet de Maurice Papon.

Engagé il y a maintenant plus d'un mois et demi, ce procès hors-normes stagne depuis le vendredi 14 novembre, date à laquelle les débats ont été prématurément *suspendus par le président* Jean-Louis Castagnède en raison d'un malaise de l'accusé. Est-ce d'ailleurs encore un procès ? Jamais débats n'ont paru aussi hachés, décousus. Jamais audience n'a semblé aussi démesurée, tentaculaire, touchant à la mémoire, à l'Histoire, à l'humain. Jamais verdict d'assises n'a paru si lointain.

Prévue initialement pour Noël, l'issue de l'audience, qui n'a toujours pas abordé l'examen des faits, a été une première fois repoussée à janvier, alors que le procès, fin octobre, était suspendu pour une semaine. Puis, médicalement constatée, l'aggravation de la pneumopathie de Maurice Papon a engendré un nouveau report de l'échéance à février, voire, pour les plus pessimistes, aux eaux de mars. Certains voient même dans ces retards accumulés la marque indélébile d'un procès sans fin.

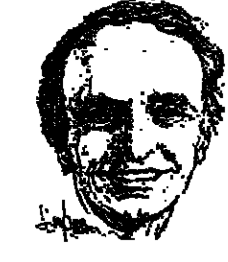
Englué dans ses problèmes de calendrier, le procès Papon fait effectivement aujourd'hui figure de procès impossible. A seize années d'affaires ruminées par la presse et instruites par une justice hoquetante succède l'un des plus longs feuilletons d'assises jamais écrits en France après guerre.

*Le procès de Klaus Barbie avait* duré un peu moins de huit semaines, celui de Paul Touvier six semaines. Pour Maurice Papon, sept semaines de débats ne sont venues à bout que d'un tiers des audiences prévues.

***Jean-Michel Dumay***


*Lire la suite page 16*


# Paribas grossit



ANDRÉ LÉVY-LANG

**ALORS QUE** le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, se préoccupe de la fragilité des banques françaises, trop petites face à leurs concurrentes étrangères, Paribas a choisi de grossir pour se protéger. La compagnie présidée par André Lévy-Lang se prépare à investir 25 milliards de francs pour être seul maître à bord de ses filiales, la Compagnie bancaire et le Cetelem.


*Lire page 20*



| | | | |
|---|---|---|---|
| International | 2 | Finances/marchés | 23 |
| France | 7 | Aujourd'hui | 25 |
| Société | 10 | Jeux, météorologie | 28 |
| Carnet | 12 | Culture | 29 |
| Régions | 13 | Guide | 32 |
| Horizons | 14 | Abonnements | 34 |
| Entreprises | 20 | Kiosque | 34 |
| Communication | 22 | Radio-Télévision | 35 |

هكذا من الأصل



**MARCHÉS** **La Bourse de Tokyo a clôturé mardi 25 novembre en baisse de 5,1 %, ébranlée par la banqueroute du courtier Yamaichi Securities. Le plongeon de la Bourse de Tokyo s'est accompagné de fortes turbulences sur le marché des devises. La monnaie japonaise a atteint son cours le plus faible depuis cinq ans face au billet vert. Toutes les Bourses mondiales, y compris Wall Street, ont enregistré une tendance négative lundi. ● LE RISQUE serait que le Japon ne soit plus en mesure de jouer son rôle de premier banquier du monde, et en particulier que ses institutions financières procèdent à un retrait massif de leurs placements en obligations américaines. ● A VANCOUVER, où se tient le forum de coopération Asie-Pacifique, les Etats-Unis ont exhorté leurs partenaires asiatiques à prendre d'urgence les mesures d'assainissement financier qui s'imposent.** *(Lire aussi notre éditorial page 16.)*

# Le Japon est sommé d'enrayer la propagation de la crise financière

## Après la faillite du courtier Yamaichi, la Bourse de Tokyo a enregistré mardi une baisse de plus de 5 %. Les faiblesses de l'économie nippone aggravent la tourmente financière en Asie et pourraient aussi affecter le reste du monde

**LA CRISE FINANCIÈRE** s'aggrave en Asie. Après la Thaïlande, la Malaisie, l'Indonésie, Hongkong et la Corée du Sud, c'est maintenant le Japon, la première puissance économique de la region et la deuxième du monde après celle des Etats-Unis, qui se retrouve au cœur de la tempête. La Bourse de Tokyo a terminé la séance du mardi 25 novembre en forte baisse (– 5,11 %). Les investisseurs ont très mal réagi à l'annonce, la veille, de la liquidation du courtier Yamaichi, l'un des établissements financiers les plus prestigieux du pays. Ils redoutent un jeu de dominos, une faillite en chaine des établissements de crédit nippons et une fragilisation de l'ensemble du système financier mondial.

Le plongeon de la Bourse de Tokyo, mardi, contraste avec son envolée (+ 7,96 %) observée il y a une semaine après l'annonce de la fermeture de la banque Hokkaido Takushoku. Les opérateurs avaient alors eu le sentiment que le gouvernement japonais, après plusieurs années de tergiversations et de manœuvres obscures pour tenter de régler les difficultés des banques du pays, se décidait enfin à agir de façon énergique et transparente. Mais avec la faillite du courtier Yamaichi, les opérateurs se disent que la crise prend une telle ampleur que les pouvoirs publics auront du mal à y faire face. Ils craignent surtout que l'utilisation massive de fonds publics pour protéger les épargnants des faillites bancaires ne provoque une nouvelle détérioration des finances de l'Etat, finances que le gouvernement s'efforçait, depuis le début de l'année, d'assainir. Ils redoutent un gonflement de la dette publique, qui représente 90 % du produit intérieur brut, bien au-delà du critère de 60 % fixé en Europe par le traité de Maastricht.

Cette détérioration budgétaire inquiète d'autant plus les investisseurs qu'elle intervient dans un contexte économique global très difficile. Le ministère nippon des finances vient officiellement de reconnaître que l'économie est *« à l'arrêt »*, victime de la faiblesse de la consommation. Aucune amélioration n'est prévue. Au contraire, le ralentissement de la croissance attendu en Asie du Sud-Est à la suite de la crise monétaire et boursière handicapera gravement les exportations des sociétés japonaises vers cette région.

Pour sortir de l'impasse financière et économique, les marges de manœuvre du gouvernement japonais apparaissent très limitées. L'arme budgétaire est tout entière mobilisée pour sauver le système bancaire, tandis que le taux d'escompte de la Banque du Japon se situe à un niveau historiquement très bas : fixé à 0,5 % depuis le mois de septembre 1995, il est difficile de le baisser davantage.

### BRAS DE FER

Le seul moyen restant à la disposition des pouvoirs publics japonais, estiment les analystes, serait de laisser filer le yen face au dollar. Sa dévaluation redonnerait de la compétivité aux entreprises nippones sur les marchés mondiaux, notamment en Asie du Sud-Est, où les monnaies se sont fortement dépréciées depuis l'été, et redonnerait ainsi de l'oxygène à l'ensemble de l'économie japonaise.

Mais les analystes ne croient pas que la Maison Blanche soit disposée à tolérer une baisse prononcée du yen : depuis plusieurs mois, Washington met en garde Tokyo contre le gonflement de l'excédent commercial du Japon vis-à-vis des Etats-Unis (+ 55,6 % au cours des dix premiers mois de 1997). Certains experts vont plus loin : ils pensent que les Etats-Unis – à condition bien sûr que la crise bancaire nippone ne mette pas directement en péril leur propre système financier – ne sont pas mécontents des malheurs actuels du Japon. La Maison Blanche peut espérer que la crise va enfin contraindre le gouvernement japonais à engager les réformes en profondeur de son économie, en particulier ouvrir son marché aux produits étrangers.

Les économistes n'excluent pas, dans ce contexte, un prochain bras de fer entre Washington et Tokyo sur la parité dollar-yen. Le Japon n'est pas dépourvu de munitions. Les investisseurs nippons détiennent 10 % (320 milliards de dollars) du stock des emprunts du Trésor américain. S'ils choisissaient de s'en débarrasser, il en résulterait une remontée brutale des taux d'intérêt aux Etats-Unis, capable de donner un coup d'arrêt à l'expansion économique et de faire plonger Wall Street. La menace n'est pas purement théorique. Au mois de juin, le premier ministre japonais, Ryutaro Hashimoto, avait demandé aux *« autorités américaines de surveiller davantage les fluctuations du change afin que les Japonais ne soient pas tentés d'échanger les bons du Trésor pour de l'or »*. Le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin, lui avait aussitôt rétorqué que *« les liquidités sont tellement abondantes aux Etats-Unis que même si un pays décidait de liquider des obligations du Trésor américain,* [leurs] *marchés pourraient absorber ce choc »*.

***Pierre-Antoine Delhommais***

### *Recul du yen*

**Le plongeon de la Bourse de Tokyo, mardi 25 novembre, s'accompagnait de fortes turbulences sur le marché des devises. La monnaie japonaise s'inscrivait à 128,05 yens pour un dollar, son cours le plus faible depuis cinq ans face au billet vert.**

**Dans le sillage de Tokyo, les autres Bourses asiatiques cédaient du terrain. Hongkong perdait 2,46 %, Kuala Lumpur 4,98 %, Bangkok 3,39 % et Séoul 2,45 %. Les places occidentales avaient réagi dès lundi à l'annonce de la faillite du courtier japonais Yamaichi (–2,07 % à Paris, –3,26 % à Francfort, –1,44 % à Wall Street). Mardi, à l'ouverture, les Bourses européennes se montraient hésitantes. Londres cédait 0,15 %, Madrid 0,30 %, tandis que Francfort gagnait 0,75 %. Paris, enfin, reculait de 0,10 %.**

# Le scénario qui fait peur au monde de l'économie et de la finance

**LE PREMIER** créancier de la planète, celui qui finance sans compter depuis des années le déficit de la balance des paiements américaine, va-t-il pouvoir continuer à jouer ce rôle avec une économie malade, rongée par les mauvaises créances et un système financier exsangue ? Le scénario catastrophe serait que les institutions financières nippones procèdent à un retrait massif de leurs placements en obligations américaines.

Cette crainte du risque systémique existe depuis novembre 1989, depuis l'éclatement de la bulle spéculative immobilière et boursière. La finance de la deuxième économie du monde ne s'en est toujours pas remise. Les créances douteuses s'élèvent aujourd'hui encore dans les bilans des établissements de crédit à une somme comprise entre 1 400 milliards de francs pour les estimations officielles et 2 700 milliards pour les évaluations officieuses. Ce que les banques thaïlandaises ou coréennes connaissent depuis plusieurs mois, le Japon le vit depuis huit ans à petit feu : le sommet historique de l'indice Nikkei de la Bourse de Tokyo a été atteint en novembre 1989 à plus de 39 000 points. Le Nikkei se traîne aujourd'hui à moins de 16 000 points.

Pourtant, le Japon reste de loin le premier banquier du monde. Un paradoxe qui fait de ce pays le plus grand détenteur de titres émis par le Trésor américain avec 320 milliards de dollars (1 900 milliards de francs). *« Mais plus l'assise des institutions financières japonaises est érodée, plus il risque de leur devenir nécessaire de réaliser une partie de leurs placements à l'étranger »*, avertit Christopher Wood, économiste chez Peregrine. Et le système financier nippon se porte de plus en plus mal.

La crise financière généralisée en Asie du Sud-Est a mis à nu ses faiblesses. Les banques japonaises sont les plus engagées dans la région avec dans leurs comptes près de 120 milliards de dollars de créances. Du coup, les conditions de refinancement à l'étranger des établissements japonais se dégradent depuis plusieurs semaines, ce qui les affaiblit un peu plus. La baisse de la Bourse de Tokyo (de 18 % depuis le début de l'année) alimentée par la crise en Asie et par la chute des valeurs financières est potentiellement encore plus dangereuse. La comptabilité japonaise est ainsi faite qu'elle permet aux banques d'intégrer dans leurs fonds propres une partie des plus-values potentielles de leur portefeuille boursier. Un système pratique pour absorber une masse de créance douteuse... tant que la Bourse se porte bien. A moins de 16 000 points pour le Nikkei, un tiers au moins des vingt premières banques afficheront des pertes, et l'indice a terminé mardi 25 novembre à 15 867 points.

Enfin, la faiblesse de la Bourse représente aussi une menace pour les compagnies d'assurance, les plus grands investisseurs institutionnels du monde. Depuis le début de l'année fiscale (avril 1997), le rendement moyen de leurs placements atteint à peine 2,9 % en rythme annuel. Elles sont tenues par contrat de donner 4,7 % à leurs clients retraités. Si les taux obligataires restent inférieurs à 2 % et si la Bourse ne se reprend pas, elles sont condamnées à réaliser des plus-values qui pour l'essentiel proviendront de leur portefeuille de titres du Trésor américain. Le risque de système se trouve là.

***Eric Leser***

# Un test pour les capacités d'intervention du FMI

**LE FONDS** monétaire international a-t-il encore les moyens de jouer son rôle ? Jamais dans son histoire, l'institution de Bretton Woods n'a fait l'objet de tant de sollicitations. Le montant total des opérations de crédit qu'elle est en train de mettre en place en Asie atteint des niveaux exceptionnels. 17 milliards de dollars pour la Thaïlande ; 33 milliards pour l'Indonésie ; sans doute 20 milliards pour la Corée du Sud... On dépasse nettement le « paquet » mexicain, qui avait été de 50 milliards de dollars fin 1994-début 1995.

Les missions du Fonds sont plus que jamais considérées comme indispensables, même si c'est souvent à contrecœur que des pays en difficulté, comme la Corée, abandonnent une part de leur souveraineté et s'en remettent à lui pour résoudre leurs problèmes de liquidité et rétablir la confiance des investisseurs. Le FMI a-t-il cependant les ressources nécessaires à son action ?

Les dirigeants du FMI plaident régulièrement, face aux crises qui se multiplient dans le contexte de la mondialisation, pour un doublement des ressources dont ils disposent. Celles-ci sont constituées de réserves en devises fortes mises en commun par les 181 pays membres. Lors de la dernière réunion annuelle du FMI, à Hongkong, en septembre dernier, les pays membres ont accepté le principe d'une augmentation de 45 % de leurs quotes-parts (voir *Le Monde* du 23 septembre). Les fonds propres du FMI, qui lui permettent d'octroyer des crédits, sont donc en augmentation. Mais c'est seulement à partir de 1998 que le Fonds disposera de fonds propres renforcés – ses statuts lui permettent d'emprunter l'équivalent de 60 % de cet ensemble de quotes-parts (actuellement de 200 milliards de dollars).

Dans l'immédiat, les ressources disponibles du Fonds sont, selon ses responsables interrogés à Washington, de *« 50 milliards de dollars »*. Cette somme s'entend une fois déduites les opérations thaïlandaise et indonésienne. Autrement dit, les ressources financières du Fonds ne sont pas illimitées. Certes, le Fonds peut prêter des sommes elles-mêmes empruntées sur le marché, et surtout faire appel à des prêteurs associés pour boucler ses opérations. Par ailleurs, l'adoption de nouvelles facilités financières pour le FMI fait en ce moment-même l'objet de difficiles procédures de ratification, notamment au Congrès américain.

### CRITIQUES RÉITÉRÉES

Aux Etats-Unis, le rôle du FMI fait l'objet de critiques réitérées. *« Au bout du compte, c'est l'argent du contribuable que le Fonds engage dans ces opérations de secours »*, selon un récent commentaire du *Wall Street Journal*, qui constate que le Fonds, qui intervient au coup par coup sans approche d'ensemble, n'a pas réussi à stopper la réaction en chaîne des marchés d'Asie. Côté européen, on se veut plus conciliant : *« les emprunteurs remboursent toujours le Fonds. Le contribuable français n'aura rien à payer pour sauver l'Indonésie ou la Corée »*, entend-on dire du côté de Bercy. Mais il est clair qu'avec la Corée, le Fonds est arrivé au bout de ses capacités d'intervention. Le Brésil vient d'ores et déjà d'annoncer qu'il n'aurait pas recours à son aide. *« Le Fonds ne peut rien, surtout, pour le Japon. C'est désormais au G 7 d'intervenir »*, souligne Christian de Boissieu, professeur à Paris-I.

***L. D.***



# Le sommet de l'APEC choisit la méthode Coué

**VANCOUVER**
*de notre envoyé spécial*

Les dix-huit chefs d'Etat et de gouvernement de l'APEC (le Forum de coopération Asie-Pacifique) réunis au Canada, dans la capitale de la Colombie-Britannique, ont été confrontés au plus épineux des défis : comment traiter la crise asiatique et enrayer l'effet de dominos menaçant de se propager à d'autres continents ?

La voie choisie lors du sommet de Vancouver aura beaucoup emprunté à la méthode Coué, tout en confirmant que la poursuite du libre-échangisme est la seule option possible. Décliné par Bill Clinton, Jean Chrétien et Ryutaro Hashimoto, les premiers ministres du Canada et du Japon, le mot d'ordre de Vancouver est que, au-delà de leurs difficultés conjoncturelles, les pays de la région Asie-Pacifique ne sont pas à la veille d'une récession, dans la mesure où leurs économies sont fondamentalement saines.

Cet exercice de dédramatisation est apparu à la fois urgent et tardif. Depuis quarante-huit heures, les propos rassurants des responsables politiques semblaient prendre systématiquement du retard sur les événements et les réactions des marchés financiers. Le président américain qui, dimanche, comparait la tourmente financière asiatique à *« quelques "pépins techniques" sur la route de la croissance »*, a corrigé lundi ses propos, soulignant la gravité de la crise et ses conséquences économiques globales, en particulier pour les Etats-Unis.

De même, le porte-parole de M. Hashimoto n'a pas répété ses propos rassurants de la veille. La faillite de Yamaichi Securities *(lire page 3)*, quatrième maison de titres japonaise, a rendu le gouvernement de Tokyo plus circonspect. Washington espère que la liquidation de Yamaichi s'effectuera *« en douceur »*, a indiqué Lawrence Summers, secrétaire-adjoint au Trésor. Les responsables américains sont venus à l'aide de M. Hashimoto, lequel s'est efforcé de conjurer le pessimisme des Cassandre en soulignant que les problèmes du Japon n'ont pas grand-chose en commun avec la crise financière et monétaire asiatique.

La détermination avec laquelle le Japon corrigera les déviations et les faiblesses structurelles de sa propre économie aura un effet *« crucial »* sur la situation de ses partenaires, ont insisté plusieurs porte-parole de l'administration Clinton. A Vancouver, le contraste est parfois frappant entre les discours rassurants et les propos volontairement alarmistes.

Jean Chrétien avait choisi le registre de l'optimisme. Résumant ses entretiens bilatéraux, il a indiqué : *« Je leur ai posé la question à tous : "Voyez-vous une récession dans votre pays ? " Ils ont tous répondu "non !". »* Pour le premier ministre canadien, les dévaluations qui se produisent dans les pays asiatiques vont même permettre une *« sortie de crise »* plus rapide. C'est bien ce qui inquiète les Etats-Unis, dont plus d'un tiers des exportations sont absorbées par l'Asie. En raison de la récession asiatique, les exportations américaines vont chuter, alors que les exportations des pays asiatiques vont devenir plus compétitives sur le marché américain.

### LA RELATION NIPPO-AMÉRICAINE

Dans ces conditions, il n'est pas exclu que le déficit commercial des Etats-Unis passe de 115 milliards de dollars en 1996 à 150 milliards en 1997, voire à 250 milliards de dollars en 1999. Au cours de leurs entretiens avec les responsables japonais, Bill Clinton et Madeleine Albright, le secrétaire d'Etat américain, ont une nouvelle fois insisté sur le danger de voir l'ensemble de la relation nippo-américaine sérieusement affecté par l'aggravation du déficit commercial bilatéral, et ils ont insisté auprès de M. Hashimoto pour que celui-ci accentue la dérégulation de l'économie nippone et favorise la relance de la croissance économique japonaise par une augmentation de la demande intérieure.

Les pays de l'APEC sont tombés d'accord sur l'urgence qu'il y a à mettre au point un mécanisme de réponse aux crises financières. Elaboré la semaine dernière, à Manille, par les ministres des finances, celui-ci devrait prévoir un triple niveau d'intervention : en premier lieu, chaque Etat est censé prendre des mesures afin de rétablir la confiance, à la fois sur le plan intérieur et vis-à-vis de ses partenaires. Ensuite, le Fonds monétaire international (FMI) doit élaborer un plan d'action spécifique pour chaque pays concerné. Si cet effort de la communauté internationale se révèle insuffisant, les pays de la région les plus puissants apporteront leur concours financier.

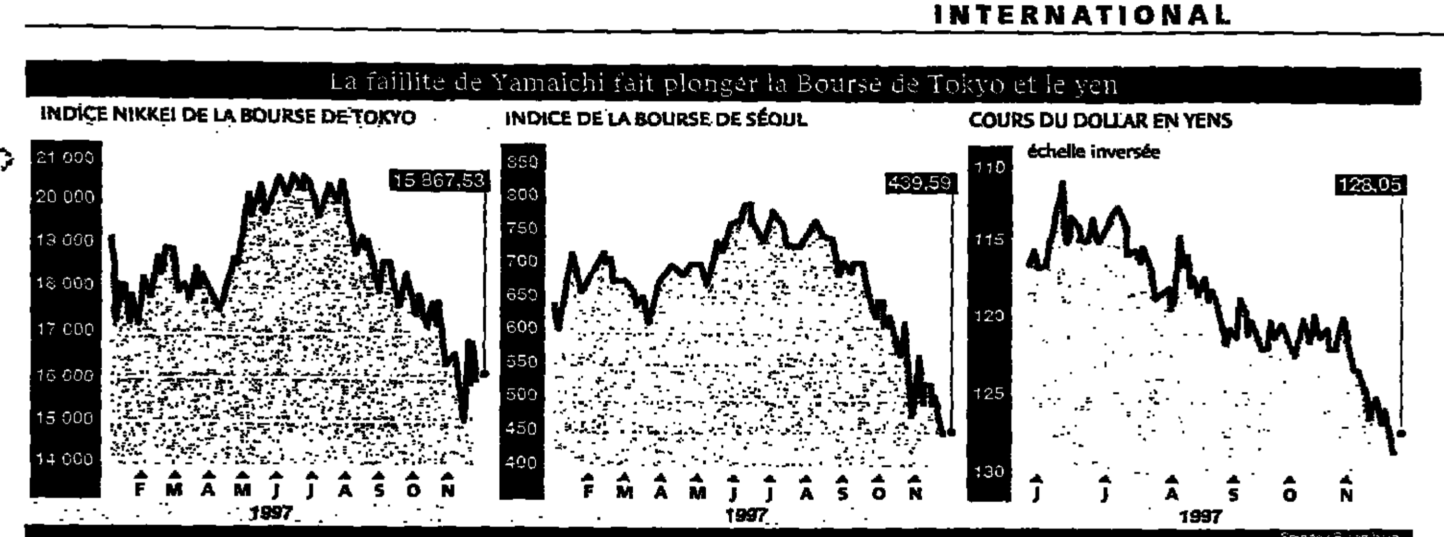
Mais la meilleure façon de conjurer la menace d'une déstabilisation monétaire et financière est de persister sur la voie du libre-échange et de la libéralisation économique : ce consensus des pays de l'APEC devait être réaffirmé dans le communiqué final de Vancouver. Les dix-huit ont même identifié neuf secteurs commerciaux – équipements médicaux, chimie, énergie, forêt, environnement, pêche, jouets, bijoux et télécommunications – devant bénéficier, à partir de 1999, d'un abaissement des barrières douanières.

***Laurent Zecchini***



هكذا من الاصل






Depuis le début de l'année, les Bourses de Séoul et de Tokyo ont abandonné respectivement 32% et 18%. Le yen a perdu 8 % de sa valeur face au dollar en trois mois.

# Nouvelles interrogations sur la croissance en Europe

***LES DIRIGEANTS*** européens continuent de penser que l'actuelle instabilité des marchés financiers asiatiques n'aura qu'un impact mineur sur les économies du continent. Les arguments avancés sont essentiellement d'ordre commercial : la part de l'Asie dans la géographie des échanges de l'Europe est moins importante que dans celle des Etats-Unis. En incluant le Japon, l'Asie compte pour un peu plus de 7 % des exportations de l'Union européenne, alors que ce chiffre atteint plus de 26 % pour les Etats-Unis, selon les chiffres de l'OCDE.

Un porte-parole de la Commission européenne, interrogé lundi 24 novembre à Bruxelles par l'AFP, a ainsi expliqué que *« la reprise économique en Europe est maintenant entraînée par la demande interne, qui a remplacé la demande externe comme principal moteur de croissance »*. S'exprimant il y a quelques jours à Vancouver, à la veille du sommet de l'APEC, le commissaire européen chargé du commerce, Sir Leon Brittan, expliquait que la crise asiatique *« pourrait entraîner une légère révision à la baisse des perspectives de croissance en Europe (...) tant que la situation demeure sous contrôle »*. Même analyse à Paris, où l'on maintient une prévision de 3 % de croissance pour la France en 1998.

**BAISSE DES EXPORTATIONS**

Malgré tout, les dimensions coréenne et surtout japonaise des événements nourrissent en sous-main de nouvelles interrogations sur les perspectives de l'activité en Europe. Alors que l'OCDE estimait, il y a deux semaines, que les Quinze ne subiraient qu'une perte de 0,1 à 0,2 % de croissance en 1997 et 1998, des pronostics plus pessimistes sont avancés aujourd'hui. Chaque « domino » supplémentaire qui tombe ajoute aux craintes : hier l'Indonésie, aujourd'hui la Corée du Sud et surtout le Japon, demain le Brésil ? Pour la France, les prévisions de la Caisse des dépôts et consignations sont de 2,5 % pour 1998 (voir *Le Monde* du 30 octobre). Même pronostic à l'institut Rexecode, proche des entreprises. On est nettement en dessous des 3 % sur lesquels le gouvernement français parie pour asseoir la crédibilité politique de ses choix.

Les effets commerciaux de la crise, avec la baisse prévisible des exportations européennes vers l'Asie, demeurent un vif objet de préoccupation. La crise asiatique débouche sur un renforcement de la concurrence mondiale. Cet aspect devrait coûter à lui seul un demi-point de croissance à l'Europe selon les calculs de la Caisse des dépôts. Mais une autre perspective autrement plus dangereuse se profile à l'horizon : c'est celle qui porte sur l'évolution des taux d'intérêt à long terme dans le monde. Ces derniers, dont l'impact sur l'activité est fondamental (70 % du financement des entreprises en France passent par l'emprunt à long terme), pourraient être entraînés à la hausse en raison de la crise asiatique, et donc menacer le rythme de la reprise en Europe.

Quel serait le scénario du pire ? Les banques et surtout les compagnies d'assurances japonaises, obligées de compenser leurs pertes domestiques, pourraient se voir dans l'obligation de vendre des Bons du Trésor américains, qu'elles possèdent en grande quantité. Les taux à long terme américains, mécaniquement, seraient tirés à la hausse, avec un effet d'entraînement en Europe. *« Si l'hypothèse d'une hausse de 100 points de base des taux longs américains devait se réaliser, cela signifierait un à deux points d'investissements en moins en France, et une croissance de 2,2 % au lieu de 2,5 % »*, souligne Patrick Artus, chef des études économiques de la Caisse des dépôts et consignations.

Les Américains, qui ne veulent pas dramatiser, restent relativement optimistes : la croissance aux Etats-Unis devrait, certes, ralentir un peu en 1998, mais tourner tout de même autour de 2,8 % (contre 3,8 % en 1997), selon les chiffres publiés lundi par l'OCDE.

***Lucas Delattre***

# Comment enrayer la crise de confiance en la « maison Japon » ?

**TOKYO**
*de notre correspondant*

S'il ne s'agit pas, comme dans le cas de la Thaïlande ou de la Corée, de la banqueroute d'un système financier, la liquidation de Yamaichi, quatrième des grandes maisons de titres japonaises, n'en est pas moins ressentie comme un séisme dans l'archipel. Centenaire, le courtier était l'un des plus prestigieux organismes financiers du pays, bien que depuis longtemps l'un des plus fragiles. Plus encore que par son ampleur – c'est la plus importante banqueroute d'un établissement financier depuis la guerre –, l'affaire Yamaichi est choquante par les dessous qu'elle révèle. Elle est aussi vivement ressentie dans le reste de l'Asie, qui espérait du Japon, seconde puissance économique mondiale et source majeure de liquidités pour la région, une aide dans la crise financière qu'elle traverse. Or, cette treizième faillite d'un organisme financier depuis 1994 (et la troisième en l'espace d'un mois) confirme – s'il en était besoin – la gravité de la crise financière japonaise.

**ANALYSE**
Le discrédit des dirigeants japonais pourrait se refléter sur les marchés

Survenue juste après la demande d'assistance de la Corée au Fonds monétaire international, la mise en liquidation de Yamaichi pourrait aviver les craintes d'un « risque systémique » japonais : une déstabilisation générale des marchés conduisant les organismes financiers nippons à liquider leurs actifs à l'étranger, en particulier les bons du Trésor américains, dont ils sont les plus gros détenteurs. Peu d'analystes retiennent, pour l'instant, ce scénario catastrophe. Car l'affaire Yamaichi peut aussi être perçue comme le cas-test d'une évolution, douloureuse mais à terme salutaire, du système financier nippon. Il y a un an, une telle banqueroute était inimaginable. *« Elle symbolise la fin d'une ère de régulation du marché financier par les autorités »*, écrit le quotidien *Asahi*.

La mise en liquidation de Yamaichi est révélatrice d'un changement d'attitude de l'administration. La dérégulation des marchés, lancée par le premier ministre Hashimoto au début de l'année (le *« Big-bang »* nippon) entre dans les faits. Le ministère des finances, qui s'était jusqu'à présent employé à tamponner les plaies en faisant reprendre les établissements en difficulté par des entreprises plus saines, semble désormais accepter les lois du marché qui ont « mis à mort » Yamaichi.

**FINANCEMENTS SPÉCIAUX**

Rejetée par les banques auxquelles elle demandait leur aide, Yamaichi a été « lâchée » par les autorités financières. Au lendemain de la récession de 1965, déjà en difficulté, le courtier avait obtenu des financements spéciaux de la Banque du Japon. *« Cette époque est révolue »*, écrit le *Nihon keizai*, quotidien des milieux d'affaires. Après les faillites au début du mois de la maison de titres de taille moyenne Sanyo et de la banque Hokkaido Takushoku, Yamaichi est la première grande victime du « Big-bang » qui va accentuer la concurrence entre les banques et les courtiers, entre firmes locales et firmes étrangères.

La déconfiture de Yamaichi aggravera-t-elle durablement la perte de confiance et donc la confusion sur les marchés financiers, ou bien aura-t-elle finalement un effet bénéfique ? La réaction, jusqu'à présent normale et attendue (– 5 % à Kabutocho mardi) compte tenu des incertitudes, dépendra largement de la capacité du gouvernement à montrer sa détermination à poursuivre la libéralisation et la stabilisation des marchés.

**SOCIÉTÉS-ÉCRANS**

Les autorités sont prêtes à injecter dans le marché *« toutes les liquidités nécessaires »*. *« Ce n'est là qu'un palliatif »*, écrit le *Nihon keizai*, qui appelle à une réforme radicale du système de surveillance par les autorités des marchés financiers. A quoi sert de parler de transparence lorsqu'on ne peut pas croire les informations qui sont fournies ?, poursuit le quotidien des milieux d'affaires, qui stigmatise le *« discrédit »* du système financier nippon.

Les autorités ont leur part de responsabilité dans l'affaire Yamaichi. Ni le ministère des finances ni la Banque du Japon n'ont décelé les illégalités auxquelles recourait la maison de titres pour dissimuler ses pertes, bien qu'elles aient été de notoriété publique. Yamaichi procédait à des reports de perte d'un client sur un autre (pratique du *tobashi* : la « poussette »). Ces opérations de compensation se sont soldées par des dettes de 260 milliards de yens qui ne figuraient pas dans sa comptabilité mais avaient été imputées à des sociétés-écrans dans les paradis fiscaux des Caraïbes. Les autorités ont fait preuve du même laxisme dans un autre scandale : les paiements par Yamaichi des racketteurs financiers *(sokaiya)* qui ont entraîné l'arrestation en septembre de son ex-président et de cinq dirigeants.

Si la presse est favorable à la mise en place d'un système destiné à préserver les intérêts des clients de Yamaichi en recourant aux fonds publics afin de remédier aux inquiétudes de l'opinion, elle insiste sur la nécessité de faire toute la lumière sur les transactions douteuses auxquelles se livrait la maison de titres, afin d'éviter que se reproduise l'opération, peu transparente, de sauvetage des organismes de crédit immobilier *(jusen)* dans laquelle furent engloutis 685 milliards de yens prélevés sur le contribuable.

Le grand problème auquel est confronté le Japon, et qui risque de se refléter sur les marchés, est le discrédit de ses dirigeants. Il y a eu ces dernières années trop de scandales (dont témoignent les arrestations en chaîne de « barons » de la finance qui traitaient avec la pègre) et d'affaires douteuses révélatrices du laxisme des autorités pour que ne soit pas vivement ressenti par l'opinion publique japonaise et étrangère un sentiment de crise, touchant à la fois à l'éthique des affaires et à la crédibilité des dirigeants. La confiance est un facteur non quantifiable mais déterminant dans des phases de crispation/mutation. Or, ni le petit épargnant nippon ni les grands acteurs sur les marchés internationaux ne font plus confiance aussi spontanément qu'avant à la « maison » Japon : il y a trop de cadavres dans les placards. Le Japon ne manque pas de ressources mais doit faire preuve de volonté politique au risque, sinon, de voir sa signature se détériorer sur les places internationales.

***Philippe Pons***

# L'économie sud-coréenne doit entreprendre une douloureuse restructuration

**SÉOUL**
*de notre envoyé spécial*

« *Changement.* » Tel est le slogan qui figure en gros caractères à l'entrée de l'Institut de recherches économiques de la Fédération coréenne des industries (FKI), organisme patronal rassemblant les quatre cents premières entreprises du pays. Prônée par les économistes qui estimaient que la Corée allait à la catastrophe en maintenant le même cap (endettement massif et foi en une croissance exponentielle fondée sur la conquête de parts de marché), une restructuration profonde de la machine productive est devenue inévitable après la demande d'assistance adressée au Fonds monétaire international (FMI).

Les conditions qui seront mises par le FMI à l'octroi de son aide sont aujourd'hui la grande préoccupation. La Corée entre, contrainte par la quasi-banqueroute de son système financier, dans une période transition « à chaud » vers un système plus adapté à la mondialisation des échanges et à un pays à hauts revenus. Mais cette transition sera douloureuse en termes de faillites et de chômage. La restructuration a commencé dans le secteur bancaire, dont douze établissements endettés ont été appelés par le gouvernement à fusionner avec des organismes plus sains.

*« Nous avons mangé notre pain blanc : l'essor était peut-être la partie la plus facile. La prospérité n'est pas acquise une fois pour toutes »*, estime Lee Yong-hwan, l'un des directeurs exécutifs du FKI. Pour le patronat, l'ultralibéralisme est la seule voie de salut. *« Le système qui a prévalu jusqu'à maintenant est en faillite. Les hausses de salaires excessives consenties depuis 1987 et les taux d'intérêt élevés ont étranglé les entreprises »*, estime Jwa Sung-hee, président de l'Institut de recherches économiques du FKI. *« Avec le ralentissement de la conjoncture, elles n'ont plus eu de marge de manœuvre et leur endettement, comme celui des banques, est devenu intenable. Le seul moyen pour sortir de la crise et redonner confiance à l'extérieur est une prise en charge par l'Etat des dettes des banques (...), conjuguée à des fusions et à la libéralisation de l'entrée du capital étranger. »*

Ce « thatchérisme » à la coréenne, envers de l'économie administrée responsable, aux yeux de M. Jwa, d'avoir *« mis le pays au bord de la banqueroute »*, suffira-t-il à corriger les déséquilibres ? La connivence entre pouvoir, groupes industriels – les chaebols – et secteur bancaire a permis au pays de forcer en quarante ans les portes de la prospérité. Mais la machine a grippé : surendettement des groupes (d'un montant de 3 à 5 fois supérieur à leur capital) et des banques, presque toutes en rupture de paiement ; polarisation de la machine productive entre des conglomérats gigantesques et des PME qui ne bénéficient pas des mêmes avantages ; marché du travail mal adapté aux impératifs de la concurrence internationale.

Le « déséquilibre en avant » (dette payée sur les profits du lendemain) est devenu impraticable. La compétitivité des groupes a baissé sous le double effet de la concurrence des pays à faible coût de main-d'œuvre pour les productions bas de gamme, et du Japon pour les produits à forte valeur ajouté. Elle a aussi été entamée par des capacités de production excessives, fruits de stratégies agressives. Des exportations peu diversifiées sont en outre très vulnérables aux évolutions externes des marchés et cours de change.

Leçon de la crise : l'économie coréenne doit passer d'une stratégie de compétitivité sur les prix (une bataille qu'elle ne peut plus gagner, étant talonnée par ses voisins) à une autre fondée sur la qualité et une forte valeur ajoutée. *« Avec 10 000 dollars de revenu par tête, on ne peut plu se comporter comme un pays en voie de développement »*, résumait l'ancien ministre de l'économie, Kang Kyong-shik. Certes, mais les chaebols sont de tels mastodontes qu'il ne leur est pas facile de changer de cap. Leur gigantisme (les trente premiers groupes sont à l'origine de 16 % du produit national brut et de 68 % du chiffre d'affaires du secteur manufacturier) se traduit par des rigidités structurelles qui, conjuguées à l'endettement, limitent leur marge de manœuvre.

**REDÉPLOIEMENTS**

La course aux volumes ou aux marchés a enfin détourné les chaebols d'une priorité : monter en gamme. Les dépenses en recherches et développement restent insuffisantes (2,3 % du PIB). *« Les chaebols ne font pratiquement plus de profits et ils ont compris qu'ils doivent être plus prudents »*, estime Hong Ki-seik, économiste de l'Institut, gouvernemental, coréen de développement. Certains « dégraissent » (filiation, désarticulation des services, délocalisation). Ces redéploiements devraient être achevés en cinq ans. Tous ont en outre annoncé un gel de la progression de leurs investissements, pour la première fois en six ans, et ils tendent à se séparer d'activités annexes. Mais les vieux réflexes et la fascination pour les volumes ont la vie dure.

Un autre des problèmes est la rigidité de l'emploi. *« De ce point de vue, la crise est salutaire »*, estime M. Lee Yong-hwan, car *« elle contraint les syndicats à être plus raisonnables : le patronat négocie des mises à pied moyennant des indemnisations »*. Cette flexibilité imposée par la crise ne garantit pas la paix sociale tant qu'un système adéquat de protection des salariés n'aura pas été mis en place.

***Ph. P.***

## Une diversification mal maîtrisée

**Un appétit immodéré a conduit les *chaebols*, les grands groupes industriels coréens, à une diversification parfois mal maîtrisée qui s'est avérée non rentable ou risquée. Ainsi Hyundai, *qui vise à devenir l'un des* principaux constructeurs mondiaux de l'automobile, investit en même temps 6 milliards de dollars dans la sidérurgie. D'autres conglomérats s'y sont pourtant cassé les reins, comme Hanbo, qui a fait une faillite retentissante, ou Kia, qui s'est lancée dans l'acier sans avoir assis sa position dans l'automobile. Samsung, qui a établi sa puissance grâce aux « puces » électroniques, entre en force dans la construction automobile.**

***« C'est un peu comme la cuisine coréenne avec sa multitude de petits plats : les* chaebols *aiment être présents un peu partout »*, explique un dirigeant du patronat. Cette propension *« culturelle »* à la diversification a été fatale au géant de la confiserie Haitai, qui s'était lancé dans l'électronique et a dû déposer son bilan le 1er novembre. – *(Corresp.)***

هكذا من الأصل



# Les luttes de factions prennent de l'ampleur au sein du régime iranien

## Depuis l'accession à la présidence de Mohamad Khatami, religieux modéré et moderniste, les débats se multiplient autour du principe du pouvoir absolu du Guide de la République. Sa remise en question par des chefs religieux opposants a soulevé une vague d'indignation dans les milieux conservateurs

**L'ancien président iranien, Ali Akbar Hachémi Rafsandjani, a prévenu, lundi 24 novembre, que les luttes de factions étaient *« un danger mortel pour la démocratie »* et a plaidé pour la création de véritables partis politiques afin de régler les rivalités *qui déchirent actuellement le régime.* Celles-ci se sont exacerbées au cours des dernières semaines, certains chefs religieux opposants n'hésitant pas à remettre en cause l'un des fondements essentiels de la République islamique, le principe du *velayat e faquih*, ou pouvoir absolu politique et religieux, du Guide. Cette fonction est actuellement occupée par l'ayatollah Ali Khamenei. L'Assemblée des experts qui nomme le Guide a confirmé, lundi, la légitimité de ce dernier. Elle a affirmé qu'il avait *« toutes les qualifications requises »* pour occuper cette fonction. Un religieux modéré, l'hodjatoleslam Mohamad Javad Hojati-Kermani, a réclamé *« une trêve »* d'un mois afin que le sommet islamique puisse se dérouler comme prévu, en décembre, à Téhéran.**

L'AYATOLLAH Hussein Ali Montazeri est un incorrigible détracteur du système iranien, un empêcheur de tourner en rond, *toujours prêt, bien qu'il soit en résidence surveillée depuis 1989,* à dire tout haut ce qu'il pense, *même si cela doit coûter cher.* L'ex-dauphin de l'iman Rouhollah Khomeiny, fondateur de la République islamique d'Iran, se veut la mauvaise conscience d'un pouvoir, dont le mur de soutènement est le principe du *velayat e faquih*, c'est-à-dire de la suprématie du Guide (forcément un religieux) de la République par rapport à toutes les institutions de l'Etat.

M. Montazeri, âgé de soixante-quinze ans, a récemment encore donné de la voix devant ses disciples pour critiquer les abus commis, selon lui, au nom du principe de *velayat e faquih*. Mais, à la différence des épisodes précédents de son conflit avec les autorités iraniennes, l'ayatollah Montazeri, qui continue, en sa qualité d'autorité religieuse – dont nul, en chiisme n'a le pouvoir de le déposséder –, d'enseigner à Qom, la deuxième ville sainte d'Iran, est la *cible d'une campagne virulente* à travers tout le territoire iranien. D'après la presse, ses bureaux *dans la ville sainte de Machhad* ont néanmoins été fermés et ses biens saisis. Un autre ayatollah *très respecté, Ahmad Azari-Qomi,* qui a joint sa voix à celle de M. Montazeri, est également la cible de cette campagne.

### UN « COMPLOT »

*Des manifestations hostiles* à M. Montazeri ont eu lieu dans plusieurs villes iraniennes. Les participants clamaient leur allégeance au Guide de la révolution, Ali Khamenei. Lors de la prière du vendredi 22 novembre, le chef du pouvoir judiciaire iranien, Mohamad Yazdi, a dénoncé *« un complot »* visant à remettre en cause la légitimité du Guide. Lundi les commerçants du grand bazar de Téhéran ont suspendu leurs activités pendant quelques heures en signe de soutien à l'ayatollah Khamenei.

Le « la » avait été donné par un député iranien, l'ayatollah Mohamad reza Faker, qui a rendu publique mercredi pour la première *fois une lettre que l'imam Khomeiny* – décédé en 1989 – aurait adressée à M. Montazeri, le qualifiant de *« naïf et injuste »*, lui ôtant toute *« légitimité »* et le sommant de ne plus se mêler des *« affaires politiques ».* Les gardiens de la révolution se sont aussitôt proclamés le *« poing »* du *velayat e faquih.* Les journaux qui reflètent le point de vue des conservateurs et qui sont proches du Guide, Ali Khamenei, se sont déchaînés contre M. Montazeri. Le chef des tribunaux révolutionnaires à Téhéran, l'hodjatoleslam Ali Razini a affirmé que le tribunal spécial des hommes de religion allait *« suivre son dossier ».*

Pourquoi cette dramatisation, alors qu'à de précédentes occasions, en 1989 déjà, puis en 1993 et 1994, M. Montazeri n'avait été la cible, si l'on peut s'exprimer ainsi, que d'un renforcement des tracasseries et des vexations policières et que ce sont ses partisans et membres de sa famille qui avaient été le plus inquiétés (certains auraient même été exécutés) ?

La réponse à cette question est à trouver dans les changements intervenus en Iran depuis l'accession à la présidence, le 4 août, d'un religieux modéré et moderniste, Mohamad Khatami. Depuis, le débat, d'abord totalement tabou, puis feutré, autour du principe du *velayat e faquih* est devenu quasi public.

### UNE THÉORIE MINORITAIRE

D'après le penseur islamiste iranien Abdolkarim Sorouch, cette théorie est minoritaire parmi les *fouquahas* (les jurisconsultes ou hommes de loi musulmans). *« Rien qu'en chiisme, il existe onze théories du gouvernement islamique, dont celle du velayat e faquih,* déclarait-il récemment au *Monde. Elle n'est pas l'un des éléments essentiels de l'islam. La majorité des fouquahas chiites, peut-être 90 % d'entre eux, pensent qu'elle n'est pas l'un des* [fondements] *essentiels de l'islam. Elle n'est pas une partie inévitable, incontournable d'un gouvernement islamique. »* Vivement critique du principe du *velayat e faquih,* M. Sorouch et un autre penseur moderniste, Habibollah Peyman, ont *récemment été empêchés* de prendre la parole à l'université.

M. Khatami, selon des sources *concordantes, aurait pris position* pour le Guide et défendu le principe du *velayat e faquih.* De la part *d'un président qui plaide pour* le plein exercice par les institutions de la République de leur rôle, défendre le *pouvoir absolu et ad vitam* d'un homme sur toutes les forces armées (armée, gardiens de la révolution, forces de *sécurité,* police, etc.), lui reconnaître le droit de récuser éventuellement – même *si cela n'est jamais arrivé* – les résultats d'un suffrage universel présidentiel, celui de définir les orientations et stratégies *générales du* régime, en même temps qu'il est l'autorité religieuse suprême, paraît étrange. Même si ledit Guide est désigné par un collège, l'Assemblée des experts élus, eux, au suffrage universel et qui peuvent le destituer s'ils le jugent incompétent.

Pour rendre justice à M. Khatami, certains rappellent qu'il est des dictateurs qui, sans titre ronflant, exercent la même autorité d'une poigne de fer. L'ancien président Ali Akbar Hachémi Rafsandjani aurait même fait valoir que le Guide est un rempart contre des évolutions telles que celles qu'a connues l'Afghanistan.

Mais en Iran, le problème se double du débat réel au sein de la hiérarchie chiite – c'est le seul pays *où* les religieux sont au pouvoir – entre les partisans du cumul des pouvoirs religieux et politique et *ceux qui* contestent l'immixion du clergé dans la gestion de la cité.

D'autres ajoutent que la priorité de M. Khatami étant de faire entrer le respect du droit et des droits dans les mœurs, il ne peut mener *plusieurs batailles* à la fois et qu'il a au contraire besoin aujourd'hui de l'appui du Guide pour mener à bien ses réformes. *L'orchestration* de la vague d'indignation autour des déclarations de M. Montazeri montre en tout cas que ceux qui ont fondé leur pouvoir sur le régime tel qu'il est aujourd'hui ne sont pas près d'y renoncer.

***Mouna Naïm***



# En Afrique du Sud, Winnie Mandela répond à des accusations de meurtre

JOHANNESBURG
*de notre correspondant*

Winnie Madikizela-Mandela s'est montrée fidèle à son image de combattante, lundi 24 novembre, lors de la première journée des audiences de la Commission *vérité et* réconciliation (TRC) consacrées aux accusations de meurtre qui *pèsent sur elle. Imperturbable,* élégante dans une toilette soignée, l'ex-épouse du président Nelson Mandela a fait face à une série de témoignages accablants. Sa comparution est présentée comme l'événement politique et médiatique le plus important en Afrique du Sud depuis les premières élections démocratiques en 1994.

A soixante-trois ans, la *pasionaria* des townships, devenue la rebelle de la scène politique dans la nouvelle Afrique du Sud, met en jeu son honneur et sa carrière. Les accusations formulées contre « Winnie » sont d'une gravité sans précédent dans la longue liste des scandales qui ont émaillé son parcours politique. D'anciens proches l'ont directement mise en cause dans le meurtre de membres de son entourage, au temps de la lutte contre l'apartheid.

Ils l'ont accusée d'avoir participé à l'assassinat, en 1988, de Stompie Seipei. Ce jeune militant noir, soupçonné d'être un informateur de police, avait été tué par des membres du *Mandela united football club*, un groupe de jeunes hommes au service de M^me Mandela. Devant la TRC, son ancien chauffeur a confirmé la participation de Winnie dans le passage à tabac qui a conduit à la mort de Stompie Seipei. Trois témoins l'ont impliquée dans le meurtre d'autres membres du club. Avec un mélange de peur et de haine dans le regard, tous ont évoqué la terreur que faisait régner l'entourage de Winnie. *« Rendez-moi les restes de mon fils ! »*, a imploré une mère de famille dont l'enfant a disparu après avoir été recherché par les hommes de main de M^me Mandela.

### GUERRE OUVERTE AVEC L'ANC

A l'époque, celle qui était encore l'épouse de Nelson Mandela avait dénoncé une opération de discrédit montée par les forces de sécurité de l'apartheid. Elle avait été reconnue coupable de complicité et condamnée à une peine d'emprisonnement commuée en amende. Winnie Madikizela-Mandela dénonce aujourd'hui un complot ourdi par ses ennemis politiques au sein du Congrès national africain (ANC), le parti au pouvoir. Représentante de l'aile gauche de l'ANC, M^me Madikizela-Mandela dérange, à l'approche du congrès de décembre qui doit décider de la succession de son ex-époux à la tête du parti et du pays. Malgré les accusations, M^me Madikizela-Mandela bénéficie du soutien d'une partie de la population noire. La Ligue des femmes du parti, dont elle est la présidente, l'a récemment désignée comme sa candidate pour le poste de vice-président de l'ANC. *« Winnie présidente de l'ANC et de l'Afrique du Sud »* proclamait une pancarte brandie devant la salle d'audience par des supportrices.

*Quelques jours* avant l'ouverture de l'audience, le conflit avec la direction de l'ANC a dégénéré en guerre ouverte. Dans un entretien accordé à un journal, M^me Madikizela-Mandela a renouvelé sa thèse du complot, et a reproché au gouvernement de ne pas tenir ses promesses électorales. Un dirigeant de l'ANC a répondu en la traitant de *« charlatan »* et de *« populiste ».*

Le président de la TRC, M^gr Desmond Tutu, souhaite éviter d'être entraîné dans la tempête politique déclenchée par Winnie. Il a pris soin d'ouvrir l'audience par un long préambule, précisant qu'il ne s'agissait pas d'un procès dirigé contre M^me Madikizela-Mandela, et que la TRC n'était pas un tribunal. M^gr Tutu a rappelé que la commission est chargée de faire la lumière sur les crimes commis au temps de l'apartheid par les *défenseurs du* régime, mais aussi par ses adversaires.

*Winnie n'a pas encore pris la* parole. Elle a laissé ses avocats réfuter les dépositions parfois fragiles des *témoins. Elle devrait s'exprimer* seulement le dernier jour des audiences, vendredi. D'ici là, de nombreux *témoignages* vont la mettre en cause. Près de 40 témoins sont attendus devant la TRC, *dont des* personnalités de l'ANC et du gouvernement, et des responsables de la police.

*D'autres témoins clés*, emprisonnés ou poursuivis pour avoir participé aux assassinats, devraient également comparaître. C'est le cas de Jerry Richardson, l'ex-entraîneur du *Mandela football club*, condamné pour le meurtre de Stompie Seipei. Katiza Cebekhulu – réfugié en Angleterre – devrait aussi témoigner contre Winnie, après l'avoir mise en cause dans un documentaire télévisé et un livre publié par *un journaliste* britannique. Winnie Madikizela-Mandela a porté plainte pour diffamation contre M. Cebekhulu. Elle a toujours clamé son innocence et a refusé de demander l'amnistie que peut accorder la TRC, s'exposant ainsi à des poursuites judiciaires ultérieures. C'est d'ailleurs elle qui a exigé la tenue d'audiences publiques. Mais l'ex-« mère de la nation » pourrait être prise à son propre piège.

***Frédéric Chambon***

## Polémique sur l'accès des experts en désarmement à certains sites en Irak

**NEW YORK.** Tandis que le Conseil de sécurité de l'ONU restait divisé sur le désarmement de l'Irak au terme d'une nouvelle réunion, lundi 24 novembre, l'ambassadeur des Etats-Unis aux Nations unies, Bill Richardson, a affirmé que Bagdad a interdit aux experts en désarmement de l'ONU l'accès à *« plus de soixante sites, dont quarante-trois présidentiels »*. Le gouvernement irakien a démenti, affirmant que seuls trois sites *« présidentiels, qui sont les symboles de la souveraineté nationale »*, ont été interdits aux inspecteurs.
Le gouvernement français a estimé qu'il était nécessaire que Richard Butler, le chef de la commission chargée de désarmer l'Irak (Unscom), puisse se rendre à Bagdad *« le plus rapidement possible »*, pour régler notamment les divergences d'interprétation sur la mission de ladite commission. Celle-ci doit jouir d'un *« droit d'accès total »* aux différents sites *« sous réserve de modalités spécifiques »*, a déclaré le porte-parole adjoint du ministère des affaires étrangères, Yves Doutriaux. – *(AFP.)*

## Deux hélicoptères de l'armée française déployés en Ethiopie

**ADDIS-ABEBA.** Deux hélicoptères de l'armée française ont été déployés en Ethiopie, dimanche 23 novembre, pour venir en aide aux victimes des inondations, a indiqué une source militaire française. Ces deux Puma, stationnés à Djibouti, sont arrivés en Ethiopie avec une équipe médicale et trois canots. Une quarantaine de militaires français participent à l'opération, qui va durer au minimum une semaine.
Par ailleurs, le secrétariat d'Etat français à la coopération a annoncé que la France allait accorder 2 millions de francs d'aide aux victimes des inondations en Somalie, et prêter deux hélicoptères pour atteindre les populations sinistrées. Les autorités de la région de Somalie inondée par les crues des fleuves Juba et Shabelle ont estimé à environ trois cents le nombre de personnes ayant péri dans les inondations. Soixante-cinq mille personnes ont été déplacées et quatre mille maisons détruites, selon les mêmes sources. – *(AFP.)*

## La FIDH dénonce les exactions en Afrique

**DAKAR.** La Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), qui tenait son 33e congrès à Dakar, a condamné, mardi 25 novembre, les violations des droits de l'homme en Afrique, notamment les *« crimes atroces commis par les groupes dits islamistes »* et *« les très graves violations des droits de l'homme commises par les forces de l'ordre »* en Algérie. La FIDH réclame la constitution d'une *« commission d'enquête internationale indépendante »* sur la situation en Algérie. Par ailleurs, l'organisation s'inquiète des exactions commises dans la région des Grands Lacs, au Burundi, au Rwanda et en République démocratique du Congo (ex-Zaïre), et souhaite une enquête sur la situation en Casamance (sud du Sénégal), théâtre d'une rébellion indépendantiste. La FIDH appelle également à la libération de militants de l'opposition au Cameroun et de défenseurs des droits de l'homme en Tunisie et au Niger. – *(AFP.)*

### AFRIQUE

■ **SOMALIE : trois personnes ont été tuées** par des hommes armés dans l'attaque des locaux d'une agence humanitaire italienne, dimanche 23 novembre, à Mogadiscio. Deux Italiens ont été enlevés puis rapidement libérés, a indiqué un responsable de l'Union européenne (UE). Par ailleurs, les cinq Italiens enlevés, vendredi, dans la « République » sécessionniste du Somaliland ont été libérés lundi. – *(AFP.)*

### EUROPE

■ **BIÉLORUSSIE :** ***Svoboda*** **(« Liberté »), le principal journal d'opposition** au régime autoritaire du président biélorusse, Alexandre Loukachenko, a été interdit, lundi 24 novembre, par la Cour suprême économique, un organisme régulateur de l'activité économique du pays. La Cour, statuant sur une plainte du comité d'Etat pour la presse, a retiré la licence et ordonné la fermeture de *Svoboda*, qui tire à 50 000 exemplaires trois jours par semaine. La plainte accusait notamment le journal d'avoir publié des articles *« appelant au renversement du régime constitutionnel, attisant la haine entre la société et les autorités »*. Le rédacteur en chef de *Svoboda*, Igor Germentchouk, a annoncé, dès l'issue de l'audience, son intention de faire appel et de poursuivre la publication quoi qu'il arrive. – *(AFP.)*

### PROCHE-ORIENT

■ **ARABIE SAOUDITE : la torture est une** ***« pratique institutionnalisée »*** en Arabie saoudite, les arrestations arbitraires sont monnaie courante et le système judiciaire est *« notoirement injuste »*, a accusé l'organisation de défense des droits de l'homme Amnesty International, dans un rapport publié lundi 24 novembre. – *(AFP.)*

■ **ISRAËL : le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine**, en visite en Israël, a exprimé, lundi 24 novembre, la *« vraie préoccupation »* des pays européens et des Etats-Unis pour ce qui concerne le processus de paix. Il a rencontré son homologue israélien, David Lévy, et le premier ministre, Benyamin Nétanyahou. – *(AFP.)*

■ **JORDANIE : l'Union européenne et le royaume hachémite** ont signé, lundi 24 novembre à Bruxelles, un accord euro-méditerranéen d'association, négocié depuis 1995 et visant à créer progressivement une zone de libre-échange entre les deux parties. – *(AFP.)*

■ **SOUDAN : John Garang**, le chef de l'Armée populaire (rebelle) de libération du Soudan, est arrivé lundi 24 novembre au Caire, pour des entretiens avec des responsables égyptiens. C'est sa première visite en Egypte depuis l'accession de la junte militaire du président Omar El Bechir au pouvoir à Khartoum en 1989. – *(Reuter.)*

## Les incertitudes politiques indiennes font chuter la Bourse et la roupie

**BOMBAY.** La roupie indienne et la Bourse de Bombay étaient en forte baisse, lundi 24 novembre, en raison de l'incertitude quant à la survie du gouvernement minoritaire de centre-gauche du premier ministre, Inder Kumar Gujral, ont indiqué des courtiers. La roupie est tombée à son plus bas niveau depuis deux ans par rapport au dollar, chutant de 1,77 % après trois heures de transactions, à 38,52 roupies pour un dollar (contre 37,85 vendredi), en dépit d'une intervention de la banque centrale.
L'indice BSE des 30 valeurs principales à la Bourse de Bombay a plongé de 3,5 %. *« Le marché* [des changes] *est nerveux et paniqué »*, a expliqué Amar Shah, de la compagnie des changes Mecklai and Mecklai, selon qui la banque centrale devrait intervenir massivement pour vendre des dollars si elle voulait empêcher une forte dépréciation. *« La crise politique affecte durement le marché »*, a déclaré Gaurav Sanghvi, courtier à la Bourse. Un vote de confiance doit avoir lieu à la Chambre cette semaine. – *(AFP.)*

# La junte birmane se réorganise pour mieux consolider son pouvoir

## Aung San Suu Kyi, figure de proue de l'opposition, a pu recevoir ses partisans

**La stagnation de l'économie birmane oblige le régime militaire à se réorganiser et à lâcher du lest. Figure de proue de la contestation, Mme Aung San Suu Kyi a été autorisée, lundi 24 novembre, à recevoir ses partisans et des diplomates étrangers à son domicile. Mais les généraux au pouvoir à Rangoun hésitent encore à engager le dialogue avec l'opposition. L'Union européenne maintient la pression.**

BANGKOK
*de notre correspondant en Asie du Sud-Est*

La junte birmane a procédé, ces deux dernières semaines, à des ravalements de façade qui soulignent avant tout sa volonté de s'accrocher au pouvoir. C'est dans ce contexte qu'il faut interpréter l'autorisation accordée à Mme Aung San Suu Kyi, figure de proue de l'opposition au régime militaire, de célébrer à son domicile, lundi 24 novembre, la fête nationale birmane en présence de diplomates étrangers et de quelque trois cents de ses partisans.

Depuis le 15 novembre, le Conseil d'Etat pour la restauration de la loi et de l'ordre (Slorc), dénomination officielle de l'organisme qui gérait le pays depuis 1988, a cédé la place à un Conseil d'Etat pour la loi et le développement. Des officiers proches de la retraite, dont certains soupçonnés de corruption, ont été remplacés par des cadets, jugés plus dynamiques. Toutefois, les généraux Than Shwe, Maung Aye et Khin Nyunt, personnalités dominantes du pouvoir militaire depuis quelques années, ont conservé leurs fonctions.

La junte éprouve le besoin de redresser la barre. La relance de l'économie, au début des années 90, est demeurée sans lendemain. Pour des raisons indépendantes de la crise financière régionale, le kyat, monnaie nationale, a perdu près de la moitié de sa valeur cette année. Le taux d'inflation a été de 40 % en 1997. L'Année du tourisme en Birmanie, une promotion qui prend fin en novembre, n'a pas été un succès. Les quelque 6 milliards de dollars d'investissements étrangers agréés depuis 1989 n'ont pas donné, pour le moins, le coup de fouet espéré à une économie toujours vacillante.

Après plus de neuf ans au pouvoir, la junte n'a pas réussi à doter l'Union d'une Constitution, tout projet se heurtant notamment au statut de minorités, avec lesquelles les militaires ont signé des cessez-le-feu provisoires bien précaires. D'un autre côté, les généraux hésitent encore à engager directement un dialogue avec Mme Suu Kyi, dont la Ligue nationale pour la démocratie (LND) avait emporté, de haute main en 1990, l'élection d'une Assemblée qui n'a jamais été autorisée à se réunir.

### Les violations des droits de l'homme par l'armée embarrassent l'Asean

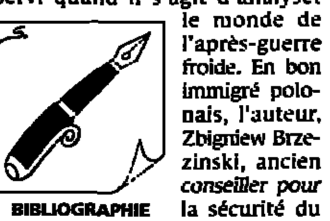
Entre-temps, les violations des droits de l'homme par l'armée et la production croissante d'opium ne facilitent pas les affaires de l'Asean (Association des nations de l'Asie du Sud-Est), dont Rangoun fait partie depuis le mois de juillet. La question de la présence de la Birmanie dans cette organisation a provoqué le report sine die d'une réunion à Bangkok, le 17 novembre, entre l'Asean et l'Union européenne. Le problème pourrait de nouveau se poser à propos du deuxième sommet entre l'UE et l'Asie de l'Est, prévu à Londres pour avril 1998. Mme Suu Kyi a certes été autorisée à célébrer l'anniversaire de la première grève étudiante, en 1920, contre les autorités coloniales britanniques, dont la Birmanie a fait sa fête nationale. Mais le président de la junte, le général Than Shwe, dans un message prononcé à cette occasion, s'en est pris, sans citer Mme Suu Kyi nommément, à *« ceux qui manquent de patriotisme et ne respectent pas la dignité de leur propre nation »*, tout en accusant les *« néocolonialistes »* de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Birmanie.

Mais la récente réorganisation de la junte, à des fins de consolidation, ne s'est pas encore accompagnée de l'ouverture du dialogue avec l'opposition, réclamée par les Occidentaux et apparemment souhaitée par certains membres de l'Asean puisque les ambassadeurs des Philippines et de Thaïlande sont allés, lundi, écouter Mme Suu Kyi plaider *« la tolérance, le respect mutuel et la compréhension »*.

*Jean-Claude Pomonti*

# « Le Grand Echiquier » de Zbigniew Brzezinski

## Un précis de politique étrangère américaine pour le XXIe siècle dressé par l'ancien conseiller pour la sécurité du président Jimmy Carter



BIBLIOGRAPHIE

**VOICI** une synthèse magistrale, qui tranche sur l'à-peu-près médiatique quotidien, le « fast-food » politico-journalistique habituellement servi quand il s'agit d'analyser le monde de l'après-guerre froide. En bon immigré polonais, l'auteur, Zbigniew Brzezinski, ancien *conseiller pour* la sécurité du président Jimmy Carter, n'émet aucun doute sur les mérites universels de l'influence américaine. Il entame même ce *Grand Echiquier*, précis de politique étrangère à l'intention du gouvernement américain, en exposant sans détour sa problématique : comment faire pour que les Etats-Unis maintiennent le plus longtemps possible leur statut d'unique superpuissance depuis l'implosion de l'URSS ?

« Zbig » joue cartes sur table. Il croit dur comme fer, sans qu'un soupçon de doute vienne décoiffer l'impeccable alignement de son éternelle brosse, que le maintien de la paix, le développement économique et celui de la démocratie passent par la préservation de cette prépondérance américaine. Il la qualifie d'*« hégémonie pluraliste, perméable et souple »*, qui repose sur quatre piliers : primauté technologique, économique, militaire et culturelle. *Une fois son objectif fixé* – qu'on est libre de critiquer –, il se livre à un examen géostratégique de haute volée.

Il évacue d'emblée deux continents *« éloignés »*, l'Amérique latine et l'Afrique, dont l'évolution lui paraît marginale pour assurer la pérennité de l'hégémonie américaine. Celle-ci, affirme-t-il, se jouera ailleurs, dans un espace qu'il appelle Eurasie, qui s'étend de l'ouest du continent européen à la Chine. Ce « grand échiquier » – dont la Russie constitue l'étendue principale – regroupe 75 % de la population de la planète et fournit les deux tiers de la production mondiale. *« Pour l'Amérique, l'enjeu géopolitique principal est cette Eurasie. La primauté globale de l'Amérique dépend de sa capacité à y maintenir sa prépondérance »*, écrit l'auteur.

Puissance non eurasienne, les Etats-Unis vont devoir, selon Brzezinski, *« devenir l'arbitre »* principal en Eurasie, au service de la bonne cause – celle de la paix et du développement – cela va de soi. Dans une formule voisine, Bill Clinton dit que les Etats-Unis doivent être une *« puissance indispensable »* ; et Richard Haas, ancien conseiller républicain de la Maison Blanche, les voit condamnés à être *« le shérif malgré lui »* du monde de l'après-guerre froide. C'est en ces termes *que pensent aujourd'hui à Washington* une bonne partie des élites qui s'occupent de politique étrangère.

### L'ALLEMAGNE, ALLIÉ PRIVILÉGIÉ

Le rôle pivot des Etats-Unis en Eurasie se construit dans trois directions : Union européenne, Russie et Asie. Washington devra appuyer une intégration européenne étendue à l'Est qui, dès lors qu'elle se fait parallèlement à l'extension de l'OTAN, assurera une pénétration plus avant de l'influence américaine. Dans cette perspective, l'Allemagne reste l'allié privilégié de l'Amérique en Europe.

La relation avec Moscou doit avoir un objectif : faire *« prendre conscience aux Russes du fait qu'une redéfinition de leur identité sur des critères nationaux, exclusifs de tout projet impérial, est la condition de leur libération, non de leur capitulation »*. De cette évolution, l'un des tests cruciaux sera le comportement que les Russes vont adopter à *l'égard de l'Ukraine*. Enfin, les ambitions régionales de la Chine doivent être reconnues, mais à une condition : que la présence américaine dans la région soit consolidée par une réaffirmation de son partenariat militaire avec le pays qui reste son allié principal en Asie, le Japon.

Autour de ces trois axes, Brzezinski dresse un portrait détaillé du *« système »* international qui émerge. Il fait exploser les clichés trop répandus sur *« la fin de l'Histoire »*, le triomphe du *« nouvel ordre international »* et autres raccourcis de géostratèges de cafés.

***Alain Frachon***

★ ***Le Grand Echiquier, l'Amérique et le reste du monde*, de Zbigniew Brzezinski, Bayard Editions, coll. « Actualité », 273 pages, préface de Gérard Chaliand, 125 francs.**



# Les partisans de l'« affirmative action » battent en retraite devant la Cour suprême des Etats-Unis

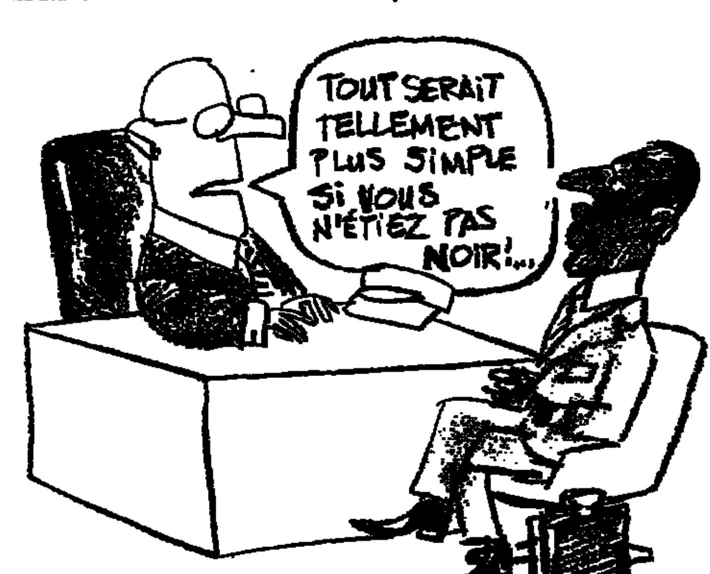
## La politique en faveur des minorités divise la société américaine

**Plusieurs mouvements de défense des droits civiques ont préféré régler à l'amiable un différend qui les opposait à une enseignante blanche licenciée par la direction d'un lycée au titre de l'*affirmative action*, discrimination positive en faveur des minorités ethniques. Ils écartent ainsi l'éventualité d'un arrêt défavorable de la Cour suprême, qui, un jour ou l'autre, devra reformuler le cadre de cette politique.**

NEW YORK
*de notre correspondante*

La bataille de l'*affirmative action* à la Cour suprême n'aura pas lieu : inquiets de la perspective d'une décision entraînant l'abolition de ce système de traitement préférentiel à l'égard des minorités ethniques, plusieurs mouvements de défense des droits civiques viennent de tuer dans l'œuf les chances de la plus haute juridiction *américaine de statuer, du moins* à court terme, sur une question qui est au cœur de l'évolution des relations raciales aux Etats-Unis.

Ce nouveau rebondissement dans le débat sur l'*affirmative action*, ou discrimination positive, montre à quel point le fossé reste grand entre les partisans du maintien d'un mécanisme visant à remédier à la discrimination raciale dans l'emploi et l'éducation et les adversaires, de plus en plus puissants, de ce système, en vigueur depuis près de trente ans, au mépris, disent-ils, de la responsabilité et du mérite individuels.




### JURIDICTION CONSERVATRICE

Les neuf juges de la Cour suprême avaient accepté de se saisir d'une affaire remontant à 1989, celle du lycée de Piscataway, sur laquelle leur arrêt était attendu le 14 janvier prochain. Dans ce dossier, une enseignante blanche, Sharon Taxman, poursuivait pour discrimination raciale le lycée du New Jersey qui l'avait licenciée afin de préserver l'emploi d'une collègue noire, Debra Williams, aux qualifications et à l'ancienneté similaires. La direction du lycée avait estimé que la suppression de l'emploi de Mme Williams, seule noire du département économique, aurait nui à l'équilibre ethnique de l'établissement. C'était la première fois que la Cour suprême se saisissait d'une affaire portant sur la discrimination positive, et l'on s'attendait à ce qu'elle en profite pour reformuler le cadre de cette politique dans une décision qui aurait fait jurisprudence.

Or, non seulement la Cour suprême est devenue plus conservatrice ces dernières années, mais le mouvement pour l'abolition de la discrimination positive s'est considérablement renforcé depuis trois ans. Pour les organisations noires et les mouvements de défense des droits civiques, le danger d'une décision de la Cour suprême en faveur de l'enseignante blanche du lycée de Piscataway, signant l'arrêt de mort de l'*affirmative action* à l'échelle nationale, était donc réel.

Le coup de grâce est venu cet été, lorsque la Maison Blanche, qui avait jusqu'ici soutenu la décision du lycée, a fait savoir que l'avocat du gouvernement défendrait devant la Cour suprême une position plus nuancée, soutenant le principe de la discrimination positive dans certaines circonstances, mais admettant que le lycée était allé trop loin en l'espèce.

Pour éviter que la Cour suprême ne soit amenée à rendre un arrêt hostile à l'action positive, plusieurs organisations de défense des droits civiques, regroupées au sein du Black Leadership Forum, se sont donc cotisées pour offrir 70 % du montant de la somme allouée en dédommagement à Mme Taxman par les tribunaux (433 500 dollars, représentant le salaire qu'elle n'a pas perçu pendant ses quatre années de chômage et les honoraires de ses avocats). Le lycée, qui faisait appel, a accepté leur offre le 20 novembre et versera le reste : le contentieux est réglé et la Cour suprême n'a plus lieu de statuer.

Les membres du Black Leadership Forum affirment que cette affaire, trop contestable sur la forme, était mal choisie pour servir de fondement à une décision historique de la Cour suprême. Pour leurs adversaires, la manière dont les partisans de l'*affirmative action* ont ainsi refusé le combat montre tout simplement à quel point ils sont aux abois : tôt ou tard, qu'ils le veuillent ou non, l'évolution de l'opinion amènera la Cour suprême à se prononcer sur la question.

### IDÉAUX ÉGALITAIRES

Pour l'heure, cette politique héritée des idéaux égalitaires des années 60 continue de soulever de multiples controverses ; le candidat du président Clinton pour le poste d'adjoint à l'Attorney General (ministre de la justice) pour les droits civiques, Bill Lann Lee, un asiatique, vient d'être barré par la commission judiciaire du Sénat – dominée par les républicains – qui lui a reproché ses prises de position en faveur de l'*affirmative action*. Et le président du conseil consultatif créé par Bill Clinton sur les relations raciales, l'historien noir John Hope Franklin, a été vivement critiqué la semaine dernière pour avoir refusé d'inviter les adversaires de la discrimination positive lors d'un débat public.

Pour ajouter à la confusion, une bonne demi-douzaine d'ouvrages publiés ces derniers mois sur l'état des relations raciales aux Etats-Unis, largement débattus dans la presse, parviennent à des conclusions radicalement différentes sur la nécessité ou non de maintenir les programmes de traitement préférentiel pour les minorités ethniques, au regard des progrès réalisés.

***Sylvie Kauffmann***

# *La mémoire des victimes de l'Holocauste à Salonique*

ATHÈNES
*de notre correspondant*

Plus d'un demi-siècle après l'extermination de 96 % des cinquante mille juifs de Salonique dans le camp d'Auschwitz-Birkenau, la Grèce a érigé un monument à la mémoire des victimes de l'Holocauste. Le président grec Costis Stéphanopoulos a inauguré, dimanche 23 novembre, l'œuvre du sculpteur yougoslave Nador Glid – un chandelier à sept branches haut de trois mètres – dans un parc proche du « camp 151 », où avait été rassemblée la population juive avant les déportations de 1943.

La cérémonie s'est déroulée en présence du ministre israélien de la santé, Yehosua Matza, du directeur du bureau du premier ministre israélien, Moshe Leon, du secrétaire d'Etat allemand aux affaires étrangères, Werner Hauer, ainsi que de délégations juives et américaines. *« Salonique s'est toujours souvenue avec une grande tristesse et douleur de ces victimes »*, a affirmé M. Stéphanopoulos. *« Enfin ! Cet hommage comble un grand vide, nous l'attendions depuis longtemps »*, ont déclaré le président du Conseil central des juifs de Grèce (KIS), Nissim Maïs, et le chef de la communauté juive de Salonique, Andréas Séphila, qui réclamaient ce geste depuis 1954.

Surnommée pendant plusieurs siècles la « Jérusalem des Balkans », Salonique a été une ville refuge pour les juifs chassés d'Espagne à la fin du XVe siècle par Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille, puis pour les marranes portugais et les ashkénazes d'Europe centrale. Les juifs ont alors constitué pendant plus de quatre siècles la principale communauté, avant l'hellénisation de la ville en 1912.

L'occupation de Salonique par les forces de l'Axe, le 9 avril 1941, sonnera le glas de la communauté. Les nazis, sous la conduite de Dieter Wislicenzy et d'Aloïs Brunner, bras droit d'Adolf Eichmann, mettent en place les mesures antijuives. Le 11 juillet 1942, tous les hommes juifs âgés de dix-huit à quarante-cinq ans sont déportés dans des camps de travail. La communauté devra verser une rançon phénoménale pour obtenir leur libération. A la fin de 1942, toutes les entreprises juives sont confisquées et les trente mille tombes du cimetière juif sont détruites. De mars à août 1943, selon Andréas Séphila, les nazis déporteront cinquante mille juifs. Seuls mille neuf cent cinquante d'entre eux sortiront indemnes des camps de la mort.

La communauté juive de Grèce, forte maintenant de quelque six mille membres, a demandé au gouvernement au début de l'année, pour la troisième fois depuis 1985, qu'il réclame l'extradition de Brunner de Syrie, où il a été repéré par les chasseurs de nazis. Pour M. Séphiha, cette requête constitue *« une dette morale de la Grèce envers les victimes de l'Holocauste »*. Les autorités grecques, qui affirment qu'Athènes a cédé ses droits à la RFA en 1959 pour tous les crimes nazis commis dans le pays, ont adressé au KIS une nouvelle fin de non-recevoir.

***Didier Kunz***

# Faible participation aux élections en République serbe de Bosnie

SARAJEVO
*de notre correspondant*

Un million d'électeurs étaient appelés, samedi 22 et dimanche 23 novembre, à élire leurs représentants au Parlement des Serbes de Bosnie. Le scrutin s'est déroulé dans le calme. Les 1 400 observateurs envoyés sur place par l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) n'ont rapporté aucun incident majeur.

La seule fausse note a eu pour cadre la ville de Brcko (nord-est), où des soldats américains de l'OTAN ont intercepté un véhicule transportant des électeurs bosniaques musulmans venus voter dans leur ville d'origine. Ceux-ci ont expliqué aux passagers effarés qu'ils n'étaient pas autorisés à voter, *« les élections se déroulant en Serbie »*. Un officier a dissipé le malentendu après avoir donné sur place un rapide mais salutaire cours de géopolitique à ses soldats.

Les résultats définitifs de cette élection ne seront publiés que vers le 10 décembre, lorsque les bulletins des électeurs ayant voté à l'étranger par correspondance auront été dépouillés. La seule estimation connue concerne le taux de participation, qui ne devrait pas dépasser les 60 %. Un taux bas si on le compare à celui du scrutin municipal qui s'est tenu en septembre dernier dans toute la Bosnie et qui avait vu 85 % des inscrits se rendre aux urnes. L'enjeu du week-end était pourtant de taille, puisqu'il s'agissait de doter la République serbe (RS) de nouvelles institutions.

Celles-ci sont en panne depuis qu'une guerre ouverte oppose la présidente de la RS, Biljana Plavsic, présentée comme modérée, à l'ultranationaliste Momcilo Krajisnik, l'élu serbe à la présidence collégiale de la Bosnie. Plus globalement, les électeurs avaient à donner une orientation à la future politique de la République serbe. D'un côté, ils pouvaient conforter les ultranationalistes au pouvoir, qui font obstacle à la réalisation des accords de paix de Dayton. D'un autre, ils pouvaient donner raison à Biljana Plavsic qui s'est engagée à faire respecter ces mêmes accords et à lutter contre la corruption.

A Pale même, fief des ultranationalistes serbes, l'abstention semble avoir été assez forte. *« Je n'ai pas voté*, explique Bojan Radic, *parce que ces élections nous ont été imposées par les représentants de la communauté internationale pour faire plaisir à la traîtresse Plavsic. Ils outrepassent leur mandat. »* Les habitants de Pale ont peu apprécié les sanctions prises à l'encontre de trois candidats du SDS (Parti démocratique serbe), rayés des listes en raison de la présence dans l'Est de l'entité serbe, quelques jours avant le scrutin, d'affiches représentant l'ancien leader des Serbes de Bosnie, longtemps chef de file du SDS, Radovan Karadzic, recherché pour crimes de guerre.

### L'EXTRÊME DROITE MOBILISÉE

*La sous-mission électorale* d'appels, créée par l'OSCE, avait stipulé par la suite qu'*« à chaque jour où des portraits de Karadzic seraient visibles, deux candidats du SDS seront rayés et ne pourront pas être remplacés »*. L'annonce a été suivie d'effet puisque le visage de Radovan Karadzic, qui d'ordinaire est placardé un peu partout à Pale, brillait, samedi, par son absence. Les premières estimations indiquaient une faible participation à Banja Luka (nord-ouest), où siège Biljana Plavsic. « L'effet Plavsic », qui fait souffler un vent de liberté sur la plus importante ville de la République serbe, n'a pas incité les électeurs à se déplacer en masse. *« Il y a deux mois, je lui ai accordé ma voix parce qu'elle avait réuni toute l'opposition. Puis elle a créé son parti, la coalition a éclaté et nous n'avons toujours pas de maire. Elle est comme les autres, le pouvoir l'intéresse, pas le sort des gens »*, expliquait Jelea, deux jours avant le scrutin.

Le Parti radical (extrême-droite), qui se décrit comme *« partageant la ligne politique du SDS sans être mêlé aux affaires de gros sous qui ont corrompu le SDS »*, pourrait tirer un bénéfice de la faible participation générale. *« Son électorat, séduit à la fois par ce mouvement neuf mais qui tient un discours conservateur rassurant, est probablement l'un des seuls à s'être fortement mobilisé »*, note un observateur.

***Christian Lecomte***

ffirmative action » batte
Cour suprême des Etats-U




...es de l'Holocauste

...ns en Républiqu...



**DROIT DU SOL** L'Assemblée nationale commence, mercredi 26 novembre, l'examen du projet de loi d'Elisabeth Guigou, ministre de la justice, visant à réformer les lois sur la nationalité en revenant partiellement aux dispositions antérieures à la loi votée par la droite en 1993. ● LE TEXTE propose de rétablir l'accès de plein droit à la nationalité, à leur majorité, pour les jeunes nés en France de parents étrangers. Cependant, il ne restaure pas le droit pour les parents d'obtenir cette nationalité pour leurs enfants mineurs, qui avait été confirmé par la loi de 1973. ● LA DROITE se prépare à combattre ce projet, auquel elle reproche de supprimer l'exigence d'une « manifestation de volonté » introduite par la loi de 1993. ● À GAUCHE, le projet est jugé insuffisant par une partie des socialistes et des communistes, ainsi que par l'ensemble des écologistes.

# La droite refuse le retour à la nationalité « automatique » à dix-huit ans

## Le projet de loi d'Elisabeth Guigou, dont les députés débattent à partir de mercredi, est dénoncé par l'opposition, qui le juge trop libéral. Cependant, une partie de la gauche souhaiterait aller plus loin dans la reconnaissance du droit du sol aux enfants d'étrangers

« *RÉTABLIR le droit du sol* » tout en recherchant le « *consensus* » politique le plus large : ces deux exigences contraires, sinon contradictoires, vont borner le débat sur la réforme de la nationalité qui doit s'ouvrir mercredi 26 novembre à l'Assemblée nationale. La promesse de « *rétablissement* » du droit du sol, répétée pendant la campagne électorale, marque la volonté d'effacer la réforme de 1993. Promesse doublement ambiguë puisque la loi Méhaignerie, en obligeant tous les jeunes nés en France de parents étrangers à manifester leur volonté de devenir français, n'avait fait que limiter l'application du principe du « droit du sol », sans le supprimer. Et que l'actuel projet de loi défendu par le garde des sceaux, Elisabeth Guigou, ne rétablit pas totalement la législation en vigueur avant 1993.

Le gouvernement, suivant les recommandations du rapport Weil, a renoncé à rétablir deux importantes dispositions supprimées par la loi Méhaignerie : le droit pour les parents étrangers d'obtenir la nationalité pour leurs enfants mineurs nés en France, et l'accès à la nationalité dès la naissance pour les enfants nés en France de parents eux-mêmes nés dans les anciennes colonies.

Sans satisfaire la droite, ces atermoiements ont suscité des états d'âme à gauche. D'autant que le garde des sceaux lui-même avait initialement plaidé en faveur d'une possible acquisition de la nationalité dès treize ans. Une fois rendu l'arbitrage de Lionel Jospin défavorable à Mme Guigou, le débat a resurgi parmi les députés socialistes. Au nom de l'intégration, certains ont réclamé la possibilité pour les enfants mineurs de devenir français. Maximaliste, Véronique Neiertz a plaidé en faveur d'un droit du sol « intégral », faisant de tout enfant né en France un citoyen français. Quant au rapporteur du projet, Louis Mermaz, il prônait le retour à la situation d'avant 1993.

*Ce conflit avec le gouvernement* a même fait réapparaître, le temps d'un vote en groupe, le spectre des batailles de courants. Tandis que les amis de Laurent Fabius se rassemblaient derrière M. Mermaz, les proches de Lionel Jospin ont fait bloc, parfois à contre-cœur, autour d'un amendement de compromis imposé par le gouvernement : l'acquisition de la nationalité dès treize ans, avec l'accord des parents et du jeune.

De ce débat, il ne reste aujourd'hui que les « *regrets* » formulés par M. Mermaz dans son rapport. L'acquisition de la nationalité pour les mineurs « *était le meilleur moyen d'intégrer dans la communauté nationale des enfants ayant vocation à devenir français à leur majorité, se sentant français et perçus comme tels : c'était aussi l'expression de la tradition d'accueil de la nation française fondée sur la confiance dans ses institutions et son système scolaire pour transmettre ses valeurs à tous ceux qui sont nés sur le sol de France (...)* », note le député de l'Isère. Discipline de groupe oblige, celui-ci devra se contenter d'appuyer, à titre personnel, les amendements déposés en ce sens par les députés communistes, les écologistes défendant quant à eux un droit du sol « intégral ».

Même amendé de façon libérale au bénéfice des « treize-seize ans », le projet gouvernemental a repris l'exigence d'une volonté du jeune lui-même, et non de ses parents, mise en avant par la commission Marceau Long, inspiratrice de la loi Méhaignerie de 1993. A des arguments juridiques, basés sur le principe de l'autonomie de la volonté et le respect des droits de l'enfant, s'ajoute la crainte, moins facilement avouable à gauche, que des parents sans-papiers n'utilisent la nationalité de leurs enfants nés en France pour obtenir leur propre régularisation.

Pour les jeunes entre seize et dix-huit ans, la référence explicite à la « manifestation de volonté », essentielle pour la droite, a été remplacée par une simple « déclaration ». Pourtant, le principe d'une démarche volontaire, retenu en 1993, demeure.

### Du débat sur le cas des mineurs nés en France, il ne reste que des « regrets »

Rien ne pourra être fait sans l'enfant, souligne-t-on à Matignon, où l'on se félicite de ce compromis que l'on dit fidèle à la double logique défendue par M. Jospin : acquisition automatique à la majorité et expression de la volonté du mineur concerné.

*Cependant, cette démarche*, indispensable entre seize et dix-huit ans, perdra son caractère impérieux puisqu'à dix-huit ans, tout enfant d'immigré né en France aura vocation à devenir français, sauf s'il manifeste un choix inverse. « *On ne fait pas une loi pour parvenir à un consensus. Le gouvernement fait preuve d'une certaine hypocrisie !* », s'exclame Pierre Mazeaud (RPR), ancien rapporteur de la loi de 1973 et père spirituel de la loi de 1993, en rappelant « *l'unanimité* » qui avait prévalu au sein de la commission Marceau Long. L'UDF aussi s'est mobilisée contre le texte : le président de groupe, François Bayrou (FD), peaufine, selon l'un de ses collègues, une intervention « *assez philosophique, couvrant toutes les modifications de la législation... depuis l'aube des temps* ».

Et le débat pourrait rebondir à propos du double droit du sol. Les députés socialistes veulent rétablir *le droit (supprimé en 1993)* à la nationalité dès la naissance pour les enfants nés en France de parents eux-mêmes nés dans d'anciennes colonies avant l'indépendance. Le gouvernement s'y refuse, acceptant seulement de libéraliser cette pratique, maintenue pour les seules personnes nées en Algérie, qui formait trois départements français jusqu'en 1962.

Comme en 1993, le débat sur la nationalité ne pourra éviter la confrontation avec l'histoire coloniale de la France.

***Philippe Bernard et Jean-Baptiste de Montvalon***

**★ Sur Internet (www.lemonde.fr), retrouvez un dossier complet et un forum de discussion sur les projets de loi sur la nationalité et l'immigration ; avec des articles du *Monde*, des tribunes, le texte intégral du rapport Weil, etc.**

## La loi de 1973 avait été votée dans un climat d'unanimité

**LES DÉPUTÉS COMMUNISTES** approuvant une réforme du code de la nationalité voulue par la majorité de droite sortie des urnes de juin 1968 ; un élu gaulliste, Jean Foyer, connu pour sa rigidité mais contraignant pourtant un ministre du gouvernement de la « nouvelle société » à mieux adapter son projet à l'évolution du temps : les débats sur ce qui était devenu la loi de 1973 sur la nationalité ne manquent pas de surprendre lorsqu'on y revient vingt-quatre ans plus tard.

*Une commission présidée par un juriste avait été* chargée de débroussailler le terrain ; le projet de loi rédigé par le ministre de la justice, le centriste René Pleven, et approuvé par le conseil des ministres le 21 avril 1971, était prudent ; le Sénat, sous l'égide d'un rapporteur socialiste, Jean Geoffroy, s'était satisfait d'un texte qui se contentait de tirer les conséquences de la décolonisation, ainsi que des lois reconnaissant le droit aux femmes de participer à l'autorité parentale et modifiant les règles de l'adoption.

*A l'Assemblée nationale*, le projet est pris en main par un fin légiste. Président de la commission des lois, M. Foyer réécrit tout. Il libéralise. Il tient compte de la loi qui vient d'être votée pour placer sur un pied d'égalité les filiations naturelles et légitimes. Mais tout cela prend du temps. Quand le projet arrive en séance publique, le 10 octobre 1972, Pierre Messmer a remplacé *Jacques Chaban-Delmas à l'hôtel Matignon, et, si René* Pleven est resté à la chancellerie, M. Foyer est devenu ministre de la santé. Pierre Mazeaud, déjà député gaulliste, hérite du rapport, commençant à se frotter à un dossier dont il deviendra l'un des grands spécialistes.

**« LA MEILLEURE ASSIMILATION POSSIBLE »**

*Elus sous le coup de la peur après les événements de* mai et juin 1968, les députés de la majorité d'alors entendent sans réagir des propos qui feraient frémir leurs successeurs. « *La France, qui sut de tout temps être une terre d'immigration, affirmant son génie dans la recherche des étrangers à épouser notre nationalité, doit poursuivre dans ce même esprit de générosité, d'assimilation complète* », assure le jeune rapporteur.

M. Mazeaud continue : « *Il serait contraire à sa tradition, comme à son rôle dans le monde, de restreindre les possibilités offertes aux étrangers de devenir des nôtres ; il serait contraire à nos idées profondément libérales de décevoir les espoirs de ceux qui, travaillant en France, recherchent la meilleure assimilation possible.* » Ce discours est compris.

Les mêmes députés qui ne supportaient pas le modernisme de M. Chaban-Delmas « gauchisent » pourtant un texte préparé sous son autorité. *Ils suivent* toutes les propositions de leur commission pour effacer bien des barrières à la naturalisation, propositions si ouvertes que le seul orateur de gauche à prendre la parole dans l'hémicycle du Palais-Bourbon, le communiste Georges Bustin, approuve le travail préparé par M. Foyer et annonce que son groupe votera le projet. M. Mazeaud ne connaît la défaite que lorsqu'il veut permettre à un naturalisé d'acquérir un mandat politique sans attendre un délai de dix ans. Le Sénat, à son tour, oublie ses combats ancestraux contre l'évolution des moeurs et suit, sans hésiter, l'Assemblée nationale. Tout se met en place pour que les deux Chambres du Parlement parviennent à un accord unanime. Réformer le code de la nationalité n'est pas, alors, un enjeu de querelles partisanes.

La proximité des élections législatives de mars 1973 *vient tout perturber. Au dernier moment*, le 13 décembre 1972, le gouvernement décide d'imposer une disposition permettant à quelque deux mille Chinois de Polynésie d'être naturalisés et de voter pour Gaston Flosse, le gaulliste de Papeete, opposé à un centriste qui, contrairement à René Pleven, n'a pas rallié la majorité. Ce sera sans effet électoral, mais les sénateurs *de droite et de gauche refusent la manœuvre, ce qui* les contraint à repousser le texte du gouvernement. L'Assemblée nationale, plus obéissante, est finalement seule pour approuver la réforme. Pour gagner un siège, le gouvernement a sacrifié l'image d'une France unanime pour libéraliser l'accès à sa citoyenneté.

***Thierry Bréhier***

## Ce que le projet Guigou propose de modifier

**TREIZE, SEIZE, DIX-HUIT** : tels devraient être les nouveaux seuils d'âge pour l'acquisition de la nationalité française par les jeunes nés en *France de parents étrangers*. Si le projet Guigou est voté en incluant les amendements déjà acceptés par le gouvernement, ce qui ne fait guère de doute, ce rythme à trois temps devrait se décliner ainsi : dès treize ans, le jeune pourra devenir *français avec l'accord de ses* parents ; à seize ans, il pourra demander à le devenir de façon autonome ; à dix-huit ans, il sera français de plein droit à condition d'avoir résidé en France pendant au moins cinq ans depuis l'âge de onze ans. S'il ne souhaite pas devenir français, il pourra décliner la nationalité dans les six mois précédant sa majorité et dans l'année suivant cet anniversaire.

Le projet gouvernemental procède d'une critique du fonctionnement du système en vigueur *depuis* la loi Méhaignerie de 1993, texte issu des travaux de la commission présidée par Marceau Long. Le débat sur la nationalité, longtemps restreint aux juristes spécialisés, avait surgi dans le champ politique au milieu des années 80, sous la pression des critiques de Jean-Marie Le Pen accusant la loi d'alors de fabriquer des « *Français sans le savoir* ». Après avoir en 1986 préparé un projet radical, vivement contesté, Jacques Chirac, alors premier ministre, avait confié le dossier à une commission de « sages ». Modérées, les conclusions de cette commission avaient été assez bien accueillies à gauche, et avaient débouché sur la réforme de 1993, moyennant quelques retouches restrictives.

La possibilité pour les parents d'obtenir la nationalité pour leurs enfants mineurs nés en France, en vigueur depuis 1889, a été alors supprimée. Les jeunes ne peuvent depuis 1993 acquérir la nationalité qu'en manifestant leur volonté de devenir français, entre seize et vingt et un ans.

**« SANS L'AVOIR VOULU »**

Si cette procédure fonctionne mieux que ses détracteurs ne l'avaient craint, elle laisse sur le bord du chemin les jeunes les plus démunis, exclus des réseaux d'information ou désocialisés et qui, laissant passer la date limite des vingt et un ans, restent alors « étrangers sans l'avoir voulu ».

Le texte présenté par Mme Guigou ne revient que partiellement à la législation antérieure, puisqu'il ne rétablit pas le droit des parents d'obtenir la nationalité pour leurs enfants mineurs : aucun enfant d'étranger (à l'exception des ressortissants des anciennes colonies) ne pourrait devenir français avant l'âge de seize ans (comme *actuellement*) – ou treize ans si l'amendement socialiste est adopté.

*Outre cette réforme centrale*, le projet Guigou et les amendements adoptés par les députés modifieraient les points suivants :

● **Double droit du sol** : depuis 1851, tout enfant né en France de parents étrangers eux-mêmes nés en France est français à sa naissance sans formalité. Entre 1973 et 1993, cette disposition s'est appliquée aux enfants nés de parents eux-mêmes nés dans les anciennes colonies, avant l'indépendance, qu'il s'agisse de l'Algérie, considérée comme département français jusqu'en 1962, ou de territoires ayant d'autres statuts.

*La loi de 1993* a supprimé totalement cette dernière disposition et l'a limitée pour les Algériens. Alors que les députés socialistes souhaitent rétablir totalement le « double droit du sol », le gouvernement veut maintenir la distinction entre les Algériens et les autres étrangers. *Dans* son esprit, le droit à la nationalité peut être rétabli intégralement pour les premiers mais sa suppression doit être confirmée pour les seconds.

● **Mariage** : alors que le projet de loi prévoyait initialement de maintenir à deux ans le délai pour devenir français après mariage avec un ressortissant français, *les députés de la* majorité ont souhaité le limiter à une année. Aucune condition de ce *type n'était exigée avant* une loi de 1984 qui a instauré un délai de six mois, porté à deux ans en 1993.

***Ph. B.***

هكذا من الأصل



# Martine Aubry va étendre les 35 heures aux entreprises de transport urbain

## Le gouvernement se montre prudent sur la limitation des heures supplémentaires

**Le gouvernement a bouclé le projet de loi sur les 35 heures, qui sera présenté au conseil des ministres du 10 décembre. Martine Aubry, ministre de l'emploi, a annoncé, lundi 24 novembre, que les entreprises de transport urbain seront concernées. Finalement, le contingent annuel d'heures supplémentaires devrait rester à 130 heures. Le gouvernement veut aussi freiner l'usage abusif du temps partiel.**

**LE GOUVERNEMENT** a bouclé le *projet de loi sur les 35 heures*, qui sera présenté au conseil des ministres du 10 décembre. Après les critiques sur les risques des « *expérimentations hasardeuses* » émises par Jacques Chirac, jeudi 20 novembre, dans le cadre du sommet de Luxembourg sur l'emploi, le débat a pris une dimension plus politique. Les propos du chef de l'Etat laissent entrevoir l'âpreté de la bataille que la droite devrait mener lors de l'examen du texte, courant janvier, au Parlement. Ils vont aussi apporter de l'eau au moulin du CNPF, qui va réunir des états généraux du 8 au 12 décembre, dont le lobbying contre les 35 heures a déjà commencé.

Trente-cinq heures hebdomadaires au 1er janvier 2000, au lieu de 39 dans les entreprises de plus de 10 salariés (ou de 20; le seuil n'est pas *fixé), et en 2002 dans* les *autres : la* réduction de 4 heures de la durée légale du travail est la mesure-phare du projet de loi « *d'orientation et d'incitation* » qui avait été annoncé par Lionel Jospin à l'issue du sommet du 10 octobre. Il prévoit aussi un dispositif d'aides dégressives pour soutenir les entreprises qui, d'ici là, auront engagé un processus de passage aux 35 heures, ces primes étant majorées pour celles qui réduiraient davantage le temps de travail. A partir de 2000, une aide structurelle (d'environ 5 000 francs par salarié et par an) sera accordée aux entreprises.

Fin 1999, le gouvernement a prévu une seconde loi sur les 35 heures pour tenir compte des expériences déjà en vigueur, des négociations en cours et de la situation économique *du moment. Dans l'immédiat*, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, veut mettre à profit cette première loi pour corriger quelques abus dans l'usage des heures supplémentaires.

Il n'est plus question, toutefois, de réduire le contingent d'heures supplémentaires (130 heures par an et par salarié) au-delà duquel une entreprise doit demander une autorisation de l'inspection du travail, comme l'avait suggéré Mme Aubry aux partenaires sociaux. En revanche, la ministre de l'emploi souhaite abaisser le seuil des « heures sup » au-delà duquel l'employeur doit accorder un repos compensateur égal à 50 % de leur durée. Ce repos, qui s'applique dans les entreprises de plus de 10 salariés, est *aujourd'hui dû à partir de la* 43e heure de travail hebdomadaire ; il le serait dès la 42e heure, en 1998 ou 1999, et à partir de la 40e en 2000.

Le temps partiel fera, lui aussi, l'objet de quelques correctifs. Cette forme d'emploi a explosé depuis le début des années 90 et concerne déjà 3,7 millions de personnes, dont 40 % souhaiteraient travailler plus. Son développement s'explique notamment par l'abattement de 30 % des cotisations patronales dont il bénéficie, auquel s'ajoute la ristourne dégressive sur les bas salaires (jusqu'à 1,3 SMIC à partir de 1998). Pour que l'employeur bénéficie de ces exonérations, il faudra un temps partiel d'au moins 18 heures par semaine au lieu de 16 actuellement.

L'abattement de 30 % pour le temps partiel annualisé serait sup*primé, sauf dans certains cas*, notamment pour les contrats de 28 à 32 heures. Autre hypothèse : les heures complémentaires (au-delà de la durée du temps partiel) pourraient représenter jusqu'à un tiers de la durée du travail prévue dans le contrat.

Qui négociera ces accords sur le temps de travail, alors que neuf entreprises sur dix n'ont pas de délégués syndicaux ? Mme Aubry a prévu de reprendre, en le modifiant, le dispositif instauré par l'accord du 31 octobre 1995 signé par le patronat et trois syndicats (CFDT, CFTC, CFE-CGC). Inscrit dans une loi, qui a prévu son expérimentation jusqu'au 31 octobre 1998, il permet à des élus du personnel de se faire mandater par des syndicats absents de l'entreprise.

**OPPOSITION DE LA CGT ET DE FO**

En cas d'accord, celui-ci doit être validé par une commission paritaire (patronat-syndicats) au niveau de la branche. Malgré l'opposition farouche de la CGT et de FO, qui avaient saisi la justice au moment de sa création, Mme Aubry veut élargir ce dispositif pour qu'il soit plus sys*tématiquement utilisé.*

Enfin, les pouvoirs publics vont préciser le champ d'application de la loi, à savoir les entreprises qui relèvent du livre II du code du travail : établissements industriels et commerciaux publics ou privés, professions libérales, sociétés civiles, offices publics et ministériels, associations, syndicats professionnels.

En revanche, les trois fonctions publiques (Etat, collectivités locales, hôpitaux), qui emploient près de 4,5 millions de personnes, ne seront pas concernées par la loi sur les 35 heures, pas plus que la SNCF, la RATP ou EDF et GDF.

La ministre de l'emploi a cependant indiqué, lundi 24 novembre, que le dispositif « *s'appliquera* » aussi aux entreprises de transports urbains. La revendication sur les 35 heures y est très forte, comme l'ont montré de nombreux conflits dans les réseaux des grandes villes de province, et le dernier en date, celui de Rouen.

En 1996, ces entreprises avaient été exclues du bénéfice de la loi Robien sur la réduction du temps de travail parce qu'elles recevaient déjà d'importantes subventions et qu'elles n'avaient donc pas à bénéficier de nouveaux subsides sous forme d'aide à la baisse de la durée du travail. Mme Aubry a précisé que « *ce sera la seule exception* ».

*Jean-Michel Bezat*

# Casse-tête politique autour de l'effet sur le SMIC du temps de travail légal

## Le taux horaire serait relevé de 11,5 %

**MARTINE AUBRY**, ministre de *l'emploi et de la solidarité*, l'a assuré, lundi 24 novembre : ce n'est qu'« *un problème technique* », sur lequel le gouvernement dispose de « *deux ans* » pour travailler. Pour autant, l'équation SMIC horaire pose un redoutable casse-tête politique au gouvernement, au moment où il boucle son projet de loi sur les 35 heures en l'an 2000.

C'est mathématique. Le SMIC, défini sur une base mensuelle, est obtenu en multipliant un taux horaire (39,43 francs depuis le 1er juillet 1997) par le nombre d'heures effec*tuées dans le mois, soit 169 heures* pour une durée légale hebdomadaire de 39 heures. Garantir son niveau actuel au 1er janvier 2000, impose, avec le passage à une durée légale du travail de 35 heures par semaine, soit de 151,5 heures par mois, de relever de 11,5 % le taux horaire, à 43,98 francs.

La perspective d'une hausse de 11,5 % fait déjà frémir le monde industriel et, notamment, les industries de main-d'œuvre, qui estiment le coup trop rude pour pouvoir être digéré et annoncent des sinistres à la pelle. D'autant que le passage à l'euro – au 1er janvier 1999 – ne laisse guère de marge de manœuvre.

Les milieux patronaux rappellent que, entre juillet 1981 et la fin 1982, le relèvement de 21 % du taux horaire du SMIC, par plusieurs coups de pouce successifs, avait été partiellement amorti par l'inflation et les réajustements monétaires. « *On risque de foutre complètement en l'air tous les calculs de coûts salariaux* », s'alarme d'ores et déjà la fédération des industries mécaniques.

Difficulté supplémentaire : par *définition*, un relèvement du taux horaire s'applique à tout le monde. Y compris aux PME de moins de dix ou vingt salariés, quand elles emploient des smicards, même si elles doivent, selon le projet de loi, disposer d'un délai complémentaire de deux ans pour passer aux 35 heures.

Ce relèvement du taux horaire s'appliquera également aux entreprises qui resteront à 39 heures grâce à un volant de 4 heures supplémentaires payées 25 % plus cher. Pour ces dernières, fait valoir le CNPF, le surcoût sera de 11,5 % au titre du SMIC, auxquels s'additionneront 4 % au titre des heures supplémentaires.

Les experts patronaux, qui chargent un peu la barque, y ajoutent en sus le coût du repos compensateur de 50 %. Toutefois, ce rajout n'est valable que si le seuil hebdomadaire à partir duquel les heures supplémentaires donnent droit à repos compensateur dans les entreprises de plus de dix salariés est abaissé de 42 à 39 heures.

A l'inverse, on n'imagine guère le gouvernement ne pas compenser et imposer, de fait, au smicard dont l'entreprise passerait de 39 à 35 heures une baisse de 10,4 % du salaire mensuel, soit une perte sèche de 690 francs, ramenant le SMIC sous la barre des 6 000 francs brut. Pour se tirer de cette impasse, le gouvernement pourrait exonérer des charges patronales à concurrence du relèvement du SMIC.

Le coût d'une telle opération – qui risque d'être lourd pour les finances publiques – sera-t-il supportable dans le nouveau cadre budgétaire de la zone euro ?

*Caroline Monnot*

### *M. Blondel sceptique*

**Marc Blondel s'est montré sceptique, lundi 24 novembre, sur le projet de loi sur les 35 heures. Le secrétaire général de FO juge que « *les promesses* [du gouvernement] *sont difficiles à tenir... Le grand engouement pour les 35 heures est en train de se déliter un petit peu* ». Il reproche au gouvernement de ne pas s'être engagé sur les 35 heures « *payées 39...* » : « *Si nous ne sommes pas en capacité de négocier des compensations, avec les employeurs, j'ai le sentiment que l'on ne sera pas content dans les usines et les ateliers* ».**

# Les « provocations » de M. Dondoux ne calment pas la grogne patronale

**ALBI**
*de notre envoyé spécial*

Le secrétaire d'Etat au commerce extérieur, Jacques Dondoux, adore dire de lui-même qu'il est un peu « *provocateur* ». Et quand il fait cette mise en garde, c'est qu'il a la tentation d'en faire la démonstration. Venu lundi 24 novembre dans la région toulousaine défendre la politique économique du gouvernement, il a ainsi prévenu à diverses reprises ses auditoire successifs de ce trait de caractère. Avant de passer à l'acte...

**REPORTAGE**

La réforme créera-t-elle beaucoup d'emplois ? « C'est sûr que c'est pas sûr »...

Le matin, 10 heures. Le secrétaire d'Etat visite une usine du groupe Genoyer (vannes industrielles), dans la banlieue d'Albi, et tente d'apaiser les dirigeants de la société qui se sont affirmés « *très soucieux de l'impact des 35 heures* ». Puisque la réforme a été décidée, leur dit-il, « *faisons-la intelligemment* ». Chacun y a à gagner, poursuit-il : les salariés, mais aussi les employeurs, qui peuvent tirer profit de la réforme pour *avancer dans la voie de l'annuali*sation du temps de travail : « *La position de Bercy est d'être très raisonnable, parce qu'on ne veut pas rater la reprise* », promet-il.

Quelques instants plus tard, deuxième étape : M. Dondoux plaide la cause gouvernementale devant un parterre de patrons et de syndicalistes réunis à l'Ecole des mines d'Albi. Il admet d'abord que la réforme des 35 heures ne fera pas de miracle : « *Je ne suis pas sûr que cela créera beaucoup d'emplois* », lâche-t-il. Mais puisque cela a été décidé, ajoute-t-il, faisons en sorte que « *les entreprises ne perdent pas leur compétitivité* ».

Le secrétaire d'Etat passe donc en revue toutes les précautions qu'il faut prendre. D'abord, il revient à la charge : il faut avancer dans « *l'adaptabilité du temps de travail* ». Ensuite, il faut exclure les plus petites entreprises du champ de la réforme : « *Nous poussons peut-être le cochonnet un peu loin* », affirme M. Dondoux, mais à Bercy, explique-t-il, nous considé*rons que la réforme des 35 heures* ne devrait pas d'appliquer aux PME de moins de 50 salariés et non de moins de 20 ou 10 salariés...

**« MÉCANISER À MORT »**

Nouvelle étape, en début d'après-midi : le secrétaire d'Etat débat, à Castres, avec les dirigeants de Tricotage castrais industries, une PME locale spécialisée dans la fabrication de pulls. Avec des coûts salariaux horaires qui sont de 81 francs, ici, contre 7 francs au Maroc, la société, expliquent les responsables, est sur la corde raide et « *tout ce qui concourt à alourdir encore ses coûts se traduira mécaniquement par des pertes d'emplois* ».

– « *Combien de temps faut-il pour faire un pull* », s'enquiert M. Dondoux.

– « *Une demi-heure de travail* », lui répond-on.

– « *Vous ne vous en sortirez qu'en mécanisant à mort. Tombez à dix minutes par pull* », assène M. Dondoux, avant de se tourner vers les *personnalités politiques de la ré*gion, dont Paul Quilès : « *Seulement, c'est vrai, je suis désolé de le dire aux élus, avec la mécanisation, il y aura moins d'emplois...* »

Dernier rendez-vous, en fin de journée, à la chambre de commerce et d'industrie de Castres. M. Dondoux joue une nouvelle fois la carte de la sincérité. La réforme créera-t-elle beaucoup d'emplois ? « *C'est sûr que c'est pas sûr* », admet-il encore une fois, avant de donner l'assurance à son auditoire que Bercy veille à ce que la réforme n'ait pas des effets antiéconomiques.

Le secrétaire d'Etat rappelle ainsi à ses interlocuteurs que ce sont les socialistes qui ont su, en 1983, engager la réforme de la désindexation des salaires sur les prix, et leur assure que, là encore, ils n'ont pas à craindre une dérive des coûts salariaux, malgré un changement des règles du jeu sur les heures supplémentaires. « *Vous savez très bien*, leur lance-t-il, *que la modération salariale, vous l'obtiendez plus facilement avec cette majorité qu'avec une autre.* »

Peine perdue. La grogne patronale est visiblement si forte qu'il ne se trouve pas un seul patron pour remercier M. Dondoux de toutes ces ouvertures. Preuve que le climat est toujours électrique, ses provocations sont presque passées inaperçues...

*Laurent Mauduit*

هكذا من الاصل



# Jacques Chirac estime que les entreprises sont tenues à la « solidarité sociale »

## En Guyane, l'entourage du chef de l'Etat minimise la passe d'armes avec Lionel Jospin

**La visite du chef de l'Etat en Guyane, commencée dimanche 23 novembre, a continué lundi par une visite au centre spatial de Kourou, et un dialogue avec les jeunes, invités à se *« retrousser les manches »*. Interpellé sur les charges des entreprises, il a expliqué qu'elles doivent contribuer à la « solidarité sociale ». Son entourage a minimisé, par ailleurs, la passe d'armes avec Lionel Jospin au sujet des 35 heures.**

CAYENNE
*de notre envoyé spécial*

Sans jamais faire allusion aux propos ironiques du premier ministre sur ses capacités d'*« expérimentateur »*, le président de la République s'est amusé, en deux occasions au moins, lundi 24 novembre, à explorer les curiosités de la cohabitation. Une première fois, comme le maire de Kourou venait de lui brosser un tableau assez sombre de sa commune, M. Chirac, qu'accompagnaient Claude Allègre et Jean-Jacques Queyranne, a répliqué : *« Je comprends parfaitement que vous profitiez de la présence de deux membres importants du gouvernement pour souligner les problèmes à résoudre... »*

Quelques minutes plus tard il a remercié le maire, *« au nom du gouvernement »* et en son nom propre, pour la qualité de son accueil. *« C'est une réaction naturelle dans la chaleur des congrès »*, commentait l'entourage du chef de l'Etat au sujet des déclarations de Lionel Jospin à Brest (*Le Monde* du 25 novembre). *« Les choses,* ajoutait-on, *se passent comme elles devraient se passer. »*

Après la visite du chef de l'Etat au centre spatial guyanais, une trentaine de syndicalistes de l'Union des travailleurs de Guyane (UTG, indépendantiste) manifestaient tout près du restaurant où il devait déjeuner avec des représentants du monde économique. A peine descendu de voiture, M. Chirac a franchi le cordon de policiers pour aller discuter avec les manifestants. Ceux-ci, agents de collectivités territoriales, lui ont conté les malversations pratiquées selon eux par leurs employeurs – des élus locaux de tous bords – et la passivité dont la justice ferait preuve. *« Je vous ai compris »*, a-t-il conclu gravement sous les applaudissements de la petite foule.

Peu après, il rencontrait, longuement cette fois, une centaine de jeunes Guyanais, à l'occasion d'un échange qui avait été préparé de longue date par Claude Chirac. Un peu trop préparé, même. On s'en est aperçu lorsqu'un jeune élève de quatrième, venu d'un collège de la périphérie résidentielle de Cayenne, vêtu d'une chemise blanche, d'un petit gilet et d'un nœud papillon, a tenu textuellement ce langage : *« Mes respects, monsieur le président. Il y a quelques instants vous parliez d'instruction civique, n'est-il point ? Pourquoi la morale est-elle partie de l'époque ? »* M. Chirac n'a pu s'empêcher de rire.

Pendant plus de deux heures, en réponse à des questions plus directes qui, presque toutes, témoignaient de l'angoisse de ces jeunes, celle notamment de voir leurs « cousins » surinamiens ou brésiliens les concurrencer sur le marché de l'emploi, le président a su trouver des accents de *pater familias* pour inviter, parfois rudement, ses interlocuteurs à *« retrousser* [leurs] *manches »*. A un jeune diplômé au chômage, qui dénonçait les charges auxquelles sont soumises les entreprises, M. Chirac a répondu : *« On ne peut pas, à la fois, vouloir faire de la solidarité sociale et ne pas faire payer les entreprises. »*

Il a ajouté qu'il peut être justifié de *« moduler »* les prélèvements obligatoires, trop élevés selon lui, et il a défendu la loi Pons défiscalisant les investissements outremer : ces dispositions, a-t-il dit, *« ne sont pas très morales »*, mais elles sont *« efficaces »*.

Fils d'un notable guyanais, le footballeur Bernard Lama avait été appelé à la rescousse par les conseillers en communication de l'Elysée. *« Il n'y a rien sans travail »*, a-t-il assuré, en observant que *« les trois quarts des pêcheurs ne sont pas des Guyanais »*. *« Il ne faut pas dire : "Nous sommes misérables", il faut dire : "Nous sommes fantastiques et nous allons le prouver" »*, renchérit M. Chirac.

Lors d'un entretien informel avec la presse, le président de la République a redit sa confiance en l'avenir de ce département destiné à faire le lien entre l'Union européenne et cet autre *« marché commun »* du sous-continent américain qu'est le Mercosur. Ce devait être là, du reste, le thème principal de sa dernière journée en Guyane, mardi, au cours de laquelle il devait rencontrer son homologue brésilien, Fernando Henrique Cardoso.

*Jean-Louis Saux*

### *Une « nuance » dans la cohabitation spatiale*

**La visite du Centre spatial guyanais a été, lundi 24 novembre, pour Jacques Chirac, l'occasion d'exprimer son intérêt pour l'homme dans l'espace, qu'il considère comme *« une affirmation de* [la] *présence »* de la France dans le concert des grandes nations. Il serait *« sage »*, a-t-il précisé, que l'étude, entreprise avec la NASA, du véhicule de sauvetage CRV *(Crew rescue vehicle)* destiné à la future station internationale Alpha *« soit menée à son terme »* en attendant la décision de l'Agence spatiale européenne de le réaliser ou non.**

**Or, la France a récemment refusé de contribuer à la poursuite de cette étude, Claude Allègre préférant privilégier aux vols humains un espace plus « utile ». L'entourage de Jacques Chirac a tenu à minimiser cette divergence, la qualifiant de simple *« nuance »*.**

# Le Sénat rétablit les abattements fiscaux professionnels

**LE SÉNAT** examine en ce moment la première partie du projet de loi de finances pour 1998. Lundi 24 novembre, il a rétabli pour un an les abattements fiscaux dont bénéficient 72 professions, dont les journalistes, en adoptant à l'unanimité un amendement présenté par le président de la commission des finances, Christian Poncelet (RPR, Vosges), et cosigné par le rapporteur général du budget, Alain Lambert (UC, Orne), ainsi que par le président du groupe centriste, le sénateur des Ardennes Maurice Blin. Ces abattements professionnels agitent Parlement et gouvernement depuis un an.

Supprimés, ils sont aussitôt rétablis. Maintenus, ils sont aussi vite supprimés. Leur disparition était programmée dans le cadre de la réforme Juppé de baisse de l'impôt sur le revenu, votée en 1996, avant que le gouvernement de Lionel Jospin décide de revenir sur ce vote et maintienne, dans son projet de budget initial pour 1998, ces abattements.

Toutefois, le 17 octobre, les députés en décidaient autrement. Lors de l'examen de la première partie du projet de budget, ils adoptaient un amendement de Charles de Courson (UDF-FD, Marne) et de Philippe Auberger (RPR, Yonne), préalablement voté par la commission des finances, les supprimant.

M. de Courson avait expliqué que ces abattements, allant de 5 % à 40 %, et plafonnés à 50 000 francs, constituaient une *« anomalie »* et que pour certains d'entre eux il s'agissait d'une *« illégalité »*. Embarrassé par ce vote, le gouvernement avait invité les sénateurs à déposer, à leur tour, un amendement de rétablissement, prévenant qu'il ne s'y opposerait pas.

**UN AN POUR « UN DISPOSITIF PLUS MODERNE »**

Cela a été fait lundi soir. Le président du groupe socialiste du Sénat, Claude Estier, a complété l'amendement RPR-UDF en proposant à l'approbation des sénateurs que *« l'année 1998 soit mise à profit pour engager une concertation entre les pouvoirs publics et les professions concernées afin de dégager une solution équitable et durable »*. Le secrétaire d'Etat au budget, Christian Sautter, s'est félicité que l'amendement de M. Poncelet *« propose une année pour mettre au point un dispositif plus moderne »*. Il a fait remarquer, toutefois, que ces abattements *« désuets »* ne pourraient pas être *« maintenus en toute éternité »*.

Ces dispositions seront soumises à l'Assemblée nationale après l'échec prévisible, vers la mi-décembre, de la commission mixte paritaire, réunissant députés et sénateurs, sur le projet de loi de finances 1998. Le gouvernement devrait alors demander aux députés de trancher en reprenant le texte de la première lecture à l'Assemblée corrigé par le dispositif sur les abattements adopté par les sénateurs.

*Caroline Monnot*

# L'Assemblée va légèrement modifier son fonctionnement

**LAURENT FABIUS** a fait parvenir à Lionel Jospin, vendredi 21 novembre, une lettre dans laquelle il expose les réformes du fonctionnement de l'Assemblée nationale qu'il souhaite mettre en place. Il avait auparavant fait part de ses projets au président de la République et avait pris soin d'organiser la concertation avec les présidents des groupes du Palais-Bourbon. Réunis le 21 octobre, ceux-ci ont étudié une note dans laquelle M. Fabius évoque les modifications du règlement, *« voire les changement de comportement »* des députés, qu'il souhaite promouvoir. Un rapport de synthèse sera établi d'ici la fin de l'année par Martin Malvy (PS, Lot).

Afin de renforcer l'iniative parlementaire, M. Fabius propose, notamment, de faire passer de quatre à huit heures par mois le temps réservé à la discussion de propositions de loi des députés. *Il suggère* aussi que chacun des groupes dispose d'*« un droit de tirage automatique »* lui permettant de réunir au moins une commission d'enquête *par an – dans* le fonctionnement actuel, seuls les groupes de la majorité peuvent de fait l'obtenir. Au chapitre du *« contrôle plus efficace de l'action gouvernementale »*, le *document évoque* une modification de l'examen des lois de finances sur laquelle travaille un groupe animé par Henri Emmanuelli, président de la commission des finances. Alors que seule une *« déclaration de guerre »* fait, selon la Constitution, l'objet d'une autorisation des assemblées, *« il conviendrait,* dit la note, *que le gouvernement consulte le Parlement à chaque fois que nos soldats sont engagés »* sur un terrain extérieur.

Dans le souci d'ouvrir davantage l'Assemblée *« sur le monde extérieur »* M. Fabius s'attache à développer la chaîne de télévision parlementaire et le site Internet. Enfin, à la demande de François Bayrou, président du groupe UDF, serait instituée une procédure de *« question d'urgence »* écrite au gouvernement, à l'initiative des présidents de groupe, qui obligerait le gouvernement à répondre dans les quarante-huit heures.

**« PANNES DE MAJORITÉ »**

Pour Jean-Marc Ayrault, l'entreprise de revalorisation des droits du Parlement entreprise par M. Fabius profite à l'opposition mais ne règle pas les problèmes du groupe socialiste. Plusieurs dysfonctionnements ont révélé ces dernières semaines la difficulté pour M. Ayrault d'assurer une majorité, dans l'hémicycle ou en commission. L'*« absentéisme »* des députés, éparpillés dans de multiples tâches et obligations, a créé des incidents répétés. Alors que M. Fabius tient à inscrire sa démarche dans la continuité des réformes de son prédécesseur, Philippe Séguin, M. Ayrault n'hésite pas à souligner les défauts de celles-ci.

La session unique de neuf mois a, ainsi, conduit à réduire les jours de travail de l'Assemblée à trois (mardi, mercredi et jeudi), réduisant le nombre de séances annuelles à 160. M. Ayrault a obtenu le rétablissement des séances de nuit. Parallèlement, deux matinées par semaine vont être réservées aux réunions de groupes ou de commissions, à tous ces travaux qui, en amont des séances plénières, constituent, pour le maire de Nantes, la *« base du fonctionnement démocratique »* d'une assemblée. Ce système portera le nombre de séances à 192 et évitera la *« dispersion »* des députés à l'origine des « pannes » de majorité.

En revanche, le gouvernement et le président de l'Assemblée ne sont pas d'accord avec le président du groupe socialiste pour supprimer, afin de gagner du temps, une des deux séances de questions d'actualité télévisées hebdomadaires. M. Ayrault n'obtiendra sans doute pas davantage de pouvoir assurer une majorité, même en cas d'absence des députés, par un système de délégation universelle des votes, à la place du système de vote personnel actuel, instauré par la réforme Séguin, et plus conforme à la Constitution.

*Fabien Roland-Lévy*

# FO apostrophe le CNPF à propos du « dialogue social »

**MARC BLONDEL** a envoyé, lundi 24 novembre, une lettre ouverte au CNPF et à son futur président, afin de connaître leurs *« intentions »* et de savoir s'ils sont *« disposés à reprendre le dialogue social »*, avec les organisations syndicales. Le secrétaire général de FO a aussi annoncé qu'une réunion doit se tenir le 12 décembre à l'Unedic, pour discuter d'une éventuelle extension de l'ARPE (dispositif préretraite contre embauche) aux salariés nés en 1940.

*« Nous voulons espérer que le patronat ne fera aucune difficulté à l'application aux gens nés en 1940 de l'ARPE, nonobstant la situation financière du régime Unedic »*, a déclaré M. Blondel. Claude Jenet, représentant de FO à l'Unedic, a ajouté qu'il reposera, à cette occasion, *« la question de l'engagement de négociations pour une extension de l'ARPE aux salariés qui ont commencé à travailler à 14-15 ans »*.

# « L'Humanité » ouvre un débat sur un « congrès de Tours à l'envers »

**LE QUOTIDIEN** *L'Humanité* consacre une page de son édition du 25 novembre à un débat sur l'opportunité de faire un congrès de Tours à l'envers. Henri Weber, sénateur de la Seine-Maritime et membre du bureau national du Parti socialiste, défend la thèse selon laquelle *« la division de la gauche, politique et syndicale, a considérablement affaibli les forces de progrès, tout au long de ce siècle, et entravé leur accession au pouvoir »*. Il propose la tenue d'un tel congrès. Arnaud Spire, membre de la rédaction en chef, lui répond en expliquant que le *« pluralisme »* fait au contraire *« la force et la richesse de la gauche »*. Mardi 25 novembre, le secrétaire national du PCF, Robert Hue, invité d'*Europe 1*, a de nouveau exclu l'idée d'*« un congrès de Tours à l'envers »*, en faisant valoir qu'une *« fusion »* des partis *« affaiblirait »* la gauche.

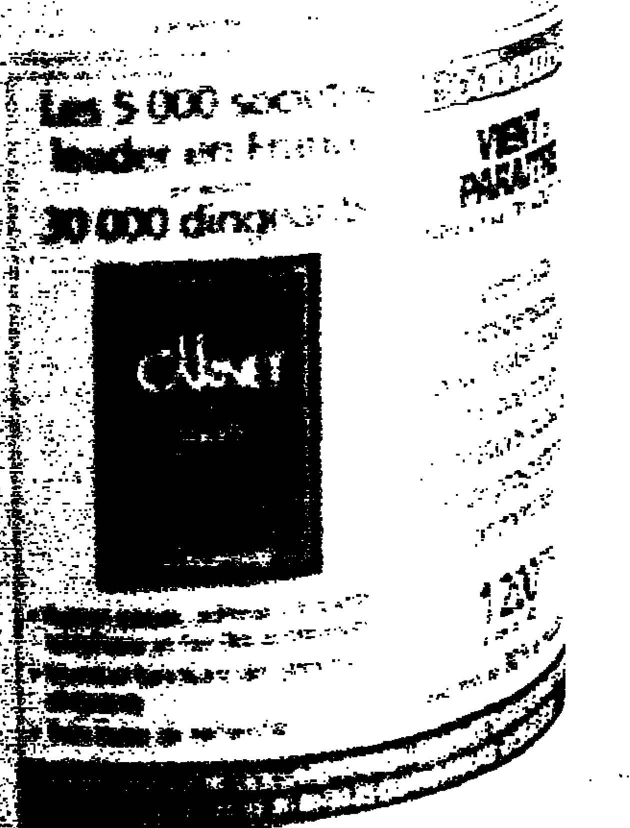
## DÉPÊCHES

■ **GOUVERNEMENT : un décret signé par le président de la République** relatif à la composition du gouvernement et publié au *Journal officiel* du mardi 25 novembre annonce que Charles Josselin, secrétaire d'Etat à la coopération, prend désormais en charge également la francophonie. M. Josselin est secrétaire d'Etat à la coopération et à la francophonie auprès du ministre des affaires étrangères.

■ **EMPLOIS-JEUNES : le conseil municipal de Bordeaux a voté** lundi 24 novembre à l'unaniminité – excepté la voix du Front national – un contrat d'objectifs avec l'Etat pour la création de 200 « emplois-jeunes » sur trois ans. Cette convention prévoit la création de 50 emplois affectés à la ville, 150 autres au milieu associatif. Un « Monsieur emplois-jeunes » sera également recruté. *« La loi* [Aubry] *repose sur une logique économique mauvaise à terme, c'est pourquoi j'ai voté contre* [à l'Assemblée nationale]. *Mais nous ne ferons pas la grève de la loi »*, a expliqué le maire, Alain Juppé, député (RPR) de la Gironde. – *(Corresp.)*

■ ***INFLATION* : les prix à la consommation sont restés stables en octobre** (0 %), selon les résultats définitifs publiés mardi 25 novembre par l'Insee. Le glissement des prix sur un an accuse une hausse de 1 %. L'inflation « sous-jacente » (hors prix volatiles et hors effets des mesures fiscales) est exceptionnellement basse : 0,6 % en rythme annuel.





هكذا من الاصل



**ÉDUCATION** La CFDT vient de réaliser une importante enquête auprès de 2 600 jeunes en apprentissage. Ce mode de formation, qui accueille 300 000 apprentis, n'apparaît plus comme une voie de garage pour élèves en situation d'échec. Il est de plus en plus souvent choisi et considéré comme « *une bonne formule* ». ● EN REVANCHE, les critiques sont vives sur les conditions de travail et les enseignements théoriques dispensés. Les heures supplémentaires sont fréquentes, voire systématiques dans certains métiers, et les accidents de travail sont nombreux. ● L'APPRENTISSAGE mais aussi les formations dispensées dans les lycées professionnels sont absents des discours ministériels. A Bourg-en-Bresse, plus de mille lycéens ont manifesté, lundi 24 novembre, pour protester contre l'interdiction faite à la moitié d'entre eux de travailler dans les ateliers de leur établissement.

# Les apprentis souhaitent voir leur système de formation amélioré

**Une enquête réalisée auprès de 2 600 jeunes, par la CFDT liste les avantages et les points noirs de l'apprentissage. Choisi plutôt que subi, ce mode de formation est majoritairement considéré comme une « bonne formule ». Mais les conditions de travail sont vivement critiquées**

SI les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et le patronat multiplient les opérations de communication pour faire valoir les vertus de l'apprentissage face au chômage des jeunes, il est rare, en revanche, que la parole soit donnée aux apprentis. Trois cent mille jeunes sont aujourd'hui dans cette filière dont la particularité est de placer l'élève sous contrat de travail et d'organiser sa formation en alternance entre une entreprise et un centre de formation d'apprentis (CFA). Afin de connaître « *leur vécu et leur appréhension de leurs conditions de travail et de formation* », la CFDT vient de réaliser une enquête auprès de deux mille six cents apprentis.

Longtemps considéré comme une voie de garage pour des élèves en perdition dans le système scolaire, l'apprentissage semble désormais de plus en plus choisi et moins subi. Si à la question « *pourquoi vous êtes-vous dirigé vers l'apprentissage ?* », 20 % des jeunes interrogés répondent « *parce que j'avais des difficultés au collège ou au lycée* », un tiers considèrent que « *c'est la formation qui prépare le mieux au métier que je veux faire* », un autre tiers qu'ils souhaitent avoir « *rapidemment un travail et un salaire* » et 19 % qu'ils ont envie d'une formation « *alternant l'école et l'entreprise* ». Face à ces résultats, il est important de noter qu'un jeune enquêté sur cinq reverse l'intégralité de son salaire à sa famille.

Alors que 86 % des apprentis ont quitté l'école en classe de troisième ou de CAP, un tiers d'entre eux envisagent de préparer un diplôme supérieur à l'issue de leur contrat d'apprentissage, et seulement 3 % ont peur de se retrouver au chômage. « *Les apprentis ont une formidable volonté de réussir, beaucoup d'espoir et un optimisme béat* », constate Serge Rived, responsable de l'enquête et délégué jeunes à la CFDT. « *Cet optimisme varie peu suivant les conditions de travail* », ajoute-t-il. Pourtant, les « *points noirs* » de l'apprentissage ne manquent pas.

Ainsi, les apprentis « *sont les recordmens du dépassement horaire et des heures supplémentaires* », constate l'enquête. Alors que *Le Guide de l'apprenti*, réalisé par le ministère du travail et l'Onisep, rappelle les règles qui s'imposent aux employeurs, 30 % des apprentis déclarent effectuer des heures supplémentaires (17 % effectuent plus de quarante-cinq heures par semaine). De plus, dans près de la moitié des cas, ces heures ne sont ni payées ni récupérées. En outre, un apprenti sur trois a été victime d'un accident du travail depuis le début de son contrat. Le secteur du bâtiment et travaux publics détient le record avec 40 % d'accidentés. Parallèlement à ce tableau noir des conditions de travail, l'enquête souligne que près d'un apprenti sur deux doit acheter lui-même son matériel de travail, qui va de 2 000 francs pour une boîte à outils en électrotechnique, à 4 000 francs pour les tenues et le matériel en hôtellerie-restauration.

Globalement, 61 % des jeunes considèrent que l'apprentissage est « *une bonne formule qui reste à améliorer* ». Un peu plus de 60 % des apprentis estiment que leurs compétences sont bien utilisées dans l'entreprise et 54 % que les relations de travail avec leurs chefs sont plutôt « *bonnes* ». « *Pour les jeunes, le plus important c'est l'ambiance sur leur lieu de travail et la pédagogie. Ils semblent prêts à travailler soixante-dix heures par semaine s'ils ont le sentiment qu'au bout, ce sera la réussite* », note Serge Rived.




L'enquête pointe aussi le manque de complémentarité entre la formation et le terrain. Seulement un tiers des apprentis se disent convaincus par l'enseignement théorique fourni dans le CFA. Quant au carnet de liaison censé faire le lien entre l'entreprise et le centre de formation, il n'est utilisé que dans la moitié des cas. D'ailleurs, un quart des apprentis « *se débrouille seul* » et déplore l'absence de relation avec le maître d'apprentissage ou le tuteur.

Parce que la grande majorité des apprentis travaillent dans des petites entreprises, « *loin des syndicats* », la CFDT a créé depuis trois ans une section « Apprentissage » en Ile-de-France qui compte aujourd'hui une soixantaine d'adhérents. « *50 % des jeunes viennent nous voir pour nous parler de leurs difficultés, qui vont des dépassements d'horaires à des problèmes d'injures et parfois de violence, et 50 % pour obtenir des informations* », explique Serge Rived.

**UNE MISSION**

Pour la CFDT, « *l'apprentissage ne mérite, ni l'excès de critiques dont il est assailli par certains ni l'excès de louanges dont d'autres le parent* ». Reste que cette filière, tout comme l'ensemble de la formation professionnelle initiale, demeure absente des discours du ministère de l'éducation nationale. Claude Allègre n'a pour l'instant évoqué qu'à deux reprises la question de l'apprentissage.

En juillet, devant la commission des affaires cultures, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, il déclarait : « *Face au problème de l'insertion professionnelle des jeunes, il est nécessaire de s'affranchir de la mythologie de l'apprentissage dont tous les aspects ne sont pas positifs.* » Puis, lors de sa conférence de presse de rentrée, il a annoncé qu'il avait confié une mission sur ce thème à Françoise Bruant, ancienne proviseur de lycée professionnel. « *Sur certains sujets, nous avons besoin d'une mise au point parce qu'on ne sait pas tout, il y a des sujets qu'on ne connaît pas* », a expliqué le ministre pour justifier cette mission.

Si l'apprentissage a connu ces dernières années plusieurs campagnes de promotion organisées par le patronat et les conseils régionaux, en revanche peu de cas a été fait des lycées professionnels. Ils regroupent pourtant quelque huit cent mille élèves qui, sous statut scolaire cette fois, suivent des stages en entreprise parallèlement à leur formation. Tout se passe comme si l'on finissait par oublier que l'apprentissage ne constitue qu'une des voies de l'alternance et que l'éducation nationale prend actuellement en charge une part très importante de la formation professionnelle.

« *Le silence qui fait suite à des années de matraquage médiatique idéologique et financier sur l'apprentissage est apaisant* », souligne Bernard Pabot, secrétaire général du Snetaa-FSU, syndicat majoritaire des professeurs de lycée professionnel. Mais il regrette que « *l'enseignement professionnel public, élément central de l'accès d'un nombre croissant de jeunes au niveau du baccalauréat, demeure le grand absent des réflexions officielles* ».

*Sandrine Blanchard*

## *Plus de 310 000 jeunes*

**En 1996-1997, 310 560 jeunes étaient en formation dans les CFA, dont seulement 19 000 dans des établissements publics. Le niveau V (CAP-BEP) concentre près de 80 % des effectifs. L'alimentation, la coiffure, le bâtiment, la mécanique automobile, l'hôtellerie-restauration regroupent la majorité des apprentis. De leur côté, les lycées professionnels regroupent 800 000 élèves dont 500 000 dans les préparations aux CAP et BEP et 160 000 dans celles du baccalauréat professionnel.**

**L'enquête de la CFDT a été réalisée en avril et mai auprès de 2 600 jeunes âgés de seize à vingt et un ans effectuant leur deuxième année d'apprentissage dans onze CFA en Ile-de-France, à Brest, à Grenoble et à Metz. La quasi-totalité des métiers sont représentées. Les enquêteurs ont rencontré les jeunes dans les CFA. L'enquête vient d'être publiée dans un numéro spécial du magazine pour les jeunes réalisé par la CFDT, *Turbulences* (n° 30, novembre-décembre 1997).**

## « Il m'arrive de finir à minuit et de reprendre à 6 heures »

**VOICI** quelques extraits de témoignages de jeunes apprentis recueillis lors de l'enquête de la CFDT.

● **La motivation.** Virginie, CAP de pharmacie à Grenoble : « *J'aime bien l'idée moitié école, moitié boulot. Je n'aimais pas trop l'école, mais je ne voulais pas arrêter tout à fait. L'apprentissage, ça me plaît vraiment* ».

VERBATIM

Anthony, apprenti pâtissier à Brest : « *Si on aime le métier, ça vaut le coup de faire un apprentissage. Ca ne sert à rien si c'est juste parce qu'on n'est pas bon à l'école. On est vite dégoûté.* »

● **L'entreprise.** Frédéric, CAP d'électronique à Grenoble : « *Je ne peux pas mettre en pratique ce que j'apprends au CFA. (...) Je suis toujours tout seul. Je n'ai de maître d'apprentissage que sur le papier.* »

Manuel, apprenti plombier en région parisienne : « *Je fais un brevet professionnel parce que mon patron n'a pas voulu m'embaucher comme ouvrier qualifié à la fin de mon CAP. Il préférait avoir un autre apprenti à cause des charges.* »

Eric, apprenti dans un garage de Brest : « *Le patron dit :* "C'est mal fait", *mais il n'explique pas où et pourquoi on a merdé.* »

● **Le CFA.** Jean-Philippe, brevet professionnel de métallier à Grenoble : « *Tout ce que je ne fais pas en entreprise, j'essaie de le faire au CFA.* »

Gaëlle, CAP de coiffure à Grenoble : « *Au CFA, on nous prépare surtout pour l'examen. On fait des mises en pli qu'on ne fait quasiment plus en salon.* »

● **Les conditions de travail.** David, CAP d'électrotechnique à Grenoble : « *Je me suis coupé la main jusqu'au tendon parce que je n'avais pas de gants. Depuis, je m'en suis acheté, mais personne n'en porte.* »

Steve, apprenti boulanger à Brest : « *Je me suis déjà coincé le bras dans le batteur à cause de la fatigue, de l'inattention. L'inspection est passée il y a un an. Elle a demandé de mettre une grille. Ce n'est toujours pas fait.* »

Virgile, bac pro hôtellerie-restauration dans un grand hôtel parisien : « *Il m'arrive de finir à minuit et de reprendre à 6 heures le matin. Je fais cinquante-cinq heures par semaine.* »

Eric, apprenti en peinture dans un garage à Brest : « *On est débordé, on a parfois trois voitures chacun. Quand le boulot doit être fini, je reste un peu plus tard. Les heures sup'ne sont pas payées, mais je ne dis rien. Je suis là pour apprendre le métier.* »

# A Bourg-en-Bresse, 615 lycéens mineurs interdits d'atelier

**BOURG-EN-BRESSE**
*de notre correspondant*

**REPORTAGE**
Au lycée Carriat, le raidissement de l'inspection du travail a surpris

Plus d'un millier d'élèves du lycée technique Carriat de Bourg-en-Bresse (Ain), accompagnés de parents et de professeurs, ont manifesté, lundi 24 novembre, dans les rues de la ville après s'être rassemblés devant les grilles de la cité scolaire, qui abrite plus de mille huit cents lycéens. Ils entendaient ainsi protester contre une décision de l'inspection du travail qui, dans un courrier du 13 novembre, a interdit au proviseur « *d'employer les jeunes sur des machines dangereuses ou à des travaux dangereux* ».

La législation en vigueur stipule en effet que les mineurs ne peuvent pas avoir accès aux ateliers et suivre des cours pratiques sur machine s'ils n'ont pas obtenu de dérogation. Celle-ci ne peut être accordée qu'après avis motivé du médecin scolaire et du professeur concerné sur l'aptitude de chaque élève. Pour se conformer à la lettre de la loi, les mineurs auraient donc dû disposer de cette dérogation dès les premières heures qui ont suivi leur rentrée.

Malheureusement, le lycée Carriat ne dispose que d'un seul médecin scolaire, qui assure également les visites médicales dans d'autres établissements de la ville, quand il n'est pas requis pour d'autres tâches comme les programmes de vaccination. Dans ces conditions, il lui est difficile de faire passer immédiatement la visite obligatoire à la totalité des élèves mineurs.

**DÉROGATION PROVISOIRE**

Pour leur permettre de suivre leur scolarité dans des conditions normales, le responsable du lycée a coutume de demander une dérogation provisoire à la tutelle administrative concernée. Ce qu'Yves Farges, proviseur du lycée Carriat, a fait, le 7 octobre, dès qu'il a pu réunir au moins l'avis des professeurs, tout en assurant l'inspection du travail « *qu'il allait accélérer le passage à la visite médicale* ». Le 18 novembre, six cent quinze des six cent soixante-sept mineurs du lycée Carriat n'avaient pas encore vu le médecin. Ce sont eux qui sont visés par l'interdiction d'accéder aux ateliers. En conformité avec la position, unanime, du conseil d'administration du lycée, le proviseur a donc été contraint de les dispenser de cours de technologie. Il en a aussitôt informé les professeurs et a alerté l'inspection académique et le rectorat de la situation.

Seule une décision du ministre du travail et de l'emploi, sollicité par le service contentieux du rectorat via le ministère de l'éducation nationale, a le pouvoir de rapporter l'interdiction de l'inspection du travail. En attendant l'issue de ce recours, Yves Farges a demandé aux professeurs de remplacer les cours pratiques par des cours théoriques. Mais la situation, qualifiée d'« *ubuesque* », ne satisfait personne. Le proviseur trouve « *regrettable, au jour où on veut favoriser le développement de l'enseignement technique, de faire payer les jeunes qui le pratiquent à cause d'une réglementation inadaptée* ».

**APAISEMENT**

Les parents d'élèves, instigateurs de la manifestation de lundi, sont très irrités contre l'inspection du travail, dont le raidissement a surpris – bien que tardive, la dérogation provisoire avait été accordée les années précédentes –, et qui fait « *perdre aux élèves dix mille heures d'enseignement par semaine, avec un examen en fin d'année* ». Ils font valoir, au passage, qu'une circulaire du 18 octobre 1976, relative au code du travail, invite les inspecteurs à raisonner en années civiles et non pas scolaires et « *à accorder les dérogations au vu des certificats délivrés par le médecin l'année précédente* ».

Du côté de la direction départementale du travail, on se veut apaisant. Tout en soulignant que le problème de responsabilité soulevé au fond par cette interdiction « *est bien plus compliqué qu'il n'y paraît* », on indique avoir l'intention de « *recommander au ministre de bien vouloir faire preuve de bienveillance, dans le cadre du recours qui lui sera présenté* ».

*Laurent Guigon*

# La maternité et le service de chirurgie de l'hôpital de Bitche suspendus pour raisons de sécurité

**APRÈS** Pithiviers (Loiret), Avallon (Yonne) et La Mure (Isère), un nouvel épisode du feuilleton des restructurations hospitalières est en train de s'écrire à Bitche (Moselle). L'agence régionale d'hospitalisation (ARH) de la Lorraine a en effet décidé de suspendre pendant trente jours, à compter du mardi 25 novembre, les services de maternité et de chirurgie de l'hôpital Saint-Joseph de Bitche, situé dans le parc régional des Vosges-du-Nord.

Selon l'ARH, ces deux services « *ne répondent pas depuis longtemps aux normes de sécurité requises* ». Seul le service médecine (vingt-cinq lits) a été autorisé à poursuivre ses activités. Au moment de l'annonce de la suspension, lundi 24 novembre, trente lits étaient occupés, dont dix à la maternité.

Dans l'entourage du docteur Dominique Peton-Klein, directeur de l'ARH de la Lorraine, on expliquait, mardi 25 novembre, que « *le problème dure depuis 1992, avant même la mise en place de l'agence* ». « *Plusieurs expertises ont été effectuées*, a-t-on ajouté, *qui ont toutes dressé le constat de la faiblesse de l'activité de l'hôpital et pointé des installations défaillantes, notamment le plateau technique.* »

La maternité, qui pratiquait en moyenne deux cent cinquante accouchements par an, ne disposait, selon l'ARH, que de « *deux gynécologues-obstétriciens à quart-temps* », et le bloc opératoire que d'« *un seul chirurgien et d'un seul anesthésiste* » censés travailler vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

**« OFFRE DE PROXIMITÉ »**

Des problèmes liés à la sécurité des transfusions sanguines ont également été révélés lors d'une mission d'inspection diligentée par l'ARH. « *Les gens bien informés allaient déjà ailleurs pour accoucher, à Sarreguemines ou à Haguenau* », nous a-t-on assuré à l'ARH de la Lorraine, où l'on estime cependant « *nécessaire de maintenir une offre de soins de proximité sur le site* ».

Une manifestation contre ces fermetures annoncées avait eu lieu en octobre, rassemblant quelque trois mille personnes. L'hôpital de Bitche, une petite ville de cinq mille cinq cents habitants, emploie cent vingt-sept personnes pour un total de cinquante-huit lits, dont quinze pour la maternité et dix-huit pour la chirurgie. Anne-France Bauer, vice-présidente de l'Association de défense du service actif de l'hôpital de Bitche, a déclaré au *Monde*, mardi 25 novembre, que les personnels avaient été « *très choqués* » et « *pas du tout avertis* » de la décision de l'ARH, ajoutant qu'une trentaine d'emplois étaient désormais menacés.

M[me] Bauer a précisé qu'une délégation composée d'élus locaux, de la direction et des personnels de l'hôpital, avait été reçue au cabinet de Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, le 14 novembre. « *Ils nous ont dit qu'ils nous laisseraient le temps d'élaborer un projet d'établissement correct* », a assuré M[me] Bauer. « *Les gens vont devoir faire 35 à 45 kilomètres pour trouver une maternité* », a-t-elle déploré.

Le gouvernement observe pour le moment un silence gêné sur le dossier des restructurations du tissu hospitalier. Bernard Kouchner a assuré à plusieurs reprises qu'il n'appliquerait pas de manière « *comptable* » la réforme hospitalière née du « plan Juppé » de maîtrise des dépenses de santé. Dans *L'Express* du 20 novembre, le secrétaire d'Etat à la santé s'est contenté de déclarer : « *On ne peut traiter l'hôpital avec légèreté ni avec brutalité, sans réfléchir au problème de la proximité.* »

*M. A. et L. F.*

# Un portrait en pointillé des membres du groupe islamiste de Chasse-sur-Rhône

## Le tribunal correctionnel de Paris a survolé les personnalités des prévenus

**Le procès du groupe islamiste de Chasse-sur-Rhône s'est ouvert, lundi 24 novembre, devant la quatorzième chambre du tribunal correctionnel de Paris. Dans la confusion, un rapide interrogatoire de personnalité des quarante et un prévenus, accusés d'avoir apporté un soutien logistique au GIA algérien, a pu être mené. Il a fait apparaître la diversités des situations personnelles et des itinéraires.**

*« On n'est pas à l'école ! On ne note pas les retards,* observe Janine Drai, présidente de la 14e chambre correctionnelle de Paris, *mais je veux qu'on arrive à l'heure ! »* Malgré les réserves du magistrat, la comparaison avec l'école n'est pas si mauvaise. Au premier jour du procès de quarante et une personnes soupçonnées d'avoir apporté un soutien logistique au Groupe islamique armé (GIA) algérien (*Le Monde* du 25 novembre), la présidente donne l'impression de vouloir « tenir » son audience un peu comme on tient une classe. Une classe dissipée, notamment pour les vingt-quatre prévenus libres tassés sur des chaises au pied du tribunal.

PROCÈS

Chaque suspension donne lieu à un nouvel appel à la reprise des débats. Les retardataires se font gronder, même s'ils se justifient en protestant contre les lenteurs de la fouille méthodique opérée par les gendarmes. *« Vous n'avez qu'à arriver plus tôt ! »*, tance la présidente. Si quelques-uns d'entre eux se plaignent de risquer de perdre leur emploi en quittant leur travail pendant les trois semaines du procès, le magistrat rétorque : *« Les personnes qui n'assisteront pas à l'ensemble des débats ne pourront pas être défendues par leurs avocats. Ce n'est pas une cour de récréation ! »* Plus tard, dans le box blindé, pendant une suspension, c'est la gendarmerie qui montre son autorité en faisant asseoir sèchement un prévenu qui se levait à l'approche de sa famille. Cris, confusion, bref instant de violence qui s'achève dans le cliquetis des menottes.

A la reprise, à nouveau, on fait l'appel par ordre alphabétique, mais cette fois, c'est pour examiner *la personnalité de chacun. C'est un* examen rapide, superficiel, qui n'a rien à voir avec l'étude de la personnalité telle qu'elle se pratique en cour d'assises. Pourtant, même si aucun des prévenus n'est soupçonné d'avoir participé à un attentat, ils doivent tous répondre du délit d'*« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »*, qui peut entraîner une peine maximale de dix ans de prison.

Les trois magistrats se relayent pour lire un bref curriculum vitae, vite enrichi par quelques questions, avant que le prévenu soit invité à s'asseoir pour laisser la parole au suivant. Malgré l'aspect trop hâtif de cette partie pourtant fondamentale du débat, l'examen des personnalités permet de constater qu'aucun critère déterminant n'explique que ces hommes soient réunis dans un même « réseau ».

**PÂLES RÉUSSITES**

Ce n'est qu'un patchwork de misères et de pâles réussites. Certes, ils sont presque tous jeunes, et beaucoup d'entre eux portent la barbe. Mais surtout, c'est une litanie d'études ratées, de RMI et de petits boulots. Fils d'immigrés ou immigrés eux-mêmes, ils sont français ou algériens, ou parfois les deux. Il y a aussi ceux qui ne doivent rien à l'immigration. A Alain Celle, né en 1962 à Vienne (Isère) et converti à l'islam, une assesseuse lance : *« Vous êtes donc français sans problème. »* La phrase maladroite entraîne quelques murmures.

Et puis, il y a les exceptions. Safe Bourada, que le réquisitoire présente comme le personnage central du procès, s'exprime avec une aisance particulière. A la faculté, il a étudié l'histoire et la philosophie, puis il s'est consacré aux enfants victimes d'un handicap social avant de se vouer entièrement à l'islam. Khaled Kheder est ingénieur en recherche opérationnelle. Titulaire d'un DEA de mathématiques, il voulait passer un doctorat d'informatique. David Vallat, détenu, a une formation d'architecte mais *« dehors,* [il voudrait] *bien suivre des cours de sociologie ».*

Ahmed Ben Hadj a un parcours très différent : *« J'étais policier en Algérie. J'étais ninja. La DST est bien au courant »*, traduit l'interprète. Puis il ajoute : *« Les ninjas, ce sont des individus comme tout un chacun, mais ils ont une tenue un peu spéciale pour ne pas être identifiés. Tuer les gens, voilà leur travail. Ce sont des tueurs. J'ai vu trop d'injustices. »* Il a parlé les mains sur la poitrine comme s'il tenait une arme, et il se rasseoit avec un grand sourire.

Il y a aussi Mme Achoura Mansoura, âgée de soixante-neuf ans, toute timide dans sa jolie gandoura blanche. Demain, l'évocation des faits permettra peut-être de comprendre ce qu'elle fait là. En attendant, Slimane Rahmouni est le seul à placer le débat sur un ton délibérément rugueux en déclarant au tribunal : *« Je ne vous répondrai pas. Je ne veux pas légitimer ce procès. Répondre, ce serait cautionner votre politique, que je déplore. »* A ses yeux, la cause est déjà entendue, et il le dit maladroitement : *« Vous avez raison. Ma peine, elle est faite. »*

*Maurice Peyrot*

# Les policiers municipaux veulent continuer à être armés

## Les représentants de 71 villes étaient réunis à Nice

**NICE**
*de notre correspondant*

Les représentants des polices municipales de soixante et onze villes, réunis à Nice lundi 24 novembre, ont manifesté leur ferme opposition à tout désarmement de leurs hommes. En élaborant un document relatif à leur statut, les responsables de ces forces municipales principalement situées dans le sud de la France ont pris position dans le débat ouvert après l'annonce d'un projet de loi visant à réglementer plus strictement les polices territoriales. Ce texte législatif visera à fixer leurs tâches et leurs missions *« sans qu'aucune confusion soit possible avec les services de l'Etat en charge de la sécurité »*, a précisé le premier ministre Lionel Jospin (*Le Monde* daté des 26 et 27 octobre).

Réagissant aux propos du ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement, qui privilégie le désarmement de policiers municipaux aujourd'hui souvent dotés de pistolets ou de revolvers, les responsables réunis à Nice ont indiqué qu'une telle mesure les conduirait à abandonner de nombreuses missions qu'ils jugent indispensables à la sécurité de leurs concitoyens. Les « municipaux » sont environ 18 000 en France, selon leurs responsables – un projet de loi déposé en 1995 par le ministre Charles Pasqua avait évalué leur nombre à plus de 10 000 agents –, avec des niveaux de développement très différents en fonction des villes.

*« Dans le déséquilibre sécuritaire que nous vivons, ce serait une folie de désarmer la police municipale,* a déclaré le maire (RPR) de la ville, Jacques Peyrat, à la tête de la police municipale la plus nombreuse de France (237 fonctionnaires ; 1,1 % du budget de la ville) . *Ce serait enlever au berger allemand sa vigueur, ses crocs et en faire un petit loulou de Poméranie. La police municipale ne servirait plus à rien et je ne pourrai plus assurer la sécurité de mes concitoyens ».* La police municipale de Cannes détient le taux record du nombre de fonctionnaires par rapport à la population (167 agents pour 70 000 habitants). Son directeur, Jean-Pierre Cabras, a énuméré les missions qu'il est prêt à abandonner en cas de désarmement : *« Nous n'irons plus dans les quartiers à risques. Nous ne ferons plus la fourrière et nous ne protégerons plus la synagogue ».*

Aucun grief n'a été exprimé envers la police nationale, mais ses moyens et ses effectifs ont été jugés partout insuffisants. *« Nous sommes souvent les premiers sur un lieu chaud,* a déclaré Jean-Michel Weiss, brigadier-chef de la police municipale de la Grande-Motte et représentant de la Fédération nationale des polices municipales . *C'est normal puisque nous sommes une police de proximité, donc de terrain. Nous devons pouvoir assurer notre défense et celle d'autrui ».* Les policiers municipaux ont aussi réclamé une extension de leurs pouvoirs en matière de constatations des infractions au code de la route, allant cette fois dans le sens des propositions avancées par M. Chevènement.

**« ARMÉS, EN MISSION »**

L'arrivée dans la police nationale des adjoints de sécurité, dans le cadre du Plan emploi-jeunes, a fourni un nouvel argument : *« L'Etat forme en deux mois des jeunes qu'il va envoyer, armés, en mission,* a expliqué M. Weiss. *Ils seront confrontés aux mêmes difficultés qu'un policier municipal qui a vingt-cinq ans d'expérience ».*

Les syndicats ont toutefois reconnu la nécessité de développer la formation en six mois du policier municipal. *« Qu'ils soient municipaux ou nationaux, les policiers devraient, comme en Allemagne, être formés à la même école,* selon Georges Martin, responsable de l'Union nationale autonome de la police municipale (Unapm) et directeur de la police municipale de Carqueiranne (Var). *A la sortie, chacun choisit son débouché ».* Le port de l'uniforme a constitué un autre thème de divergence avec le ministre de l'intérieur. Certaines polices municipales ont longtemps voulu entretenir la confusion avec le corps d'Etat en adoptant des tenues comparables. Plusieurs de leurs responsables ont, à Nice, revendiqué le maintien du *« bleu police »*, tandis que certains de leurs homologues se sont dits enclins à adopter une tenue qui les distingue de leurs collègues de la *« nationale ».*

*Jean-Pierre Laborde*

# *Fausse note pour l'envoi de jeunes appelés dans les quartiers sensibles*

**LE MINISTRE** de la défense, Alain Richard, a du rapporter, lundi 24 novembre, l'application d'une mesure de ses services qui avait pour effet d'annuler l'appel, début décembre, de recrues en vue de certaines formes civiles du service national et qui prévoyait de les incorporer dans une formation militaire. Cette décision concerne notamment 840 jeunes – sur un total de 30 000 conscrits – affectés à la politique de la ville, c'est-à-dire l'emploi de jeunes en zones urbaines « sensibles ».

A côté du service militaire *stricto sensu,* qui mobilise de l'ordre de 218 390 jeunes, et des formes civiles du service (police, coopération, aide technique et sécurité civile), qui attirent 19 940 candidats, les armées ont à gérer, chaque année, le sort de 11 390 autres recrues qui effectuent un service dit de « protocoles », au terme duquel elles sont censées remplir des tâches d'intérêt général pour des administrations. C'est le cas pour la ville. Mais de telles actions bénéficient aussi aux rapatriés, aux handicapés, à l'environnement, aux anciens combattants, à la santé, à la culture, au commissariat à l'énergie atomique (CEA), etc.

Pour décembre, il avait été prévu l'affectation de quelque 840 jeunes à la politique de la ville, dans le cadre d'un protocole signé entre les armées, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, et le ministère de l'emploi et de la solidarité. Or, selon le ministère de la défense, le « protocole » de la ville (*soit quelque 10 000 jeunes prévus pour 1997*) avait fait le plein si l'on s'en tient au système de quotas accepté par les administrations concernées. D'où la consigne adressée aux conscrits de décembre d'avoir, au plus tard le 3 du mois, à rallier une affectation militaire, au-delà de la période des « classes » dans un régiment que *tout appelé au service doit effectuer.*

C'est cet ordre d'appel sous l'uniforme – au sein d'un régiment des forces – que M. Richard vient de rapporter pour ce qui concerne les seules recrues de la ville. La mesure précédemment arrêtée ne s'applique pas, en effet, aux conscrits auprès des rapatriés ou des handicapés. L'affaire a soulevé un émoi certain parmi les associations et chez les élus, principalement à l'Assemblée nationale où Guy Teissier, député UDF des Bouches-du-Rhône, a l'intention d'interpeller le gouvernement.

Elle constitue le premier accroc dans une politique – délicate à mettre en œuvre – qui consistera à passer progressivement, en six années, *d'une armée de conscription* à *une armée* professionnelle. Ce qui suppose que le nombre des recrues ira en diminuant, tant dans les armées que dans les formes civiles ou « protocoles » du service. D'ores et déjà, on laisse entendre, au ministère de la défense, que 1998 devrait être marquée par une réduction, sans *doute de moitié, des effectifs affectés à ces* formes non militaires de service, à commencer par l'environnement par exemple.

*Jacques Isnard*

# L'administration accusée au procès de l'avalanche de La Plagne

**CHAMBÉRY**
*de notre correspondant*

Le tribunal correctionnel d'Albertville (Savoie) a examiné, mardi 24 novembre, la part de responsabilité de huit prévenus – deux responsables de la station de La Plagne, un architecte et cinq fonctionnaires *du département* de la Savoie – poursuivis pour homicide involontaire, dans une avalanche qui avait enseveli, le 22 décembre 1991, trois appartements d'un immeuble de Belle-Plagne, provoquant la mort de Michel Andrieu, un vacancier âgé de trente-neuf ans, père de trois enfants. Le parquet d'Albertville avait, dans un premier temps, classé l'affaire avant que la constitution de partie civile de la famille du défunt ne déclenche l'ouverture d'une instruction.

Une nouvelle enquête devait laisser apparaître de graves dysfonctionnements. *« Ce procès, c'est celui de l'administration »*, a ainsi remarqué le président après avoir énuméré les diverses péripéties qui ont marqué la construction du bâtiment. Le premier certificat d'urbanisme avait été délivré au vu d'un plan qui devait se révéler faux, car il situait l'immeuble à près de 800 mètres de l'endroit où il a été construit : dans un secteur à risque répertorié dès 1971 sur la carte de localisation probable des avalanches. Une première coulée de neige avait envahi le chantier, en janvier 1981, et conduit la commission tripartite départementale de sécurité, présidée par le directeur départemental de la protection civile, Bernard Airenti, à découvrir l'anomalie du permis de construire. Alors que l'immeuble est achevé et les appartements vendus, cette commission, unique en France et obligatoirement consultée avant toute construction en station, émet, le 2 avril 1981, un deuxième avis favorable. Elle exige toutefois la réalisation de paravalanches en amont – qui s'avéreront insuffisants – ainsi que la pose de volets métalliques sur le bâtiment. Comme la façade n'a pas été conçue pour accueillir de telles modifications, elle renonce finalement à exiger cette protection. *« Je n'avais pas conscience que l'immeuble se situait dans une zone avalancheuse, sinon je n'aurais pas conçu un bâtiment aussi vulnérable »*, a indiqué au tribunal Michel Bezançon, architecte concepteur de la station de La Plagne et de l'immeuble en cause. *« Nous avons exigé le maximum de protections, compte tenu des connaissances dont nous disposions à l'époque »*, s'est, de son côté, défendu Bernard Airenti.

Dénonçant des fautes d'imprudence et d'imprévoyance ainsi que les reculades de l'administration, le substitut du procureur, René Ternoy, a requis de faibles peines d'amende (entre 5 000 et 10 000 francs) compte tenu de la qualité des prévenus, *« professionnels aux compétences reconnues ».* La défense a plaidé la relaxe.

Jugement le 19 janvier.

*Philippe Révil*

هكذا من الأصل



**DISPARITIONS**

# Ivan Djuric

## Un intellectuel opposant au régime serbe

**LORSQUE**, dans les années 80, la plupart des historiens serbes choisissaient de servir le nationalisme, Ivan Djuric, spécialiste de Byzance et des Balkans, disciple de Georges Ostrogorsky et de l'école byzantiniste de Belgrade, s'engageait dans une autre bataille : celle de la démocratie. Mort, dimanche 23 novembre, à l'âge de cinquante ans, des suites d'un cancer foudroyant, il était l'une des figures marquantes de l'opposition au régime de Slobodan Milosevic.

Né à Belgrade en octobre 1947, Ivan Djuric fait ses études dans la capitale yougoslave. C'est là qu'il entame sa carrière de professeur d'université, qui s'achèvera un jour d'automne 1991 lorsque le régime serbe le force à quitter son pays. Quand Milosevic prend le pouvoir en Serbie en 1987, Ivan Djuric milite dans les cercles libéraux de Belgrade qui préparent l'après-communisme. Il est de ceux qui comprennent très vite que le nouveau leader et son option national-populiste risquent de précipiter la Yougoslavie dans la guerre. Il se lance alors dans la politique. Lors des premières élections libres, organisées en Serbie en décembre 1990, plus d'un an après la chute du mur de Berlin, il affronte Milosevic à la présidentielle. Arrivé en tête en Voïvodine, province du nord de la Serbie où coexistent une dizaine de communautés ethniques, il est mis en échec au niveau national par Slobodan Milosevic.

Le candidat déchu poursuit son combat. Il s'engage corps et âme contre les nationalismes de tous bords, mais il est écarté par la guerre qu'il redoutait tant et qu'il n'a cessé de combattre. Fin 1991, il se réfugie à Paris où il enseigne au Collège de France puis à l'université Paris-VIII et publie en français l'un de ses principaux ouvrage, *Le Crépuscule de Byzance* (Ed. Maisonneuve et Larose, 1996). En exil, il poursuit ses activités politiques, multiplie les rencontres avec les dirigeants en Europe et aux Etats-Unis. Souvent sollicité par les médias occidentaux, il rappelle sans relâche qu'une alternative est possible à Belgrade. En 1992, il crée, à Paris, le Mouvement pour les libertés démocratiques. Son cheval de bataille : rassembler toutes les forces démocratiques de l'ex-Yougoslavie, impulser la réconciliation et construire une alternative à la haine. Sa personnalité et sa fidélité à ces idéaux lui ont valu la reconnaissance de ses pairs dans toutes les anciennes Républiques yougoslaves. Il se rend à Sarajevo, à Skopje, retrouve ceux qui militent contre la guerre en Croatie, mène son combat jusque dans sa Serbie natale, continuant d'entretenir le dialogue avec les Albanais du Kosovo, les Hongrois de Voïvodine, les Musulmans du Sandjak. Ses détracteurs sont nombreux, aussi bien au sein du régime que dans l'opposition, où l'on craint un homme qui se refuse à toute compromission avec le nationalisme. La maladie a eu raison de son projet de réintégrer la Serbie dans l'Europe.

***Florence Hartmann***

■ **ROBERT HOUDELOT**, poète, est mort le 29 octobre. Né le 18 février 1912 à Nancy, il était membre de plusieurs jurys littéraires et secrétaire général de la Maison de la poésie (Fondation Emile-Blémont). Membre du groupe des « fantaisistes », défenseurs des formes classiques, il avait publié plusieurs recueils de poèmes : *Le Temps perdu* (1936), *Poèmes de guerre* (1945), *Où dort le souvenir* (1950).

**NOMINATIONS**

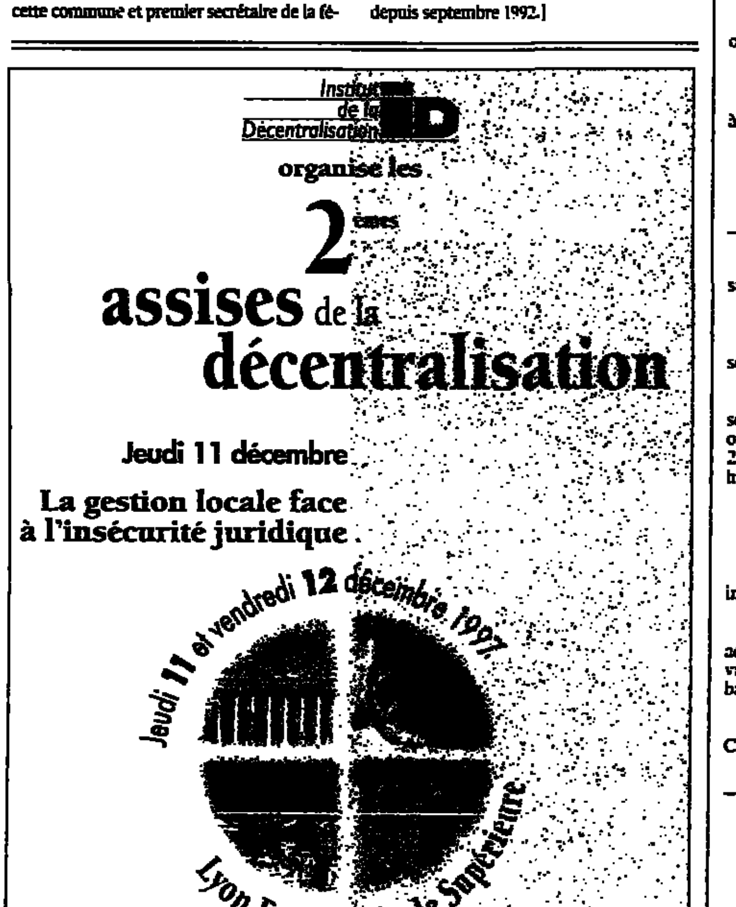
### SÉNAT

**Jacques Bellanger** est devenu sénateur (PS) des Yvelines, en remplacement de Michel Rocard, qui a démissionné de son mandat mardi 18 novembre.

[Né le 25 juin 1931 à Fontainebleau (Seine-et-Marne), ancien officier d'administration au service de santé des armées, Jacques Bellanger a été directeur du laboratoire industriel Selar de 1958 à 1976, conseiller en gestion commerciale de 1977 à 1979, puis directeur de la caisse des écoles de Conflans-Sainte-Honorine. Elu conseiller municipal de Houilles (Yvelines) en 1977, Jacques Bellanger a été, de 1983 à 1986, adjoint au maire de cette commune et premier secrétaire de la fédération socialiste des Yvelines. Devenu sénateur en septembre 1986, il figurait en deuxième position non éligible sur la liste conduite par Michel Rocard aux sénatoriales de 1995.]

**Bernard Fournier** est devenu sénateur (RPR) de la Loire, en remplacement de François Mathieu (Un. centr.), décédé lundi 17 novembre.

[Né le 13 septembre 1946 à Saint-Etienne, ancien expert-comptable, Bernard Fournier a présidé l'Union des jeunes pour le progrès (UJP) de 1976 à 1986. Elu en mars 1985 au conseil général de la Loire, dont il est le vice-président, devenu maire de Saint-Nizier-de-Fornas en mars 1989, Bernard Fournier était le suppléant de François Mathieu au Sénat depuis septembre 1992.]




**AU CARNET DU « MONDE »**

## Naissances

**Isabelle et Gabriel VILLADA**
**et Agathe**
ont la joie d'annoncer la naissance de

**Valentine,**

le 9 novembre 1997, à Paris.

4, rue Joseph-Granier,
75007 Paris.

## Mariages

**M. et Mme Michel DUCAMP,**
**M. et Mme Jérôme MONOD**
ont la joie d'annoncer le mariage de leurs enfants,

**Sophie et Guillaume,**

qui a été célébré le 22 novembre 1997, à Paris.

## Décès

– Le docteur Charles Bocquentin,
son époux.
Anne-Catherine et Pierre Pringuet,
Agnès et Marc Jamot,
ses enfants.
Alexia, Elisabeth, Aurore et Guillaume,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

**docteur Gisèle BOCQUENTIN,**
**née CHEMLA,**
ancien interne des hôpitaux de Paris,
ancien chef de clinique
pédopsychiatre, psychanalyste
(ayant exercé également sous le nom
de Gisèle PRINGUET).

Les obsèques ont eu lieu le 25 novembre 1997, à Nevers, dans l'intimité.

– Jacqueline Bon,
son épouse,
Chantal et Jacques Mazard,
Véronique et Dominique Gutton,
Xavier et Agnès Bon,
Dominique et Sophie Bon,
Olivier et Hélène Bon,
Béatrice et Eric Michel,
ses enfants,
Ses vingt et un petits-enfants,
Renée Hennebicque,
sa belle-mère,
Ses beaux-frères et belles-sœurs.
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

**Pierre BON,**

qui s'est endormi dans l'espérance de la lumière le vendredi 21 novembre 1997, à l'âge de soixante-douze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Sainte-Marguerite du Vésinet, le mercredi 26 novembre, à 10 heures.

56, boulevard des Etats-Unis,
78110 Le Vésinet.

– Jean-Michel Bloch-Lainé,
président de l'agence
Qualité construction,
Les administrateurs,
Et le personnel de l'agence,
ont la tristesse de faire part du décès, le 21 novembre 1997, de

**Pierre BON,**
directeur général de l'agence
de sa création en 1982 jusqu'en 1992.

– Les familles Bouderbala et Guellary ont la douleur d'annoncer le décès de

**Melika BOUDERBALA,**

à Tunis.

Raouf et Negib Bouderbala,
12, rue Larbi-Zarrouk,
La Marsa (Tunisie).

– Persede Calcatelli,
sa belle-sœur,
Alyette et Rabah Abchiche,
Georgette Balland,
Francine Bertolotti,
ses nièces et neveu et leurs familles,
Jacques et Brigitte Crépelle,
Pierre-Charles et Lucie Crépelle,
ses beaux-enfants et leurs familles,
ont la tristesse d'annoncer le décès, le 23 novembre 1997, dans sa quatre-vingt-huitième année, de

**Vera CRÉPELLE,**
**née CALCATELLI.**

Les obsèques auront lieu dans la stricte intimité familiale.

Des dons à sa mémoire peuvent être adressés à France-Alzheimer, 21, boulevard Montmartre, Paris-2e, par chèque bancaire ou CCP Paris 7.131.57 R.

Maison de retraite La Roche-aux-Carmes,
54400 Longwy.

**CARNET DU MONDE**
21 *bis*, rue Claude-Bernard
75242 Paris Cedex 05
Téléphones :
**01-42-17-39-80**
**01-42-17-29-96**
**01-42-17-38-42**
Tarif à la ligne H.T.

| | |
|---|---|
| Rubrique nécrologie | 105 F |
| Abonnés et actionnaires | 95 F |
| Mariages/naissances | 70 F |
| Thèse étudiants | 65 F |

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

– Françoise Sée,
Monique et Henk Klaasen,
leurs enfants et petits-enfants,
Norbert Sée et Françoise Gouin,
leurs enfants et petits-enfants,
Marie-Claire et Gilbert Brunschwig,
leurs enfants et petits-enfants,
Roland et Martine Bechmann,
Renée Bechmann,
ont la tristesse de faire part du décès de

**Geneviève DREYFUS-SÉE,**
**née BECHMANN**
**(Amélie DUBOUQUET),**

qui nous a quittés doucement, à son domicile parisien, ce lundi 24 novembre 1997.

Elle sera inhumée au cimetière de Tourtoirac, Dordogne, le jeudi 27 novembre, à 15 heures.

Un office du soir sera célébré, à sa mémoire, dimanche 30 novembre, à Paris, à 17 h 30, à son domicile.

– Mme Robert Dupuy.
Le comte et la comtesse Arnaud de Villeneuve Esclapon
et leurs enfants,
M. et Mme Gilles Dupuy,
leurs enfants et petits-enfants,
Le baron et la baronne Alain Duplessis de Pouzilhac
et leurs enfants,
M. et Mme Michel Guignot
et leurs enfants.
M. et Mme Hugues Dupuy
et leurs enfants,
font part du rappel à Dieu de

**M. Robert DUPUY.**

La cérémonie religieuse a été célébrée ce mardi 25 novembre 1997, en l'église Saint-Louis, à Sète (Hérault).

– Le conseil de surveillance,
Le directoire,
Et le personnel de la banque

Dupuy de Parseval,

ont la tristesse de faire part du décès de

**M. Robert DUPUY,**
président d'honneur
de la banque Dupuy de Parseval.

La cérémonie religieuse a été célébrée ce mardi 25 novembre 1997, en l'église Saint-Louis, à Sète (Hérault).

– Le conseil d'administration,
Et l'ensemble des membres de l'association « Vers la Vie pour l'éducation des jeunes »,
ont le regret de faire part du décès de leur président,

**Jean-Claude FERRAND.**

L'inhumation aura lieu le vendredi 28 novembre 1997, à 11 heures, au cimetière de Saint-Lambert-des-Bois (Yvelines).

– Albane, Guilhem et Laure,
ses enfants,
Jean-Pierre et Sylvaine,
ses gendre et belle-fille,
Ses sept petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont l'immense tristesse d'annoncer le décès de

**M. René FERRY,**
colonel (E.R.),
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
étoile Vermeil,
croix de la valeur militaire,
étoile Vermeil,
médaille du combattant volontaire,
résistant avec rosette,
médaille d'honneur
du Mérite vietnamien.

La messe sera célébrée en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, 60 *bis*, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e, jeudi 27 novembre, à 15 heures.

Famille Ferry,
16, avenue du Général-Leclerc,
75014 Paris.

– Le président,
Et l'ensemble de la communauté universitaire de l'université Paris-IV-Sorbonne,
ont la tristesse de faire part du décès de

**M. Jean GAULMIER,**
professeur émérite.

**Louise GOUSSAULT**

nous a quittés le 21 novembre 1997.

Yves Goussault
et sa famille.

– Bonn, Paris, Mulhouse.

Marianne Hadey
et sa famille,
Marc-André, Jérôme, Catherine, Jean-Luc,
ses enfants,
Leur famille.
Et leur mère,
Claude, son frère, sa famille,
Ainsi que ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

**Jean-Jacques HADEY,**

survenu le 16 novembre 1997.

Un service religieux aura lieu samedi 29 novembre, à 10 heures, au temple Saint-Jean, rue de la Synagogue, à Mulhouse (Haut-Rhin).

– Jean-Gabriel Kahane, son fils,
Annie Kahane, sa bru,
Sonia Kitner, sa sœur,
ont la tristesse de faire part du décès, le 24 novembre 1997, de

**Frederica KAHANE,**
**née RINTZLER.**

Les obsèques auront lieu le 26 novembre, au cimetière parisien de Pantin. On se réunira à 15 heures, à la porte principale, située 164, avenue Jean-Jaurès, à Pantin.

42, allée du Pré-Gibeciaux,
91190 Gif-sur-Yvette.
Glenwood Inn,
Glenwood Avenue
Menlo Park,
Californie (USA).

– Jean-Claude Paul et Philippe Kanoui,
ses fils,
Ainsi que leurs épouses.
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Les familles Kanoui, Bensimon, Azoulay, Danou, Benchimol, Bitoun,
et leurs alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

**Mme Florence KANOUI,**
**née SAÏMAN,**

survenu le 20 novembre 1997, dans sa quatre-vingt-huitième année.

L'inhumation a eu lieu le 21 novembre, au nouveau cimetière de Neuilly où elle repose désormais auprès de son cher époux,

**M. Marcel KANOUI,**

décédé le 29 novembre 1996.

*« Ceux qui les ont aimés les feront vivre en les associant dans leur souvenir. »*

31, rue Edith-Cavell,
92400 Courbevoie.

**Henriette NICOLAS,**

parmi les premiers à faire connaître le Tai Chi Chuan en France, est décédée le 12 septembre 1997. Elle était allée, il y a plus de trente ans à Honolulu, à l'école de maître Tung, d'abord seule avant d'y entraîner plusieurs personnes. Elle a fondé la Société d'études des disciplines gestuelles traditionnelles (SEDGT) en 1971, pour répandre cette « danse de la vie ». A travers son enseignement du TCC, elle a su communiquer les aspects universels des plus hautes traditions de sagesse.

Nous lui témoignerons notre reconnaissance et notre désir de voir continuer son œuvre en nous rassemblant pour une messe le jeudi 4 décembre, à 12 h 30, en l'église Saint-Julien-le-Pauvre, Paris-5e.

Que ceux qui auront connaissance de ce message veuillent bien le transmettre autour d'eux.

SEDGT.
Tél. : 01-46-57-47-77.

– Le président du conseil d'administration,
Les administrateurs,
Le directeur général et l'ensemble du personnel d'Agri Obtentions,
ont la tristesse de faire part du décès de

**Jacques POLY,**
fondateur et administrateur en titre
de la filiale de l'INRA,

survenu le 20 novembre 1997, dans sa soixante et onzième année.

Ils présentent à sa famille et ses proches leurs sincères condoléances.

– Le conseil d'administration de l'Institut Curie
a le regret de faire part du décès de

**Jacques POLY,**
administrateur de l'Institut
de 1985 à 1991, commandeur de la Légion d'honneur.

survenu le 20 novembre 1997, dans sa soixante et onzième année.
(*Le Monde* du 25 novembre.)

**Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 16 h 30**

– L'Aleste
et son président,
M. le recteur Pierre Louis,
Les personnels du centre régional de Lyon associé au CNAM,
Et de ses instituts,
ont la tristesse de faire part du décès survenu brutalement le 24 novembre 1997 de

**M. Roger RICHE.**

– M. Gaston Sebbah,
son époux,
M. Marc Sebbah,
M. Denis Sebbah,
M. et Mme Serge Sebbah,
ses enfants,
Nathalie, Elise, Sandra, Brigitte, Marinette, Clara et Maxime,
ses petits-enfants,
Les familles Melki, Sebbah,
Et tous ses proches,
ont l'immense douleur de faire part du décès de leur chère et regrettée

**Mme Fernande SEBBAH,**
**née MELKI,**

survenu brutalement le jeudi 20 novembre 1997.

Les obsèques ont eu lieu le lundi 24 novembre au cimetière parisien de Pantin.

*« Le soleil se lève,*
*le soleil se couche :*
*il cherche son point de départ*
*pour se lever à nouveau. »*
L'Ecclésiaste.

– Françoise et Jean-Marie Turmel,
ses parents,
Jean-Paul Turmel,
son frère,
Pauline et Marie Turmel,
ses nièces,
ont la grande douleur de faire part du décès de

**Jean-Claude TURMEL,**

survenu à l'âge de quarante ans.

Les obsèques ont eu lieu à Noirmoutier, le 25 novembre 1997.

Une messe de souvenir sera dite le 3 décembre, à 11 heures, en l'église Saint-Etienne-du-Mont, Paris-5e.

1, square Lagarde,
75005 Paris.
34, rue de Pommard,
75012 Paris.

– Mme Clara Weistuch,
M. et Mme Michel Weistuch
et leurs enfants,
Mme Rita Weistuch
et ses enfants,
Les familles Dayan, Waldman, Lipszyc et Reynaud,
ont la douleur de faire part du décès de

**M. Jacob WEISTUCH,**

survenu le 20 novembre 1997, à l'âge de soixante-seize ans.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 25 novembre, au cimetière parisien de Bagneux.

73, rue du Président-Wilson,
92300 Levallois-Perret.

## Remises de bourses

**Remise des bourses annuelle**
**et conférence**
Le Centre de recherche
sur les Juifs du Maroc
189, boulevard Saint-Germain,
75007 Paris.
Président : Robert Assaraf,
le 4 décembre 1997, à 20 heures.
Remises de bourses annuelles de doctorat
et conférence de l'écrivain et historien,
**André CHOURAQUI,**
Regards sur l'histoire
des Juifs du Maghreb,
à la maison de la Chimie,
28 *bis*, rue Saint-Dominique,
75007 Paris, salle 215.
Réservation : 01-45-49-61-40

## Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, ce jeudi 27 novembre, à 20 h 30 : « Paysages de campagne » (éditions Grasset) avec Philippe Alexandre, journaliste. Tél. : 01-42-71-68-19.

– Maison de l'hébreu : 01-47-97-30-22. Lire en deux heures, maîtriser le langage biblique ou parler israélien en dix séances (ou à distance).

هكذا من الاصل



# Le Bassin parisien engrange la « récolte du siècle » de betteraves à sucre

**La conjonction de conditions climatiques favorables et de progrès dans la génétique a permis à quelque 35 000 planteurs, des buttes de la Marne aux plateaux de l'Eure, de produire une quantité record de plantes. L'industrie sucrière est engagée dans une vaste restructuration**

*ETRÉPAGNY (Eure)*
*de notre envoyé spécial*

D'ordinaire, le monde des planteurs de betteraves et des fabricants de sucre n'est pas porté à parler haut et fort. Mais cette année, les uns et les autres ne peuvent s'empêcher de jubiler. La récolte française de betteraves à sucre est tout simplement extraordinaire. *« Employez les superlatifs que vous voulez, mais autant en termes de quantité que de richesse en sucre ou d'organisation du rythme de la campagne 1997-98, on va battre cette année des records »*, analyse Alain Jeanroy, directeur général de la Confédération générale des planteurs (CGB).

Des terres limoneuses et fécondes de l'Aisne aux plateaux de l'Eure qui s'étendent à perte de vue, des confins d'Orléans aux buttes de la Marne, bref dans le grand Bassin parisien, les cultivateurs chargent tombereaux sur tombereaux, et les sucreries, crachant dans le ciel livide d'automne d'énormes panaches de vapeur d'eau, tournent sept jours sur sept, depuis fin septembre, à plein régime.

Alors que la récolte avait atteint l'an dernier 25,3 millions de tonnes, elle devrait dépasser cette année 28,5 millions. Le rendement fera un bond considérable, passant de 55 tonnes à l'hectare à 62 avec des pointes jusqu'à 100 dans le Loiret, par exemple. Le rendement en sucre à l'hectare, véritable baromètre de la productivité de la plante, est estimé cette année à 11,1 tonnes contre 9,8.

**SURABONDANCE**

L'euphorie de cette catégorie d'agriculteurs particulièrement bien organisés, à l'abri d'une stricte limitation volontaire de la production depuis les années 30, est d'autant plus sereine que la réforme de la politique agricole commune (PAC) actuellement en discussion à Bruxelles ne les touche guère.

Renégocié en 1994 pour six ans, le « règlement sucre » fixe les quotas de betteraves attribués à chaque pays, ainsi que les niveaux de prix garantis jusqu'à 2001. Tout est prévu : tant de quantités autorisées pour les quotas nationaux à prix garantis, tant de taxes professionnelles perçues pour subventionner les exportations sur le marché mondial et la fabrication d'alcool et d'éthanol carburant, au titre de la troisième part de la récolte.

Autrement dit, le secteur ne coûte rien au budget communautaire. *« Lorsqu'il sème ses betteraves en avril*, explique Alain Jeanroy, *le planteur sait déjà combien de tonnes, et à quel prix – avec quatre chiffres après la virgule, car les détails, c'est de l'argent ! – la sucrerie va lui acheter fin septembre quand commencera la campagne. Nous avons une vue assez claire de notre secteur à moyen terme. »* Autre raison d'être optimiste : les cours mondiaux, en cette fin 1997, sont bien orientés.

Cette surabondance de tubercules, due à des conditions climatiques particulièrement favorables (un été pas trop chaud et correctement arrosé) et à de nouveaux progrès de la génétique, a cependant dans les champs et les usines des effets perturbateurs : il a fallu allonger la durée de la campagne, et une usine comme celle d'Etrépagny (Eure), qui appartient à la Générale sucrière et traite 10 000 tonnes par jour, *« tournera cette année presque une trentaine de jours de plus que l'an dernier »*, précise son directeur, Didier Corfa. Pour leur part, les agriculteurs, qui entassent leur production au carrefour des chemins et des grandes routes, ont parfois dû anticiper leurs arrachages par rapport aux dates normales (alors que la récolte n'était pas à maturité) et sont contraints de veiller à prendre toute disposition d'urgence, si par malheur un coup de gel tombait ici ou là, vers le 15 ou le 20 décembre.

Usine par usine – y compris les usines de déshydratation de la pulpe pour l'alimentation du bétail, elles aussi engorgées –, des « négociations de compensation et de garanties », parfois ardues, ont eu lieu avec les planteurs pour que ces derniers ne soient pas pénalisés par l'allongement des délais. Et en fin de compte, note la CGB, on est parvenu à des solutions *« adaptées aux aspirations locales »*.

**EFFEUILLER, C'EST GAGNER**

Pour améliorer leurs performances, les planteurs viennent de s'engager dans deux opérations qui, si elles sont menées consciencieusement, peuvent faire gagner quelques millièmes de centimes par tubercule et donc, vu les tonnages manipulés, pas mal de milliers de francs. Il s'agit d'abord de livrer à l'usine des betteraves les moins terreuses possible – et l'on en voit déjà les effets cette année dans les amoncellements au bord des routes –, ce qui oblige les agriculteurs à les stocker sur des terre-pleins en dur et non à même le sol.

Une « tare-terre » allégée, comme disent les professionnels, c'est, à la sortie de l'usine, des eaux de lavement plus propres et un encombrement réduit. La bonification que se partageront le planteur et l'industriel pourra atteindre 400 à 500 francs à l'hectare. Du coup, les semenciers se sont lancés dans la recherche de variétés aux profils plus lisses ou réguliers, moins enclins à retenir l'inutile gangue sur les parois.

L'autre voie d'économies, qui donne lieu souvent à des contentieux entre agriculteurs et industriels, touche à l'enlèvement des feuilles, considérées comme un déchet inutile. La CGB a lancé une campagne sous le mot d'ordre : effeuiller, c'est gagner. L'usine prélève en effet dans chaque camion des échantillons que les ouvrières, armées d'un grand couteau à levier, examinent et tranchent pour déterminer la part utile de la plante et donc la teneur exacte en sucre. Trop de feuilles, c'est à la fois le risque de voir se produire des repousses dans les silos de stockage, se propager la fermentation et affaiblir les réserves en sucre avant traitement à l'usine. Un système de bonus-malus a été mis au point entre la CGB et les grands groupes de transformation. Les fabricants de rotors, scalpeurs et autres machines à décalotter le savent et font déjà du porte-à-porte pour vanter les mérites de la petite merveille technologique concoctée par les inventeurs, qui demain, révolutionnera encore une fois les cultures.

***François Grosrichard***

**La Picardie numéro un**

SURFACES BETTERAVIERES — en hectares

PAS-DE-CALAIS 45 945
NORD 23 266
SOMME 46 695
SEINE-MARITIME 15 882
ARDENNES 14 311
76 143 AISNE
EURE 11 844
OISE 44 784
MARNE 55 583
AUBE 20 996
LOIRET 21 814
SEINE-ET-MARNE 31 910

ZONE DE CULTURE DE LA BETTERAVE

## *35 000 planteurs pour des clients italiens*

La France est le premier producteur mondial de sucre de betterave et, avec ses territoires d'outre-mer où est cultivée la canne, le 7e producteur mondial de sucre

● **Histoire** : ce n'est qu'en 1747 que l'on parvient à extraire et doser le sucre que contient la betterave. Il faut attendre 1799 pour mettre au point un procédé d'extraction industrielle et les années du blocus continental sous Napoléon Ier en guerre contre l'Angleterre (qui bloque les arrivées de sucre de canne des colonies) pour voir naître les premières fabriques en métropole. Un décret impérial en janvier 1812 fixe les conditions de culture et le régime d'exemption fiscale. La première raffinerie est celle de Benjamin Delessert, à Saint-Ouen-l'Aumône (Val d'Oise), ce qui lui vaut d'être nommé baron d'Empire.

● **Culture** : quelque 35 000 planteurs ont produit, en 1996, sur 2,6 % des terres labourables, 25,3 millions de tonnes de betteraves. Une exploitation n'est jamais exclusivement consacrée à la betterave. En général, à cause des nécessaires rotations de culture, cette plante ne représente qu'un tiers du total, mais dégage plus de la moitié du bénéfice global de l'exploitant.

● **Industrie** : après dix ans de restructuration, on compte aujourd'hui 42 sucreries au lieu de 55 en 1985. Trois usines ont fermé en 1997 (une dans les Ardennes, deux dans l'Oise). Les principaux groupes sucriers sont Eridania Béghin-Say (contrôlé par l'italien Ferruzzi), Générale sucrière (depuis le 20 novembre entre les mains de la famille Agnelli), la Compagnie française de sucrerie, la Vermandoise et des coopératives (notamment USDA), ces dernières « tenant » environ 30 % de la production totale. Dans la Marne, l'usine de Connantre (Eridiana-Béghin-Say) avec une capacité théorique de 28 000 tonnes/jour est la plus grande sucrerie du monde. Les deux principaux secteurs utilisateurs de sucre sont les boissons rafraîchissantes d'une part, les chocolats et confiseries de l'autre.

# L'Etat va favoriser la coopération entre l'Ile-de-France et ses voisins

**POUR** avoir été les premiers à accepter de consacrer une partie de leurs budgets à des actions communes, les élus des huits régions du Bassin parisien devraient voir leur méthode récompensée. Réunis au Mans mardi 25 novembre, pour la quatrième fois depuis la création en 1994 du Conseil d'aménagement du Bassin parisien, les présidents de Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de la Loire et Picardie, tous de l'opposition, peuvent ainsi envisager avec assurance l'avenir d'une initiative que le gouvernement Juppé avait qualifié d'*« exemple de coopération et de solidarité »*.

Comme l'avait fait le comité interministériel le 10 avril 1995 à Auch, le gouvernement Jospin se dit prêt à leur donner satisfaction. La transformation du conseil d'aménagement en établissement public interrégional – avec extension éventuellement à d'autres régions – devrait figurer dans le projet de loi d'aménagement du territoire, actuellement en préparation dans les services de Dominique Voynet.

En quatre ans, le contrat de plan interrégional du Bassin parisien a permis de lancer de nombreuses opérations communes pour les infrastructures, l'environnement ou la formation. L'inauguration, le 25 novembre, de l'Ecole nationale des ingénieurs du Mans est un nouvel exemple de cette originale méthode de financement. Les 36 millions de francs nécessaires, outre l'intervention des fonds européens, sont couverts à parts égales par l'Etat, l'Ile-de-France et l'ensemble des sept autres régions.

Mais ces crédits transitent par la Datar, ce qui *« entraîne des lourdeurs bénéfiques pour les finances de l'Etat, mais gênantes pour nos interventions »*, souligne Charles Baur, président (UDF-FD) de Picardie, actuellement à la tête de la conférence permanente des présidents de région du Bassin parisien. Les retards dans l'adoption des budgets en Haute-Normandie puis en Ile-de-France, faute de majorité pour les voter dans les assemblées régionales, militent également pour la création d'un organe disposant de sa propre trésorerie.

La création d'un établissement public interrégional du Bassin parisien ne suffira pourtant pas à donner entièrement satisfaction aux élus. L'Etat en effet reste vigilant, puisque les préfets de région, présents au conseil à parité avec les élus, sont chargé de vérifier que l'action de ces derniers s'inscrit bien dans le cadre des compétences qui leur sont attribuées par les lois de décentralisation.

L'esprit d'ouverture du gouvernement sur le statut juridique du conseil ne signifie pas cependant qu'il manquera de fermeté en matière budgétaire. Les contrats de plan sont prolongés d'un an (1999 au lieu de 1998), mais sans financements additionnels.

***Christophe de Chenay***

## DÉPÊCHE

■ ***NOUVEAU CONTRETEMPSPOUR VULCANIA.*** Vulcania, le centre européen du volcanisme voulu par Valéry Giscard d'Estaing, a provoqué de vifs débats lundi 24 novembre au conseil régional d'Auvergne. Alors que les engins ont déjà engagé les travaux, le quotidien *La Montagne* vient de révéler que le coût de la réalisation du gros œuvre et de l'étanchéité étant multiplié par deux, le conseil régional a déclaré l'appel d'offres infructueux : les propositions des entreprises intéressées dépasseraient les 130 millions de francs alors que l'estimation du maître d'œuvre était fixée à 64 millions. Face au porte-parole du groupe socialiste, Albert Chambard, qui a dénoncé une *« bombe financière à retardement »*, Valéry Giscard d'Estaing a vigoureusement contre-attaqué, en affirmant notamment que *« le coût total de Vulcania ne dépassera pas le tiers de ce qui a été dépensé au Futuroscope de Poitiers par le seul département de la Vienne »*. – (Corresp.)

# La Terre se réchauffe

## 1. Les mises en garde des scientifiques

**Les savants en sont désormais convaincus : le climat change ; les températures augmenteront plus vite en cent ans que lors des dix mille dernières années. Des modifications qui peuvent rendre plus vulnérable l'espèce humaine. Jusqu'où les équilibres fondamentaux de la planète vont-ils résister ? Jusqu'à quel point l'homme sera-t-il capable de s'adapter ?**




*Le dessinateur Mariscal imagine chaque semaine dans le supplément dominical du quotidien espagnol « El Pais » ce que pourrait être « la vie en vert ». Il suggère d'« utiliser la rue pour cultiver et organiser l'autosubsistance », remède à « la dépendance alimentaire et à la faim ». Son dessin est signé « Association de quartier indépendante ».*

*Les « citadins indépendants réinventent l'abondance dans la ville » grâce à « une terre bien exploitée qui produit de bons fruits et de bons légumes. » L'« air propre » et une « bonne photosynthèse » permettent aux « vaches laitières » et aux « poulets » de circuler au milieu des « zones de production » dans lesquelles il fait bon se promener à pied ou à vélo.*

LE professeur Paul Crutzen a la pose et le propos modestes. Ce Prix Nobel de chimie avoue que c'est par hasard, alors qu'il travaillait dans les années 60 comme informaticien à l'Institut météorologique de Stockholm, qu'il a été amené à faire une des grandes découvertes du siècle. Contrairement à ce que toute la communauté scientifique croit à l'époque, il établit que la couche d'ozone qui, là-haut, protège les hommes et les plantes des ultraviolets meurtriers du Soleil ne se renforce pas, mais qu'elle s'amincit dangereusement sous l'action des molécules chimiques en provenance de l'activité industrielle. Le désormais célèbre « trou dans la couche d'ozone » est démasqué, mais la nouvelle, en 1970, est tellement stupéfiante que Paul Crutzen garde sa découverte pour lui : *« Je n'étais pas chimiste et je me disais que je devais m'être trompé. Il y avait tant de chimistes dans le monde... »*

Deux ans plus tard – consacrés à des études chimiques à Oxford –, il publie ses travaux. Au même moment, les professeurs Sherwood Rowland et Mario Molina aboutissent à des résultats identiques. Ils obtiendront le Nobel ensemble. L'humanité a échappé au risque majeur que faisait peser sur elle ces molécules invisibles et inodores (chlorofluocarbones et oxydes d'azote) présentes dans les aérosols et toute la chaîne du froid. Malgré le baroud d'honneur de quelques bataillons scientifiques repliés dans la tranchée du scepticisme et les cris de désespoir de la plupart des milieux industriels, la communauté internationale réagit promptement. Un protocole international d'arrêt des gaz tueurs d'ozone est signé en 1987 à Montréal. La couche d'ozone est – en principe – sauvée. Les cancers de la peau ne se multiplieront pas. Et l'industrie chimique ne s'est pas effondrée.

*« Nous avons eu de la chance,* commente Paul Crutzen. *Il était très facile d'interdire ces gaz et de les remplacer. »* Des substituts moins nocifs ont, en effet, été rapidement mis en œuvre. Mais, aujourd'hui, dans son bureau de l'Institut Max-Plank de Mayence (la Mecque de la recherche allemande), Paul Creutzen est inquiet. Son inquiétude a un nom : réchauffement climatique. D'autres gaz – le gaz carbonique ($CO_2$) et le méthane ($CH_4$) principalement –, en provenance eux aussi de l'activité humaine, ont été identifiés comme les responsables du renforcement de la couche gazeuse qui, comme une serre, garde dans l'atmosphère une partie de la chaleur solaire (sans cette couche, la température de la Terre descendrait aux alentours de – *18 °C). Mais* trop d'épaisseur nuit, et un « effet de serre » trop accentué serait insupportable pour le climat, dont l'équilibre organise toute la vie, humaine, animale, végétale ou maritime.

Or, ces gaz « à effet de serre », à la différence des tueurs d'ozone, sont impossibles à éliminer ou à récupérer. Quant à leur remplacement, il obligerait à une révolution énergétique et technologique copernicienne : le solaire, l'éolien, l'hydroélectrique ou... le nucléaire, à la place du charbon et du pétrole ! *« Cette fois,* dit Paul Creutzen, *le monde ne sera pas à même de réagir aussi rapidement, car les combustibles fossiles, qui sont la force motrice du réchauffement de la planète, sont aussi celle de l'économie mondiale. »* Le charbon et le pétrole – les deux tiers de l'énergie que les hommes utilisent à travers le monde pour produire, se déplacer ou se chauffer – sont les principaux responsables des émissions de gaz carbonique. Même chose pour le méthane : il provient pour l'essentiel des nouveaux modes culturaux qui ont permis à l'agriculture d'accompagner la croissance démographique et de doubler, en vingt ans, la production alimentaire. Une production qui devra encore doubler d'ici une vingtaine d'années. La question climatique conduit donc au cœur de l'activité humaine. Si celle-ci, pour la première fois de la très longue histoire de la planète, modifie l'équilibre climatique en l'espace d'un siècle, *« un petit clin d'œil »*, selon l'expression du Prix Nobel John Holdren, où allons-nous ?

L'humanité est, à juste titre, tétanisée par cette perspective. Les 3 % à 4 % de carbone supplémentaire (c'est-à-dire 7 milliards de tonnes environ) que l'homme injecte, chaque année un peu plus, dans l'air vont-ils vraiment suffire à dérégler cette immense machine énergétique, complexe, fragile et encore largement méconnue que constitue le couple océan-atmosphère ? Faudra-t-il arrêter les usines, abandonner sa voiture et se mettre au régime maigre ? *« En étant réaliste,* estime Paul Creutzen, *je dois dire que j'ai plus de raisons d'être pessimiste qu'optimiste. J'ai bien peur qu'aucune mesure importante ne soit prise avant que nous n'ayons une mauvaise surprise. »*

> Désormais, il n'y a plus deux camps caricaturaux qui s'affrontent sur un futur lointain et largement imperceptible. Il y a une certitude, proche et tangible

Les premiers indices de la *« mauvaise surprise »* sont manifestes, même s'ils ne constituent pas encore, au sens scientifique, des *« preuves »*. Il s'agit plutôt d'*« un faisceau de convergences »*. On n'a pas eu le temps – le phénomène n'en est qu'à ses prémisses – de vérifier la tendance sur une longue période. Les scientifiques restent prudents. Pas d'effet d'annonce, donc, sur l'effet de serre, surtout quand on sait que la *« variabilité »* du climat est un état normal de celui-ci.

Certains ont guerroyé. Groupée en commando autour de leur gourou du Massachusetts Institute of Technology, Richard Lindzen, un scientifique de haut niveau dont le journal, *New Scientist*, estime néanmoins que *« les idées sont notoirement difficiles à appréhender »*, l'école des sceptiques a, pendant une dizaine d'années, contesté la réalité du phénomène, attribuant sans nuance cette *« lubie »* aux *« laissés-pour-compte de la science »*, dont certains sont ouvertement accusés d'être *« manipulés »* par le vice-président des Etats-Unis, Al Gore.

Leurs arguments n'étaient pas sans valeur et reposaient en particulier sur la rétroaction négative de la vapeur d'eau et les limites des modèles informatiques, *« tripatouillés »*, selon eux. Avec le temps, le progrès des connaissances aidant (la climatologie est une science neuve) et les observations venant progressivement valider les modèles, ils ont peu à peu baissé la garde, enracinant leurs doutes dans les incertitudes qui demeurent (la réaction de l'océan, les courants marins, le comportement des nuages), campant longtemps sur l'idée que, puisqu'on ne pouvait rien conclure définitivement, il ne fallait surtout pas engager l'économie de nos sociétés dans des bouleversements peut-être inutiles. Richard Lindzen considère maintenant qu'il peut s'agir d'un *« petit vacillement »* dû à une moindre résistance de la nature et concède que, bien que *« petit »*, ce réchauffement ne doit pas *« conduire à ne rien faire »*. Un chercheur respecté comme Michael Schlesinger, de l'université de Yale, pour qui la hausse des températures aurait des effets bénéfiques sur la croissance des plantes et leur capacité à absorber le $CO_2$, n'en estime pas moins que *« ce serait de la folie de rester les bras croisés »*. L'école des sceptiques a encaissé un rude coup quand on a appris que l'industrie américaine du pétrole et du charbon finançait les travaux de certains de ses membres, comme Patrick Michaels, le plus farouche lieutenant de Lindzen. Lequel eut cet aveu à l'adresse de ses adversaires : *« S'il n'y avait pas d'implications politiques, nous pourrions trouver un terrain d'entente. »*

*« On trouvera toujours un scientifique pour demander cinquante ans de plus »*, estime, avec un brin d'humeur, le géochimiste Jean-Claude Duplessy, dont les recherches en paléoclimatologie dans les glaces du Groenland font autorité. Même son de cloche chez James McCarthy, de l'université Harvard : *« Dans le monde de la recherche, le point de vue des sceptiques est marginal. »* Les sites spécialisés d'Internet bruissent de débats passionnés à propos des incertitudes sur l'ampleur du phénomène, mais on ne rencontre plus guère de scientifiques qui remettent en cause la réalité de celui-ci. Dans une récente livraison, *Business Week* en tirait la conclusion : *« Désolé, messieurs les sceptiques, les scientifiques ont trouvé le* smoking gun [l'arme et la preuve du crime]. »

Les ordinateurs et les modèles prévisionnels des climatologues ne sont certes pas prophètes. Outils d'expertise, ils rendent cependant tous le même verdict : le réchauffement est là, et bien là, même s'il est encore en partie masqué par la force d'inertie du couple océan-atmosphère, qui freine la tendance à la hausse de la courbe générale. Les gaz d'origine anthropique (humaine) en sont responsables. Quels que soient les inter ou rétroactions qui interviennent, compliquant ou perturbant le processus, ces émissions qui s'accroissent conduisent au renforcement de l'effet de serre, donc au réchauffement. *« Personne n'a pu construire un modèle qui ne réponde pas à un accroissement de $CO_2$ par un réchauffement »*, assène Hervé Le Teut, du laboratoire de météorologie dynamique du CNRS. Le réchauffement progressera, sur un siècle, à un rythme de dix à cinquante fois supérieur à celui que l'humanité a connu en dix mille ans ; depuis que la civilisation s'est installée dans un climat globalement stable : + 0,5 °C ces dernières années, + 1 à + 5 °C supplémentaires selon les projections modélisées sur cent ans, contre + 1 °C en moyenne par millénaire depuis la fin de la dernière glaciation.

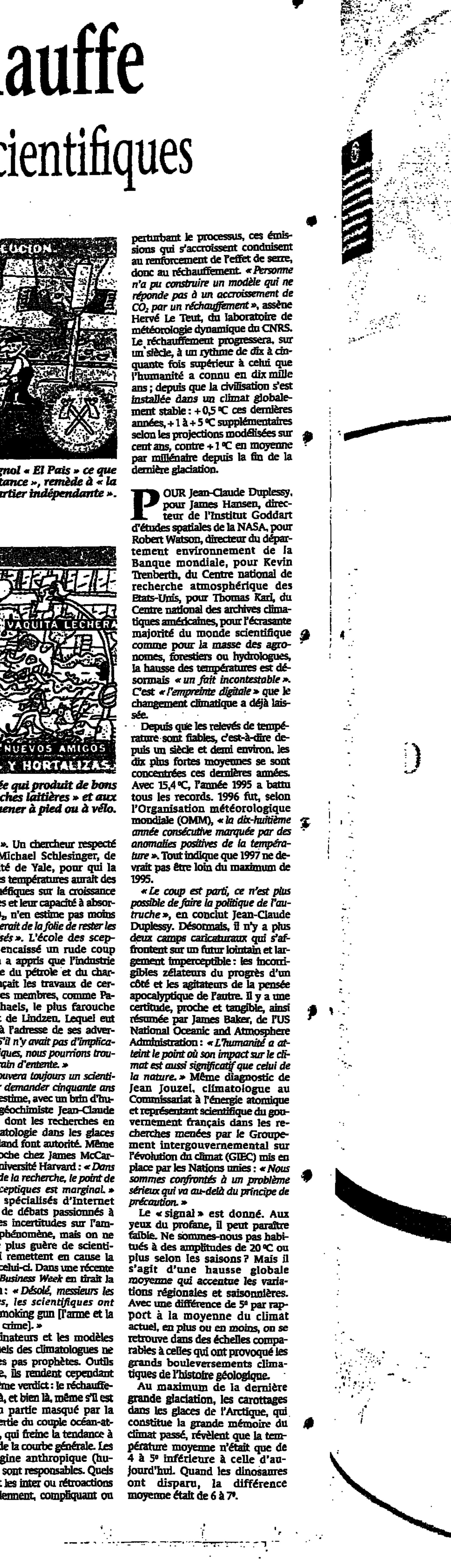
POUR Jean-Claude Duplessy, pour James Hansen, directeur de l'Institut Goddart d'études spatiales de la NASA, pour Robert Watson, directeur du département environnement de la Banque mondiale, pour Kevin Trenberth, du Centre national de recherche atmosphérique des Etats-Unis, pour Thomas Karl, du Centre national des archives climatiques américaines, pour l'écrasante majorité du monde scientifique comme pour la masse des agronomes, forestiers ou hydrologues, la hausse des températures est désormais *« un fait incontestable »*. C'est *« l'empreinte digitale »* que le changement climatique a déjà laissée.

Depuis que les relevés de température sont fiables, c'est-à-dire depuis un siècle et demi environ, les dix plus fortes moyennes se sont concentrées ces dernières années. Avec 15,4 °C, l'année 1995 a battu tous les records. 1996 fut, selon l'Organisation météorologique mondiale (OMM), *« la dix-huitième année consécutive marquée par des anomalies positives de la température »*. Tout indique que 1997 ne devrait pas être loin du maximum de 1995.

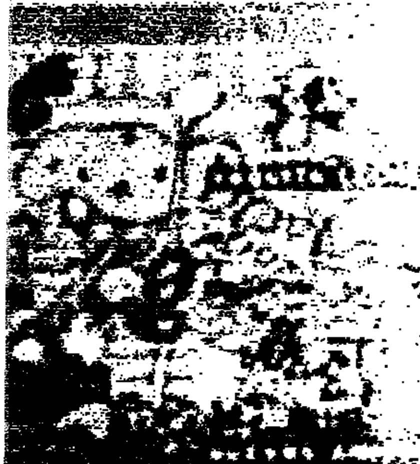
*« Le coup est parti, ce n'est plus possible de faire la politique de l'autruche »*, en conclut Jean-Claude Duplessy. Désormais, il n'y a plus *deux camps caricaturaux qui s'affrontent* sur un futur lointain et largement imperceptible : les incorrigibles zélateurs du progrès d'un côté et les agitateurs de la pensée apocalyptique de l'autre. Il y a une certitude, proche et tangible, ainsi résumée par James Baker, de l'US National Oceanic and Atmosphere Administration : *« L'humanité a atteint le point où son impact sur le climat est aussi significatif que celui de la nature. »* Même diagnostic de Jean Jouzel, climatologue au Commissariat à l'énergie atomique et représentant scientifique du gouvernement français dans les recherches menées par le Groupement intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) mis en place par les Nations unies : *« Nous sommes confrontés à un problème sérieux qui va au-delà du principe de précaution. »*

Le « signal » est donné. Aux yeux du profane, il peut paraître faible. Ne sommes-nous pas habitués à des amplitudes de 20 °C ou plus selon les saisons ? Mais il s'agit d'une hausse globale moyenne qui accentue les variations régionales et saisonnières. Avec une différence de 5° par rapport à la moyenne du climat actuel, en plus ou en moins, on se retrouve dans des échelles comparables à celles qui ont provoqué les grands bouleversements climatiques de l'histoire géologique.

Au maximum de la dernière grande glaciation, les carottages dans les glaces de l'Arctique, qui constitue la grande mémoire du climat passé, révèlent que la température moyenne n'était que de 4 à 5° inférieure à celle d'aujourd'hui. Quand les dinosaures ont disparu, la différence moyenne était de 6 à 7°.







chauffe
les scientifiques

P

هكذا من الاصل



Le principe physique de l'effet de serre

Infrarouges
Refroidissement
Réchauffement
COUCHE D'OZONE
Serre gazeuse

1 La moitié environ de l'énergie solaire est absorbée par la terre. Le reste est réfléchi vers l'espace par les nuages et les sols clairs, ou absorbé par l'atmosphère.

2 La terre ainsi chauffée renvoie vers le ciel une partie de cette énergie sous forme de rayonnement, de convection ou d'évaporation.

3 Une couverture faite de vapeur d'eau et de gaz empêche une partie de cette chaleur de retourner dans l'espace. C'est l'« effet de serre » qui réchauffe la planète. Plus la couche de gaz sera épaisse, plus le réchauffement de la terre sera fort.

Sans l'effet de serre qui permet de garder une partie de la chaleur du Soleil, la Terre serait une planète glacée, dont la température moyenne descendrait à - 18° C. Mais l'augmentation de l'épaisseur de la serre, due à la progression des émissions de gaz, est en train de provoquer un réchauffement susceptible de bouleverser l'équilibre du climat. Principaux agents, le gaz carbonique ($CO_2$), qui provient de la combustion du pétrole et du charbon, et le méthane ($CH_4$), essentiellement dû à l'agriculture, en particulier aux rizières et aux troupeaux.

La responsabilité de l'action humaine

LES GAZ INCRIMINÉS

DIOXYDE DE CARBONE ($CO_2$) — concentration par parties de millions — 1750, 1850, 1950, 2000

OXYDE NITREUX ($N_2O$) — concentration par parties de milliards — 1750, 1850, 1950, 2000

METHANE ($CH_4$) — concentration par parties de milliards — 1750, 1850, 1950, 2000

CHLOROFLUOCARBONE (CFC) — concentration par parties de billions — 1750, 1850, 1950, 2000

DIOXYDE DE CARBONE — CFC 17 % — AUTRES 7 % — OXYDE NITREUX 6 % — MÉTHANE 15 %

Source : IPCC

Or, remarque Jean Jouzel, *« il n'y a pas plus de probabilité de faire plus 1 degré que plus 3 »*. Les équilibres des écosystèmes sont fragiles. La modification, même limitée, du régime des pluies peut changer, ici, un climat sec en désert et obliger, là, à élever des digues.

L'origine du réchauffement n'est désormais pas plus discutée que sa réalité : l'homme est coupable, pas la nature. L'immense travail interdisciplinaire qui a été accompli par le GIEC – quatre mille scientifiques internationaux, *« labellisés »* par leurs gouvernements respectifs, qui ne se sont appuyés que sur des travaux dûment vérifiés et sur des rapports âprement discutés – a été longtemps contesté. En particulier par les sceptiques. Malgré les lazzis, les équipes du GIEC ont continué à aligner courbes et graphiques, observations et données. Et leur travail est désormais admis comme base de discussion par l'ensemble de la communauté scientifique comme par tous les gouvernements. *« C'est la meilleure évaluation que nous ayons »*, juge Rosina Bierbaum, conseiller au bureau des sciences de la Maison Blanche.

Il aura fallu six mille pages de rapports et des années de discussions parfois contradictoires pour que le GIEC parvienne, en 1995, à affirmer, dans un langage qui reste d'une prudence extrême en raison du télescopage des intérêts économiques et nationaux en son sein, qu'il y a *« une influence perceptible de l'homme sur le climat »* et que, si aucune preuve décisive ne pouvait encore être avancée, si les connaissances restaient *« limitées sur de nombreux processus essentiels »*, une convergence d'éléments *« suggérait »* cette influence.

En 1990, dans un premier rapport, le GIEC ne relevait qu'un réchauffement *« comparable à la variabilité naturelle »*. Cinq ans de recherches ont permis de franchir un pas très important dans la maîtrise de la connaissance. Cela rend d'autant plus crédible les projections du GIEC : une hausse des températures comprise entre 1 °C et 3,5° d'ici 2100, certains scientifiques en son sein allant jusqu'à envisager sérieusement une hausse de 5°. Après avoir décrit un phénomène dont il a identifié la réalité, puis les causes, le GIEC travaille à établir les conséquences régionales du réchauffement. Ce troisième rapport, prévu pour être publié en 2000, est très attendu ; il portera à la connaissance du monde l'état prévisible des lieux soumis au réchauffement. Autrement dit, ce qui va changer dans les écosystèmes terrestres et aquatiques ainsi que *dans les secteurs socioéconomiques* ; quels continents, quels pays, quelles régions, quelles populations, quels secteurs économiques vont y gagner et lesquels vont y perdre en termes de développement, de santé et de bien-être.

D'ORES et déjà, le deuxième rapport avertit : *« Les divers secteurs de la société doivent s'attendre à être confrontés à des bouleversements multiples et à la nécessité de s'y adapter. »* Le doublement des concentrations de gaz à effet de serre est inévitable, même si les pays du monde parviennent à stabiliser leurs émissions à leur niveau actuel. Le GIEC a « calé » sa prévision de hausse entre 1 et 3,5°C, avec un scénario *moyen à +2°, dans cette hypothèse* et dans cette hypothèse seulement. Il ne manque cependant pas d'évoquer que les concentrations seront bien plus importantes (un triplement ou un quadruplement) – et les conséquences d'autant plus dramatiques – si ces émissions continuent de croître à la vitesse actuelle.

Les conséquences répertoriées par le deuxième rapport du GIEC – *« les plus probables en accord avec nos connaissances »*, selon l'Organisation météorologique mondiale – font état de tendances générales inquiétantes. *« L'intensification du cycle hydrologique global »* d'abord, c'est-à-dire la perturbation du régime des pluies avec de plus fortes disparités saisonnières, en particulier sur l'hémisphère Nord, des *sécheresses plus fréquentes et plus* étendues au nord de la zone subtropicale, des inondations plus violentes et des tempêtes plus nombreuses (ouragans, cyclones, tornades), un renforcement de la désertification dans les zones arides ou semi-arides, des pénuries d'eau plus marquées ; *« une hausse du niveau de la mer par dilatation thermique et fonte des glaciers »* ensuite, entre 15 et 95 centimètres, susceptible de fragiliser plusieurs zones littorales et d'envahir des deltas où les habitations et l'activité *économique se sont concentrées* (près de la moitié de la population mondiale vit à proximité des océans), voire de condamner des petites îles à une quasi-disparition ; *« Une modification des écosystèmes et de la végétation »* avec des migrations de 150 à 550 kilomètres vers le Nord qui pourraient entraîner des substitutions difficiles ou provoquer des disparitions brutales ; *« un risque de recrudescence des maladies infectieuses à transmission par vecteur »* tels que paludisme, dengue ou fièvre jaune, imputable à l'extension de l'aire de répartition et à la période de reproduction des vecteurs.

Au total, au-delà d'une diminution du PIB mondial de 1,5 à 2,5 points, c'est une vulnérabilité accrue que le GIEC et le stress climatique promettent à l'homme. Sans doute les pays industrialisés trouveront-ils les moyens de s'y adapter, plus ou moins douloureusement. Nul doute en revanche que les pays les plus pauvres, ceux qui sont le plus soumis aux aléas naturels, vont payer la facture. Dans l'hémisphère Sud, là où le rapport à l'environnement naturel, l'eau, les pluies, le sol, les forêts, la mer, est *une condition de la survie de tous* les jours, des milliards d'hommes et de femmes n'ont pas attendu pour faire l'amère expérience des changements climatiques. L'augmentation des catastrophes naturelles, les déficits chroniques en eau ou la modification du régime des pluies, ils connaissent déjà. L'ensemble de ces phénomènes climatiques extrêmes et parfois contradictoires constituent le témoignage vivant du principe du bouleversement climatique : un dérèglement paroxysmique. Autrement dit, le climat perd la boule. *Du moins celui* auquel l'humanité était habituée depuis qu'un grand singe a pris rang d'homme à la grande roulette de l'évolution naturelle.

Les responsables de l'Organisation météorologique mondiale, premiers inquiets – *« plus le temps passe, plus les observations et les indices s'accumulent »*, estime Michel Jarraud, secrétaire général adjoint *de l'organisation –, avertissent que* ces dérèglements détectés régionalement peuvent être surestimés par la médiatisation dont ils font l'objet. Force amplificatrice de l'image *ou pas, il n'empêche qu'*aujourd'hui l'est de l'Afrique est soumis à des inondations meurtrières alors qu'elle venait d'être accablée de sécheresse (le même phénomène s'est produit récemment, dans le sens inverse, en Corée du Nord). Les précipitations ont nettement diminué dans les régions méditerranéennes, au Sahel et autour du golfe de Guinée. Les glaciers des *Alpes ont perdu près de la moitié* de leur volume et la calotte glaciaire du nord et du nord-est du Groenland fond plus vite qu'elle ne se reconstitue. La température en Sibérie a augmenté de 3°C. Les zones arides ou semi-arides sont plus chaudes sans devenir plus humides. Un cinquième du territoire espagnol est soumis à la désertification. Les provinces du nord de la Chine sont victimes d'une sécheresse persistante. La végétation des zones septentrionales de l'hémisphère nord se développe. Les insectes ravageurs et les champignons pathogènes (chenille processionnaire du pin ou chancre du châtaignier) s'attaquent de plus en plus aux arbres du nord de la France. Le retard de la mousson a permis le développement de grands incendies en Indonésie...

La faute à El Nino, aléa climatique « normal » ? Justement. Son intensité et sa fréquence interrogent. *Sa puissance destructrice* n'est-elle pas aggravée par le réchauffement climatique ?. *« La question se pose »*, reconnaît le professeur François Delsol, directeur du programme consacré à la recherche atmosphérique à l'OMM. Un enquêteur du *Guardian*, David Plotz, a posé la question aux scientifiques. *« Certains disent que le réchauffement climatique rend El Nino plus terrible ; les autres répondent qu'El Nino rend le réchauffement climatique plus sévère »*, conclut-il plaisamment. En tout cas, l'épisode *1997-1998* sera probablement le plus violent du siècle. Il avait d'ailleurs été prévu par les modèles des météorologues, ce qui montre le degré de fiabilité auquel on est désormais parvenu. Les autorités indonésiennes avaient été prévenues mais n'ont tenu aucun compte de l'alerte.

Même si les indices convergent, nombre d'incertitudes demeurent. Elles ont principalement trait à *la* rétroaction des océans, des courants, des nuages, de la glace, des systèmes terrestres et marins modifiés ainsi qu'à l'effet parasite des aérosols, gaz, poussières ou cendres qui refroidissent l'atmosphère. *Mais la nature du doute* s'est déplacée. Celui-ci ne porte plus sur la réalité du phénomène, ni sur son lien avec les émissions de gaz dues aux activités humaines. Ni même sur une série de conséquences prévisibles. Mais sur le degré d'amplitude de celles-ci.

Un nouveau débat oppose ceux qui « espèrent » que, dans sa grande sagesse, la nature saura *trouver la parade, corrigera ou* neutralisera le réchauffement, à ceux qui au contraire « craignent » qu'elle se révolte et n'amplifie le mouvement. Les « optimistes » (en *général les anciens sceptiques*) misent sur l'océan et ses immenses ressources d'inertie pour *« annuler l'effet de serre additionnel »* ou du moins l'amortir. L'océan, en effet, avec les « puits de carbone » que sont les forêts, a toujours été le maître régisseur de la concentration de $CO_2$ dans l'atmosphère. Sur les 7 milliards de tonnes rejetées annuellement par le facteur humain, *on sait qu'il en récupère en* ce moment au moins deux et les forêts une. Les « pessimistes » s'interrogent. Jusqu'à quand l'océan fera-t-il ainsi le gros dos ? Sera-t-il capable de faire face à une nouvelle augmentation si, au lieu du doublement de la concentration de gaz dans l'atmosphère, on passe à un triplement, voire à un quadruplement ?

*« L'océan n'est pas nécessairement le grand régulateur que l'on croyait, il ne faut pas compter sur lui pour pomper automatiquement les surplus de $CO_2$ », explique Jean-Claude Duplessy à ceux qui se satisferaient d'une « vision tranquille ».* Les paléoclimatologues ont détecté dans les glaces qu'il est susceptible de grands bouleversements en quelques dizaines d'années et qu'à partir du franchissement d'un seuil il a un effet amplificateur. *« Le risque est plus qu'un cas d'école »*, confirme Jean Jouzel puisque ce *type de variations rapides a été* observé dans le passé.

CAR la répartition et la régulation du climat s'opère dans l'océan à partir d'une circulation qui transporte, tel un gigantesque tapis roulant, eaux chaudes et courants froids d'un pôle à l'autre de la planète. Le ralentissement plus ou moins fort de cette circulation océanique – à cause en particulier d'un surcroît de pluie dans l'Atlantique nord, hypothèse que les experts du GIEC ont retenue comme plausible dans leur rapport – pourrait constituer la pire des « surprises ». Le grand régulateur se mettrait alors à cahoter ou tomberait en panne. Les conséquences seraient imprévisibles.

*« Au fur et à mesure que les émissions de gaz à effet de serre augmenteront, nous entrerons dans un régime climatique totalement nouveau, sans aucun équivalent au cours du dernier million d'années,* insiste Jean-Claude Duplessy. *Nous sommes dès maintenant partis vers un grand plongeon dans l'inconnu. »* Deux chercheurs de l'université de Princeton, M. Manabe et M. Stouffer, ont osé simuler le ralentissement *de la circulation océanique*. Selon leurs calculs, si la concentration de gaz quadruple, le « tapis roulant » serait cinq fois plus lent et les Etats-Unis connaîtraient une hausse des températures de 10°C !

Tout concourt donc à ce que l'augmentation des émissions de gaz soit freinée ou stoppée car, selon la formule de Jean Jouzel, *« plus on s'éloigne du climat actuel, plus le risque s'élève ». Or on en est loin. Si* l'Union européenne, meilleure élève de la classe, parvient grosso modo à stabiliser en l'an 2000 ses émissions à leur niveau de 1990, les Etats-Unis (qui produisent un quart des émissions) sont, selon l'US Agency's Energy, sur une pente d'augmentation de 34 % pour 2010. Le Japon a fait + 8 % en cinq ans, la Chine + 27 % depuis 1990, l'Inde *+ 28 %, le Brésil + 20 % et l'Indoné*sie + 40 %. Globalement, l'Agence internationale de l'énergie estime que, si les tendances actuelles se maintiennent, en particulier une forte demande de pétrole, la planète émettra 49 % supplémentaires de gaz à effet de serre en 2010. La marche vers le quadruplement des concentrations dont tout le monde a la hantise serait alors triomphale.

*A moins qu'elle ne soit interrom*pue à Kyoto où la communauté internationale a rendez-vous au début du mois de décembre, pour mettre en œuvre les moyens de réagir. Un protocole de réduction des émissions est au menu. Il soulève polémiques et conflits entre les Etats et entre les Etats et les entreprises. Mais son urgence ne se discute pas. *« Le temps est un luxe que nous ne pouvons pas nous permettre »*, a déjà averti le climatologue Benjamin Santer, un des principaux rédacteurs du deuxième rapport du GIEC.

**« Au fur et à mesure que les émissions de gaz à effet de serre augmenteront, nous entrerons dans un régime climatique totalement nouveau, sans aucun équivalent au cours du dernier million d'années. Nous sommes dès maintenant partis vers un grand plongeon dans l'inconnu »**

*Jean-Paul Besset*
*Dessins : Mariscal*

**DEMAIN**
Les conséquences pour chaque continent

Les indices du réchauffement

LA TEMPÉRATURE — évolution moyenne globale en degrés Celsius — 1865, 1885, 1906, 1925, 1945, 1965, 1985, 1995

La température moyenne de la planète n'est connue, de manière fiable, que depuis un peu plus d'un siècle.

LA COUVERTURE NEIGEUSE — HÉMISPHÈRE NORD — EURASIE — AMÉRIQUE DU NORD — 1973, 1975, 1977, 1979, 1981, 1983, 1985, 1987, 1989, 1991

C'est dans la moitié nord de la planète que le réchauffement est le plus sensible et qu'on assiste à une baisse de la quantité de neige.

LES CATASTROPHES NATURELLES — en milliards de dollars US — TENDANCE — 1960, 1965, 1970, 1975, 1980, 1985, 1990, 1995

Selon les compagnies d'assurances, les catastrophes naturelles ayant entraîné plus de 100 morts ou de 100 millions de dollars de dégâts sont en nette augmentation.

INDICE DES PLUIES AU SAHEL — 1921, 1931, 1941, 1951, 1961, 1971, 1981, 1991

INDICE D'ARIDITÉ DE L'ASIE EX-SOVIÉTIQUE — en pourcentage — TENDANCE — SEC — HUMIDE — 1890, 1910, 1930, 1950, 1970, 1990

C'est dans les zones subtropicales ou arides que les sécheresses se renforcent le plus, avec une tendance de plus en plus marquée à la désertification.

هكذا من الأصل





Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

# Empêcher « l'effet saké »

VUE de Paris, la crise qui affecte désormais le Japon – avec la troisième faillite d'une institution financière en un mois – n'est sans doute pas aussi spectaculaire que le krach boursier d'octobre 1987, ni même que l'effondrement des monnaies des pays d'Asie du Sud-Est de ces derniers mois. Mais *si* cette crise est d'une nature bien différente, elle n'en est pas moins plus grave que ces épisodes qui l'ont précédée.

Car elle menace le premier banquier de la planète. Si le Japon ne remet pas rapidement de l'ordre dans ses affaires, c'est l'ensemble de l'économie mondiale qui pourrait se trouver plongée dans une inutile récession. A l'« effet Téquila » qu'illustra la débâcle mexicaine, début 1995, succède aujourd'hui la crainte d'un « effet saké » autrement plus menaçant. Concernés au premier chef, tant ils dépendent de l'épargne japonaise pour le financement de leur expansion, les Américains ont raison de s'en alarmer. Il n'est pourtant pas certain que la thérapie que proposent les Etats-Unis soit la bonne.

A Vancouver (Canada), où se tient le sommet des pays de la région Asie-Pacifique, les Etats-Unis ont, une fois de plus, violemment attaqué les dirigeants japonais, les accusant d'incurie dans leur gestion économique et d'incapacité dans leurs efforts de réformes des systèmes bancaire et financier. Larry Summers, secrétaire adjoint au Trésor américain, a déclaré, avec une ironie bien peu diplomatique, que le Japon devrait éviter d'avoir à passer sous les fourches caudines du FMI – un sort peu enviable réservé ces derniers temps à des pays bien moins développés, comme la Thaïlande, la Malaisie et la Corée du Sud.

Deuxième puissance économique, deuxième exportateur de biens et marchandises, le Japon est aussi le premier créancier de la planète. Il a prêté de l'argent, beaucoup d'argent, à ses voisins asiatiques tout autant qu'aux Etats-Unis. S'il devait le retirer, les effets pourraient être catastrophiques. Or, depuis cinq ans, les dirigeants politiques japonais se sont révélés incapables de sortir l'économie de leur pays de l'ornière. Se refusant à toute opération chirurgicale pour effacer les séquelles des bulles spéculatives boursières et immobilières des années 80, ils ont aussi hésité face aux réformes de structure pourtant jugées indispensables par tous.

Menaçant une fois de plus son principal partenaire d'une nouvelle guerre commerciale – et l'économie mondiale d'une crise aventureuse –, le président Bill Clinton demande à Tokyo de procéder à une relance de la consommation intérieure et à une profonde dérégulation de son économie. En fait, au delà, l'Amérique impériale exige que le Japon adopte son modèle de capitalisme. Le Japon s'y oppose, fort légitimement. S'il est de l'intérêt de tous que Tokyo procède, rapidement maintenant, à certaines réformes, on ne voit pas pourquoi Tokyo serait interdit d'agir « à la japonaise ». Ce dont a besoin l'économie japonaise c'est, d'abord, d'une véritable éthique des affaires et d'une crédibilité de ses responsables politiques.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

*Le Monde* est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

# A-t-on idée d'être pasteur hongrois !

*par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

NON, MAIS vous avez vu sa tête ? Il y a des visages – allons, risquons le mot : des *faciès* – qu'on dirait crayonnés de tout temps pour orner une fiche anthropométrique ou une affichette barrée *« wanted »*, pour faire peur aux gosses ; des trognes tabassées évoquant la sortie de commissariat avant d'y être entrées, certains SDF nous tendent de ces tuméfactions répulsives comme une menace (celle de devenir pareils ?).

A peine connue sa « gueule de l'emploi », le « sinistre individu » préposé aux épouvantes de la semaine est affublé d'un surnom alarmant qui le prépare à la célébrité des complaintes populaires : *« tueur fou du Brabant »*, *« empoisonneuse de Loudun »*, *« Barbe-Bleue »*. Dutroux n'avait pas besoin de sobriquet, son patronyme en tenait lieu. Le monstre qui prend sa succession dans nos effrois vient aussi de Belgique. *« Encore ? »*, susurre-t-on. Est-ce à cause des carnavals violents, des kermesses héroïques ? *« A force d'écrire des choses horribles, elles finissent par arriver »*, proférait Michel Simon dans *Drôle de drame* : serait-ce la faute de Ghelderode ; ces récidives macabres ? De Crommelynck ? De Simenon ?

Belge, mais originaire de Budapest : ouf, la honte s'éloigne de nos régions ! L'homme est *« pasteur hongrois »*. Bien que Mendel ait découvert les lois de l'hérédité tout en étant moine silésien, avoir prêché la Bible dans la patrie des vampires, c'est louche. Combien de tués, déjà ? Quatre, dont sa femme ? Cinq ?

Occis et découpés en rondelles, s'il vous plaît ! Pourquoi cette boucherie de détail ? *« C'est vrai, ça, pourquoi dépecer vos victimes ? »*, ai-je entendu un président demander à un dépeceur. Pour s'en débarrasser, parbleu ! *« Un cadavre entier, c'est lourd*, a répondu l'accusé. *Je voudrais vous y voir. » « Sans façon ! »*, se défendait le magistrat. Pour écouler la pièce à conviction, rien ne vaut les petits paquets.

Vers 1950, une tueuse jeta les morceaux de son mari du haut d'un même pont de chemin de fer, dans des wagons de marchandises ouverts. Des lieux épars où on retrouva les abats, la SNCF, qui est pleine de polytechniciens, déduisit le pont, et la coupable. Marguerite Duras adorait cet exemple d'affolement transcendé en minutie. Elle en tira deux pièces : *Les Viaducs de Seine-et-Oise*, *L'Amante anglaise*.

Elle n'était pas seule à savourer que la réalité dépasse ses fantasmes d'atrocité. Sans les soeurs Papin, ces domestiques assassines de leurs maîtres qui enchantèrent les surréalistes, il n'y aurait pas eu *Les Bonnes*, de Genet, ni *Les Abysses*, de Papatakis, ni *La Cérémonie*, de Chabrol.

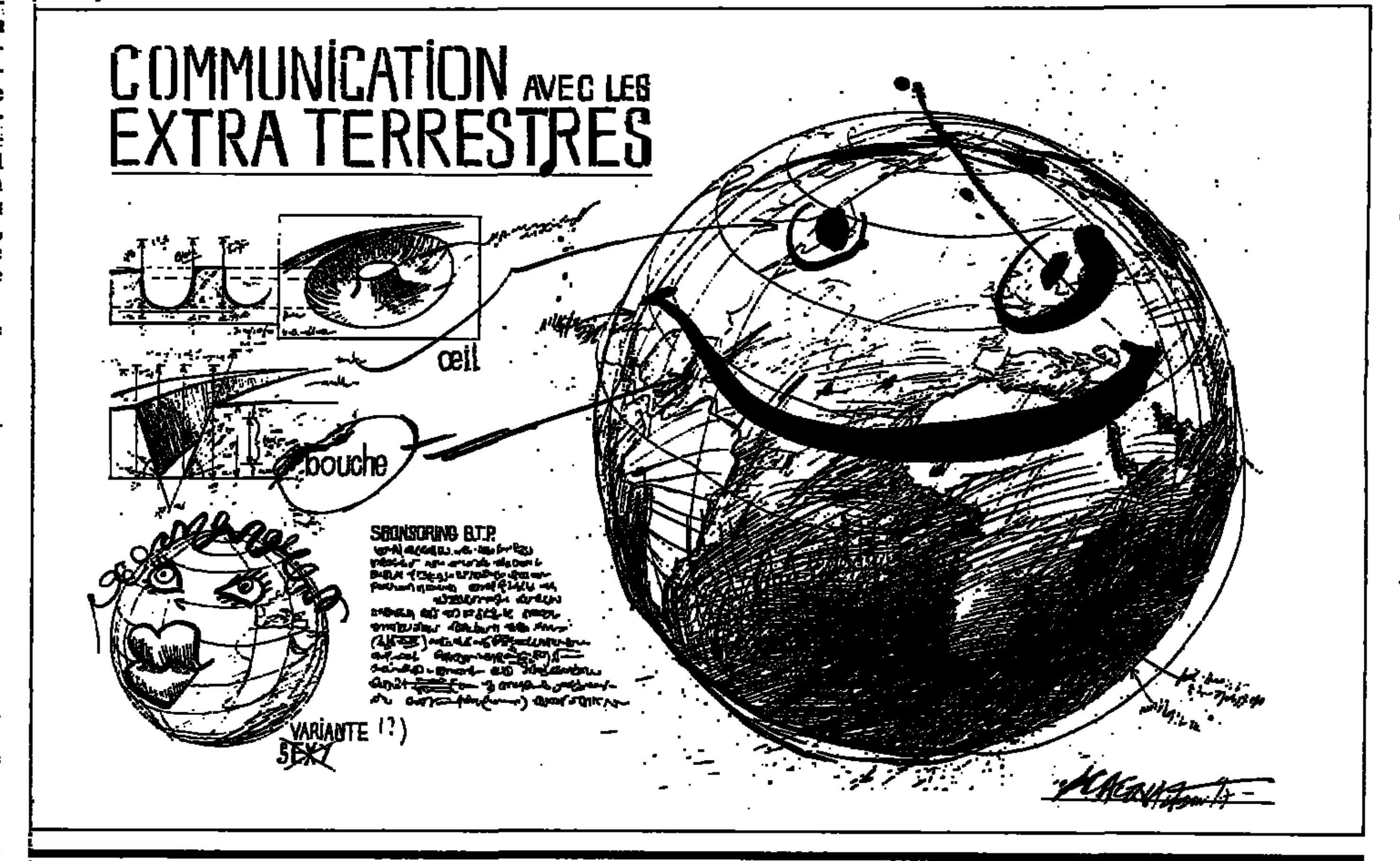
Il arrive que l'évacuation lente des restes assure au coupable une délivrance parfaite, ou presque. Vers 1960, une petite vieille de soupente était sur le point d'atteindre les dix ans de prescription après lesquels la suppression-dispersion de son mari (motif : il lapait sa soupe) passerait à jamais inaperçue. C'est sa voisine et meilleure copine qui n'a pu se retenir de cafarder. Non par vengeance : elles s'adoraient, se dépannaient en biscottes et infusions ; mais par dérangement que la « chose », qu'elle savait sans en parler, pût rester impunie. Au crime, il fallait un châtiment : il n'y avait pas à sortir de là. Consulté en cachette (on imagine les nuits de labeur), le Dalloz lui donna raison et lui dicta son devoir, l'échéance au-delà de laquelle elle aurait perdu son pouvoir, sa raison de vivre.

*« Pourquoi cette délation ? »*, se surprit à demander le président, à qui une pitié consternée faisait oublier la complicité pour non-dénonciation. Par une pulsion incoercible, on a cru comprendre ; une nécessité quasi métaphysique, comme le besoin de remettre droit un tableau accroché de travers. La justicière a cherché le mot exact, puis, tout à trac : *« Par amour, monsieur le président ! »*

Par amour ! Ce qui effraie le plus, dans les tueries périodiques que la télévision nous sert avec le potage, c'est qu'elles ont presque toutes pour origine une passion extrême, digne de légende, comme on en rêverait à condition qu'elle tourne bien. Les soeurs Papin formaient un couple ; infernal, mais un couple. Œdipe et Hamlet aiment leur mère d'amour. Le crime passionnel – ce manque d'imagination – paraissait en recul depuis quelques années, à cause des tolérances nouvelles, des couples à l'essai, du divorce facile. Le meurtre non crapuleux revient en force, pour des paroxysmes de sentiments. Il nous pose en secret une question incommode, inquiète, vaguement envieuse : serions-nous capables d'en faire autant ? Ne manquons-nous pas du coeur qu'il y faut, des tyrannies et des vertiges exaltants qui portent, par le bas comme par le haut, au dépassement de soi ?

La fille incestueuse du pasteur hongrois a tué par soumission à un amour monstre. C'est terrible. Pour qui ?

## Projet de célébration de l'an 2000 *par Jean-Pierre Cagnat*




## Il y a 50 ans, dans Le Monde

### Fête chez les cousettes

ON AVAIT beau avoir, ce matin déjà, la tête près du bonnet dans les ruches de cousettes qui fêtent sainte Catherine, ce genre d'agitation ne risque pas d'envenimer les conflits sociaux. Bien au contraire, puisque ce sont les patrons qui célèbrent les vingt-cinq ans de leur ouvrières.

A en juger par l'innombrable jeu de quilles des goulots dorés qui franchissent le dais pékiné de Jacques Fath, ils ont bien fait les choses. Sur deux cents petites mains (de fées), trois atteignent ici le mariage de raison. On consent à trahir *« pour ce monsieur qui est de la presse »* le secret de leurs coiffures : la manucure de Mme Fath sera bénie d'une main coupée surréaliste ; une autre symbolisera cette querelle jupes longues-jupes courtes que le patron semble avoir sinon raccourcie du moins tranchée ; la troisième, enfin, coiffera d'un réveil monumental Odette qui s'attarde au creux de son oreiller le matin. Chez Pierre Balmain, il faut montrer patte blanche. *« Vous comprenez, avec les journalistes... »* Et pourtant, monsieur M., c'est vous qui me l'aurez montré, le plus joli bateau de la journée ; il couronnera la reine de la fête et évoquera l'humeur itinérante du « boss », qui vient d'accomplir son tour du monde et en rapporte de New York un immense gâteau que l'on dégustera cet après-midi, si le beau gigot d'agneau que j'ai vu retourner dans son beurre, dans un atelier de « manutention » où l'on prend sa fonction au sérieux, n'a pas calmé des appétits de vingt-cinq ans.

Jolie fête, sainte Catherine ! Jolies catherinettes, bonne fête !

*Henry Magnan*
*(26 novembre 1947.)*



# Les bégaiements du procès Papon

*Suite de la première page*

D'ores et déjà, les implications pratiques sont à la mesure de l'exception. La justice bordelaise a décidé la création d'une deuxième cour d'assises – fait rarissime – pour ne pas engorger le rôle de la juridiction et soumettre les justiciables accusés de crimes à d'intolérables délais. A chaque nouvelle suspension, le président Castagnède doit réajuster les convocations de la soixantaine de témoins qui restent encore à écouter. Prudent, il ne délivre de calendrier des débats que pour les deux, voire trois, semaines à venir. Et encore sa dernière mouture, vendredi 14, fut-elle obsolète le jour même de sa divulgation...

A chaque interruption, chacun guette les premiers signes de fatigue, voire de lassitude, qui poindraient chez les neufs jurés titulaires. Pour délibérer et participer au verdict, chacun d'eux doit impérativement avoir assisté à l'intégralité des débats. En début de procès, la cour a donc tiré au sort neuf jurés supplémentaires pour palier les éventuelles défaillances. Et deux assesseurs supplémentaires assistent de même les trois magistrats professionnels. La marge paraît suffisante. Mais songe-t-on aux bouleversements professionnels et familiaux qu'impose un tel calendrier s'étalant sur trois, quatre ou cinq mois ?

Cependant, les implications majeures concernent le procès lui-même. Le risque de suspensions multiples soulève la question juridique de la règle de la continuité des débats. Bien qu'il assure que l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde souhaite ardemment se défendre, Me Jean-Marc Varaut, avocat de Maurice Papon, a déjà évoqué la possibilité de demander un éventuel arrêt du procès (*Le Monde* du 22 novembre). L'avocat tient son argumentation du sacro-saint principe de l'oralité des débats aux assises, qui veut que les jurés ne détiennent entre leurs mains aucune pièce du dossier et n'ont à se fier qu'à leur mémoire et leurs notes manuscrites pour se forger leur intime conviction. Or *« n'y a-t-il pas prescription de la mémoire dans un procès aussi décousu ? »*, soutient en substance le conseil de l'accusé, qui sait, comme ses adversaires, le poids habituel de l'unité de temps et de lieu dans la dramaturgie pénale.

Cette crainte fait naître de houleuses explications : certains, tel Me Gérard Boulanger, pour la partie civile, n'ont pas hésité à mettre en cause un *« manque de concertation »* qui aurait présidé à l'élaboration du plan de l'audience défini par le président Castagnède, lequel a placé en tête les témoignages de moralité en faveur de l'accusé. D'autres n'ont pas manqué de déplorer l'absence de stratégie commune entre parties civiles, qui a abouti à l'agglomération de questions-fleuves posées à des témoins qui n'en appelaient souvent pas tant. D'autres encore, enfin, ont évoqué les épées de Damoclès que représentent les demandes de versements de nouvelles pièces au dossier effectuées par Me Varaut (sur l'une d'elle, le parquet général ne s'y est pas opposé), qui sont toujours susceptibles, théoriquement, de mener à un éventuel supplément d'information.

#### MYTHE FONDATEUR

Cependant, si les bégaiements du procès ajoutent au malaise né, jour après jour, de la difficulté matérielle et pressentie à juger cinquante-cinq ans après les faits un vieillard âgé de quatre-vingt-sept ans, il serait hâtif de tirer un trait de plume sur les premiers acquis des débats. Cristallisant sur un homme les heures sombres de la France, de Vichy à l'Algérie, l'audience a permis, plongeant au coeur de l'Occupation, de réveiller la mémoire et d'ébranler plus d'un mythe fondateur de l'après-guerre. S'attachant aux responsabilités du fonctionnaire qu'était Maurice Papon, la cour d'assises a commencé à disséquer la mécanique du régime qu'il servit, laissant au dernier jour des débats le goût amer, profond et nauséeux de cette époque où fut institutionnalisée l'exclusion.

Assurément, le procès Papon laisserait à son tour un fort goût d'inachevé, la sensation d'un procès manqué, s'il n'en venait maintenant aux faits ayant conduit à l'inhumanité, s'il ne laissait pas sourdre les voix de la douleur qui furent tues par l'oubli, s'il ne laissait pas s'expliquer, en regard, celui qui reconnut déjà, par choix, à son niveau, avoir préféré « se salir les mains » plutôt que de démissionner. Sur le palais de justice de Bordeaux, plane, plus que jamais, ce sentiment prégnant que, pour tourner la page, il faudra en entier l'avoir lue.

*Jean-Michel Dumay*

## RECTIFICATIFS

### Tibet et cinéma

Dans *Le Monde* du 19 novembre, une confusion a fait de Richard Gere l'interprète de *Kundun*, de Martin Scorsese. Le comédien joue dans *Red Corner*, qui se déroule en Chine populaire, alors que *Kundun* est consacré à la vie du Dalaï Lama.

### Polynésie française

C'est le 19 novembre, et non le 19 décembre (notre édition du 21 novembre), que le Conseil constitutionnel a validé le financement de l'extension de la couverture sociale dans le territoire.

### Louxor

Nous avons écrit, dans nos éditions du 20 novembre, que le président égyptien Hosni Moubarak, après l'attentat de Louxor, avait nommé un militaire à la tête de la police. Or le général Habib El Adli appartient au corps de la police.

### Le général Pinochet

Dans l'article consacré à la succession du général Pinochet à la tête de l'armée chilienne (*Le Monde* du 6 novembre), il fallait lire, dans le sous-titre, que le général *« deviendra sous peu l'un des dix sénateurs nommés et non élus »*. En revanche, ayant été chef de l'Etat, il sera le seul sénateur à vie.

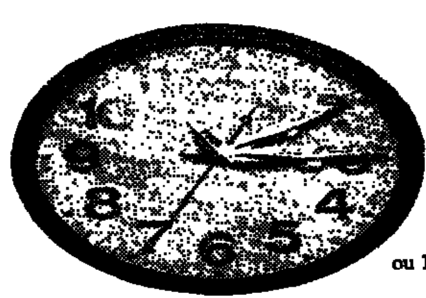
هكذا من الأصل





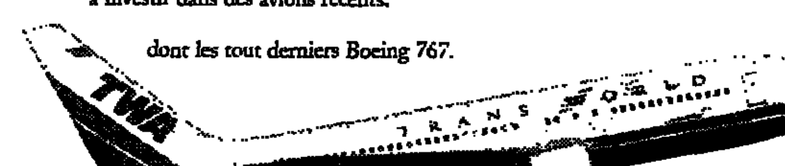
UN BILAN POSITIF POUR NOS CLIENTS PRESENTS ET A VENIR

# TWA. ETRE MEILLEUR AUJOURD'HUI,



En moins d'un an, les employés de TWA ont fait réaliser à leur compagnie une progression des plus spectaculaires en terme de ponctualité, en la hissant parmi les premières du marché américain.

Pour ce qui est de sa flotte, TWA continue à investir dans des avions récents, dont les tout derniers Boeing 767.




Et en plus du programme FREQUENT FLIGHT BONUS, TWA vient de créer le programme PLATINUM. Il suffit d'effectuer 20 liaisons transatlantiques ou 100 000 miles pour y adhérer et ainsi bénéficier de surclassements et autres avantages. Autre amélioration, la mise en place d'un terminal unique à l'aéroport JFK pour faciliter les correspondances entre le réseau international et le réseau domestique.

Voilà pour ce qui vient de se faire.



# POUR ETRE ENCORE MEILLEUR DEMAIN.

Aujourd'hui TWA profite de cette remarquable progression pour améliorer ses produits, ses services et construire les progrès de demain.

TRANS WORLD ONE, une classe déjà très appréciée sur les vols quotidiens transatlantiques de Paris vers New York et St. Louis, pour ses sièges inclinables au confort remarquable, est en cours de perfectionnement.

Un service de qualité supérieure toujours au prix de la Classe Affaires...

Sur le réseau domestique, la capacité de la PREMIERE CLASSE augmente de 60% pour le plus grand confort de ses passagers.

Les clients TWA apprécient un service de qualité supérieure. C'est pour eux que la compagnie améliore et agrandit la PREMIERE CLASSE.

Avec son partenaire Trans World Express, TWA dessert actuellement une centaine de destinations à l'intérieur des Etats-Unis, le Canada, le Mexique et les Caraïbes.

Un nouveau SALON AMBASSADOR vient d'ouvrir à St. Louis et les installations de JFK à New York seront refaites très prochainement. Les salons Ambassador offrent aux voyageurs un espace réservé particulièrement agréable pour se détendre ou travailler.

Toutes ces améliorations font partie du plan d'investissement et de croissance voulu par TWA. Chaque jour, chaque vol, chaque nouvelle idée est l'opportunité de construire une meilleure compagnie, et donc une meilleure expérience de voyage pour les passagers. Tel est le but de TWA.

Pour réserver, prenez contact avec TWA *au 01.49.19.20.00, votre agent de voyages ou tapez 3615 TWA (2,23 FF TTC/min)* sur Minitel ou http://www.twa.com sur Internet.

NOUS FAISONS TOUT POUR ETRE EN VOTRE COMPAGNIE.™




T R A N S W O R L D A I R L I N E S

هكذا من الأصل



# Citoyenneté, civilité et sécurité

*par Sebastian Roché*

PLUS que jamais, la question de l'insécurité urbaine est définie politiquement, autour de trois mots d'ordre : les *« zones de non-droit »*, la délinquance, les incivilités. Dans la définition du problème qui se pose aux autorités, gauche et droite sont très proches – à une particularité près concernant l'orientation citoyenne qui *viendrait chapeauter les politiques* de sécurité. On constate, en tournant les yeux vers la Grande-Bretagne, que ce partage des points de vue à travers l'échiquier politique n'est pas un phénomène hexagonal : les travaillistes se préparent à mettre en œuvre *des politiques* aussi dures que leurs prédécesseurs conservateurs.

En France, après la « révolution Bonnemaison », qui affirmait qu'il fallait prendre en compte le sentiment d'insécurité comme une réalité, quels que soient ses fondements, aujourd'hui, avec une complète reconnaissance de la montée du nombre des délits, on accepte officiellement de parler d'une *« peur légitime »*. Autre nouveauté : la gauche s'est enfin trouvé un point d'entrée dans le dédale des questions de sécurité : l'égalité des citoyens. Elle se retrouve ainsi en terrain connu et peut « recycler » un discours de moins en moins opératoire dans la sphère *économique*.

La montée de la criminalité et la délinquance : tous les chiffres dont on dispose en France, c'est-à-dire les seules statistiques officielles de police et de gendarmerie, et les biais qui les caractérisent, montrent que, depuis 1960, la délinquance et la criminalité ont énormément augmenté. Cette croissance est nationale ; elle a été particulièrement rapide pendant la période de prospérité et avant l'installation de notre société dans la crise. Depuis plus de dix ans, ces faits évoluent peu par leur nombre (on constate une série de décrues et de crues comme autant d'oscillations au niveau le plus élevé depuis la guerre).

Deuxième phénomène, la question des *« zones de non-droit »*. On entend par là les révoltes et, plus rarement, les émeutes urbaines ainsi que le développement d'une économie parallèle. Si les historiens nous apprennent que les quartiers populaires des villes ont pour tradition de recevoir de manière hostile les forces de l'ordre, il n'en reste pas moins que, pour la période contemporaine qui nous intéresse, cette agitation remonte au début des années 80.

Quels que soient leurs motifs ou points de départ (fausse rumeur, intervention policière maladroite, luttes territoriales pour la fourniture de drogue), les révoltes se concentrent dans les plus grandes agglomérations françaises, et ont lieu dans ce qu'on appelle, faute de mieux, les banlieues. La ségrégation spatiale croissante, l'exclusion économique les favorisent.

Troisième volet : les incivilités (petites dégradations, salissures, jets d'objets et conflits sur les espaces). *Ce ne sont pas des tentatives* d'appropriation du bien d'autrui, et encore moins des violences corporelles. Pourtant, elles tuent à coup sûr la vie sociale. Des travaux universitaires américains et français (du début des années 80) ont montré le rôle que ces incivilités avaient sur le sentiment d'insécurité de la population, sur la manière dont elles altèrent la vie quotidienne et exaspèrent. Les criminologues insistent beaucoup sur l'effet de marquage du territoire : en manifestant l'absence de cohésion et de gardien des lieux, les incivilités appellent sur les territoires qu'elles stigmatisent des vols et d'autres violences (d'où que proviennent les auteurs).

Les statistiques sur les dégradations nous montrent une progressive évolution de leur quantité depuis plus de vingt ans dans toute la *France. Si les incivilités sont particulièrement* présentes aujourd'hui dans les banlieues, c'est autant du fait des comportements de certains habitants que de la manière dont les institutions publiques traitent ces lieux, et, par exemple, les délaissent comparativement aux centres-villes.

En matière de délinquance et de criminalité, la réponse gouvernementale qui se profile va rencontrer un certain nombre de difficultés. Certes, la meilleure répartition des policiers et gendarmes, la rapidité de la justice ne peuvent nuire. Mais elles ne peuvent suffire. L'homicide est très bien élucidé par la police (dans plus de 90 % des cas, à comparer avec 15 % pour les cambriolages) et donc susceptible de donner lieu à des sanctions contre les auteurs. Cela n'a pas empêché que ces faits se multiplient. Plus généralement, nous bénéficiions d'un meilleur taux d'élucidation dans les années 60 qu'aujourd'hui : les auteurs étaient plus souvent identifiés et donc susceptibles d'être condamnés. En elle-même, cette efficacité pénale n'a pas suffi à endiguer la poussée délinquante en dépit du « surremplissage » des prisons.

L'annonce, une nouvelle fois, d'une loi sur les polices municipales et les entreprises de sécurité ne déboucherait sur rien de concret si elle tendait à renforcer symboliquement le monopole perdu de la violence légitime, et donc le décalage entre la théorie et la pratique. En théorie, c'est à l'Etat seul (la police et la justice) que revient d'assurer la sécurité. Les forces nouvelles que vont représenter les emplois-*jeunes dans les zones les plus sensibles* sont un élément insuffisant pour préserver ce rôle.

Aujourd'hui, cette conception est dépassée, comme en conviennent nombre de gouvernements occidentaux. Nous avons, en France, plus de 10 000 policiers municipaux et 100 000 agents de sécurité à côté des 220 000 policiers et gendarmes. Privés et municipaux ne peuvent être relégués à une place subalterne, que de toute manière ils ne tiendraient pas longtemps. Le vrai débat porte sur la coopération de ces différentes forces, le recrutement et la formation de tous les professionnels de la sécurité, et les moyens renforcés de contrôle par l'Etat de la légalité de leurs actions dans le respect des lois.

> En théorie, c'est à l'Etat seul (police, justice) que revient d'assurer la sécurité. Aujourd'hui, cette conception est dépassée, comme en conviennent nombre de gouvernements occidentaux

Pour ce qui concerne la lutte contre les incivilités, les choses sont tout aussi délicates. Il y a, indiscutablement, une prise de conscience par les responsables publics locaux ou nationaux de l'enjeu qu'elles constituent pour la population. Du point de vue du criminologue, ces incivilités sont un bras de levier pour lutter contre la délinquance. Cela suppose que les professionnels de la sécurité acceptent de les considérer comme un vrai problème, autant que des affaires graves qui sont valorisées par la profession, que les bailleurs sociaux les regardent en face et s'en occupent autant que de loger les gens.

Qui va s'occuper de ces « petits désordres » ? C'est une question entièrement ouverte. Si la tendance est à leur assimilation à des délits (le code pénal le permet en partie) et *si on leur réserve un traitement* d'abord judiciaire, la bataille est perdue d'avance. Aujourd'hui on ne connaît les auteurs de dégradations recensées par la police que dans environ un cas sur dix. La saturation du système pénal est telle qu'il ne pourra que *décevoir les espoirs*.

Les incivilités constituent une porte ouverte à la participation des habitants à maintenir leur sécurité sans organiser de milices, mais simplement en se réappropriant les espaces publics. Les citadins évaluent le travail que réalisent les professionnels du pénal et du social en fonction des désordres visibles dans leur environnement quotidien. Tout rapprochement entre population et institutions impose d'en tenir compte. C'est à l'aune des civilités quotidiennes que les habitants font l'expérience du lien social. Ce n'est que si les incivilités sont réduites que la citoyenneté politique peut *trouver tout son* sens.

La mobilisation, tout à fait nécessaire, sur les trois aspects du problème des violences urbaines (« zones de non-droit », délinquance, incivilités) tel qu'il est présenté en France, ne doit pas nous pousser à calquer notre vision des choses sur la situation des ghettos américains. On y connaît une concentration spatiale de la violence dans des proportions dont nous n'avons pas la moindre notion vécue. Sur les 3 000 comtés américains, 77 sont le théâtre de la moitié des homicides. A Philadelphie, si l'on calcule un taux de risque d'homicide par voisinage, on voit que les *« Badlands » affichent un score de 100, soit* 4,3 fois plus que le taux moyen de la ville (23). Le taux français est de 1,1. Aucune de nos « banlieues » ne peut présenter un tel contraste avec d'autres quartiers des villes françaises.

***Sebastian Roché** est politologue, chercheur au CNRS, CERAT (Centre de recherche sur le politique, l'administration, la ville et le territoire), Grenoble.*

# Villes américaines : pourquoi ce mieux ?

*par Sophie Body-Gendrot*

LA baisse de la délinquance dans les grandes villes américaines n'est-elle pas sujette à manipulations statistiques et politiques ? Peut-on hiérarchiser les explications à la lumière d'indicateurs objectifs et de données fiables ? Au cours des cinq dernières années, la criminalité a baissé *dans des proportions variables* suivant les villes, mais en général de façon significative. Beaucoup tentent de s'attribuer la paternité de ce résultat.

Certains mettent en avant la santé « insolente » de l'économie comme cause première de la baisse de la délinquance. Mais la *« job machine »* ne produit pas des effets uniformes, et la discrimination raciale résiste aux embellies économiques. D'autres avancent la décroissance du nombre d'adolescents, ou encore l'accalmie dans la guerre des gangs, la réorganisation du marché de la drogue et la diminution de la consommation de crack. Mais c'est surtout le renforcement de la répression qui est in*voqué*.

Pour la Maison Blanche, la loi anti-criminalité votée en 1994 est efficace : elle aurait amené des milliers de policiers supplémentaires dans les rues, imposé un délai de contrôle préalable à tout achat d'arme à feu et interdit l'importation de certaines armes. Le renforcement des patrouilles à la frontière mexicaine et la coopération entre polices américaine et mexicaine auraient ralenti l'activité des passeurs de drogue et des gangs. Le directeur du FBI, Louis Freeh, évoque les effets positifs de la campagne antigang menée dans une centaine de villes.

De plus, de nouvelles dispositions législatives imposant aux juges d'attribuer des peines incompressibles pour les délits de toxicomanie et l'emprisonnement *à perpétuité à la suite d'une double* récidive, ainsi que l'extension de la peine de mort, expliqueraient le déclin du taux de criminalité : que cinq millions d'individus soient derrière les barreaux ou en liberté surveillée limite mécaniquement leur éventuelle capacité de nuire (le taux d'incarcération a quadruplé aux Etats-Unis entre 1970 et 1995).

Dans ce contexte, c'est surtout la police qui s'attribue le mérite de la pacification. A New York, le taux de criminalité a enregistré une chute de 57 % en cinq ans, et les autres délits sont également en déclin. Pour l'ancien chef de police, le commissaire William Bratton, l'augmentation des effectifs de po*lice (en réalité commencée avant* lui), la responsabilisation des officiers de police, autorisés à procéder à des arrestations autrefois réservées à des brigades spécialisées, et les campagnes de vérification d'identité, ont amélioré le moral autant que l'*efficacité* des troupes. Ces dernières ont, de plus, été incitées à appliquer strictement les lois sur les délits relatifs à « la qualité de la vie » qui punissent sévèrement la mendicité, le harcèlement sur la voie publique (nettoyage agressif des pare-brise...) et la fraude dans le métro (qui a permis d'appréhender des délinquants violents).

A New York, le système informatique mis en place, Comstat, représente une véritable révolution technologique en matière d'action policière. Deux fois par semaine, *une centaine d'officiers supérieurs* de la police se réunissent au quartier général du 1, Police Plaza à Manhattan pour élaborer leur stratégie. Des cartes immenses des îlots concernés par les délits sont projetées sur les murs ; des zooms pointent sur des immeubles, avec indication des jours et heures des faits précédemment constatés et des statistiques, présentées sous forme graphique. Tous les incidents relevés par la police sont, en effet, transférés dès leur constat à une base centrale de données et localisés sur des cartes produites par les GIS (Geographic Information Systems).

Il serait cependant imprudent d'attribuer aux seules méthodes *répressives la baisse de la criminalité* actuellement constatée. Leur qualité première résiderait, en effet, moins dans la suppression de la délinquance que dans le harcèlement préventif et ininterrompu des délinquants. De plus, Comstat ne prend pas en compte toute la complexité du terrain et de ses habitants, et les erreurs sont nombreuses. Enfin, ce n'est pas une stratégie policière, mais plusieurs qui ont été mises en place, et aucun échantillon témoin ne permet de déterminer laquelle est la plus efficace. N'y a-t-il pas eu concomitance plutôt que lien de causalité entre réformes policières et chute de la délinquance ? La forte présence de la police sur la voie publique a-t-elle été si dissuasive ? Les informations à ce sujet demeurent contradictoires.

> Une des explications du calme relatif qui règne dans les quartiers populaires des grandes villes américaines : les efforts que déploient les habitants pour prévenir la violence

Une étude menée à Kansas City a montré qu'il y avait peu de différences en matière de délinquance selon qu'un quartier est « saupoudré » de policiers ou non. La criminalité décroît aussi dans les villes américaines où l'approche policière n'a pas varié depuis des années. Surtout, la recrudescence des bavures policières et un usage excessif de la force à l'égard des jeunes des minorités deviennent chaque jour plus visibles.

L'une des explications les plus plausibles du calme relatif qui règne dans les quartiers populaires des grandes villes américaines reçoit rarement autant d'attention que la publicité donnée aux stratégies policières : il s'agit des efforts que déploient les habitants eux-mêmes pour prévenir la violence et empêcher que les jeunes ne paient le prix fort de la triomphante politique de *« tolérance zéro »*. Le quartier demeure, en effet, le lieu essentiel de la mise en œuvre de la sécurité dans l'espace public, du respect des normes de civilité, de la socialisation collective des enfants, de l'initiative associative, bref de l'expression d'un capital social partagé.

Il n'existe aucun déterminisme socio-économique qui puisse empêcher des habitants solidaires sur cette question de faire preuve d'ingéniosité pour arracher leurs rues aux dealers et aux gangs, pour mettre en œuvre des actes de pro*tection à l'égard des plus jeunes et* pour manifester leur solidarité, selon une étude récente menée sur les quartiers de Chicago. Des quartiers pauvres, objets de ségrégations raciales, peuvent, tout autant que d'autres, faire preuve d'« efficacité sociale ». Il arrive même que la police d'îlotage s'inspire des suggestions des comités d'habitants.

Pour certains, la socialisation des plus jeunes a été fortement influencée par l'ampleur de la « décimation » des aînés par le crack. Les guerres de territoire ont fait des milliers de victimes dans les ghettos. Par réaction, de nombreux jeunes de ces cités ne touchent pas à la drogue, à l'alcool ni aux armes à feu. On se trouverait donc au point bas d'un cycle qui se prolongerait autant que la mémoire d'une génération ne s'est pas effacée. Une prise de conscience se serait imposée : non seulement la violence ne mène qu'à la prison ou à la mort mais elle n'est plus à la mode. Cette transformation dans les comportements, corroborée par la baisse enregistrée dans les services d'urgence des hôpitaux, signale une mutation dans les systèmes de valeurs. Nombre de ces jeunes se sont d'ailleurs inscrits à l'université.

Dans cette optique, l'encouragement à la prise en main, par les habitants, de nombreux aspects de leur vie collective est sans doute un thème puissant de réflexion pour notre société.

***Sophie Body-Gendrot**, politologue, est professeur à l'université Paris-IV.*



## AU COURRIER DU « MONDE »

### LE RECRUTEMENT DES JURISTES DE HAUT NIVEAU

Dans « Le Monde Initiatives » du 5 novembre, vous avez publié une déclaration de Jean-Luc Michaud selon laquelle il serait dit que, sur 1 000 avocats qui sortent chaque année sur Paris, 700 sont médiocres, 200 sont bons, et 100 très bons. En ma qualité de bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour de Paris et de président de l'Ecole de formation du barreau (EFB), je ne peux admettre qu'une telle opinion puisse être laissée sans réponse.

*Le certificat d'aptitude à la profession* d'avocat, remis à l'issue de la scolarité à l'EFB, qui est exigé pour entrer dans la profession se trouve de plus en plus souvent demandé lors du recrutement de juristes de haut niveau par les entreprises. L'opinion que vous avez rapportée est donc contredite par les faits eux-mêmes. Votre article fait référence aux cabinets *« d'affaires »* en visant les cabinets d'avocats spécialisés dans le domaine des relations internationales. A cet égard, le nombre d'avocats qui s'orientent dans ce domaine ne correspond évidemment pas à l'ensemble des avocats issus de l'EFB, lesquels s'orienteront dans les domaines les plus divers, la défense pénale, le conseil et la défense de proximité, le conseil des petites et moyennes entreprises, le conseil en propriété intellectuelle, etc.

**Bernard Vatier**
**Paris**

### LÂCHETÉS COLLECTIVES

J'ai apprécié l'importance que vous avez donnée à la responsabilité de Papon dans les événements du *17 octobre 1961 (Le Monde du 18 et* du 19 octobre). Mais, une fois de plus, la France s'arrange parfaitement des boucs émissaires, en 1942 comme en 1961 : combien de policiers assassins d'Algériens cette nuit-là, combien de passants qui ont tourné le dos, combien de journalistes qui n'ont pas enquêté, combien d'hommes politiques de tout bord qui ont étouffé, combien de citoyens qui n'ont pas voulu savoir ? Cet épisode, l'assassinat d'une centaine de civils au cours d'une guerre coloniale, n'a finalement rien d'étonnant. C'est le traitement qu'en ont fait la presse, les partis politiques et, finalement, la société dans son entier qui conduit à s'interroger sur les notions de liberté et de démocratie en France en 1961, appliquées aux Algériens. Papon ne doit pas être l'ombre qui cache la forêt de nos lâchetés collectives. Même et surtout s'il est coupable.

**Jean-Pierre Tabet**
**Paris**

### COMMUNISME ET NAZISME

*On comprend bien que le noyau* dur se mette dans tous ses états dès qu'on prétend comparer le communisme au nazisme. Et pourtant, la comparaison s'impose ! D'autres, beaucoup d'autres, ont pris et prendront soin de signaler les différences. Peu semblent oser soutenir Stéphane Courtois dans le débat public. Pas mort, le vieux charme ! *Il* y aurait une sorte d'Idée quasi platonicienne nommée « communisme », un absolu universel qui attendrait toujours, malgré les efforts sacrificiels des staliniens, que les hommes veuillent bien la réaliser (et ici Hegel plutôt que Marx !), et qui sera réalisée parce qu'elle incarne le sens de l'histoire. Cet « universalis » prétend être le couronnement des Lumières, et donc le contraire exact du nazisme obscurantiste par essence. D'où le scandale ! Ceci est peut-être vrai vu de Sirius ou en théorie pure. Mais, existentiellement, on voit mal une différence essentielle entre la *Gemeinschaft* des nazis et la communauté strictement égalitaire rêvée par le communisme. Toutes deux s'opposent radicalement à la société *juste et policée à laquelle* aspirent les hommes depuis qu'ils se sont mis en tête de se civiliser. Et, de fait, les communismes réels ont toujours tendu vers la *Gemeinschaft* et non vers la société, ont été des reflets de la horde primitive plutôt que de ce que pourrait être une société parfaite, en un mot des totalités.

**Henri Evans**
**Bonn (Allemagne)**

# Vers une nouvelle conception de l'épidémiologie du sida

**par Daniel Vittecoq**

UNE page de l'histoire de l'épidémie du sida est définitivement tournée depuis plus d'une année avec l'accès aux trithérapies et aux inhibiteurs de la protéase. Il s'agit d'un bond en avant, en tout cas en France : baisse de la mortalité, moindre recours aux hospitalisations. Le bénéfice est durable, et, dorénavant, même si rien n'est acquis sur le long terme, la maladie ne sera plus jamais la même.

Cet extraordinaire progrès, inattendu il y a encore deux ans, est dû à un énorme effort collectif des scientifiques, des industriels, des médecins, des malades et de leurs associations dans le cadre d'un partenariat avec les administrations (Agence du médicament, Agence de recherche sur le sida, direction générale de la santé, direction des hôpitaux...), exemple assez unique dans l'histoire de la médecine. Cet effort a demandé du temps, engendré *espoirs, déceptions et tensions.* Mais il est récompensé, car nous avons su persévérer.

Avec rigueur, nous avons avancé pas à pas : d'abord allongement de l'espérance de vie, puis cassure de la transmission materno-foetale et maintenant cassure de la courbe de mortalité. Mais ne soyons pas naïfs : nous aurons encore des déceptions, d'autres espoirs et d'autres voies s'ouvriront, imposant d'autres investissements.

Tout a recommencé par une définition stricte d'une maladie : le sida. Il était fondamental d'en cerner les contours, d'en évaluer l'importance en termes de santé publique, ce qui n'était pas facile avec une maladie intimement liée à la vie privée des individus. Des deux côtés de l'Atlantique, la déclaration obligatoire et anonyme par les médecins des cas de sida a permis une perception sociale du phénomène et conduit les autorités à investir, au nom de la solidarité, des budgets importants.

La définition de cette maladie a évolué au fil des années. Elle a été essentielle pour donner un cadre aux essais thérapeutiques et déclencher la mise sur le marché des médicaments. La déclaration obligatoire est un outil important de la santé publique pour assurer le contrôle des maladies transmissibles. C'est par ces déclarations que l'on suit l'évolution de la tuberculose et de toutes les maladies infectieuses graves.

Sur le plan médical, les connaissances physiopathologiques ont fait de réels progrès : la mesure de la charge virale permet de quantifier le virus, éclairant la genèse du déficit immunitaire reflété lui-même par la baisse du taux des lymphocytes T4, aisément mesurable. Les progrès du traitement antirétroviral et la stratégie de prévention des complications infectieuses opportunistes ont fait disparaître *les infections classiques* qui définissaient le syndrome d'immunodépression acquis.

Récemment, la Food and Drug Administration (FDA) et l'Agence européenne du médicament ont décidé d'autoriser la mise sur le marché d'antirétroviraux dès lors qu'ils ont démontré qu'ils pouvaient entraîner, par leur administration, une augmentation significative du taux des lymphocytes T4 et un abaissement significatif et durable de la charge virale, sans plus imposer la démonstration d'un bénéfice clinique long à obtenir et discutable dans son interprétation. Cette décision capitale sur le plan de la santé publique vient confirmer que la définition du sida, en tant que phase ultime de la maladie, n'a plus guère de sens à ce jour. Nous sommes maintenant face à une *épidémie* frappant des patients infectés par un virus et présentant à des degrés divers une immunodéficience (mesurée par un taux de lymphocytes T4) et une réplication virale plus ou moins active (mesurée par la charge virale).

La déclaration obligatoire par les médecins du sida est devenue obsolète. La garder sous cette forme pour apprécier l'ampleur de l'épidémie n'a pas plus de sens à ce jour que de vouloir définir l'ampleur de l'épidémie d'hépatite C par l'incidence des cirrhoses liées à ce virus. Pour les décideurs de la santé publique, il est dorénavant essentiel de connaître l'impact sanitaire du vrai phénomène épidémique, c'est-à-dire le nombre de patients infectés par le VIH. Les médecins devraient déclarer, toujours sur la base de l'anonymat, non plus des cas de sida, mais chaque cas de séropositivité dès lors qu'il est diagnostiqué, déclaration assortie du taux de CD4 et de la mesure de la charge virale. Ne pas le faire entraînerait un hiatus : le coût médicamenteux rapporté au nombre de *patients séropositifs est plus* acceptable que le même coût rapporté au nombre de cas de sida...

Il n'est pas question ici de rouvrir le débat sur le dépistage systématique du VIH, mesure faussement rassurante sur le plan épidémiologique : si un sujet est séronégatif à un moment précis, cela ne veut pas dire qu'il le restera. A l'époque où le traitement se banalise, où les médecins de ville vont y participer plus activement, où l'on évoque la prévention de l'infection par des traitements précoces, il devient important d'évaluer le nombre de séropositifs au niveau national et de surveiller son évolution. Il faut continuer à recenser, à évaluer une nouvelle maladie qui n'est plus le sida mais l'infection par le VIH.

***Daniel Vittecoq*** *est chef de l'unité des maladies infectieuses à l'hôpital Paul-Brousse (Villejuif).*

# La leçon de Louxor

**par Jean-Robert Reznik**

APRÈS les conclusions tirées par les uns et les autres à la suite des événements de Louxor, je réagis en homme des loisirs et du tourisme, mon métier depuis trente ans. Depuis trente ans, j'ai parcouru le monde d'un bout à l'autre. J'ai connu de vraies guerres, des demi-guerres, par exemple entre la Grèce et la Turquie, des attentats, ceux du Caire, il y a déjà quelques années, ceux qui continuent dans le Maghreb, ou lors des Jeux olympiques, de Munich à Atlanta, ou bien à New York, au World Trade Center, et enfin à Paris, de l'Etoile à Port-Royal.

Comment auraient réagi les Français si, après l'annonce de l'attentat de Port-Royal, les Américains, les Allemands et les Japonais avaient massivement envoyé des charters pour venir chercher leurs compatriotes en séjour touristique à Paris ? Ils auraient, je crois, été très affectés, et humiliés également.

Nous sommes tous, dans ce monde, à la merci d'actes fanatiques. Nous pouvons être frappés à tout moment, près de chez nous, de notre domicile, de notre lieu de travail. Dans ce contexte, l'attitude la *plus « normale », qui n'a rien d'héroïque*, est tout simplement de faire front, d'être solidaires, tous ensemble, des pays et des peuples qui sont frappés, comme nous serions solidaires de notre voisin, comme nous souhaiterions que notre voisin le soit de nous.

*Les* professionnels du tourisme, qui ont rapidement et efficacement réagi en informant leurs clients, en leur offrant, le cas échéant, des solutions de remplacement sans pénalité, ceux-là ont fait front et ont représenté la profession avec honneur et dignité. En revanche, certains ont annoncé qu'ils suspendraient *sine die* les voyages à destination du pays frappé, l'Egypte. Ceux-là, j'en suis convaincu, ont commis dans la précipitation un acte grave. Ils n'ont pas fait front. Ils n'ont pas été solidaires.

*J'ose à peine penser ce qui pourrait* se passer devant cette attitude, dans la tête d'un jeune fondamentaliste fanatique. Or certains de ces jeunes sont proches de Paris. Il est dès lors patent que certains d'entre nous ont eux-mêmes désigné les cibles les plus sensibles : les hauts lieux touristiques.

Si nous ne résistons pas, si nous n'avons pas une attitude solidaire de ceux qui sont frappés, si, en tant que pays « développés » nous ne faisons pas front avec les pays « émergents », c'est le monde dans son entier et la démocratie qui perdront leur crédibilité et leur dignité dans la résistance au fanatisme. Nous avons tout à perdre à être faibles.

> Si nous n'avons pas une attitude solidaire de ceux qui sont frappés, le monde dans son entier et la démocratie perdront leur crédibilité et leur dignité dans la résistance au fanatisme

Alors, je me mets à espérer, convaincu que nous nous reprendrons, les premiers moments d'émotion passés. Je salue l'attitude du président du Syndicat national des agents de voyages qui a décidé de maintenir son congrès annuel à Louxor, en janvier 1998. En laissant libres les agents de voyages de venir ou de ne pas venir, tout comme nous laissons les touristes, nos clients, libres de venir ou de ne pas venir sur des destinations à risques. Que chacun d'entre nous, légitimement libre de ses choix, d'autant plus qu'il est mieux informé, garde *son libre arbitre, puisse résister* aussi, puisse se faire respecter enfin.

Pour le groupe Accor, l'Egypte ne représente que 16 hôtels sur 2 700 dans le monde. Bien évidemment, nous proposons à nos clients qui le souhaitent des solutions de remplacement, pour d'autres de nos destinations. Cependant, nous nous sommes appliqués à offrir le maximum de sécurité pour nos clients qui maintiendront leur voyage. Je suis rassuré, toutefois, par l'attitude de nos clients, quand par exemple je constate que le 19 novembre, deux jours après l'attentat de Louxor, le Sofitel Old Winter Palace de Louxor, sur l'autre rive du Nil, affiche un taux d'occupation, honorable, de 70 %. Et j'ai été rassuré d'entendre sur M 6 les touristes se plaindre ; mais du non-choix qui leur était parfois imposé et de l'impossibilité dans laquelle ils se trouvaient alors de poursuivre leur voyage.

Le fanatisme est aveugle. Il a frappé. Il frappera encore. Ce n'est pas en écoutant la radio et en regardant des images graves à la télévision que nous allons faire front et résister. Je doute que nous puissions nous isoler, nous enfermer. Bien sûr, dans nos pays « développés », les plus grandes mesures de sécurité sont prises. Mais ne pas soutenir *l'ouverture au monde par le tourisme*, ne pas communiquer, si ce n'est dans l'absence totale de risques, c'est préparer un nouveau glacis d'obscurantisme.

S'informer valablement, communiquer avec autrui et... faire du tourisme, c'est être libre et aider les autres à être libres. Bien sûr, le tourisme n'est pas la panacée. Il peut devenir un facteur de pollution, être un moyen superficiel d'évolution. Mais tous ses aspects négatifs peuvent être maîtrisés, par des infrastructures planifiées, par un enseignement maîtrisé. Au global, le tourisme doit être citoyen, ouvert et adulte. Pour un monde meilleur et un monde uni. En professionnel du tourisme, tel est le parti que j'ai choisi.

***Jean-Robert Reznik*** *est directeur général de l'hôtellerie de loisir du groupe Accor.*

هكذا من الاصل



**FINANCE** Objet de rumeurs boursières depuis plusieurs mois, Paribas a choisi d'absorber ses filiales, la Compagnie bancaire et le Cetelem, pour grossir et ainsi mieux se protéger des convoitises de concurrents. Paribas va investir 25 milliards de francs pour racheter les minoritaires de ces deux sociétés avant d'envisager une fusion. ● LE GROUPE apporte ainsi sa réponse aux préoccupations du ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, qui estime que les groupes financiers français doivent trouver eux-mêmes des solutions pour être plus forts et mieux structurés face aux banques étrangères. ● EN S'AFFIRMANT comme l'actionnaire de référence de Natexis (Ex-Crédit national-BFCE), les Banques populaires ont, elles, joué le jeu des alliances. ● L'ETAT a aussi un rôle dans l'amélioration de l'environnement bancaire et la gestion de la privatisation du CIC et du Crédit lyonnais.

# Le ministre de l'économie laisse les banquiers libres de s'allier

## Les pouvoirs publics s'interrogent sur la capacité des grands établissements à résister aux convoitises étrangères, compte-tenu de la faiblesse de leur capitalisation. Paribas a choisi de grossir en absorbant la Compagnie bancaire

**EN RECEVANT** les banquiers, merdredi 19 novembre, Dominique Strauss-Kahn, le ministre de l'économie et des finances, a déclenché une nouvelle vague de rumeurs sur la restructuration du secteur bancaire français. Cette réunion à Bercy était pourtant prévue depuis quinze jours et n'avait rien d'exceptionnel. Les présidents de la BNP, du CCF, du Crédit lyonnais, de Paribas et de la Société générale devaient une nouvelle fois aider le ministre et ses conseillers à réfléchir à la compétitivité, à la réforme et à l'évolution générale du secteur bancaire français, dans les domaines réglementaire, financier et social. Pas question, a priori, de revenir sur l'offensive des assureurs étrangers Allianz et Generali sur les AGF et des risques que l'intérêt des groupes financiers étrangers se porte aussi sur les banques. Le sujet étant pourtant inéluctable dans le climat de tension actuel.

Le message du ministre en réponse aux inquiétudes des banquiers, et notamment de Michel Pébereau, le président de la BNP, ou d'André Lévy-Lang, celui de Paribas, a été clair. En substance, il leur aurait dit : vous avez quelques mois pour vous allier et devenir trop gros pour être la proie de groupes étrangers, après, je ne répondrai plus de rien, soulignant que la concentration du secteur bancaire et le *« musclage »* des établissements français ne pouvait être du ressort des pouvoirs publics.

**RENTABILITÉ AMÉLIORÉE**

Les banquiers ont sauté sur l'occasion pour lui répondre qu'il était encore maître de certaines cartes, et qu'il pouvait donner l'exemple avec la privatisation du CIC aujourd'hui, et demain du Crédit lyonnais. Et qu'ils comptent sur lui pour améliorer les conditions d'exploitation des banques privées en France, ce qui permettrait aux banques françaises d'améliorer leur rentabilité et de voir leur valeur boursière rattraper celle de leurs consoeurs européennes.

Tombé dans l'oreille de quelques banquiers d'affaires, ce débat avec Bercy est venu alimenter rumeurs et spéculations boursières. Elles ont commencé la semaine dernière lorsque le titre BNP a flambé en Bourse sur des rumeurs d'OPA de la Dresdner Bank. Cette dernière a démenti formellement avoir une telle intention, donnant au passage sa bénédiction à une éventuelle acquisition du CIC par sa partenaire française. La spéculation s'est poursuivie vendredi et lundi. Cette fois, ce sont les actions de Paribas et de ses filiales la Compagnie bancaire et le Cetelem qui étaient au coeur des rumeurs, les analystes attendant l'annonce d'une opération importante. Au cours de la seule séance du 24 novembre, dans un marché en baisse de 2,07 %, l'action Cetelem a terminé la séance en hausse de 5,3 %, le titre Compagnie bancaire a gagné 0,86 % et le titre Paribas 1,80 %. 0,91 % du capital de la Compagnie de la rue d'Antin a changé de mains.

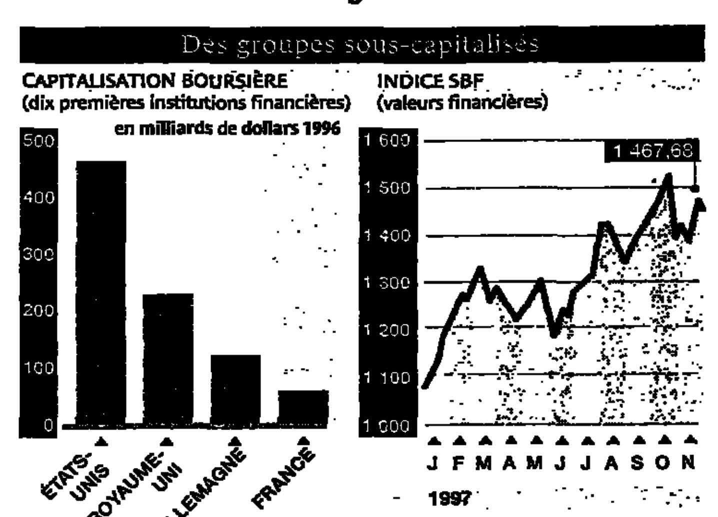
Paribas se refusait lundi à tout commentaire, mais les rumeurs étaient néanmoins fondées. Pour preuve : dès mardi matin, la cotation des actions Paribas, Compagnie bancaire, Cetelem et Cardif a été suspendue avant l'ouverture de la Bourse dans l'attente d'un communiqué. Un conseil de surveillance de Paribas était convoqué mercredi en fin d'après-midi. Comme en réponse aux recommandations de Bercy, André Lévy-Lang, le président de Paribas, préparerait une sérieuse opération pour *« muscler »* son groupe. La Compagnie serait prête à mettre 25 milliards de francs sur la table pour prendre 100 % du capital de la Compagnie bancaire, sa filiale à 50,3 %, qui elle-même achèterait les 34 % du Cetelem qui sont encore dans le marché.

Grâce à une telle opération, Paribas pourrait augmenter sensiblement sa capitalisation boursière, qui n'est aujourd'hui que de 55 milliards de francs, le montant que les Generali et Allianz sont prêts à payer pour les AGF. En fusionnant la Compagnie bancaire avec la holding de tête du groupe Paribas, la Compagnie financière, le groupe deviendrait également plus difficile à désosser pour un éventuel prédateur tenté de lancer une OPA sur Paribas et d'en payer une partie en revendant le groupe par appartement.

En intégrant des métiers auxquels il a toujours marqué un fort attachement, M. Lévy-Lang pourra mettre en avant une logique industrielle forte, attendue par les analystes. Il mettrait sur un même plan les trois grands pôles de son groupe : les services financiers aux particuliers, la banque Paribas et le métier d'investisseur de Paribas Affaires industrielles. Il investirait le trésor de guerre de son groupe dans des métiers à fort potentiel et dans une filiale en plein redressement. Après avoir supporté le *nettoyage* de l'immobilier et des erreurs stratégiques internationales de la Compagnie bancaire, Paribas tirerait ainsi pleinement parti de son retour à une rentabilité forte. Cetelem dégage déjà un rendement sur fonds propres de 15 %, une tendance durable selon les analystes, et la Compagnie bancaire a confirmé sur les neuf premiers mois de 1997 qu'elle pouvait dépasser son objectif de 10 %. L'intégration plus étroite de la Compagnie bancaire permettrait aussi d'optimiser la gestion financière, jusqu'alors indépendante de la Banque Paribas et de la Compagnie bancaire.

L'opération devrait enfin mettre un terme aux rumeurs, infondées cette fois, prêtant à General Electric Capital, la filiale financière du groupe américian General Electric, l'intention de lancer une OPA sur Paribas, ou à d'autres rumeurs de rapprochement BNP-Paribas, jugées encore plus fantaisistes par les deux parties. Il y a toutefois fort à parier que ce mouvement ne sera pas le dernier dans le secteur financier français.

*Sophie Fay*




La valeur des banques françaises sur le marché boursier est très nettement inférieure à celle de leurs homologues américaines, anglaises et allemandes.

### Paribas grossit en absorbant ses filiales

**La cotation des actions Paribas, Cetelem, Compagnie bancaire et Cardif a été suspendue, mardi 25 novembre, dans l'attente d'un communiqué. Le groupe de la Compagnie d'Antin devrait proposer aux actionnaires minoritaires de la Compagnie bancaire, de Cetelem et de Cardif d'échanger leurs actions contre des actions Paribas et du cash. Sur la base des derniers cours de Bourse, Paribas devrait investir 9,7 milliards de francs pour avoir 100 % du Cetelem et 12,7 milliards de francs pour la Compagnie bancaire. L'opération devrait donc porter sur près de 25 milliards de francs. Compte tenu de la décote de l'action Paribas, qui s'échangeait lundi à 444,50 francs par rapport à l'actif net de ce groupe (estimé à plus de 730 francs par ABN Amro), elle devrait être intéressante pour les investisseurs.**

# Les Banques populaires entrent dans le conseil de Natexis

**DEVENUES**, en octobre, le premier actionnaire de Natexis, le groupe bancaire issu de la fusion du Crédit national et de la BFCE, les Banques populaires, entre en force dans le conseil d'administration. En contrepartie des 23,3 % du capital qu'elles détiennent, elles doivent se voir attribuer, à l'occasion du conseil du 25 novembre, six sièges sur les quinze du conseil, dont deux sont occupés par des représentants des salariés. Jacques Delmas-Marsalet, président du groupe Banque populaire, occupera bien sûr l'un d'entre eux, trois de ces postes revenant à des représentants des 30 banques régionales qui forment le réseau Banques populaires. Un signe important pour M. Delmas-Marsalet : *« Notre collaboration avec Natexis doit se nouer non seulement entre les services du siège et ceux de la Caisse centrale des Banques populaires, mais aussi entre les banques régionales et les trente agences de Natexis en France »*, explique-t-il dans un entretien au *Monde*.

Un comité stratégique mixte a été mis en place *« pour assumer les responsabilités qui sont les* [siennes] *en tant qu'actionnaire de référence de Natexis, dont* [il a] *désormais le contrôle au sens bancaire du terme »*, poursuit-il, *« et pour mettre en œuvre les synergies qui* [lui] *permettront d'améliorer la rentabilité de Natexis »*. Les complémentarités sont multiples : de clientèle, d'abord, les Banques populaires étant présentes surtout auprès des particuliers et des PME, Natexis auprès des moyennes et grandes entreprises. La complémentarité est aussi financière : le groupe mutualiste étant structurellement prêteur et doté d'un large réseau de placement de produits financiers, Natexis étant emprunteur sur les marchés. Enfin, il existe une complémentarité des métiers dans des domaines comme l'épargne salariale et la conservation de titres, plus développés dans le groupe Banque populaires, ou le capital-investissement et l'international chez Natexis.

Avec un tel dispositif, M. Delmas-Marsalet entend démontrer qu'un quart du capital de Natexis, avec la possibilité de le porter à 30 %, est *« tout à fait suffisant pour réaliser les objectifs industriels qu'*[il s'est] *fixés »*. Malgré l'intérêt un temps marqué par la banque allemande WestLB pour Natexis, M. Delmas-Marsalet ne croit plus à un risque d'OPA. *« Compte tenu des conditions dans lesquelles se passe notre entrée au capital, avec une forte logique industrielle et une adhésion très marquée de la part du management et des collaborateurs de Natexis, une OPA ne pourrait être qu'inamicale et serait suicidaire. »* Il ajoute que le groupe Banques populaires *« n'aura intérêt à investir davantage dans le capital de Natexis que lorsque la rentabilité de ce groupe sera supérieure à celle de nos fonds propres »*. Ce n'est pas encore le cas.

**UNE CONCENTRATION « NORMALE »**

Avec un résultat annuel de 1,9 milliard de francs en 1996, les Banques populaires affichent un rendement sur fonds propres de 8 %. Obtenir la même performance que les Banques populaires, c'est l'objectif pour 1998 qui a été assigné aux équipes de la rue Saint-Dominique. Avec un résultat net de 98 millions de francs en 1996 et de 177 millions au premier semestre, elles en sont encore loin. A terme, l'ensemble du groupe doit atteindre 10 %. *« Les équipes de Natexis sont déjà sur la voie du redressement, après trois années noires au cours desquelles le groupe a vu ses crédits à moyen et long terme aux entreprises baisser de près d'un tiers »*, relève le président des Banques populaires.

Avec cette prise de participation, qui console le groupe de l'échec de sa précédente tentative de croissance externe ( avec le Crédit du Nord), les Banques populaires participent à leur manière à la concentration du secteur financier français. *« Cette concentration est un mouvement normal pour un secteur soumis à une concurrence européenne et internationale. Il est d'ailleurs déjà largement réalisé et engagé à l'étranger. Mais il ne faut pas pour autant céder à la mode. La banque de détail et de proximité restera une affaire nationale »*, souligne M. Delmas-Marsalet. Il regrette que concentration rime seulement avec acquisition. *« A l'étranger, cela s'est aussi beaucoup fait par fusion. C'est un moyen de retructurer le secteur à moindre prix, puisque l'on paie en papier. »*

Pour lui, la concentration passe aussi par des formes de coopération et le développement de la sous-traitance, comme dans le secteur industriel. Interrogé sur une alliance possible avec les Caisses d'épargne, si elles adoptent un statut coopératif proche de celui des Banques populaires, M. Delmas-Marsalet se montre ouvert. *« Je n'exclus, dans notre stratégie à venir, aucune alliance avec un autre réseau dès lors qu'il serait complémentaire du nôtre »*, dit-il. Ce qui est le cas des Caisses d'épargne, moins bien implantées auprès des artisans et des entreprises que l'ensemble Banques populaires-Natexis et plus largement ouvertes aux particuliers.

*S. F.*

# Le Crédit lyonnais toujours sous la pression de Bruxelles

**BRUXELLES**
**(Union européenne)**
*de notre correspondant*

Le Crédit lyonnais pourrait accepter de se séparer de ses filiales belge et allemande, a indiqué, lundi 24 novembre à Bruxelles, un fonctionnaire proche du dossier. La Commission européenne plaide pour ces cessions, estimant que la banque devrait réduire, plus que prévu en juillet 1995, ses activités internationales comme contrepartie aux aides consenties par l'État. Mais elle s'est heurtée jusque-là à un refus, surtout pour le réseau belge. *« Désormais, il n'y a plus de tabou. Pour la filiale allemande, la BFG (Bank für Gewerkschaft), les Français nous expliquaient jusqu'à un passé récent qu'on ne pourrait pas la vendre sans recapitaliser. Ce discours n'est plus tenu »*, a expliqué le même fonctionnaire. Les discussions entre Paris et Bruxelles n'en sont pas pour autant exemptes de tension, au point que Willy Hélin, le porte-parole de M. Van Miert, laisse entendre que l'échéance initialement envisagée du 17 décembre pourrait ne pas être tenue.

*« Depuis le début de l'affaire, ce qui vient de Paris est continuellement fantaisiste »*, s'est emporté Karel Van Miert, le commissaire européen chargé de la politique de concurrence. Il répliquait ainsi aux propos de Dominique Strauss-Kahn, le ministre français de l'économie, contestant les chiffres, supposés peu sérieux, rendus publics par Bruxelles, sur les aides publiques versées au Crédit lyonnais. La controverse porte sur le total des aides versées sous diverses formes par l'Etat. On se trouve très loin des 45 milliards de francs identifiés lors de la décision d'autorisation donnée par la Commission en 1995. M. Van Miert parlait il y a quelques jours de 150 milliards de francs. *« Ce sont là des chiffres minimaux, la fourchette se situerait plutôt entre 150 et 190 milliards. Les Français ont sous-évalué le montant des pertes du CDR* [NDLR : la structure chargée de vendre les actifs du Lyonnais], *dont il est évident, quoi qu'en dise M. Peyrelevade* [PDG de la banque], *que nous devons les prendre en compte »*, indique-t-on dans son entourage.

Vendredi, la Commission a reçu le rapport définitif du consultant Lehman Brothers, mais ne veut donner aucune indication sur son contenu. *« C'est une brique énorme qu'il faut nous laisser le temps d'analyser »*. Mais les contreparties réclamées au Crédit lyonnais devront être en rapport avec le niveau des aides finalement retenues : c'est ce qu'exigent les concurrents et ce qu'impose la réglementation communautaire. La privatisation du Lyonnais est-elle encore au programme des discussions ? Le gouvernement Juppé avait indiqué son intention d'y procéder à l'horizon de l'an 2000. Dans l'hypothèse où elle n'obtiendrait pas satisfaction sur le périmètre futur de la banque, la Commission pourrait l'introduire comme condition pour avaliser les aides accordées.

*Philippe Lemaître*

# La Générale des eaux s'engage en faveur de l'emploi

**JEAN-MARIE MESSIER**, président du groupe Générale des eaux, *« premier employeur privé de France »*, a pris, le lundi 24 novembre, deux engagements. Dans la matinée, il a signé avec Martine Aubry, ministre de l'emploi, un *« contrat global de solidarité »*. L'après-midi, devant environ 200 collaborateurs et invités du groupe, il a annoncé une augmentation substantielle du budget de la fondation Générale de eaux.

Par ce contrat de solidarité, la *Générale des eaux – qui emploie* 146 000 personnes en France – s'engage à *« accueillir 7 300 jeunes en deux ans »*. Voulant développer les formations en alternance, la Générale des eaux fera *« en sorte qu'au moins deux tiers des jeunes trouvent un emploi durable au sein du groupe à l'issue réussie de leur formation. Il est aussi de favoriser l'embauche extérieure de ces jeunes dans des PME travaillant avec le groupe, de sorte qu'au total 90 % des jeunes ayant réussi leur formation en alternance puissent bénéficier d'un emploi »*. Le contrat est *« global »* parce qu'il ne concerne pas uniquement les jeunes. Le groupe s'engage à faciliter le départ des salariés ayant cotisé plus de quarante ans et à procéder à des embauches compensatrices, en plus des 7 300 précitées.

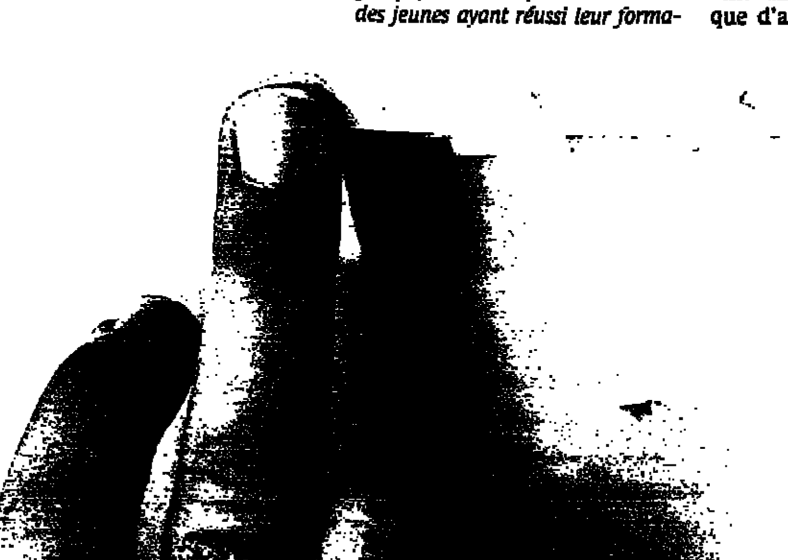
**RECLASSEMENTS INTERNES**

Par ailleurs, en cas de plans sociaux dans une filiale, priorité devra être donnée aux reclassements internes, ce qui n'est pas forcément dans les habitudes d'un groupe de 2 500 sociétés travaillant dans des métiers très différents.

Mme Aubry s'est engagée à favoriser la négociation de conventions collectives dans deux branches : l'eau et les télécommunications (Cegetel). Mais le statut de fonctionnaires des agents de France Télécom, son principal concurrent, rend difficile ce deuxième projet que d'aucuns appellent de leur voeux pour éviter le *« dumping social »* d'opérateurs étrangers en France.

Dans l'après-midi, Jean-Marie Messier a annoncé qu'il faisait passer la dotation annuelle accordée à la fondation Générale des eaux de 20 à 30 millions de francs. Créée en septembre 1995, cette fondation est une structure dont l'objet est d'*« aider à la création ou à la consolidation d'emplois de services et de proximité »*. Elle se compose d'une équipe permanente de treize dirigée par Eric Besson – ancien collaborateur de Martine Aubry à la fondation Face – et d'un conseil d'administration composé des dirigeants des principaux secteurs du groupe, de deux représentants du personnel, de représentants du monde associatif et de personnalités qualifiées. Les *« porteurs de projets »* doivent être obligatoirement parrainés par un salarié du groupe pour que leur dossier soit présenté à la Fondation. S'il est retenu, la Fondation le financera à hauteur d'environ 20 %, soit entre 30 000 et 150 000 francs. En deux ans, la Fondation a reçu 3 000 demandes. Elle en a retenu 452 qui ont permis la création de 1 853 emplois et la consolidation de 1 206 autres. Sur les 452 projets, 209 constituent des services aux personnes (dont 69 services à domicile) 160 concernent des activités d'animation (dont 51 services culturels) et 83 sont liés à l'environnement (dont 56 pour l'aménagement de zones naturelles). A la tribune, chacun s'est félicité du développement de la fondation qui aide des projets connexes aux activités de la Générale des eaux. Un représentant du personnel s'est taillé un franc succès en demandant à Jean-Marie Messier que *« les directeurs du groupe aient autant de dynamisme pour garder des emplois à l'intérieur que pour en créer à l'extérieur »*.

*Frédéric Lemaître*



هكذا من الاصل



# Le groupe de multimédia japonais Softbank traverse une crise de confiance

## La société du « Bill Gates » nippon a perdu les trois quarts de sa valeur boursière en dix-huit mois

**Créé en 1981 par Masayoshi Son, Softbank était salué comme une réussite « à l'américaine » portée par l'envolée du marché de la micro-informatique. Les investisseurs auxquels la société avait fait appel pour racheter de nombreuses entreprises au Japon et aux Etats-Unis sont désormais dubitatifs. M. Son a engagé une remise en ordre du groupe, qui affiche un chiffre d'affaires de 25 milliards de francs.**

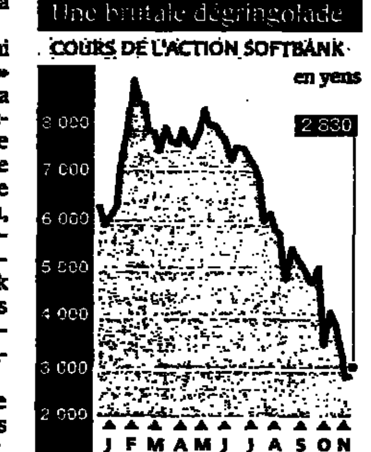
TOKYO
*correspondance*

Softbank, le géant du multimédia construit en quelques années à peine par Masayoshi Son, surnommé le « Bill Gates japonais », connaît un revers de fortune. Ses multiples acquisitions aux Etats-Unis ont gonflé sa dette, estimée à 583 milliards de yens (plus de 26 milliards de francs). Or, les performances décevantes de certaines de ses activités américaines, la déprime soudaine du marché informatique au Japon et, surtout, le manque de visibilité de l'ensemble ont refroidi l'ardeur des investisseurs japonais, qui avaient jusque-là soutenu son expansion tous azimuts. La crise financière asiatique n'a bien entendu rien arrangé *(lire aussi nos informations pages 2 et 3)*.

L'action de Softbank a perdu 75 % de sa valeur depuis son plus haut d'avril 1996, où elle avait atteint plus de 12 000 yens. Fin octobre, son cours est passé en dessous de 3 000 et continue de se situer à ce niveau. La dégringolade est d'autant plus lourde de conséquences que Son a largement financé sa croissance sur les marchés des capitaux : Softbank a émis pour 87 milliards de yens d'obligations et multiplié par six sa capitalisation au cours des deux dernières années, estime le *Financial Times*. Cette pratique est peu commune dans un pays où la majorité des entreprises ont recours au soutien d'une banque principale. Partenaire privilégiée, celle-ci est ensuite étroitement associée aux décisions stratégiques de son client. C'est d'ailleurs pour son indépendance et son audace que Masayoshi Son fut fêté comme le représentant d'une nouvelle génération d'entrepreneurs nippons, à l'américaine.

D'origine coréenne, Masayoshi Son réussit son premier « coup » lorsqu'il vend à Sharp, en 1977, la technologie d'un traducteur électronique, empochant au passage 1 million de dollars. Diplômé de Berkeley, il se lance dans la vente de logiciels à son retour au Japon, fonde Softbank en 1981, puis devient distributeur exclusif de Microsoft pour l'archipel. Softbank démarre réellement au début des années 90, lorsque le marché japonais de la micro-informatique explose.

En 1995, Son se lance dans une série d'acquisitions spectaculaires aux Etats-Unis : il rachète Comdex, l'organisateur des salons informatiques, puis Ziff-Davis, leader de l'édition informatique, investit dans le lancement de Yahoo !, une société spécialisée dans la recherche de logiciels sur Internet, prend 80 % de Kingston Technology, un des premiers fournisseurs mondiaux de cartes d'extension mémoire, et injecte 200 millions de dollars supplémentaires dans 48 *start-up* (sociétés nouvellement créées) du multimédia aux Etats-Unis.




Le groupe japonais paye aujourd'hui le prix d'une croissance par acquisitions trop rapide dans le secteur des logiciels et de la distribution informatique.

### MANQUE DE TRANSPARENCE

En tout, Softbank a investi 4,2 milliards de dollars de l'autre côté du Pacifique. Au Japon, il défraie la chronique en participant à JSkyB, le bouquet de télévision numérique lancé par Rupert Murdoch. De 1992 à 1997, Softbank a plus que décuplé son chiffre d'affaires. Les prévisions pour l'année fiscale 1997 (qui s'achève en mars 98) tablent sur 510 milliards de yens de ventes (environ 25 milliards de francs) et un bénéfice avant impôt de 28 milliards de yens.

La dépréciation boursière de Softbank met Masayoshi Son en difficulté et pourrait l'obliger à restructurer son empire, ou du moins à en rendre le fonctionnement plus limpide. Le manque de transparence dans la gestion de Softbank et le rôle de Mac, une société dont Son détient 100 %, serait une des raisons du manque de confiance des investisseurs. Mac, qui possède 43 % de Softbank, a assumé ses risques de change et l'a délesté de ses opérations les moins rentables, lui permettant ainsi des performances exceptionnelles en Bourse. Le retour de bâton est aujourd'hui doublement douloureux : Mac a pour ce faire emprunté auprès des banques avec pour caution ses actions dans Softbank, aujourd'hui dépréciées, et les banques tirent la sonnette d'alarme devant les 354 milliards de yens de dettes accumulées par la société de Son.

La dette à long terme de Softbank, elle, atteint 583 milliards. Masayoshi Son a donc fait savoir qu'il séparerait les activités de Mac et de Softbank d'ici à l'an 2000 et annoncé, fin octobre, la revente à Ziff-Davis de 100 millions de dollars de yens d'actifs détenus par Mac, lui permettant ainsi de rembourser un tiers de sa dette.

En outre, trois unités américaines de Softbank, Ziff-Davis, Softbank Comdex et Softbank Forums doivent fusionner en 1998. Prélude à d'autres restructurations ? Les analystes déplorent la contre-performance de Kingston Technology, acquise au prix fort par Son. Yahoo !, en revanche, s'est avéré un grand succès. Les performances des activités américaines de Softbank ont toutefois déçu et n'ont pas permis à la société d'accroître suffisamment ses marges pour rassurer les investisseurs sur son endettement. Quant aux *start-up*, le manque de visibilité inhérent à leur domaine empêche toute prévision.

Le Bill Gates japonais, devenu en 1996 la coqueluche des médias, saura-t-il retrouver à temps ses talents de communicateur pour convaincre les investisseurs ? L'avenir du premier conglomérat nippo-américain du multimédia en dépend.

*Brice Pedroletti*

# France Télécom rejoint Deutsche Telekom et l'Enel en Italie

L'EXPLOITANT téléphonique français France Télécom a annoncé, mardi 25 novembre, la création d'une société commune en Italie avec l'opérateur allemand Deutsche Telekom et le groupe italien d'électricité Enel. La société, qui sera détenue à 51 % par l'Enel, se portera candidate à la troisième licence de téléphonie mobile que le gouvernement italien doit prochainement attribuer. Elle demandera également une licence de téléphonie fixe vocale, à la faveur de l'ouverture totale à la concurrence, le 1er janvier 1998.

Ce rapprochement se dessinait depuis que France Télécom avait dû abandonner son projet d'alliance avec Olivetti, en septembre. Les deux groupes envisageaient, depuis fin 1995, de faire cause commune dans le téléphone. Le groupe italien a préféré convoler avec le groupe allemand Mannesmann, qui a accepté de lui apporter de l'argent frais.

## DÉPÊCHES

■ **TÉLÉPHONE : une entreprise sur deux en France** ne connaît pas la signification du 1er janvier 1998, date de l'ouverture totale à la concurrence du téléphone, a indiqué, lundi 24 novembre, la société d'études Research International. Deux tiers d'entre elles, toutefois, se déclarent prêtes à changer d'opérateur.

■ **BRITISH AEROSPACE : le constructeur aéronautique britannique**, partenaire dans le consortium européen Airbus, a annoncé, lundi 24 novembre, avoir conclu un contrat pour la fabrication d'éléments d'ailes pour l'américain Boeing. Ce contrat représentera « plusieurs millions de livres » sur une période de huit à dix ans à partir de mars 1998.

■ **AUTOMOBILE : Louis Schweitzer, PDG de Renault**, prévoit dans un entretien à *Automotive News Europe* du lundi 24 novembre que le marché automobile français atteindra 1,9 million de voitures particulières en 1998, contre 1,75 million cette année. Selon lui, Renault devrait améliorer ses performances commerciales avec le lancement de la remplaçante de la Clio.

■ **ALLIED COLLOIDS : le groupe chimique britannique** a rejeté, lundi 24 novembre, l'offre publique d'achat de 1,068 milliard de livres (10,5 milliards de francs) lancée par son concurrent américain Hercules. Le titre Allied Coolied s'est inscrit en hausse de 33 %, les investisseurs pariant sur une importante bataille boursière.

■ **LAFARGE : le groupe cimentier**, tout en poursuivant son OPA sur Redland, a acquis, lundi 24 novembre, 51 % de Romcim, deuxième cimentier roumain, pour 200 millions de dollars (1,1 milliard de francs).

■ **PEPSICO : le groupe américain**, qui a racheté la semaine dernière les activités biscuits salés de United Biscuit, a lancé lundi 24 novembre une offre publique d'achat de 100 millions de dollars (580 millions de francs) sur le fabricant de biscuits et de chocolat polonais Wedel.

■ **MARIE BRIZARD : la société de spiritueux**, en grande difficulté financière, a conclu, lundi 24 novembre, la vente de sa filiale déficitaire Champagne Philipponnat au groupe Boizel Chanoine Champagne.

■ **PÉTREL : Les marins pêcheurs de l'armement Pétrel (groupe Intermarché)**, en grève depuis 33 jours, ont voté lundi 24 novembre la reprise du travail, après avoir reçu une lettre de l'armateur les menaçant d'abandonner l'activité pêche en cas de poursuite du mouvement (*Le Monde* du 22 novembre).

■ **TRAVAIL CLANDESTIN : les sociétés de location de voitures Hertz, Europcar et Citer**, ayant eu recours à des salariés non déclarés et non mentionnés dans leurs registres, ont été condamnées pour travail clandestin par la cour d'appel de Paris. Hertz et Europcar doivent payer chacun 200 000 francs d'amende et Citer 100 000 francs.

# Publicis joue à quitte ou double son développement aux Etats-Unis

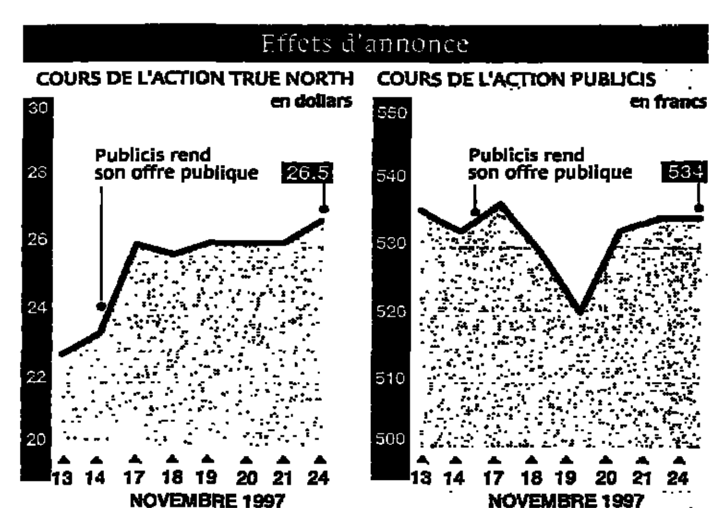
## Le groupe français de publicité n'a que quatre semaines pour convaincre les fonds de pension américains de bloquer la fusion en cours entre True North et Bozell, et pour réussir à prendre le contrôle de son ancien associé

**APRÈS LES EFFETS** d'annonce, voici venu le temps des grandes manœuvres. Il reste environ quatre semaines à Maurice Lévy, président du directoire de Publicis, deuxième groupe publicitaire en France, pour prendre le contrôle de son ancien allié, l'américain True North, dont il est l'un des principaux actionnaires avec 18,5 % du capital, en empêchant sa fusion avec Bozell.

Quatre semaines, c'est le temps nécessaire au groupe américain de publicité (onzième mondial) pour boucler son rapprochement avec Bozell (*Le Monde* du 12 août). Selon des sources proches de True North, les instances boursières américaines pourraient autoriser ce mariage avant Thanksgiving, jeudi 27 novembre.

S'il reçoit, à cette date, l'aval de la Securities and Exchange Commission, l'état-major du groupe américain pourra convoquer ses actionnaires à une assemblée générale extraordinaire entre Noël et le nouvel an. La fusion avec Bozell, voulue par le patron de True North, Bruce Mason, qui conserverait ainsi son siège de président, pourrait alors, sous réserve de l'obtention de 50 % des votes plus une voix, être réalisée avant la fin de l'année.

Maurice Lévy, qui estime, aux vues de l'évolution du titre True North, avoir séduit par son offre les actionnaires, s'emploie donc, par l'intermédiaire de la banque Lazard à New York et de deux avocats américains spécialistes des fusions-acquisitions, Marty Lipton et Tom Kuhn, à convaincre la dizaine de fonds de pension qui détiennent environ 50 % du groupe américain à voter « non » lors de la prochaine assemblée générale. De son côté, Bruce Mason reconnaît que, pour obtenir la majorité, *« il y a peu de gens à convaincre »*. Insistant sur ses *« bonnes relations avec les fonds de pension »*, il rappelle que *« le personnel détient également 20 % du groupe »*.




Quelles raisons poussent Publicis à poursuivre plus avant son offensive *« amicale »*, alors qu'un échec pourrait être sanctionné par la Bourse ? Si M. Lévy bataille pour faire accepter sa propre offre de fusion – présentée le 10 novembre à True North et rejetée le 12 novembre par les administrateurs du groupe (*Le Monde* des 19 et 22 novembre) –, arguant du fait que le rapprochement de True North avec Bozell est *« contraire aux intérêts des actionnaires de True North »* et ne répond *« à aucun des objectifs stratégiques du groupe »*, c'est, selon des sources financières américaines et françaises concordantes, pour empêcher la dilution de sa participation dans True North, de 18,5 % à 11 %.

### IMPACT FINANCIER

Selon certains analystes, l'impact financier de la fusion de True North avec Bozell ne serait pas négligeable sur les comptes de Publicis. Conformément aux lois comptables françaises, Publicis ne serait plus en mesure de consolider les comptes de True North par équivalence et devrait, comme les autres actionnaires, supporter les charges de restructuration des deux entreprises. Cet impact négatif, estimé par certains à 40 millions de francs annuels, *« ne dépasserait pas, dans l'hypothèse la plus pessimiste, 20 millions de francs avant l'année prochaine seulement »*, affirme Maurice Lévy. Une charge qui, pour lui, *« n'est pas pénalisante »*.

En vertu des actes du divorce signé en février entre les deux anciens partenaires – True North et Publicis détiennent des participations croisées depuis 1988 –, Publicis *« doit s'employer à faire son possible »* pour que le groupe américain puisse céder les 26,5 % qu'il détient encore dans Publicis Communication, filiale publicitaire fermée du groupe.

L'un des scénarios prévoit une introduction en Bourse de Publicis Communication avant le 31 décembre 1998. L'autre obligerait Publicis à racheter les parts de True North évaluées, selon les analystes, entre 400 millions de francs et 600 millions de francs. Ce serait une autre charge à supporter en 1998.

Pour le patron de Publicis, qui dispose de 1,7 milliard de francs de fonds propres, dont 600 millions de trésorerie, *« racheter les parts de True North ne poserait pas de problème »*. En revanche, *« une introduction en Bourse a peu de chance de se réaliser car nos études, à ce stade, ne nous paraissent pas convaincantes »*, indique-t-il. Reste le conflit interne qui oppose au sein de la holding familiale, la Somarel, les deux héritières de Marcel Bleustein-Blanchet, fondateur de Publicis.

Michèle Bleustein-Blanchet, qui a voté en faveur du rapprochement de Publicis avec True North, le 6 novembre, tente depuis le début de l'été de vendre ses parts (13 % de la Somarel et 7 % de Publicis SA, évaluées entre 700 et 900 millions de francs). Selon certaines sources, elle verrait d'un mauvais œil toute décote de sa participation et pourrait retirer son soutien au projet. Interrogée par *Le Monde*, Mme Bleustein-Blanchet n'a pas souhaité commenter sa position.

### LEVER LES DOUTES

Pour autant, le projet de fusion de Foote, Cone et Belding (FCB), le réseau publicitaire de True North, avec celui de Publicis servirait au mieux le développement international du groupe français. D'autant qu'*« acheter une autre agence américaine de la taille de True North coûterait à Publicis deux fois et demi plus cher que cette opération »*, diagnostique un analyste financier parisien. De plus, précise-t-il, il y a *« urgence à être aux Etats-Unis »*.

Le chiffre d'affaires de Publicis – 18,4 milliards de francs pour les neuf premiers mois de l'année – a progressé de 5 % à taux de change et périmètre constant, contre environ 10 % pour son premier concurrent, Havas Advertising. Or ce dernier réalise le quart de son activité aux Etats-Unis. *« Le marché américain est plus rémunérateur et a une plus forte croissance »*, remarque cet analyste français. Si le patron de Publicis réussit à lever les doutes des Américains sur une offre que ceux-ci considèrent encore comme *« fantôme »*, il réussira là son meilleur coup.

***Florence Amalou***

### DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL : le prince Al-Waleed investit dans News Corp et Netscape.** Le Saoudien, neveu du roi Fahd, a acquis sur la Bourse de New York, depuis le 27 octobre, une participation de 5 % dans le capital du groupe de communication de Rupert Murdoch, News Corp. Selon *Time*, il a également acheté 5 % de Netscape, leader mondial des logiciels de navigation, ainsi qu'une participation dans Motorola.

■ **Sony, Liberty Media et Leon Black ont offert** 539 millions de dollars (environ 3,15 milliards de francs) pour le rachat du groupe Telemundo, opérateur de la deuxième chaîne américaine en espagnol. Telemundo, propriétaire de huit stations de télévision, touche 85 % des foyers d'origine hispanique aux Etats-Unis. – (*Bloomberg*.)

■ **TÉLÉVISION : ■ TÉLÉVISION : France 3 a nommé un expert,** vendredi 21 novembre, pour examiner les conditions de production de l'émission « La Marche du siècle ». Jacques Peskine, délégué général de l'Union syndicale de la production audiovisuelle (USPA), dispose d'une quinzaine de jours pour trouver une solution au conflit entre Jean-Marie Cavada et la société de production Théophraste.

■ **Disney Channel, chaîne thématique par câble et satellite,** lancée le 22 mars, a franchi le cap des 300 000 abonnés début novembre. A l'occasion des fêtes de Noël, Disney Channel offrira la trilogie Alladin et une série animée inédite tirée du film *Men in Black*.

■ **PRESSE : le groupe canadien Hollinger vend 160 hebdomadaires et quotidiens locaux américains (900 000 exemplaires) au fonds d'investissements Leonard Green Partners pour 310 millions de dollars (1,8 milliards de francs).** Le groupe de Conrad Black souhaite réduire son endettement, qui est de 1,4 milliard de dollars (8 milliards de francs). – (*Bloomberg*.)

# Les Quinze restent divisés sur le fonds de garantie audiovisuel

**BRUXELLES (Union européenne)**
*de notre correspondant*

La tentative faite, lundi 24 novembre, par les ministres de la culture des Quinze afin d'adopter le projet de fonds de garantie pour le cinéma a échoué, les Allemands, les Britanniques et les Néerlandais s'y étant opposés.

L'idée, proposée il y a près de trois ans par Yves-Thibaut de Silguy, le commissaire chargé des affaires monétaires, était de s'inspirer des mécanismes financiers existant dans l'Union pour faciliter aux producteurs de cinéma et de télévision l'accès à des financements bancaires qui leur auraient été, sans cela, refusés en raison des risques encourus. Depuis lors, le projet avait déjà connu bon nombre d'avatars, les crédits proposés pour alimenter le fonds étant ramenés de 200 millions d'écus (1,3 milliards de francs) à 100 millions (650 millions de francs), puis, finalement, à 30 millions (195 millions de francs) dans le compromis de la présidence luxembourgeoise qui se trouvait, lundi, sur la table du Conseil.

Les pays hostiles au projet estiment que ce qu'il convient de soutenir, davantage que la production de films, c'est leur distribution, oubliant que le programme européen « Média » prévoit déjà, dans sa version révisée, un soutien de 32 millions d'écus (208 millions de francs) au profit de celle-ci.

### PME INNOVANTES

Afin de tenter de sauver un projet appuyé par le Parlement européen, voulu par la profession, qui y voit une opportunité de raffermir les liens entre le cinéma et le marché, Catherine Trautmann, le ministre français de la culture, a fait rajouter au compromis luxembourgeois un paragraphe invitant les Quinze à prendre des initiatives en faveur de la distribution. Parviendra-t-elle ainsi à convaincre les Anglais, qui exerceront la présidence durant le premier semestre 1998, de relancer le débat ? *« J'ai des arguments »*, assure-t-elle en faisant notamment référence aux conclusions du récent conseil européen sur l'emploi. Celui-ci s'est prononcé, entre autres, pour un soutien accru aux PME innovantes et créatrices d'emplois. *« C'est bien le cas du cinéma et de l'audiovisuel, qui sont des secteurs en plein développement »*, fait-elle valoir.

Mme Trautmann s'est dit déçue par l'attitude des Allemands, qui pourtant, lors du sommet de Weimar, avaient manifesté une certaine ouverture. Ils mettent en avant le fait que la culture relève de la compétences des Länder. Mme Trautmann déplore qu'ils semblent oublier qu'il s'agit, là aussi, d'un enjeu économique considérable.

Au-delà du projet de fonds de garantie, elle pense à un programme- cadre dont l'objet serait de renforcer la capacité industrielle de l'Europe dans ces secteurs de pointe où la demande (notamment les programmes pour les chaînes thématiques) est en expansion rapide. Ce serait nécessaire, plaide-t-elle, pour pouvoir, en 1999, aborder dans des conditions pas trop inégalitaires les négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment avec les Etats-Unis.

***Philippe Lemaître***



# Le service en ligne de Microsoft géré par France Télécom

**DANS LA FOULÉE** d'un premier accord technique signé voici dix-huit mois, France Télécom Multimédia et Microsoft renforcent leur partenariat. Le groupe français va s'occuper de la gestion des 35 000 abonnés au service en ligne MSN de Microsoft, qui bénéficeront des mêmes services que ceux de Wanadoo, le service en ligne de France Télécom. En abandonnant le métier de fournisseur d'accès en France, le groupe américain décide ainsi de se repositionner sur les services et les logiciels. *« Nos abonnés sont ceux de Wanadoo, mais il n'existe pas encore de service unique »*, explique-t-on chez Microsoft. De plus, les deux groupes mèneront ensemble des actions de promotion de Numéris auprès des PME tandis que le système de paiement à la durée – le Kiosque Micro de France Télécom – sera intégré dans la prochaine génération des logiciels Windows 98 de Microsoft.

France Télécom poursuit par ailleurs d'autres discussions avec le groupe Lagardère pour un rapprochement plus vaste dans le multimédia (*Le Monde* du 20 novembre 1997).

هكذا من الاصل



■ **LE YEN a plongé sous la barre des 128 pour un dollar (à 128,05), mardi 25 novembre à Tokyo, touchant son plus bas niveau depuis cinq ans sur ce *marché des changes*.**

■ **LA BOURSE DE TOKYO a terminé, mardi, en baisse de 5,11 %, ébranlée par la faillite du courtier Yamaichi. L'indice Nikkei a perdu 854,05 points, pour s'établir à 15 867,53 points.**

■ **LA BOURSE DE SÉOUL a terminé mardi en baisse de 2,5 %, dans un marché inquiet des conséquences du plan d'aide du FMI et de la hausse des taux.**

■ **WALL STREET a suivi la tendance négative mondiale lundi, après la liquidation du courtier nippon Yamaichi. Le Dow Jones a perdu 113,15 points (– 1,44 %), à 7 767,92.**

■ **L'OR a ouvert en baisse, mardi 25 novembre, sur le marché international de Hongkong, à 302,70-303,10 dollars l'once, contre 305,00-305,30 dollars à la clôture lundi.**

# LES PLACES BOURSIÈRES

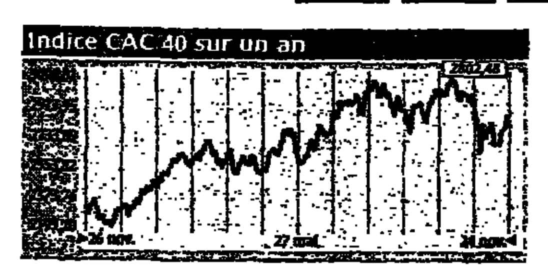
CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois

NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

## Séance indécise à Paris

**LA BOURSE DE PARIS** était indécise mardi 25 novembre. Après s'être orienté légèrement à la hausse après une demi-heure de transactions grâce à la fermeté du dollar et à l'effet d'entraînement des restructurations financières, l'indice CAC 40 basculait ensuite dans le rouge. En milieu de journée, il affichait un recul de 0,16 % à 2 797,94 points. La crise en Asie et la nouvelle chute de Tokyo de plus de 5 % mardi ont tétanisé les investisseurs. Le volume de transactions était faible à moins de 2 milliards de francs sur le règlement mensuel en milieu de journée.

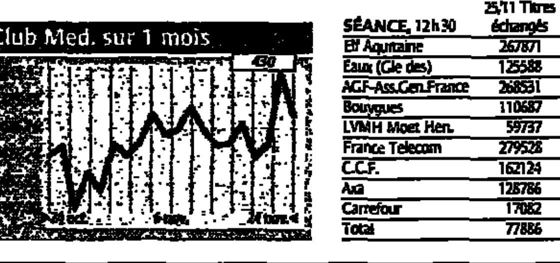
*Les milieux* financiers espèrent que le gouvernement japonais va tout mettre en œuvre pour limiter les conséquences de la faillite d'établissements financiers. Le président américain Bill Clinton a déclaré lundi au premier ministre japonais Ryutaro Hashimoto que le Japon détenait la clé du retour à la stabilité financière en Asie par la revitalisation de son économie, selon un haut responsable japonais. Paribas et ses filiales Cetelem et Compagnie bancaire étaient suspendues mardi avant la publication d'un communiqué après 18 heures. Le marché spécule sur une offre de rachat des minoritaires des deux filiales. L'opération relance l'intérêt pour le secteur financier. La BNP gagnait ainsi 1,7 % et le CCF 2,4 %.




CAC 40 5 jours

## Club Méditerranée, valeur du jour

**L'ACTION** Club Méditerranée a perdu 3,4 % à 430 francs, lundi 24 novembre, à la Bourse de Paris. Le titre a baissé à la suite d'une interview accordée par le président du groupe, Philippe Bourguignon, à *La Tribune*. M. Bourguignon a notamment démenti tout rapprochement avec Accor en indiquant que la stratégie du Club, fondée *« sur la création de centres de loisirs et de détente »*, était *« très différente »* de celle du groupe hôtelier. M. Bourguignon a annoncé qu'Accor détenait aujourd'hui moins de 1 % du capital du Club. Depuis le début de l'année, l'action Club Méditerranée a gagné plus de 27 %.




### PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

| HAUSSES, 12h30 | Cours au 25/11 | Var. % 24/11 | Var. % 31/12 |
|---|---|---|---|
| Via Banque | 168 | +8,03 | –2,32 |
| Moulinex # | 137,80 | +5,19 | +22,02 |
| Fives-Lille | 540 | +4,29 | –30,61 |
| Saupiquet (Ns) | 508 | +3,85 | –30,41 |
| Imetal | 665 | +3,56 | –12,79 |
| S.E.B. | 699 | +3,24 | –31,26 |
| Sade (Ny) | 196 | +3,15 | +4,36 |
| CPR | 482 | +2,55 | +16,48 |
| Comptoirs Mod. | 2644 | +2,52 | –5,57 |
| Dassault Systemes | 162,30 | +2,39 | +35,64 |
| **BAISSES, 12h30** | | | |
| Worms & Cie | 445 | –4,50 | +41,49 |
| Fromageries Bel | 4130 | –3,39 | –3,90 |
| Metrologie Inter. | 13,60 | –3,54 | –12,87 |
| Intertechnique | 1152 | –3,11 | +48,64 |
| Gr.Zannier (Ly) # | 120 | –2,98 | +2,38 |
| Total | 626 | –2,93 | +48,61 |
| Groupe Andre S.A. | 539 | –2,53 | +35,08 |
| NRJ # | 761 | –2,43 | +15,65 |
| Elf Aquitaine | 688 | –2,27 | +45,67 |
| Dev.R.N-P.Cal Li # | 43 | –2,27 | –1,14 |

### VALEURS LES PLUS ACTIVES

| SÉANCE, 12h30 | 25/11 Titres échangés | Capitalisation en F |
|---|---|---|
| Elf Aquitaine | 267871 | 187292729 |
| Eaux (Gle des) | 125588 | 97019963 |
| AGF-Ass.Gen.France | 268531 | 89050976,60 |
| Bouygues | 110687 | 68363560 |
| LVMH Moet Hen. | 59737 | 60514828 |
| France Telecom | 279528 | 59472972,10 |
| C.C.F. | 162124 | 57802802,70 |
| Axa | 128786 | 54222552,40 |
| Carrefour | 17082 | 51595440 |
| Total | 77886 | 49852357 |

### PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

| HAUSSES, 12h30 | Cours au 25/11 | Var. % 24/11 | Var. % 31/12 |
|---|---|---|---|
| Groupe J.C.Darmon | 246,90 | +4,97 | –5,06 |
| Comp.Euro.Tele-CET | 249,90 | +4,77 | –40,78 |
| Henri Maire (Ly) | 173 | +4,74 | +49,66 |
| Bijoux Alresses Ly | 46 | +4,07 | –47,06 |
| Servant Soft | 155 | +4,02 | +40,90 |
| **BAISSES, 12h30** | | | |
| Nomai # | 93 | –6,06 | –38,04 |
| Cel 2000 | 51,30 | –5 | –24,78 |
| Clayeux (Ly) | 47,50 | –5 | –5 |
| Pisc. Desjoyaux # | 87,10 | –4,75 | +28,27 |
| Cofidur CB | 139 | –4,66 | +11,20 |

### INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

| | 24/11 | 21/11 | Var. % |
|---|---|---|---|
| Ind. gén. SBF 120 | 1909,36 | 1944,16 | –1,79 |
| Ind. gén. SBF 250 | 1815,31 | 1845,57 | –1,64 |
| Ind. Second Marché | 1704,57 | 1707,06 | –0,15 |
| Indice MidCac | 1487,61 | 1488,56 | –0,06 |
| Valeurs Indus. | 2063,92 | 2109,82 | –2,18 |
| 1 - Energie | 2752,41 | 2823,17 | –2,51 |
| 2 - Produits de base | 1932,21 | 1981,97 | –2,51 |
| 3 - Construction | 1756,47 | 1769,56 | –0,74 |
| 4 - Biens d'équip. | 1418,09 | 1451,43 | –2,30 |
| 5 - Automobile | 2185,93 | 2240,10 | –2,42 |
| 6 - Biens consom. | 3447,46 | 3521,31 | –2,09 |
| 7 - Indus. agro-alim. | 1456,31 | 1489,71 | –2,24 |
| Services | 1960,91 | 1984,34 | –1,18 |
| 8 - Distribution | 3647,58 | 3704,32 | –1,53 |
| 9 - Autres services | 1283,02 | 1295,07 | –0,93 |
| Sociétés financières | 1403,49 | 1413,09 | –0,68 |
| 10 - Immobilier | 717,29 | 718,61 | –0,18 |
| 11 - Services financ. | 1467,68 | 1479,97 | –0,83 |
| 12 - Sociétés invest. | 1632,42 | 1636,82 | –0,27 |

Indice SBF 250 sur 3 mois

Indice second marché sur 3 mois

Indice MidCac sur 3 mois

## Tokyo perd plus de 5 %

**LA BOURSE DE TOKYO** a chuté de plus de 5 %, mardi 25 novembre, au lendemain de l'annonce de la cessation d'activité de Yamaichi Securities, la quatrième société de Bourse nippone. Cette faillite retentissante fait craindre une onde de choc dans le système financier nippon en son entier et, en conséquence, les bancaires et les sociétés de Bourse ont été vivement attaquées. L'indice Nikkei a perdu 854,05 points (5,11 %), à 15 867,53. La Bourse était fermée, lundi, en raison d'une fête nationale et toutes les places attendaient avec anxiété sa réouverture aujourd'hui.

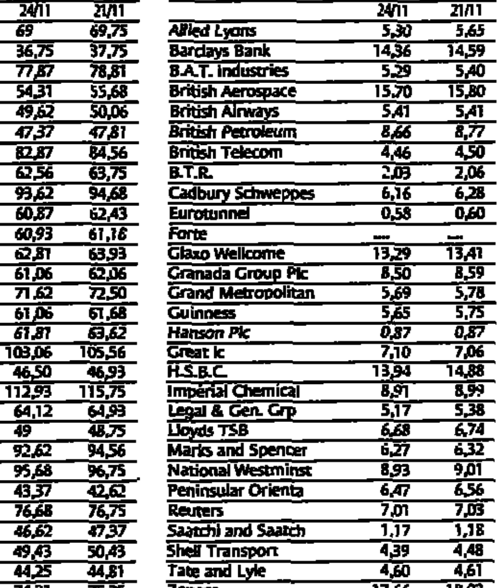
La veille, Wall Street avait suivi la tendance négative des Bourses mondiales (– 3,26 % à Francfort et – 1,75 % à Londres) après l'annonce de la liquidation de Yamaichi et la nouvelle dégringolade en Corée du Sud, mais les pertes ont été contenues dans l'attente de mesures éventuelles du gouvernement japonais pour assainir le secteur financier. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a perdu 113,15 points (– 1,44 %) à 7 767,92. Il était repassé au dessus des 7 800 points, jeudi, pour la première fois en quatre semaines.

### INDICES MONDIAUX

| | Cours au 24/11 | Cours au 21/11 | Var. en % |
|---|---|---|---|
| Paris CAC 40 | 2808,77 | 2862,29 | –1,88 |
| New-York/DJ indus. | 7836,31 | 7881,82 | –0,57 |
| Tokyo/Nikkei | 16721,60 | 16721,60 | — |
| Londres/FT100 | 4908,90 | 4985,80 | –1,57 |
| Francfort/Dax 30 | 3830,63 | 3959,69 | –3,37 |
| Frankfort/Commer. | 1272,23 | 1312,93 | –3,20 |
| Bruxelles/Bel 20 | 2956,91 | 2956,95 | — |
| Bruxelles/Général | 2369,53 | 2419,81 | –2,11 |
| Milan/MIB 30 | 1229 | 1229 | — |
| Amsterdam/Gé. Cbs | 608 | 617,20 | –1,44 |
| Madrid/Ibex 35 | 585,41 | 595,99 | –1,81 |
| Stockholm/Affarsal | 2334,05 | 2386,65 | — |
| Londres FT30 | 3153,70 | 3176,40 | –0,72 |
| Hong Kong/Hang S. | 10586,40 | 10548,20 | +0,36 |
| Singapour/Strait t | 1681,85 | 1642,40 | +2,35 |

### NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

| | 24/11 | 21/11 |
|---|---|---|
| Alcoa | 69 | 69,75 |
| Allied Signal | 36,75 | 37,75 |
| American Express | 77,87 | 78,81 |
| AT & T | 54,31 | 55,68 |
| Boeing Co | 49,62 | 50,06 |
| Caterpillar Inc. | 47,37 | 47,81 |
| Chevron Corp. | 82,87 | 84,56 |
| Coca-Cola Co | 62,56 | 63,75 |
| Disney Corp. | 93,62 | 94,68 |
| Du Pont Nemours&Co | 60,87 | 62,43 |
| Eastman Kodak Co | 60,93 | 61,16 |
| Exxon Corp. | 62,81 | 63,93 |
| Gén. Motors Corp.H | 61,06 | 62,06 |
| Gén. Electric Co | 71,62 | 72,50 |
| Goodyear T & Rubbe | 61,06 | 61,68 |
| Hewlett-Packard | 61,81 | 63,62 |
| IBM | 103,06 | 105,56 |
| Intl Paper | 46,50 | 46,93 |
| J.P. Morgan Co | 112,93 | 115,75 |
| Johnson & Johnson | 64,12 | 64,93 |
| Mc Donalds Corp. | 49 | 48,75 |
| Merck & Co.Inc. | 92,62 | 94,56 |
| Minnesota Mng.&Mfg | 95,68 | 96,75 |
| Philip Moris | 43,37 | 42,62 |
| Procter & Gamble C | 76,68 | 76,75 |
| Sears Roebuck & Co | 46,62 | 47,37 |
| Travelers | 49,43 | 50,43 |
| Union Carb. | 44,25 | 44,81 |
| Utd Technol | 74,31 | 75,25 |
| Wal-Mart Stores | 39,56 | 40 |



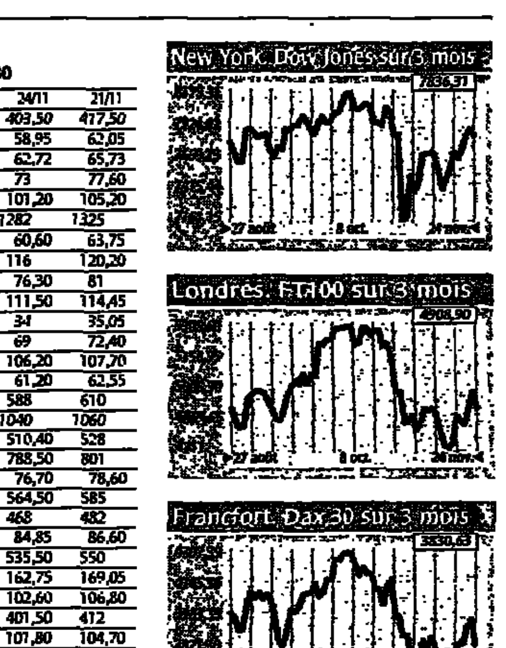
### LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

| | 24/11 | 21/11 |
|---|---|---|
| Allied Lyons | 5,30 | 5,65 |
| Barclays Bank | 14,36 | 14,59 |
| B.A.T. industries | 5,29 | 5,40 |
| British Aerospace | 15,70 | 15,80 |
| British Airways | 5,41 | 5,41 |
| British Petroleum | 8,66 | 8,77 |
| British Telecom | 4,46 | 4,50 |
| B.T.R. | 2,03 | 2,06 |
| Cadbury Schweppes | 6,16 | 6,28 |
| Eurotunnel | 0,58 | 0,60 |
| Forte | — | — |
| Glaxo Wellcome | 13,29 | 13,41 |
| Granada Group Plc | 8,50 | 8,59 |
| Grand Metropolitan | 5,69 | 5,78 |
| Guinness | 5,65 | 5,75 |
| Hanson Plc | 0,87 | 0,87 |
| Great Ic | 7,10 | 7,06 |
| H.S.B.C. | 13,94 | 14,88 |
| Impérial Chemical | 8,91 | 8,99 |
| Legal & Gen. Grp | 5,17 | 5,38 |
| Lloyds TSB | 6,68 | 6,74 |
| Marks and Spencer | 6,27 | 6,32 |
| National Westminst | 8,93 | 9,01 |
| Peninsular Orienta | 6,47 | 6,56 |
| Reuters | 7,01 | 7,03 |
| Saatchi and Saatch | 1,17 | 1,18 |
| Shell Transport | 4,39 | 4,48 |
| Tate and Lyle | 4,60 | 4,61 |
| Zeneca | 17,66 | 18,03 |



### FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

| | 24/11 | 21/11 |
|---|---|---|
| Allianz Holding N | 403,50 | 417,50 |
| Basf AG | 58,95 | 62,05 |
| Bayer AG | 62,72 | 65,73 |
| Bay hyp&Wechselbk | 73 | 77,60 |
| Bayer Vereinsbank | 101,20 | 105,20 |
| BMW | 1282 | 1325 |
| Commerzbank | 60,60 | 63,75 |
| Daimler-Benz AG | 116 | 120,20 |
| Degussa | 76,30 | 81 |
| Deutsche Bank AG | 111,50 | 114,45 |
| Deutsche Telekom | 34 | 35,05 |
| Dresdner BK AG FR | 69 | 72,40 |
| Henkel VZ | 106,20 | 107,70 |
| Hoechst AG | 61,20 | 62,55 |
| Karstadt AG | 588 | 610 |
| Linde AG | 1040 | 1060 |
| Man AG | 510,40 | 528 |
| Mannesmann AG | 788,50 | 801 |
| Metro | 76,70 | 78,60 |
| Muench Rue N | 564,50 | 585 |
| Preussag AG | 468 | 482 |
| Rwe | 84,85 | 86,60 |
| Sap VZ | 535,50 | 550 |
| Schering AG | 162,75 | 169,05 |
| Siemens AG | 102,60 | 106,80 |
| Thyssen | 401,50 | 412 |
| Veba AG | 107,80 | 104,70 |
| Viag | 889 | 910 |
| Volkswagen VZ | 771,50 | 784 |




Francfort Dax30 sur 3 mois

# LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

## Repli du Matif

**LE MARCHÉ OBLIGATAIRE FRANÇAIS** a ouvert en légère baisse, mardi 25 novembre. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, cédait 8 centièmes, à 99,90 points.

La taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,50 %, soit 0,01 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance. La veille, les obligations américaines avaient terminé la séance en baisse, les opérateurs redoutant un départ des investisseurs nippons du marché. Les opérateurs japonais détiennent 10 % du stock de la dette publique négociable américaine. Le rendement de l'emprunt à 30 ans s'était inscrit à, 6,08 % en clôture.

La Banque de France a laissé inchangé, mardi matin, à 3,38 %, le niveau de l'argent au jour le jour.

Notionnel 5,5 % première échéance, 1 an

### LES TAUX DE RÉFÉRENCE

| TAUX 24/11 | Taux jour le jour | Taux 10 ans | Taux 30 ans | Indice des prix |
|---|---|---|---|---|
| France | 3,31 | 5,50 | 6,05 | 1,20 |
| Allemagne | 3,30 | 5,52 | 6,11 | 1,80 |
| Grande-Bretagne | 6,94 | 6,54 | NC | 2,80 |
| Italie | 6,31 | 6,01 | 6,55 | 2,30 |
| Japon | 0,56 | 1,97 | NC | 0,50 |
| États-Unis | 5,40 | 5,82 | 6,05 | 3,30 |

### MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

| TAUX DE RENDEMENT | Taux au 24/11 | Taux au 21/11 | indice (base 100 fin 96) |
|---|---|---|---|
| Fonds d'État 3 à 5 ans | 4,22 | 4,28 | 98,50 |
| Fonds d'État 5 à 7 ans | 5 | 4,96 | 100,09 |
| Fonds d'État 7 à 10 ans | 5,47 | 5,42 | 101,48 |
| Fonds d'État 10 à 15 ans | 5,81 | 5,77 | 101,20 |
| Fonds d'État 20 à 30 ans | 6,39 | 6,35 | 102,67 |
| Obligations françaises | 5,76 | 5,73 | 101,02 |
| Fonds d'État à TME | –1,95 | –1,86 | 98,28 |
| Fonds d'État à TRE | –2,18 | –2,15 | 98,86 |
| Obligat. franç. à TME | –2,20 | –2,09 | 99,14 |
| Obligat. franç. à TRE | +0,07 | +0,07 | 100,14 |

### LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)

| | Achat 24/11 | Vente 24/11 | Achat 21/11 | Vente 21/11 |
|---|---|---|---|---|
| Jour le jour | 3,3750 | — | 3,3750 | — |
| 1 mois | 3,60 | 3,75 | 3,40 | 3,52 |
| 3 mois | 4,12 | 4,27 | 3,59 | 3,69 |
| 6 mois | 4,15 | 4,30 | 3,73 | 3,83 |
| 1 an | 3,98 | 4,10 | 4,11 | 4,29 |
| **PIBOR FRANCS** | | | | |
| Pibor Francs 1 mois | 3,5313 | — | 3,5313 | — |
| Pibor Francs 3 mois | 3,6875 | — | 3,6875 | — |
| Pibor Francs 6 mois | 3,8203 | — | 3,8203 | — |
| Pibor Francs 9 mois | 3,9609 | — | 3,9609 | — |
| Pibor Francs 12 mois | 4,1055 | — | 4,1055 | — |
| **PIBOR ÉCU** | | | | |
| Pibor Ecu 3 mois | 4,6198 | — | 4,6198 | — |
| Pibor Ecu 6 mois | 4,6719 | — | 4,6719 | — |
| Pibor Ecu 12 mois | 4,7500 | — | 4,7500 | — |

### MATIF

| Échéances 24/11 | volume | dernier prix | plus haut | plus bas | premier prix |
|---|---|---|---|---|---|
| **NOTIONNEL 5,5 %** | | | | | |
| Déc. 97 | 68426 | 100 | 100,06 | 99,84 | 100 |
| Mars 98 | 2765 | 99,48 | 99,52 | 99,40 | 99,48 |
| Juin 98 | 2 | 98,90 | 98,90 | 98,90 | 98,90 |
| **PIBOR 3 MOIS** | | | | | |
| Déc. 97 | 5257 | 96,28 | 96,26 | 96,24 | 96,25 |
| Mars 98 | 11197 | 96,05 | 96,06 | 96,03 | 96,06 |
| Juin 98 | 4079 | 95,84 | 95,85 | 95,82 | 95,82 |
| Sept. 98 | 1820 | 95,65 | 95,66 | 95,65 | 95,65 |
| **ÉCU LONG TERME** | | | | | |
| Déc. 97 | 286 | 99 | 99 | 98,94 | 98,98 |
| Mars 98 | — | | — | | — |

### CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

| Échéances 24/11 | volume | dernier prix | plus haut | plus bas | premier prix |
|---|---|---|---|---|---|
| Nov. 97 | 31527 | 2802 | 2844 | 2782 | 2842 |
| Déc. 97 | 13058 | 2808 | 2849 | 2798 | 2849 |
| Janvier 98 | 1153 | 2819,50 | 2855,50 | 2819,90 | 2855,50 |
| Mars 98 | 858 | 2829,50 | 2842,50 | 2829,50 | 2835,50 |

# LES MONNAIES

US/F ↘ 5,8051 | US/DM ↘ 1,7385 | US/¥ ↗ 126,8300 | DM/F ↗ 3,3484 | £/F ↘ 9,8360

## Progression du dollar

**LE DOLLAR S'INSCRIVAIT EN HAUSSE**, mardi 25 novembre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,7420 mark et 5,8310 francs.

Face à la monnaie japonaise, le billet vert cotait 128,05 yens, son cours le plus élevé depuis cinq ans. Les opérateurs estiment que le gouvernement nippon sera contraint de laisser le yen se déprécier pour aider le Japon à sortir de la grave crise économique et financière qu'il traverse. Certains analystes voient la devise japonaise tomber rapidement jusqu'à 140 yens pour un dollar.

Les turbulences monétaires internationales n'affectaient pas la parité franc-mark. La monnaie allemande cotait 3,3475 francs. La livre sterling était ferme. Elle s'inscrivait à 2,9380 marks et 9,8325 francs.

### MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

| DEVISES | cours BDF 24/11 | % 21/11 | Achat | Vente |
|---|---|---|---|---|
| Allemagne (100 dm) | 334,8400 | +0,01 | 322 | 346 |
| Ecu | 6,6365 | –0,05 | — | — |
| États-Unis (1 usd) | 5,8051 | –0,86 | 5,5300 | 6,1300 |
| Belgique (100 F) | 16,2335 | +0,01 | 15,6600 | 16,7600 |
| Pays-Bas (100 fl) | 297,1200 | — | — | — |
| Italie (1000 lir.) | 3,4135 | –0,01 | 3,1500 | 3,6500 |
| Danemark (100 krd) | 87,9600 | +0,01 | 82 | 92 |
| Irlande (1 iep) | 8,7160 | –0,29 | 8,2800 | 9,1200 |
| Gde-Bretagne (1 L) | 9,8360 | –0,50 | 9,3500 | 10,2000 |
| Grece (100 drach.) | 2,1360 | –0,05 | 1,8000 | 2,3000 |
| Suède (100 krs) | 76,8700 | +0,03 | 70 | 80 |
| Suisse (100 F) | 414,0600 | +0,49 | 398 | 422 |
| Norvège (100 k) | 82,3300 | +0,06 | 76,5000 | 85,5000 |
| Autriche (100 sch) | 47,5750 | +0,01 | 45,8500 | 48,9500 |
| Espagne (100 pes.) | 3,9630 | –0,04 | 3,6500 | 4,2500 |
| Portugal (100 esc. | 3,2750 | –0,15 | 2,9000 | 3,6000 |
| Canada 1 dollar ca | 4,0916 | –0,97 | 3,8100 | 4,4100 |
| Japon (100 yens) | 4,5720 | –1,92 | 4,4600 | 4,8100 |
| Finlande (mark) | 110,9300 | — | 104,5000 | 115,5000 |

| PARITES DU DOLLAR | 25/11 | 24/11 | Var. % |
|---|---|---|---|
| FRANCFORT : USD/DM | 1,7385 | 1,7386 | –0,01 |
| TOKYO : USD/Yens | 126,8300 | 126,5300 | +0,24 |

### MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

| DEVISES comptant : | demande | offre | demande 1 mois | offre 1 mois |
|---|---|---|---|---|
| Dollar Etats-Unis | 5,8150 | 5,8130 | 5,8347 | 5,8337 |
| Yen (100) | 4,5849 | 4,5815 | 4,6429 | 4,6332 |
| Deutschemark | 3,3491 | 3,3486 | 3,3478 | 3,3473 |
| Franc Suisse | 4,1403 | 4,1359 | 4,1252 | 4,1216 |
| Lire ital. (1000) | 3,4155 | 3,4123 | 3,4203 | 3,4129 |
| Livre sterling | 9,8518 | 9,8426 | 9,8599 | 9,8414 |
| Peseta (100) | 3,9660 | 3,9633 | 3,9682 | 3,9618 |
| Franc Belge (100) | 16,243 | 16,233 | 16,239 | 16,218 |

### TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

| DEVISES | 1 mois | 3 mois | 6 mois |
|---|---|---|---|
| Eurofranc | 3,62 | 3,64 | 3,79 |
| Eurodollar | 5,62 | 5,78 | 5,81 |
| Eurolivre | 7,41 | 7,90 | 7,94 |
| Eurodeutschemark | 3,50 | 3,70 | 3,81 |



# L'OR

| | cours 24/11 | cours 21/11 |
|---|---|---|
| Or fin (k. barre) | 57500 | 57500 |
| Or fin (en lingot) | 58300 | 57500 |
| Once d'Or Londres | 303,90 | 305 |
| Pièce française(20f) | 329 | 330 |
| Pièce suisse (20f) | 330 | 330 |
| Pièce Union lat(20f) | 330 | 330 |
| Pièce 20 dollars us | 2340 | 2340 |
| Pièce 10 dollars us | 1360 | 1350 |
| Pièce 50 pesos mex. | 2135 | 2155 |

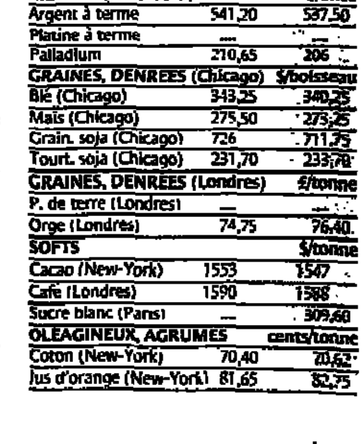
# LE PÉTROLE

| En dollars | cours 25/11 | cours 24/11 |
|---|---|---|
| Brent (Londres) | 18,89 | 19,10 |
| WTI (New York) | 19,80 | 19,77 |
| Light Sweet Crude | 19,16 | 19,82 |

# LES MATIÈRES PREMIÈRES

| INDICES | 25/11 | 24/11 |
|---|---|---|
| Dow-Jones comptant | 135,03 | — |
| Dow-Jones à terme | 144,55 | 144,57 |
| CRB | 238,39 | 237,83 |

| MÉTAUX (Londres) | | dollars/tonne |
|---|---|---|
| Cuivre comptant | 1846,25 | 1839 |
| Cuivre à 3 mois | 1862 | 1862,50 |
| Aluminium comptant | 1594,50 | 1594,50 |
| Aluminium à 3 mois | 1610 | 1601,50 |
| Plomb comptant | 554,25 | 547,50 |
| Plomb à 3 mois | 570 | 564 |
| Etain comptant | 5667,50 | 5692,50 |
| Etain à 3 mois | 5665 | 5665 |
| Zinc comptant | 1184,50 | 1181,25 |
| Zinc à 3 mois | 1220 | 1194,50 |
| Nickel comptant | 3095 | 6185 |
| Nickel à 3 mois | 6260 | 6280 |



| MÉTAUX (New-York) | | $/once |
|---|---|---|
| Argent à terme | 541,20 | 537,50 |
| Platine à terme | — | — |
| Palladium | 210,65 | 206 |
| **GRAINES, DENREES (Chicago)** | | **$/boisseau** |
| Blé (Chicago) | 343,25 | 340,25 |
| Maïs (Chicago) | 275,50 | 273,25 |
| Grain. soja (Chicago) | 726 | 711,75 |
| Tourt. soja (Chicago) | 231,70 | 233,70 |
| **GRAINES, DENREES (Londres)** | | **£/tonne** |
| P. de terre (Londres) | — | — |
| Orge (Londres) | 74,75 | 76,40 |
| **SOFTS** | | **$/tonne** |
| Cacao (New-York) | 1553 | 1547 |
| Cafe (Londres) | 1590 | 1588 |
| Sucre blanc (Paris) | — | 309,60 |
| **OLEAGINEUX, AGRUMES** | | **cents/tonne** |
| Coton (New-York) | 70,40 | 70,62 |
| Jus d'orange (New-York) | 81,65 | 82,75 |

هكذا من الاصل



# RÈGLEMENT MENSUEL

**MARDI 25 NOVEMBRE**

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 3,88
**Cours relevés à 12h30**

CAC 40 ↘ PARIS
**-0,20 %**
CAC 40 : 2796,94

| VALEURS FRANÇAISES | Cours précéd. | Derniers cours | % +- | Montant coupon (1) |
|---|---|---|---|---|
| B.N.P.(T.P) | 961 | 961 | — | 48,71 |
| Cr.Lyonnais(T.P.) | 945 | 919 | - 2,75 | 44,35 |
| Renault (T.P.) | 1810 | 1800 | - 0,55 | 95,26 |
| Rhone Poulenc(T.P) | 2236 | 2236 | — | 106,28 |
| Saint Gobain(T.P.) | 1253 | 1254 | + 0,07 | 71,48 |
| Thomson S.A (T.P) | 910 | [illegible] | — | 44,45 |
| Accor | 1057 | 1064 | + 0,66 | 20 |
| AGF-Ass.Gen.France | 331,60 | 331,30 | - 0,09 | 5 |
| Air Liquide | 910 | 911 | + 0,10 | 14 |
| Alcatel Alsthom | 712 | 711 | - 0,14 | 10 |
| Atos (ex.Axime) CA | 730 | 730 | — | — |
| Axa | 420,70 | 420,60 | - 0,02 | 7,50 |
| Bail Investis. | 760 | 766 | + 0,78 | 65,80 |
| Bancaire (Cie) | 819 | [illegible] | — | 10 |
| Bazar Hot. Ville | 538 | 533 | - 0,92 | 16 |
| Bertrand Faure | 362 | 359 | - 0,82 | 4 |
| BIC | 394 | 397,30 | + 0,83 | 6 |
| BIS | 492,20 | — | — | 8 |
| B.N.P. | 270,90 | 274,90 | + 1,47 | 5,40 |
| Bollore Techno. | 738 | 740 | + 0,27 | 7,50 |
| Bongrain | 2300 | 2328 | + 1,21 | 61 |
| Bouygues | 608 | 614 | + 0,98 | 17 |
| Bouygues Offs. | 278 | 278,10 | + 0,03 | 2 |
| Bull# | 65,90 | 65,50 | - 0,60 | — |
| Canal + | 995 | 995 | — | 20 |
| Cap Gemini | 478,50 | 484,50 | + 1,25 | 1,2 |
| Carbone Lorraine | 1579 | 1605 | + 1,64 | 18 |
| Carrefour | 2984 | 3020 | + 1,20 | 26 |
| Casino Guichard | 329,90 | 326,50 | - 1,03 | 4,50 |
| Casino Guich.ADP | 253,50 | 253,40 | - 0,03 | 4,75 |
| Castorama Dub.(Li) | 603 | 603 | — | 11 |
| C.C.F. | 349,20 | 355,30 | + 1,74 | 5,80 |
| Cegid (Ly) | 608 | 610 | + 0,32 | 30 |
| Cerus Europ.Reun | 32,80 | 32,70 | - 0,30 | 10 |
| Cetelem | 671 | [illegible] | — | 10 |
| CGIP | 1880 | 1880 | — | 40 |
| Chargeurs | 349 | 342,30 | - 1,94 | 7 |
| Christian Dalloz | 695 | 710 | + 2,15 | 12 |
| Christian Dior | 591 | 590 | - 0,16 | 9,80 |
| Ciments Francais | 224,50 | 225 | + 0,22 | 1,25 |
| Cipe France Ly # | 155 | 153,40 | - 1,03 | 2,50 |
| Clarins | 442,90 | 437 | - 1,33 | 7,20 |
| Club Mediterranee | 430 | 430 | — | 4,50 |
| Coflexip | 606 | 609 | + 0,49 | 7 |
| Colas | 847 | 841 | - 0,70 | 25 |
| Comptoir Entrep. | 11,70 | 11,90 | + 1,70 | 2,50 |
| Comptoirs Mod. | 2579 | 2644 | + 2,52 | 24 |
| CPR | 470 | 482 | + 2,55 | 22 |
| Cred.Fon.France | 64,10 | 63,25 | - 1,32 | 28 |
| Credit Lyonnais CI | 270 | 273,50 | + 1,29 | 10 |
| Cred.Nat.Natexis | 314 | 320 | + 1,91 | 10 |
| CS Signaux(CSEE) | 182 | 182 | — | 5,50 |
| Damart | 3750 | 3750 | — | 65 |
| Danone | 923 | 917 | - 0,65 | 17 |
| Dassault-Aviation | 1210 | 1229 | + 1,57 | 31,50 |
| Dassault Electro | 569 | 567 | - 0,35 | 6,40 |
| Dassault Systemes | 158,50 | 162,30 | + 2,39 | 1,20 |
| De Dietrich | 268 | 266 | - 0,74 | 5,70 |
| Deveaux(Ly)# | 685 | 692 | + 1,02 | 24 |
| Dev.R.N-P.Cal Li # | 44 | 43 | - 2,27 | — |
| Dexia France | 614 | 614 | — | 15,70 |
| DMC (Dollfus Mi) | 99,20 | 100 | + 0,80 | 4 |
| Dynaction | 152 | 154 | + 1,31 | 3 |
| Eaux (Gle des) | 765 | 771 | + 0,78 | 12 |
| Eiffage | 252,80 | 258 | + 2,05 | 28,60 |
| Elf Aquitaine | 704 | 688 | - 2,27 | 14 |
| Eramet | 239 | 235,50 | - 1,46 | 6,60 |
| Eridania Beghin | 898 | 895 | - 0,33 | 33 |
| Essilor Intl | 1619 | 1623 | + 0,24 | 14,50 |
| Essilor Intl.ADP | 1511 | 1511 | — | 15,30 |
| Esso | 490 | 487,10 | - 0,59 | 4 |
| Eurafrance | 2365 | 2341 | - 1,01 | 72 |
| Euro Disney | 7,85 | 7,85 | — | 0,68 |
| Europe 1 | 1150 | 1168 | + 1,56 | 19 |
| Eurotunnel | 5,60 | 5,55 | - 0,89 | — |
| Fimalac SA | 473 | 468 | - 1,05 | 16 |
| Finextel | 105,70 | 106 | + 0,28 | 3,97 |
| Fives-Lille | 326 | 340 | + 4,29 | 14 |
| France Telecom | 212,80 | [illegible] | - 0,32 | [illegible] |
| Fromageries Bel | 4289 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Galeries Lafayette | 2569 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| GAN ex.dt sous. | 134,50 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Gascogne (B) | 474,90 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Gaumont # | 394,80 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Gaz et Eaux | 2485 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Geophysique | 771 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| G.F.C. | 522 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Groupe Andre S.A. | 553 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Groupe GTM | 380 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Gr.Zannier (Ly) # | 123,70 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Guilbert | 774 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Guyenne Gascogne | 1800 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Hachette Fili.Med. | 1080 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Havas | 377,70 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Havas Advertising | 739 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Imetal | 645 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Immeubl.France | 335 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Infogrames Enter. | 838 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Ingenico | 116,80 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Interbail | 168 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Intertechnique | 1189 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| ISIS | 675 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Jean Lefebvre | 326 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Klepierre | 750 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Labinal | 1491 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Lafarge | 370,50 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Lagardere | 168,90 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Lapeyre | 314 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Lebon | 264 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Legrand | 1101 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Legrand ADP | 720 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS ÉTRANGÈRES | Cours précéd. | Derniers cours | % +- | Montant coupon (1) |
|---|---|---|---|---|
| ABN Amro Hol.# | 114 | 114,60 | + 0,52 | [illegible] |
| Adecco S.A. | 1818 | [illegible] | - 3,02 | [illegible] |
| Adidas AG # | 816 | [illegible] | + 0,98 | [illegible] |
| American Express | 466 | [illegible] | - 3 | [illegible] |
| Anglo American # | 222,20 | [illegible] | + 3,96 | [illegible] |
| Amgold # | 246 | [illegible] | - 0,81 | [illegible] |
| Arjo Wiggins App. | 16,65 | [illegible] | + 0,30 | [illegible] |
| A.T.T. # | 320 | [illegible] | - 0,43 | [illegible] |
| Banco Santander # | 169 | [illegible] | - 1,18 | [illegible] |
| Barrick Gold # | 102,10 | [illegible] | - 0,29 | [illegible] |
| B.A.S.F. # | 200,20 | [illegible] | + 1,44 | [illegible] |
| Bayer # | 211,60 | [illegible] | + 0,47 | [illegible] |
| Cordiant PLC | 11,15 | [illegible] | + 0,44 | [illegible] |
| Crown Cork ord.# | 270,30 | [illegible] | — | [illegible] |
| Crown Cork PF CV# | 251 | [illegible] | — | [illegible] |
| Daimler Benz # | 392,90 | [illegible] | + 0,22 | [illegible] |
| De Beers # | 123,10 | [illegible] | + 0,56 | [illegible] |
| Deutsche Bank # | 370 | [illegible] | — | [illegible] |
| Dresdner Bank | 230,70 | 230 | - 0,30 | [illegible] |
| Driefontein # | 39,10 | [illegible] | - 1,15 | [illegible] |
| Du Pont Nemours # | 362,60 | [illegible] | - 1,54 | [illegible] |
| Eastman Kodak # | 349,80 | [illegible] | + 1,05 | [illegible] |
| East Rand # | 1,40 | [illegible] | + 0,71 | [illegible] |
| Echo Bay Mines # | 16,95 | [illegible] | - 5,60 | [illegible] |
| Electrolux # | 465,80 | [illegible] | — | [illegible] |
| Ericsson # | 248,30 | [illegible] | - 2,49 | [illegible] |
| Ford Motor # | 252,30 | [illegible] | - 0,67 | [illegible] |
| Freegold # | 28,30 | [illegible] | - 1,76 | [illegible] |
| Gencor act.regr. | 8,90 | [illegible] | + 4,49 | [illegible] |
| Toshiba # | 24,60 | 24,55 | - 0,20 | 0,21 |
| Unilever act.Div.# | 340 | 341,90 | + 0,55 | 7,64 |
| United Technol. # ■ | 427,70 | 435,60 | + 1,84 | 1,52 |
| Vaal Reefs # | 237,10 | 231 | - 2,57 | 9,64 |
| Volkswagen A.G # | 3181 | 3215 | + 1,06 | 22,14 |
| Volvo (act.B) # | 162,30 | 163 | + 0,43 | 2,25 |
| Western Deep # | 116 | 114,20 | - 1,55 | 3,77 |
| Yamanouchi # | 135,30 | 135 | - 0,22 | 0,38 |
| Zambia Copper | 12,95 | 13,45 | + 3,86 | — |

Autres valeurs étrangères (cours illisibles) : Hoechst #, I.B.M #, I.C.I #, Ito Yokado #, Kingfisher plc #, Matsushita #, Mc Donald's #, Merck and Co #, Mitsubishi Corp.#, Mobil Corporat.#, Morgan J.P. #, Nestle SA Nom. #, Nipp. MeatPacker #, Nokia A, Norsk Hydro #, Petrofina #, Philip Morris #, Philips N.V #, Placer Dome Inc #, Procter Gamble #, Quilvest, Randfontein #, Rio Tinto PLC #, Royal Dutch #, Sega Enterprises, Saint-Helena #, Schlumberger #, SGS Thomson Micro., Shell Transport #, Siemens #, Sony Corp. #, Sumitomo Bank #, T.D.K #, Telefonica #.

**ABRÉVIATIONS**
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

**SYMBOLES**
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

**DERNIÈRE COLONNE (1) :**
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

# COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30
**MARDI 25 NOVEMBRE**

| OBLIGATIONS | % du nom. | % du coupon |
|---|---|---|
| Nat.Bq. 9% 91-02 | — | 0,592 d |
| CEPME 9% 89-99 CA# | 107,11 | 2,490 |
| CEPME 9% 92-06 TSR | 122 | 3,898 ↑ |
| CFD 9,7% 90-03 CB | 120,21 | 7,866 ↑ |
| CFD 8,6% 92-05 CB | — | 6,856 ↑ |
| CFF 10% 88-98 CA# | 104,80 | 1,804 |
| CFF 10,25%90-01CB# | 114,80 | 7,245 ↓ |
| CLF 8,9% 88-00 CA# | 109,17 | 4,657 |
| CLF 9%88-93/98 CA# | 100,89 | 7,397 |
| CNA 9% 4/92-07 | 123,10 | 5,129 |
| CRH 8,6% 92/94-03 | 115,35 | 8,581 |
| CRH 8,5% 10/87-88# | 105,09 | 6,241 |
| EDF 8,6% 88-89 CA# | 107,87 | 6,739 |
| EDF 8,6% 92-04 # | — | 5,490 |
| Finansder 9%91-06# | 122,90 | 0,049 |
| Finansd.8,6%92-02# | 112,58 | 7,186 ↑ |
| Floral9,75% 90-99# | 108,09 | 3,392 d |
| OAT 88-98 TME CA# | — | 4,125 ↓ |
| OAT 9/85-98 TRA | — | [illegible] |
| OAT 9,50%88-98 CA# | 103,10 | [illegible] |
| OAT TMB 87/99 CA# | 99,92 | [illegible] |
| OAT 8,125% 89-99 # | 105,44 | [illegible] |
| OAT 8,50%90/00 CA# | 108,59 | [illegible] |
| OAT 85/00 TRA CA# | 102,50 | [illegible] |
| OAT 10%5/85-00 CA# | 112,51 | [illegible] |
| OAT 89-01 TME CA# | 101,10 | [illegible] |
| OAT 10% 90-01 ecu | 114,60 | [illegible] |
| OAT 7,5%7/86-01CA# | 108,59 | [illegible] |
| OAT 8,5% 91-02 ecu | 111,93 | [illegible] |
| OAT 8,5% 87-02 CA# ■ | 115,26 | [illegible] |
| OAT 8,50% 89-19 # | — | [illegible] |
| OAT 8,50%92-23 CA# | — | [illegible] |
| SNCF 8,8% 87-94CA | 104,73 | [illegible] |
| Suez Lyon.Eaux 90 | 966 | [illegible] |

**ACTIONS ÉTRANGÈRES**

| ACTIONS ÉTRANGÈRES | Cours précéd. | Derniers cours |
|---|---|---|
| Bayer.Vereins Bank | 343 | 343 |
| Commerzbank AG | 209,90 | 209,90 |
| Fiat Ord | 17 | 17,25 |
| Gold Fields South | 80 | 80 |
| Kubota Corp. | 18,80 | 18,80 |
| Montedison act.ep. | 9,60 | 9,60 |
| Olympus Optical | 41 | 41 |
| Robeco | 550 | 546 |
| Rodamco N.V. | 166,80 | 166,60 |
| Rolinco | 523 | 578 |
| Sema Group Plc # | 130 | 130 |
| Solvay SA | 350 | 385,802 d |

**ABRÉVIATIONS**
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

**SYMBOLES**
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

# SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30
**MARDI 25 NOVEMBRE**

| VALEURS | Cours précéd. | Derniers cours |
|---|---|---|
| Acial (Ns) # | 38,30 | 38,50 |
| AFE # | 509 | 508 |
| Aigle # | 319 | 314 |
| Albert S.A (Ns) ◆ | 170,50 | 170,50 |
| Altran Techno. # | 1667 | 1670 |
| Arkopharma# | 298 | 291 |
| Montaignes P.Gest. | 2001 | 2030 |
| Assystem # | 207 | 209 |
| Bque Picardie (Li) ◆ | 795 | 795 |
| Bque Tarneaud(B)# | 322,90 | 315 |
| Bque Vernes | 179 | 178,50 |
| Beneteau # | 961 | 948 |
| B I M P | 110 | 105 |
| Boiron#(Ly) | 307,90 | 308 |
| Boisset (Ly) # | 350 | 350,10 |
| But S.A. | 251,10 | 251,20 |
| Cardif SA ◆ | 870 | [illegible] |
| C.E.E # | 72 | [illegible] |
| CFPI # ◆ | 380 | [illegible] |
| Change Bourse (M) | 229 | [illegible] |
| CNIM CA# | 180 | [illegible] |
| Codetour | 362,10 | [illegible] |
| Comp.Euro.Tele-CET | 238,50 | [illegible] |
| Conflandey # | 295 | [illegible] |
| C.A. Hte Normandie | 317 | [illegible] |
| C.A. Paris IDF | 723 | [illegible] |
| C.A.Ille & Vilaine | 300 | [illegible] |
| C.A.Loire Atl.Ns # ◆ | 271 | [illegible] |
| C.A.Pas de Calais | 544 | [illegible] |
| C.A.du Nord (Li) | 513 | [illegible] |
| C.A. Oise CCI | 322 | [illegible] |
| C.A. Somme CCI | 310 | [illegible] |
| C.A.Toulouse (B) | 415 | [illegible] |
| Devanlay | 600 | [illegible] |
| Devernois (Ly) | 591 | 580 |
| Ducros Serv.Rapide ◆ | 54 | [illegible] |
| Emin-Leydier (Ly)# | 400 | 397 |
| Europ.Extinc.(Ly)# | 389 | 380 |
| Expand s.a | 559 | 569 |
| Factorem | 650 | 650 |
| Faiveley # | 191 | 191 |
| Finacor | 57,05 | 55 |
| Fininfo | 720 | 710 |
| Fructivie | 625 | 625 |

# NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12h30
**MARDI 25 NOVEMBRE**

| VALEURS | Cours précéd. | Derniers cours |
|---|---|---|
| Appligene Oncor ◆ | 23,50 | [illegible] |
| Belvedere | 625 | [illegible] |
| BVRP | 196 | [illegible] |
| Coil | 154 | [illegible] |
| Electronique D2 | 700 | [illegible] |
| FDM Pharma n. | 202 | [illegible] |
| Genset ◆ | 380,50 | [illegible] |
| Guyanor action B ◆ | 9,50 | [illegible] |
| High Co. ◆ | 165 | [illegible] |
| Infonie | 74,30 | [illegible] |
| Joliez-Regol ◆ | 75 | [illegible] |
| Mille Amis | 44,90 | [illegible] |
| Naturex ◆ | 71 | 71 |
| Olitec | 604 | [illegible] |
| Picogiga ◆ | 189,90 | [illegible] |
| Proxidis | 17 | [illegible] |
| R21 Santé | 400 | 400 |
| Stelax ◆ | 7,65 | 7,65 |

# HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12h30
**MARDI 25 NOVEMBRE**

| VALEURS | Cours précéd. | Derniers cours |
|---|---|---|
| Eridania-Béghin CI ◆ | 830 | [illegible] |
| Crédit Gén.Ind. ◆ | 9,50 | 9,50 |
| Générale Occidentale ◆ | 178 | 178 |
| Sté lecteurs du Monde ◆ | 149,90 | 149,90 |
| Via Crédit (Banque) ◆ | 25,30 | 25,30 |

**ABRÉVIATIONS**
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

**SYMBOLES**
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

# SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 24 novembre

| VALEURS | Émission Frais incl. | Rachat net |
|---|---|---|
| **AGIPI** | | |
| Agipi Ambition (Axa) | 140,67 | 133,92 |
| Agipi Actions (Axa) | 118,28 | 112,65 |
| **BANQUES POPULAIRES** | | |
| Valorg | 2460,60 | 2424,24 |
| **BNP** 3615 BNP | | |
| Natio Court Terme | 14360 | 14360 |
| Natio Epargne | 2235,79 | 2217,67 |
| Natio Oblig. M.T. C/D | 862,60 | 854,06 |
| Natio Ep. Croissance | 3229,25 | 3165,93 |
| Natio Ep. Patrimoine | 139,32 | 136,59 |
| Natio Epargne Retraite | 159,56 | 156,43 |
| Natio Epargne Trésor | 11335,85 | 11313,22 |
| Natio Euro Valeurs | 1030,18 | 1009,98 |
| Natio Euro Oblig. | 1028,10 | 1017,92 |
| Natio Euro Opport. | 1042,13 | 1021,70 |
| Natio Inter | 1092,94 | 1071,51 |
| Natio Opportunités | 186,14 | 182,49 |
| Natio Revenus | 1105,98 | 1095,03 |
| Natio Sécurité | 11555,91 | 11555,91 |
| Natio Valeurs | 1368,93 | 1342,09 |
| **BRED BANQUE POPULAIRE** | | |
| Moneden | 93479,13 | 93479,13 |
| Oblig. ttes caté. | 275,33 | 271,26 |
| **CDC-GESTION** (Groupe Caisse des dépôts) | | |
| Livret Bourse Inv. D PEA ◆ | 825,33 | 801,29 |
| Nord Sud Dévelop. C ◆ | 2573,54 | 2568,40 |
| Nord Sud Dévelop. D ◆ | 2431,71 | 2426,86 |
| **MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC** | | |
| Patrimoine Retraite C | 315,58 | 309,39 |
| Patrimoine Retraite D | 306,03 | 300,03 |
| Sicav Associations C ◆ | 2442 | 2442 |
| **CDC TRÉSOR** | | |
| Fonsicav C | 19883,47 | 19883,47 |
| Mutual. dépôts Sicav C | 19464,18 | 19444,74 |
| **CAISSE D'EPARGNE** | | |
| Écur. Act. Futur D PEA | 285,89 | 280,28 |
| Écur. Capitalisation C | 255,83 | 255,83 |
| Écur. Expansion C | 83922,17 | 83922,17 |
| Écur. Géovaleurs C | 3575,73 | 3505,62 |
| Écur. Investis. D PEA | 228,21 | 223,74 |
| Écur. Monépremière | 11458,94 | 11458,94 |
| Écur. Monétaire C | 13160,66 | 13160,66 |
| Écur. Monétaire D | 12198,53 | 12198,53 |
| Écur. Trésorerie C | 323,05 | 323,05 |
| Écur. Trésorerie D | 310,50 | 310,50 |
| Écur. Trimestriel D | 2010,88 | 2010,88 |
| Éparcourt-Sicav D | 194,22 | 194,22 |
| Géoptim C | 12991,64 | 12799,66 |
| Géoptim D | 11933,36 | 11757 |
| Horizon C | 2280,79 | 2236,07 |

Autres SICAV (Crédit Mutuel Finance, CIC, Crédit Lyonnais, Indocam, Legal & General Bank, LCF E. de Rothschild Banque, Société Générale Asset Management, etc.) : cours en grande partie illisibles. Extraits lisibles :

| VALEURS | Émission Frais incl. | Rachat net |
|---|---|---|
| Avenir Alizes | 2378,04 | 2331,41 |
| CM Option Dynamique | 133,96 | 132,14 |
| CM Option Equilibre | 265,22 | [illegible] |
| Créd.Mut.Mid.Act.Fr. | 155,02 | 150,87 |
| Créd.Mut.Ep.Cour.T. | 927,40 | 927,40 |
| Créd.Mut.Ep.Ind. C | 144,08 | [illegible] |
| Kaleis Dynamisme C | 1103,83 | [illegible] |
| Kaleis Equilibre C | 1075,57 | [illegible] |
| Kaleis Sérénité C | 1044,18 | [illegible] |
| Latitude C | 149,99 | 149,99 |
| Latitude D | 136,65 | 136,65 |
| Oblitys D | 627,19 | [illegible] |
| Plénitude D PEA | 206,55 | [illegible] |
| Poste Gestion C | 15033,83 | [illegible] |

**SYMBOLES**
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

هكذا من الاصل



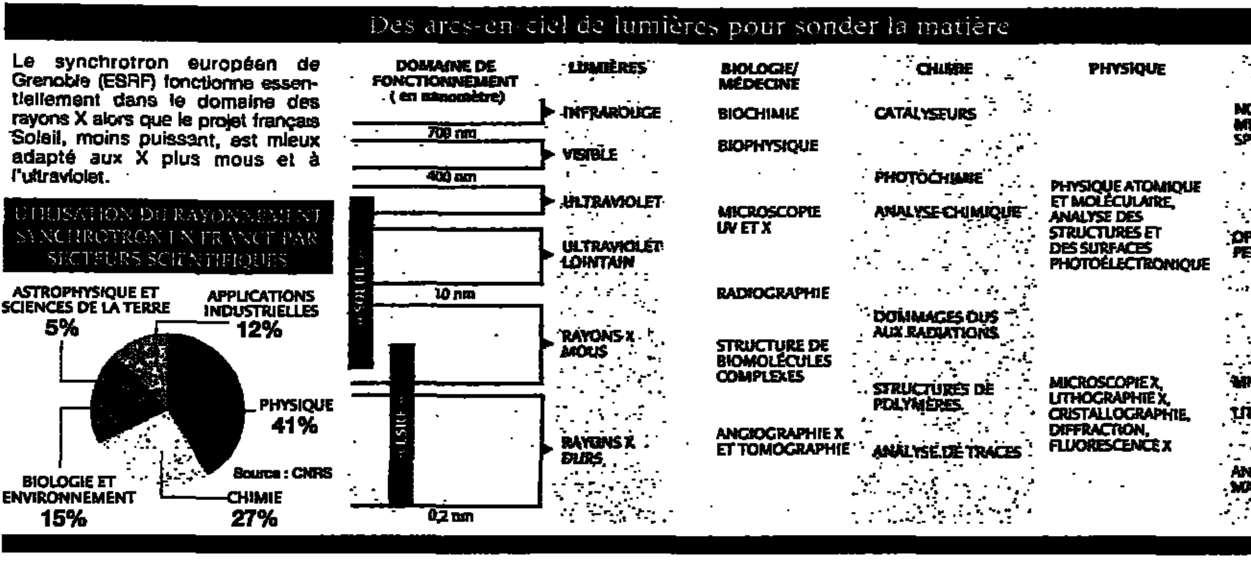
**SCIENCES** Parce qu'il permet d'observer des structures caractéristiques des atomes et des molécules, le rayonnement synchrotron est devenu indispensable aux explorateurs de la matière vivante. ● CONFIGURATION en trois dimensions des protéines et des acides nucléiques, structures locales de macromolécules, détermination des sites actifs d'enzymes ou d'hormones : tous ces thèmes de recherche sont aujourd'hui « fouillés » avec ce scalpel de lumière. ● LA BIOLOGIE STRUCTURALE n'est pas la seule à bénéficier de cette *« étonnante lampe »* découverte en 1947 et dont le spectre va des UV aux rayons X les plus durs. ● IMAGERIE FINE, magnétisme, hautes pressions, polymères, catalyseurs, composants électroniques et biologie sont le domaine d'observation privilégié de ces machines dont une quarantaine sont aujourd'hui en fonctionnement dans le monde.

# Les sondeurs de la matière vivante s'éclairent aux rayons X

## Outil sans pareil pour étudier la matière condensée, le rayonnement synchrotron ouvre l'accès au cœur des protéines et laisse augurer un formidable marché technologique et pharmacologique

**EST-CE VRAIMENT,** comme l'affirme son découvreur, *« l'avancée la plus significative concernant l'ADN depuis l'élucidation par Watson et Crick, il y a quarante-quatre ans, de la structure en double hélice »* ? Publiée il y a quelques semaines dans la revue *Nature* du 18 septembre, la structure atomique du nucléosome constitue en tout cas une percée majeure dans la compréhension du fonctionnement des chromosomes. Etablie par l'équipe suisse de Timothy Richmond (Institut pour la biologie moléculaire et la biophysique, Zurich) grâce à l'Installation européenne de rayonnement synchrotron (ESRF) de Grenoble, elle illustre avec brio l'apport que représente cette très brillante source de lumière pour la biologie structurale. Une discipline désormais à part entière, à laquelle le CNRS vient de consacrer, du 13 au 14 novembre à Paris, un colloque réunissant les meilleurs spécialistes européens en rayonnement synchrotron.

*« Le nucléosome est une unité de répétition fondamentale que l'on retrouve dans tous les organismes supérieurs, de la levure à l'homme. Connaître sa structure atomique est crucial pour comprendre la construction du chromosome »*, résume Timothy Richmond. Support de l'hérédité, l'ADN (acide désoxyribonucléique) est en effet associé à de nombreuses protéines, les histones, qui se lient fortement à sa double hélice. La structure que forment ces histones, qui se répète à l'infini le long du chromosome et autour de laquelle s'enroule l'ADN, constitue le nucléosome. La configuration de cet ensemble complexe est donc désormais décryptée. Composée de huit molécules de protéines et d'une masse équivalente d'ADN, elle pourrait notamment conduire à l'amélioration des préparations de chromosomes humains artificiels destinés à la thérapie génique.




**DEMANDE NON SATISFAITE**

Il ne s'agit là que d'un exemple. Parmi mille autres, qui, tous, témoignent que le rayonnement synchrotron est à la biologie ce que les accélérateurs de particules sont à la physique des hautes énergies : une méthode d'exploration de la matière d'une puissance inégalée. Constituée d'un vaste spectre allant de l'infrarouge aux rayons X « durs », cette lumière très particulière permet aux chercheurs de sélectionner précisément les longueurs d'onde appropriées à leur expérimentation. Une partie d'entre elles étant comparables aux dimensions des structures qu'elles analysent (atomes et molécules), elles offrent un outil sans pareil pour analyser la structure de la matière condensée. A commencer par la matière vivante.

A Orsay, dans les locaux du Centre de rayonnement synchrotron (LURE), 73 thèses de biologie sont ainsi actuellement en cours. Dans le même domaine, 162 projets d'expérience ont été inscrits au calendrier de 1997, dont plusieurs en collaboration avec des industriels de la pharmacie ou des cosmétiques (Roussel Uclaf, Rhône-Poulenc - Rorer, L'Oréal). Le temps disponible sur l'ensemble des lignes de lumière pour la biologie y est actuellement de 12 000 heures par an. C'est dire que les équipements fonctionnent à plein rendement, sans pour autant suffire à la demande.

Structure en trois dimensions des protéines et des acides nucléiques (ADN et ARN), dynamique des potéines à l'état cristallin ou en solution, structures locales de macromolécules, détermination des sites actifs d'enzymes ou d'hormones : à tous ces thèmes de recherche, cette source de rayonnement offre une aide précieuse. *« Au niveau de complexité que nous étudions, le synchrotron est devenu un outil « banal », c'est-à-dire essentiel »*, confirme Dino Moras, directeur du laboratoire de biologie structurale de Strasbourg (CNRS) et grand usager des installations du LURE. Il y a deux ans, son équipe fut la première à y déterminer la structure tridimensionnelle du récepteur de l'acide rétinoïque, une hormone stéroïde impliquée dans certaines maladies de la peau. Des travaux qui ouvrent la porte à la mise au point de nouveaux médicaments, fondés sur la fabrication de substances structurellement analogues (mais ayant une action modifiée) aux hormones naturelles.

**MIMER LA NATURE**

D'autres succès ? A l'Institut de biologie structurale de Grenoble (CNRS-CEA) a été récemment résolue, pour la première fois, la structure d'une hydrogénase : une enzyme qui permet aux microorganismes qui en sont pourvus d'utiliser l'hydrogène comme source d'énergie. Au département de chimie de l'université de Glasgow (Ecosse), c'est sur des bactéries utilisant la photosynthèse comme source énergie que se penchent les chercheurs. Par diffraction de rayons X, ils ont déterminé la structure d'un « collecteur de lumière », ensemble de protéines et de pigments enfouies dans la membrane cellulaire qui permet à ces bactéries de capter l'énergie lumineuse. L'espoir étant, dans ces deux cas, de parvenir à mimer la nature pour mettre au point des méthodes peu coûteuses de production d'énergie.

Parce qu'elle permet de visualiser en trois dimensions le cœur de n'importe quelle protéine, la cristallographie par rayons X ouvre ainsi la voie à un formidable marché technologique et pharmacologique. Le rôle des protéines est en effet déterminé par leurs « sites actifs », qui dépendent eux-mêmes étroitement de leur structure tridimensionnelle. Connaître la structure d'une protéine, c'est connaître sa fonction. La modifier, c'est modifier ses performances. Et parfois même créer de nouvelles protéines, quasiment sur mesure.

Mieux encore : grâce à de nouvelles techniques (diffusion de rayons X), le rayonnement synchrotron permet désormais d'observer les protéines au moment où elles se replient sur elles-mêmes pour acquérir leur structure fonctionnelle. *« La compréhension de ce phénomène aura des conséquences très importantes pour l'industrie des biotechnologies, où les produits comportant des protéines mal repliées coûtent cher »*, expliquent les biologistes de Warrington (Grande-Bretagne) qui travaillent sur ce thème. Un objectif qui intéresse également la recherche biomédicale, puisque le mauvais repliement des protéines, on le sait aujourd'hui, peut être responsable d'affections aussi graves que la maladie d'Alzheimer ou les encéphalopathies spongiformes.

***Catherine Vincent***

### *La stratégie de l'araignée*

**Comment l'architecture moléculaire influe-t-elle sur les mécanismes biologiques ? Par quels types d'organisations s'explique la résistance mécanique des lipides du *stratum corneum* (la couche supérieure de l'épiderme), des fibres de kératine des ongles et des cheveux, du collagène du derme et des os ? De quelle manière les filaments d'actine et de myosine, les deux fibres protéiques constitutives des muscles, glissent-ils les uns par rapport aux autres pour provoquer la contraction musculaire ? A toutes ces questions, le rayonnement synchrotron apporte des fragments de réponse. *« La diffraction des rayons X est bien adaptée à l'analyse de zones ordonnées au milieu d'une matrice non ordonnée »*, résume Jean Doucet (LURE, Orsay). Ainsi commence-t-on également à comprendre le miracle d'agencement mêlant structures cristallines et zones anamorphes, qui donne aux toiles d'araignée leur incroyable résistance. Une résistance que leur envient tous les fabricants de polymères, et qu'ils ne désespèrent pas de copier un jour...**

# La communauté scientifique souffre d'un manque de machines de puissance moyenne

**PAS MOINS** de trois colloques en deux semaines sur les applications du rayonnement synchrotron, dont un anniversaire – celui du cinquantenaire de sa découverte. L'affaire doit être d'importance pour qu'à Paris, Grenoble et Orsay, soient mobilisés les spécialistes. La première des raisons, la plus universelle, est bien entendu relative aux progrès des connaissances. La seconde à l'inquiétude d'une communauté qui affirme connaître des difficultés à mener ses expériences faute de temps machine suffisant et s'inquiète du report ou de l'abandon – dus à l'austérité budgétaire – de nouveaux synchrotrons de puissance moyenne, comme le projet français Soleil.

Une chose est sûre : sans synchrotrons, pas de sources de rayons X très brillantes, pas de scalpel de lumière pour sonder la matière. Bien sûr, il ne s'agit pas ici de ces bouffées de rayons X qui font depuis des dizaines d'années le bonheur des radiologues. Le *« must » des chercheurs*, c'est une émission des milliards de fois plus « brillante » que celle d'un tube à rayons X. Cette lumière existe. Dès 1947, des physiciens l'ont observée comme phénomène parasite sur un accélérateur de particules. Elle doit son existence au fait que des électrons accélérés sur une trajectoire courbe émettent tangentiellement à leur déplacement de la lumière. Or ce qui était un inconvénient devient très vite un avantage, car on conçoit facilement qu'en jouant sur l'énergie et la trajectoire des électrons on puisse couvrir un spectre allant de l'ultraviolet aux rayons X les plus durs.

Avec ces nouvelles sources de lumière s'est ouvert un immense champ de recherche qui touche tout à la fois à l'imagerie fine, au *magnétisme*, aux *hautes pressions*, aux polymères, aux catalyseurs de réactions chimiques, à la miniaturisation des composants électroniques et à la biologie. Le succès de ce rayonnement est tel qu'aujourd'hui pas moins de quarante-deux sources sont en fonctionnement, treize en construction et dix-sept en projet. Les plus gros équipements, les « super-anneaux » sont au nombre de trois : l'APS américain de 7 milliards d'électrons volts (7 Gev) d'Argonne, le SPS-8 japonais de Nishi Harima (8 Gev) et l'ESRF européen de Grenoble (6 Gev). Mais ces machines coûtent cher. Pour l'ESRF, les Européens auront déboursé en onze ans (1988-1998) la bagatelle de 3 600 millions de francs.

> « Les installations actuelles sont loin de couvrir les besoins, et cette situation devrait se détériorer dans l'avenir »

C'est pourquoi des anneaux plus modestes, mais aussi plus spécialisés, ont vu ou sont sur le point de voir le jour, en Chine, au Canada, en Allemagne, en Italie, en Suède, au Japon, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Suisse et en France. En effet, si l'ESRF de Grenoble offre des moyens sans égal dans le domaine des rayons X durs aux communautés scientifiques française et européenne, celles-ci sont en revanche plus démunies pour des gammes de longueur d'onde tirant sur l'ultraviolet et les X mous.

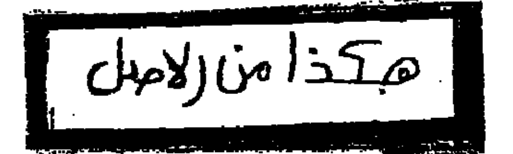
Un constat que les Suisses de l'Institut Paul Scherrer ont fait. *« Les installations actuelles sont loin de couvrir les besoins »*, et, *« cette situation*, soulignent-ils, *devrait se détériorer dans l'avenir. »* C'est la raison pour laquelle ils ont réagi en lançant la construction à Villingen de la Source de lumière suisse (SLS) pour laquelle 160 millions de francs suisses ont été débloqués en juin 1997. Les premiers faisceaux de cette machine de 2,1 Gev devraient être disponibles en 2001. De même, les Britanniques s'interrogent sur la manière de réaliser à Daresbury une source de 3 Gev (Diamond). Mais les discussions traînent et les priorités scientifiques du projet ne devraient pas être présentées aux politiques avant 1998.

Autant dire que le projet attendra encore un peu. Même si la fondation Welcome Trust est prête, semble-t-il, à investir 10 millions de livres dans l'affaire. Enfin, la France *piétine avec le projet Soleil. Une* source de 2,15 Gev dont le gouvernement ne semble pas prêt à financer aujourd'hui les 2 milliards de francs. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, l'a d'ailleurs confirmé récemment devant les députés. *« Nous relançons (...)*, a-t-il dit, *les crédits de laboratoire par rapport aux grands équipements qui, certes, sont indispensables à certains types de recherche (...), mais qui, de plus en plus coûteux, ne sont rentables que si on les utilise vingt-quatre heures sur vingt-quatre, douze mois sur douze. »*

*« Or*, a-t-il poursuivi, *les choses se passent ainsi pour les installations internationales, mais pas pour les équipements nationaux. Nous privilégierons donc les équipements européens. »* Quant aux gros équipements purement français, ils *« deviendront l'exception »*, a martelé Claude Allègre. C'est la raison pour laquelle *« le projet Soleil sera mis en sommeil »*, a-t-il ajouté, précisant : *« Le projet n'est d'ailleurs pas annulé, il attendra un peu, voilà tout. »*

*C'est dans ce contexte difficile* que des représentants des organismes de recherche français (CNRS et CEA), britannique (CLRC) et suisse (Conseil des écoles polytechniques fédérales) viennent de signer un accord-cadre exprimant leur volonté de doter l'Europe, parallèlement à l'ESRF, d'une réelle puissance en matière de sources synchrotron de moindre taille. Avec le souci de renforcer les compétences industrielles de l'Europe dans ce domaine en rationalisant les standards, en développant des lignes communes de composants, en mettant en place une complémentarité des lignes de lumière de ces machines. Claude Allègre sera-t-il sensible à ces efforts ?

***Jean-François Augereau***






# L'Alfa Romeo 156 confortablement élue « voiture de l'année 1998 »

**CELA** aurait pu être une allemande. Ce sera une italienne. La Mercedes classe A ayant déclaré forfait pour cause de fabrication suspendue jusqu'en février, afin de parfaire son comportement routier, l'Alfa Romeo 156 a été confortablement élue *« voiture de l'année 1998 »* par un jury de 56 journalistes appartenant à 21 pays, réunis chaque année depuis 1964 par sept publications européennes, dont *L'Equipe*.

L'Alfa, qui succède à la Renault Scenic au palmarès, l'a emporté haut la main (454 points) devant la Volkswagen Golf (266 points) et l'Audi A6 (265 points). La « voiture de l'année » est l'un des plus beaux modèles apparus depuis longtemps (*Le Monde* daté 12-13 octobre). La 156 consacre le renouveau d'une marque qui, pour avoir trop longtemps négligé l'exigence d'originalité que lui imposait son passé et ignoré les impératifs de qualité de fabrication, était assez mal en point. Berline de taille moyenne conçue par Walter De Silva, designer de la firme milanaise filiale du groupe Fiat, la 156 renoue avec le style italien. Bien motorisée, elle affiche un comportement routier très sain et une finition plus soignée que ses devancières. C'est la première fois qu'une Alfa décroche ce prix, remporté à sept reprises par Fiat.

Néanmoins, l'ombre de la Mercedes classe A plane sur ce plébiscite. En novembre, lors de la première sélection, la petite allemande – originale avec sa conception installant une partie du moteur « en sandwich » sous l'habitacle – était arrivée en tête des voitures sélectionnées. Mais sa mésaventure – elle s'est renversée, fin octobre, lors du test dit de l'« évitement de l'élan » (deux virages en épingle à cheveu négociés à 60 km/h, coup sur coup et sans freiner), organisé sur une piste d'aérodrome par des journalistes suédois – a ruiné ses chances.

Rédactrice au journal suédois *Vi Biligäre*, la vice-présidente du jury de la « voiture de l'année » et organisatrice du vote en 1997, Marianne Sterner, a immédiatement sonné le tocsin. Elle a prévenu tous les membres du jury de la défaillance de la Mercedes et, avec le soutien de confrères suédois et allemands, leur a également adressé quelques clichés montrant la classe A en mauvaise posture, accompagnés de commentaires circonstanciés. Un peu plus tard, la journaliste a envoyé à ses collègues une autre missive précisant qu'elle ne réclamait pas le retrait de la voiture de la liste des candidats. Malgré les arguments de Mercedes, invoquant notamment le rôle joué par les pneumatiques dans la glissade, les chances de la classe A, qui termine malgré tout quatrième, avaient été anéanties.

*Jean-Michel Normand*

# Les Chicago Bulls ne dominent plus le basket américain

## L'équipe qui a remporté cinq fois le championnat professionnel américain depuis le début de la décennie commence difficilement la saison. La plupart de ses vedettes et son entraîneur songent à la retraite

**Après avoir dominé le basket-ball américain pendant plusieurs années, les Bulls de Chicago ne parviennent plus à imposer leur marque sur le championnat professionnel de la NBA. Leur victoire (103-88), dimanche 23 novembre, face à Sacramento, où évolue le Français Olivier Saint-Jean, devenu récemment Tariq Abdul-Wahad, n'efface pas un début de saison très décevant, entaché notamment, la veille, par une défaite à domicile contre les Washington Wizards. Michael Jordan lui-même a perdu de son rayonnement et conserve à grand-peine sa place de meilleur marqueur. A trente-quatre ans, le roi des airs aspire à une retraite paisible. Il l'a en tout cas programmée dès la fin de la saison. Son départ pourrait coïncider avec ceux de l'entraîneur Phil Jackson, de Dennis Rodman et de Scottie Pippen, et ouvrir une ère délicate pour le club.**

ATLANTA
*correspondance*

Les saisons ne sont jamais très tendres avec Chicago. L'hiver y est mordant, l'été brûlant et le printemps souvent absent. Seul l'automne sait se montrer, parfois, assez courtois et même avenant. Une parenthèse climatique qui, cette année, ne suffit pas à faire oublier un « malheur » que la ville avait fini par croire impossible : le déclin du club de basket-ball des Chicago Bulls.

Depuis le début de l'actuel championnat de la NBA, Michael Jordan et les siens ne font plus deux pas sans trébucher. Ils sont rentrés bredouilles de leur premier match, le 31 octobre, un déplacement à Boston pourtant présumé reposant et sans danger. Et il ne se passe plus une semaine, depuis, sans l'annonce d'un nouvel incident de parcours.

A ce jour, les Chicago Bulls ont déjà rencontré cinq fois la défaite. L'an passé, ils avaient fêté Noël avec un passif de seulement trois échecs. Fréquemment dominés à l'extérieur (quatre matches perdus de rang – une première en quinze ans – et seulement deux victoires), ils ont en plus subi l'affront d'un revers dans leur propre salle, l'United Center, laissant les Washington Wizards quitter les lieux, au soir du 22 novembre, en emportant la caisse.

### DÉFICIT OFFENSIF

Plus grave : leur moyenne de points par match se traîne sans allure en queue du classement de la NBA. Les Bulls ne marquent plus. Ou trop peu. Un comble pour une équipe dont l'éternel maître à bord, Michael Jordan, a gagné ses titres de noblesse – et ses millions de dollars – en se montrant capable de collectionner les paniers dans toutes les positions et à peu près toutes les situations.

L'heure est grave, donc. Et si la panique n'a pas encore gagné Chicago, l'inquiétude s'est installée. D'autant plus que l'absence pour cause de blessure au pied gauche de Scottie Pippen (il a été opéré le 6 octobre), premier lieutenant de Michael Jordan, souvent avancée pour expliquer le morne comportement des Bulls, pourrait se transformer bientôt en départ définitif. *« Je ne reviendrai pas,* a-t-il récemment confié. *Je veux être vendu à Phoenix ou au Lakers. » « Je crois qu'il plaisante »,* a rassuré – à peine – l'entraîneur,Phil Jackson.

Quoi qu'il en soit, pour l'instant, la star adjointe assiste aux matchs de son équipe du bord du terrain, sans quitter son fort seyant costume civil. Les raisons de cette revendication ? *« C'est un des trois ou quatre meilleurs basketteurs du monde. Il a appartenu aux Dream Teams des Jeux olympiques de Barcelone et d'Atlanta,* explique-t-on, *mais il ne figure pas parmi les cinq joueurs les mieux payés des Bulls. Alors, à trente-deux ans... »*

Scottie Pippen absent du décor, la forteresse des Bulls ne semble plus effrayer personne dans le basket-ball américain. *« Désorganiser leur jeu est désormais chose facile,* expliquait Rod Strickland, le meneur des Washington Wizards. *Il suffit de mettre deux ou trois joueurs sur le dos de Jordan afin de l'empêcher de shooter. Sans Pippen à ses côtés, Michael se voit contraint de faire seul tout le travail. Il en est largement capable, mais sûrement pas tous les soirs. »* Signe des temps : sa moyenne personnelle, 27,3 points par match, n'a jamais été aussi basse. Et, fait unique, Michael Jordan a eu besoin de huit semaines pour se hisser au sommet du classement des meilleurs marqueurs de la NBA. Une place qu'il occupait habituellement, par le passé, dès le début du championnat.

### UN GROUPE VIEILLISSANT

Beaucoup reprennent volontiers à leur compte l'aveu formulé par Dennis Rodman un soir de défaite à Cleveland : *« Quelque chose nous manque. Et ce n'est pas seulement Pippen. »* Vainqueurs de cinq titres NBA au cours de ces sept dernières années, les Bulls semblent avoir perdu cet automne un soupçon d'enthousiasme. Leur moyenne d'âge, 30,3 ans, les place au deuxième rang des équipes les plus vieilles du championnat. Et l'habitude du succès a fini par étouffer les ardeurs des moins jeunes. *« Il n'est pas facile de se jeter à fond dans la bataille,* expliquait un ancien de l'équipe il y a peu, *en sachant que la fin de la saison verra la plupart d'entre nous quitter le navire. »* Phil Jackson, l'entraîneur, devrait le faire le premier. Michael Jordan a toujours affirmé qu'il le suivrait. Dennis Rodman mettra, lui aussi, son maillot au clou. Sans parler du départ (anticipé ?) de Scottie Pippen. En début de saison, tous se sont jurés de quitter la scène sur un dernier triomphe. Mais aucun n'imaginait sans doute que la tâche serait aussi ardue.

*Alain Mercier*

# Olivier Saint-Jean apprend la patience sur le banc de touche

ATLANTA
*correspondance*

*Il en avait l'intuition, Olivier Saint-Jean en a acquis aujourd'hui la certitude* : la première vertu à posséder pour quiconque fait, comme lui, ses débuts dans le basket professionnel américain n'a qu'un rapport très lointain avec la forme du ballon ou la hauteur du panier. *« La patience,* soupire-t-il doucement. *Il faut d'abord apprendre la patience. »*

Sélectionné dès la sortie de l'université par les Sacramento Kings, fin juin, « le » Français de la NBA ne connaît encore que très vaguement son nouvel univers. Il l'observe de loin, du banc de touche, en attendant le plus souvent en silence un hypothétique signe de la main de son entraîneur, le sévère Eddie Jordan. Un début timide. Mais un début tout de même.

Mis sur le flanc par une blessure à la cuisse au tout début de la saison, fin octobre, Olivier Saint-Jean a retardé en maudissant le ciel son entrée dans la place. Il en a finalement poussé la porte le 11 novembre, à l'occasion d'une rencontre jouée par les Sacramento Kings dans la salle des Miami Heat. Le premier match officiel d'un Français en NBA, donc. Un vrai moment d'Histoire, certifié par les livres mais passé presque inaperçu. Le débutant a passé dix minutes sur le terrain, il a tenté trois paniers et réussi un seul. Trop peu pour s'imposer. Et moins encore pour se faire remarquer.

### CHANGEMENT D'IDENTITÉ

Depuis, Olivier Saint-Jean a appris à connaître par cœur chaque recoin du banc de touche. Il joue peu, quatre minutes le 14 novembre à Atlanta, dix le 23 contre les Chicago Bulls, juste le temps de se faire mystifier par Michael Jordan. Un temps de jeu qui lui suffit le plus souvent à marquer un, voire deux paniers, et à démontrer une belle adresse au tir et un sens consommé du placement. Mais son nom, souvent prononcé avant le début de la saison comme l'une des possibles curiosités du championnat, a rapidement été oublié des conversations.

Lui-même a semblé s'attacher à soigneusement brouiller les pistes. Il a consacré la journée du 10 novembre, veille de ses débuts officiels en NBA, à rédiger un communiqué annonçant son changement d'identité. Le jeune homme se fait aujourd'hui appeler Tariq Abdul-Wahad : *« Je me suis converti à l'islam en novembre 1996. Et je souhaite être désormais reconnu partout comme un homme de foi. »* Aux Etats-Unis, la NBA a pris bonne note de sa volonté, précisé aux ignorants que Tariq signifiait « Etoile du matin » et Abdul-Wahad « Serviteur de Dieu », puis elle a rayé le nom d'Olivier Saint-Jean de leurs registres.

*A. M.*

# L'équipe de France de rugby à l'exact envers des All Blacks

**LES TEST-MATCHES** disputés samedi 22 novembre n'ont été que la confirmation d'un fait patent : depuis l'avènement du professionnalisme, l'hémisphère Sud domine le rugby mondial. L'addition des scores de Paris, Manchester et Edimbourg où l'Afrique du Sud, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ont affronté la France (52-10), l'Angleterre (25-8) et l'Ecosse (37-8) donne ce résultat : 114-26.

**ANALYSE**

**Les Bleus ont manqué de polyvalence mais surtout de combativité**

On aurait pourtant tort de parler collectivement des équipes des antipodes. Incontestablement, les All Blacks sont au-dessus du lot. A Old Trafford, les Anglais se sont bien appliqués à détruire le jeu des Néo-Zélandais. Cela faisait longtemps qu'on n'avait limité les Blacks à seulement 25 points. Nul doute que, lorsqu'ils rencontreront le XV anglais à Twickenham dans quinze jours, ils auront à cœur d'effacer le souvenir de cette journée frustrante contre une équipe anglaise courageuse mais qui manquait de direction.

*Je considère les Néo-Zélandais* comme quasiment imbattables tout simplement parce que leurs trois-quarts jouent comme des avants et leurs avants comme des trois-quarts. Au point de chute, la nécessité urgente de maîtriser et recycler le ballon est telle que, sans se soucier d'un rôle dicté *par le numéro qu'il a dans le dos*, le All Black le plus proche du ballon s'y précipite, comme un papillon est attiré par la lumière. En tous cas, inéluctablement, le ballon est regagné pour lancer une nouvelle vague offensive. L'entraîneur néo-zélandais John Hart a poussé à un tel point cette polyvalence chez des joueurs individuellement dotés d'un flair et de qualités athlétiques exceptionnelles, qu'à mon avis, l'équipe actuelle des All Blacks est la meilleure que jamais vue. Et être meilleure que celle qui a gagné la première Coupe du Monde en 1987 est un exploit.

Lors des adieux *rugbystique* au Parc des Princes, les Springboks ont cependant montré qu'ils ne comptent pas abandonner leur titre de champions du monde sans se battre. En quelques mois, leur entraîneur Nick Mallett a donné à cette équipe sud-africaine une nouvelle direction et *une détermination d'acier. Reste* à savoir s'ils ont fait le match de leur vie samedi ou si les Francais étaient très mauvais. Sans doute une combinaison du meilleur chez les uns et du pire chez les autres s'est-elle produite. En tout cas, l'entraineur Jean-Claude Skrela doit être soulagé que les Blacks ne s'arrêtent pas à Paris avant de rentrer chez eux pour les vacances estivales.

### SALES BESOGNES

Il manque exactement aux Français ce qui permet aux Néo-Zélandais d'être au-dessus des autres. Soit les avants français ne *sont pas capables d'attraper le* ballon, soit ils jouent avec une seule option : aller percuter l'adversaire. Ce n'est pas comme cela que l'on absorbe une défense. Et lorsque les Français arrivent à sortir le ballon du regroupement, ils se trouvent toujours face à davantage de maillots en défense *qu'en attaque. Quant aux* trois-quarts, ils semblent n'avoir aucune envie de participer aux sales mais nécessaires besognes. Même avec une conquête de qualité et une situation évidente de surnombre, les Français ont oublié que de courir droit sur l'adversaire et de faire travailler le ballon est une solution pour exploiter l'avantage numérique.

Peut-être le plus désolant pour Jean-Claude Skrela est-il le manque apparent d'esprit combatif dans son équipe. Si le dernier match au Parc des Princes n'est pas suffisant pour lui redonner du feu dans les tripes, c'est à désespérer. A *l'heure qu'il est*, la meilleure solution pour lui serait de sélectionner toute l'équipe de Toulouse, de Brive ou de Pau. Il n'aura peut-être pas les meilleurs individus du pays, mais il aura certainement un meilleur élan collectif et plus de combativité pour défendre la patrie.

*Nick Farr-Jones*

★ **Nick Farr-Jones était le capitaine de l'équipe d'Australie championne du monde en 1991.**

# Des mots pour le dire

## Belles-lettres et plats bien mijotés



TABLE et littérature ont toujours fait bon ménage. Tôt ou tard, l'écrivain doit manger. Il faut une âme d'acier, ou un appétit d'une ingrate frigidité, pour résister à la tentation de poser ses personnages les coudes sur la nappe, eux qu'on glisse si facilement sous les draps. Avec la peinture, mais cernant de plus près le goût des hauts mystères qui fleurissent au paradis des gastronomes, les mots donnent leur plein emploi quand ils s'échauffent aux fumets des fourneaux. Ils croustillent, hument, salivent, tranchent, partagent. Des convives épatants.

Les rassemblements de bonnes feuilles consacrés aux émotions culinaires de lettrés français abondent. Il y a là comme une fierté nationale et la marque d'une bonne volonté qui ne s'offusquera jamais de mettre son talent au service d'une grande cause ; le littérateur, scribe averti de tout ce qui se mijote dans le savoir ou le devoir. Voici donc, une nouvelle fois, une galerie de notations et d'observations goûteuses de quelques-uns des locataires de notre panthéon majuscule, ici appliqué à un exercice de circonstance, puisqu'il s'agit d'un agenda dédié à la nouvelle année qui rôde, agenda dit *« des Lettres gourmandes »*.

Assurément un facétieux et savant travail d'éditeur, que l'on aurait envie d'offrir à quelqu'un qui ne détesterait pas y coucher votre nom le plus souvent possible en vous faisant partager les plats et les brèves histoires qui y sont proposés. Commençons par la fin ; c'est du sucré, disons du sucré plutôt salé. Sade, qui a table ouverte à la Bastille, commande à sa femme, en date du 9 mai 1779, un gâteau glacé au chocolat. Il le veut *« noir en dedans comme le cul du diable l'est à force de fumée »*. Le revoilà en novembre 1787, toujours dans sa maison d'arrêt habituelle, quémandant à l'obligeante épouse un pâté de thon au gras, à acheter chez un vrai pâtissier, pas au Magasin de Provence. J'y tiens. Fringale urgente d'embastillé.

A chacune des doubles pages qui cernent les semaines et l'auteur cité, des anecdotes. Pour fin décembre, celle-ci, très drôle. Henri III est invité par le cardinal de Birague à une collation où l'on étrenne un service en faïence de plusieurs centaines de pièces. Intimidés et rendus maladroits par cette nouvelle façon de servir les petits fours, les employés à la plonge ne prendront qu'un minimum de temps pour tout fracasser. La vaisselle fine faisait son entrée *dans le monde le balai à la main.*

### PRENDRE LA JUSTE MESURE

Mais plus sérieux : Colette, encore elle, toujours elle, quand il s'agit de prendre la juste mesure de ce qui fait frissonner le chaudron français. On retiendra cette phrase, à calligraphier cent fois sur nos cahiers de vieux écoliers : *« Quel ancêtre me légua, à travers des parents si frugaux, cette sorte de religion du lapin sauté, du gigot à l'ail, de l'œuf mollet au vin rouge, le tout servi entre des murs de grange nappés de draps écrus où la rose rouge de juin, épinglée, resplendissait ? »* In *La Maison de Claudine.* Et in the terroir, restons-y, avec Pagnol et son saladier solaire, qui, lors d'une excursion chez une parente logeant à bonne distance de marcheur, nous embarque dans un pilaf de moules au riz safrané, suivi d'un poulet de grain rôti à la broche, avec champignons grillés sur une braise de sarments. Calissons d'Aix en dessert et crème de cacao pour la garrigue de retour. Une Provence en grande émotion.

Rien à faire, quand ils s'y mettent, ils sont forts. Voici Mallarmé prévenant son monde de la recette d'un poulet à la créole : *« Aujourd'hui, il s'agissait aussi d'ajouter à l'antique solennité familière du réveillon quelque chose comme d'étranger et de moderne. »* C'est déjà bon. Il va plus loin en *précisant le rôle des principaux* actionnaires du plat, leur ordre d'arrivée en scène, la manière de leur donner confiance et le final que personne ne doit craindre. A entreprendre immédiatement. Il n'y a pas de souffrance d'écriture en cuisine, il n'y a que de l'enthousiasme.

Brillat-Savarin : *« La table est le seul endroit où l'on ne s'ennuie pas pendant la première heure. »* Sûrement l'avis des Goncourt, grands consommateurs de dîners en ville ; deux curieux de naissance, perpétuellement intrigués par tout ce qui bouge autour d'eux, et même de ce qui s'agite dans l'assiette. Les voilà devant leur premier repas japonais, circonspects, attentifs, pas vraiment emballés, mais très pertinents : *« ... une cuisine très civilisée, très travailleuse, du suc et de l'essence des aliments et dont les produits donnent aux papilles un tas de petites sensations délicates, complexes et fugitives. »* Comment mieux le dire ?

22 décembre 1900, l'Exposition universelle reçoit. Près de 23 000 maires attaquent le filet de bœuf en Bellevue. Sept kilomètres de tables, 3 600 serveurs. Entre les tentes, on circule en automobile, les maîtres d'hôtel font le service à *bicyclette. Le président Loubet est* content. Pas moins que les clients de maître Jourdain, solides ruraux, *« toute l'aristocratie de la charrue »*, saisis sous la plume de Maupassant, dans cette auberge où sur les broches, dans une même ivresse de viandes rôties, tournent des pigeons, des poulets et des gigots. *« Une délectable odeur s'envolait de l'âtre, allumait les gaietés, mouillait les bouches. »* Un agenda à ne pas compulser le ventre creux.

*Jean-Pierre Quélin*

★ *L'Agenda des Lettres gourmandes 1998*, de Raymonde Branger, photographies de Jean-Pierre Lagiewski, Stock, 140 F.

## *La poutargue*

*« Poutargue » ou « boutargue », que faut-il* dire ? Au nord de la Loire, le dilemme n'a rien de cruel, puisque la majorité des personnes interrogées ignorent totalement l'existence de ce produit. Le *Larousse gastronomique*, au gré de ses diverses éditions (1938, 1984, 1996) tangue de l'une à l'autre des orthographes, mais reste ancré à la même définition : *« Œufs de mulet salés séchés et pressés, la poutargue se présente sous forme de saucisses aplaties. »* Alors que le mulet est un poisson bon marché dont le prix à la criée dépasse rarement les 7 F au kilo, la poutargue est une denrée de luxe qui se vend cent fois plus cher au public. On la déguste à l'apéritif ou en guise de hors-d'œuvre, découpée en tranches fines et parfois servie sur des toasts.

Le nom est-il d'origine arabe ou provençale ? Les lexicologues s'accordent en tout cas pour faire du bassin méditerranéen, toutes rives confondues, le lieu de naissance et de consommation *privilégié de ce mets délicat.* Un ouvrage sur les pêcheurs côtiers publié à la fin du siècle dernier raconte comment les habitants de Martignes accompagnaient leur café au lait matinal de force tartines de poutargue.

Depuis qu'elle est devenue un produit de luxe, les habitants du *Midi y ont renoncé à* l'heure du réveil mais continuent d'en servir dans les grandes occasions, notamment au moment des fêtes de fin d'année. Les enfants du pays apprécient les toasts de poutargue.

Si quelques centaines de kilos de ce met sont encore fabriquées chaque année en France à partir des mulets pêchés dans les Bouches-du-Rhône ou dans les environs de Bastia, l'essentiel est aujourd'hui importé d'Atlantique.

Elie Memmi n'est pas seulement un ancien joueur de l'équipe de water-polo de Tunis, il est aussi *celui qui*, à la fin des années *60*, fut le premier à importer chez nous en grosse quantité les œufs de ce poisson. Après avoir travaillé avec l'Australie, puis la Floride, c'est aujourd'hui de Mauritanie qu'il fait venir sa *matière première. La saison de pêche a* commencé là-bas il y a quelques jours et durera jusqu'à la mi-janvier.

En caressant le ventre du poisson, l'homme d'expérience sait si la femelle est pleine. Si c'est le cas, après l'avoir incisé, il extrait d'un geste vif la double grappe longitudinale qui contient les œufs. Dans son laboratoire d'Ivry (Val-de-Marne), M. Memmi retravaille ensuite ces poches couleur de miel. Il les rince, les sale, les sèche selon ses propres méthodes. Elles perdent durant ces opérations un tiers de leur poids.

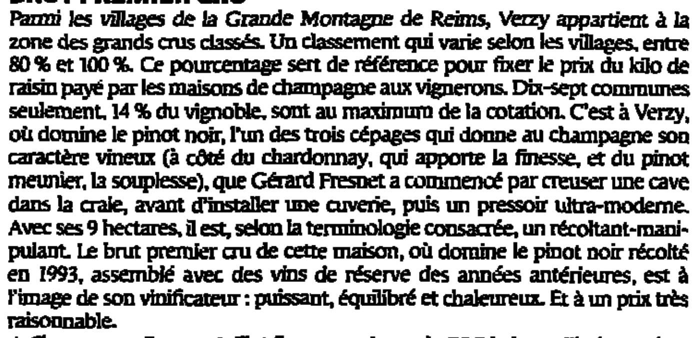
Enfin, pour assurer la conservation, il immerge la poutargue dans plusieurs bains successifs de cire chaude, en veillant à ce que cette couche soit fine : pas plus de 10 à 12 % du poids total. Les familles tunisiennes aiment offrir à l'apéritif des poutargues de 300 grammes et plus, car ces grosses pièces, très chères, sont un signe de réussite sociale. Il existe toutefois depuis peu dans les supermarchés des petits formats de 90 grammes parfaits pour une première expérience.

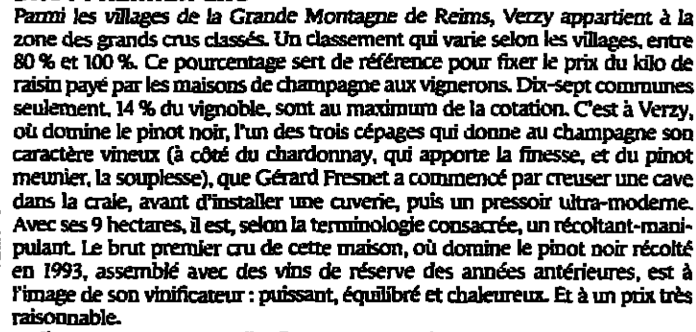
*Guillaume Crouzet*

★ *Poutargue Memmi, en vente à la boutique* Un saumon à Paris, 110, rue Monge, 75005 Paris. 650 F le kilo. Poutargue F. G. gastronomie, en vente notamment dans les magasins Auchan du sud de la France, 70 F environ les 90 grammes.

## BOUTEILLE

# Champagne





### FRESNET-JUILLET BRUT PREMIER CRU

*Parmi les villages de la Grande Montagne de Reims, Verzy appartient à la* zone des grands crus classés. Un classement qui varie selon les villages, entre 80 % et 100 %. Ce pourcentage sert de référence pour fixer le prix du kilo de raisin payé par les maisons de champagne aux vignerons. Dix-sept communes seulement, 14 % du vignoble, sont au maximum de la cotation. C'est à Verzy, où domine le pinot noir, l'un des trois cépages qui donne au champagne son caractère vineux (à côté du chardonnay, qui apporte la finesse, et du pinot meunier, la souplesse), que Gérard Fresnet a commencé par creuser une cave dans la craie, avant d'installer une cuverie, puis un pressoir ultra-moderne. Avec ses 9 hectares, il est, selon la terminologie consacrée, un récoltant-manipulant. Le brut premier cru de cette maison, où domine le pinot noir récolté en 1993, assemblé avec des vins de réserve des années antérieures, est à l'image de son vinificateur : puissant, équilibré et chaleureux. Et à un prix très raisonnable.

★ **Champagne Fresnet-Juillet (brut premier cru) : 76 F la bouteille (par caisse de six). Gérard Fresnet, 10, rue de Beaumont 51380 Verzy. Tél. : 03-26-97-93-40. Télécopie : 03-26-97-92-55.** ***Visite des caves.***

DESSINS DE DESCLOZEAUX

## TOQUES EN POINTE

# Bistrots

### AUBERGE DES SAINTS-PÈRES

■ Un jeune chef, Jean-Claude Cahagnet, avec beaucoup d'énergie puisée aux Trois Marches, chez Gérard Vié à Versailles, a rajeuni la carte précédente. Le gibier n'en finit pas de gigoter ici, c'est une tradition de la maison pour accompagner les trésors de la fabuleuse cave. Voici la grouse poêlée aux airelles et purée de marrons, qui le dispute au civet de marcassin sauce grand-veneur. Les viandes, toutes les viandes, sont de qualité, cœur de filet de bœuf, agneau au romarin, ou bien la marmite de canard désossée et farcie de légumes. Menu : 195 F. A la carte, compter 300 F.

★ **Aulnay-sous-Bois, 212, avenue Nonneville (93600). Tél. : 01-48-66-62-11. (Sortie autoroute A 3, Aulnay-centre). Fermé samedi midi, dimanche soir et lundi.**

### LE POUILLY REUILLY

■ Un décor de charme, hors barrières, dans une commune préservée, avec ses jardins. C'est intime, prêt pour le tournage d'un film d'époque, il ne manque que le commissaire Maigret. Lui aussi aurait trouvé le hareng misérabiliste. Comment une telle maison peut-elle servir cette approximation délavée ? Arrivent le perdreau aux choux, parfait, et le volnay, choisi par le maître d'hôtel, délicatement aromatique. L'entrecôte marchand de vin est honorable. On peut déguster l'andouillette et la tête de veau en entrée, puis le ris de veau aux morilles, ou bien le saucisson de pied de porc. A la carte, 230 à 250 F.

★ **Le Pré-Saint-Gervais. 68, rue André-Joineau (93310). Tél. : 01-48-45-14-59. Fermé samedi et dimanche.**

# Brasserie

### CHEZ ROUTIS

■ A l'ombre du métro aérien, c'est une brasserie ancienne, point trop grande, pas très reluisante, avec sa clientèle d'habitués, quelques spécialités du terroir affichées sur les ardoises : assiettes, salades, fromages, une série bande dessinée d'annonces à la gloire du saint-pourçain. Rien qui ne laisse entendre que l'on mitonne ici chaque jour quatre ou cinq bons petits plats. Voici la saucisse sèche et la tarte au cantal, un splendide civet de lièvre, ou bien le cardinal – c'est un poisson – au beurre d'agrumes. Desserts frais du jour et faits maison, tarte Tatin, tarte Bourdaloue. Le beaujolais, de rigueur en cette saison, de chez Henri Fessy. Pour l'ordinaire ? Un saint-pourçain, bien sûr ! Compter 150 F.

★ **Paris, 4, boulevard de Grenelle. 75015 Paris. Tél. : 01-45-77-00-01. Fermé le dimanche.**

# Gastronomie

### AU PRESSOIR

■ Que reste-t-il du style d'André Guillot ? Formé par un élève d'Escoffier, il fut d'abord le cuisinier de l'extravagant Raymond Roussel, avant de devenir l'un des plus passionnés des cuisiniers de son temps à l'Auberge du Vieux-Marly. Que reste-t-il de ses prouesses ? Le souvenir d'une technique éblouissante et la trace surtout, d'une sensibilité dans l'expression des saveurs, qu'il sut transmettre dans les années 70 à de jeunes cuisiniers comme Marc Meneau, Jean-Pierre Morot-Gaudry et Henri Seguin. Chez ce dernier, son image est encore féconde. Après trente années, Henri Seguin continue de bousculer les traditions avec une assiette de fruits de mer tièdes, remarquable, comme avec une simple salade mélangée aux saveurs canailles d'une oreille de porc confite. Et, dans le ris de veau aux noix et au lard ou l'escalope de foie gras chaud aux raisins, l'esprit du vieux maître demeure. A n'en pas douter aussi, dans la sauce « au miroir » du fameux lièvre à la royale, à base d'une réduction de gibier et d'un vin rouge puissant, liés au sang. Aux cuisiniers s'applique ainsi le propos de Viollet-le-Duc ; ils poursuivent ce que d'autres ont commencé avant eux, et entreprennent ce que d'autres achèveront à leur suite. Accueil et service impeccables. Grande cave. Menu dégustation : 400 F. A la carte, compter 450 F.

★ **Paris, 257, avenue Daumesnil (75012). Tél. : 01-43-44-38-21. Fermé samedi et dimanche. Voiturier.**

*Jean-Claude Ribaut*

هكذا من الاصل



# Pluies sur l'ouest et la Méditerranée

**LA ZONE DÉPRESSIONNAIRE** *persiste sur le proche* atlantique. Elle favorise, mercredi, sur les régions méditerranéennes un ciel couvert et pluvieux. Une nouvelle perturbation touchera la moitié ouest du pays.

**Bretagne, Pays-de-Loire, Basse-Normandie.** – Le temps s'annonce très nuageux avec quelques pluies faibles éparses. Le vent de sud-est sera faible et les températures assez douces, entre 10 et 12 degrés.

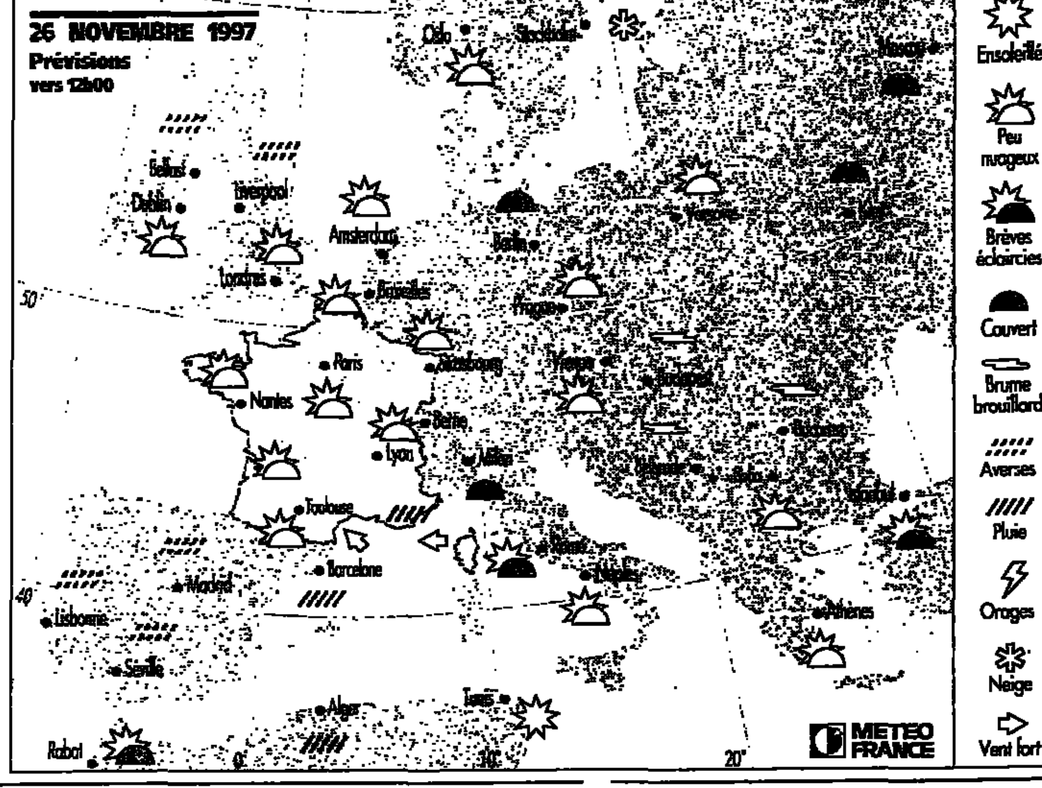
**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** – La grisaille matinale sera bien présente le matin malgré des trouées. Le ciel devrait être plus lumineux l'après-midi malgré des passages nuageux fréquents. Le thermomètre indiquera entre 6 et 10 degrés.

**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** – Par endroit la grisaille avec des nuages bas ou du brouillard persistera jusqu'en mi-journée tandis qu'ailleurs le ciel sera plus lumineux avec tout de même *des passages nuageux. Il fera as*sez frais entre 5 et 8 degrés l'après-midi.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** – Le ciel se couvre avec des précipitations faibles et éparses. Sur les Pyrénées il neigera au dessus de 1800 mètres. Les températures seront douces, entre 13 et 15 degrés.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** – Sur le Limousin, l'Auvergne et l'ouest de Rhône-Alpes, les nuages seront nombreux et donneront quelques pluies. Sur l'est de Rhône-Alpes, le temps sera sec et le ciel lumineux mais il y aura de fréquents passages nuageux.

***Languedoc-Roussillon*, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** – Le ciel restera gris toute la journée avec de la pluie. Sur le Languedoc les pluies pourront être modérées et l'orage pourra se faire entendre en Corse. Il fera doux, entre 12 et 16 degrés.




## LE CARNET DU VOYAGEUR

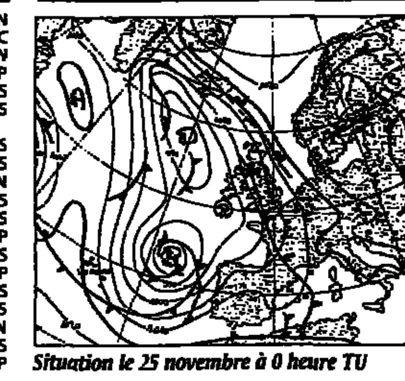
■ **AUSTRALIE.** La compagnie Air New Zealand offre la possibilité de découvrir sa classe affaires à un tarif inférieur à celui habituellement en vigueur. Paris-Los Angeles coûte 7 230 F A/R et Paris-Sydney 7 070 F l'aller simple, taxes non incluses. Soit un simple supplément de 1 100 F par secteur de vol. Les pré ou post acheminements vers Londres ou Francfort s'effectuent en classe économique. Pour bénéficier de ce surclassement, il faut réserver sa place avant le 31 décembre 1997 et partir avant le 31 janvier 1998. Renseignements au 01-43-80-30-10.

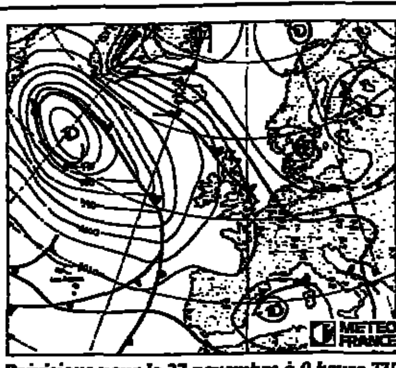
■ **HOTELLERIE.** Un robot informatisé baptisé « Pamela » permet à Novotel de tester le confort des lits de ses hôtels en Europe. Le résultat est affiché au dos de la porte de chaque chambre sous la forme d'une note allant de A à C, d'« excellent » à « critique ».

**PRÉVISIONS POUR LE 26 NOVEMBRE 1997**
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.




| | | |
|---|---|---|
| **FRANCE métropole** | | |
| AJACCIO | 9/17 | P |
| BIARRITZ | 9/15 | N |
| BORDEAUX | 6/15 | N |
| BOURGES | 5/11 | N |
| BREST | 5/10 | N |
| CAEN | 5/10 | N |
| CHERBOURG | 3/10 | N |
| CLERMONT-F. | 5/13 | N |
| DIJON | 3/7 | N |
| GRENOBLE | 2/10 | N |
| LILLE | 2/7 | N |
| LIMOGES | 7/12 | N |
| LYON | 4/10 | N |
| MARSEILLE | 9/14 | P |
| NANCY | 1/6 | N |
| NANTES | 5/11 | N |
| NICE | 8/15 | P |
| PARIS | 4/10 | N |
| PAU | 5/14 | N |
| PERPIGNAN | 10/15 | P |
| RENNES | 5/11 | N |
| ST-ETIENNE | 5/12 | N |
| STRASBOURG | 0/5 | N |
| TOULOUSE | 8/14 | N |
| TOURS | 5/12 | N |
| **FRANCE outre-mer** | | |
| CAYENNE | 23/31 | P |
| FORT-DE-FR. | 26/30 | N |
| NOUMEA | 23/29 | S |
| PAPEETE | 26/30 | P |
| POINTE-A-PIT. | 25/30 | N |
| ST-DENIS-RE. | 22/27 | C |
| **EUROPE** | | |
| AMSTERDAM | 2/5 | N |
| ATHENES | 12/15 | N |
| BARCELONE | 13/16 | P |
| BELFAST | 7/10 | P |
| BELGRADE | 5/10 | C |
| BERLIN | 0/1 | C |
| BERNE | 2/7 | N |
| BRUXELLES | 4/8 | N |
| BUCAREST | 3/6 | C |
| BUDAPEST | 2/4 | C |
| COPENHAGUE | -1/1 | N |
| DUBLIN | 7/11 | N |
| FRANCFORT | 2/5 | N |
| GENEVE | 4/9 | N |
| HELSINKI | -5/-3 | * |
| ISTANBUL | 9/12 | S |
| KIEV | 1/3 | C |
| LISBONNE | 13/16 | P |
| LIVERPOOL | 7/8 | P |
| LONDRES | 7/9 | N |
| LUXEMBOURG | 1/7 | N |
| MADRID | 8/13 | P |
| MILAN | 8/13 | C |
| MOSCOU | -4/-2 | C |
| MUNICH | -2/3 | N |
| NAPLES | 12/18 | N |
| OSLO | -7/-3 | N |
| PALMA DE M. | 11/17 | P |
| PRAGUE | -3/1 | N |
| ROME | 12/17 | S |
| SEVILLE | 12/17 | P |
| SOFIA | 3/7 | N |
| ST-PETERSB. | -4/-2 | * |
| STOCKHOLM | -5/0 | * |
| TENERIFE | 15/18 | S |
| VARSOVIE | -1/2 | N |
| VENISE | 8/12 | P |
| VIENNE | 3/4 | N |
| **AMÉRIQUES** | | |
| BRASILIA | 21/25 | P |
| BUENOS AIR. | 18/25 | P |
| CARACAS | 24/30 | S |
| CHICAGO | 1/10 | C |
| LIMA | 20/25 | N |
| LOS ANGELES | 13/18 | P |
| MEXICO | 10/19 | S |
| MONTREAL | -1/1 | C |
| NEW YORK | 5/10 | C |
| SAN FRANCIS. | 11/14 | P |
| SANTIAGO/CHI | 11/18 | P |
| TORONTO | 2/6 | C |
| WASHINGTON | 1/13 | C |
| **AFRIQUE** | | |
| ALGER | 13/19 | P |
| DAKAR | 25/30 | C |
| KINSHASA | 21/29 | P |
| LE CAIRE | 15/22 | N |
| MARRAKECH | 12/18 | C |
| NAIROBI | 14/21 | N |
| PRETORIA | 15/21 | P |
| RABAT | 14/18 | S |
| TUNIS | 12/19 | S |
| **ASIE-OCÉANIE** | | |
| BANGKOK | 25/34 | S |
| BOMBAY | 21/32 | S |
| DJAKARTA | 26/31 | N |
| DUBAI | 18/26 | S |
| HANOI | 22/30 | S |
| HONGKONG | 22/26 | P |
| JERUSALEM | 14/22 | S |
| NEW DEHLI | 15/23 | P |
| PEKIN | -4/1 | S |
| SEOUL | 5/14 | S |
| SINGAPOUR | 26/30 | N |
| SYDNEY | 21/31 | S |
| TOKYO | 11/21 | P |


*Situation le 25 novembre à 0 heure TU*



*Prévisions pour le 27 novembre à 0 heure TU*

PRATIQUE

# La caution se donne dans l'insouciance, mais s'exécute dans la souffrance

**CELUI** qui a besoin d'une caution présente souvent sa requête de manière anodine. « *J'ai un petit service à te demander*, dit Sonia à son ami Joël. *Je suis en train d'acheter un studio pour faire un placement. C'est une simple formalité, juste une signature à donner. Pourrais-tu te porter caution pour moi ?* » Joël est prêt à rendre tous les services qu'elle veut à Sonia. Mais, dessinateur-illustratreur indépendant, il est lui-même en situation précaire : ses revenus fluctuants descendent parfois au-dessous du SMIC. Avant de se décider, il a voulu en savoir plus.

Il a découvert que la caution est un engagement important qui *oblige à se substituer à l'emprunteur* en cas de défaillance. Il y en a deux sortes : la caution « simple », et la caution « solidaire ». Dans le premier cas, le créancier (banque, organisme de crédit ou propriétaire, s'il s'agit d'une location) poursuivra d'abord le débiteur qui n'a pas payé, avant de se tourner vers ce*lui qui donne son cautionnement.* Mais si la caution est « solidaire », le créancier réclamera immédiatement les sommes impayées à la personne qui s'est portée caution, même si le débiteur est solvable, car cette formule entraîne automatiquement la « *renonciation au bénéfice de discussion* ». C'est donc seulement après avoir payé que l'on pourra se retourner vers le débiteur et le poursuivre en justice.

En principe, pour les prêts im*mobiliers et à la consommation,* l'organisme de crédit doit se préoccuper de la solvabilité de celui qui se porte caution et refuser un candidat dont les revenus seraient trop faibles par rapport à la somme garantie. Généralement, le créancier prend en compte les propriétés foncières de la caution (article 2 018 du code civil). La *Cour de cassation a annulé le cau*tionnement de deux personnes qui s'étaient portées garantes d'un prêt de 137 149,08 francs, alors que leurs revenus mensuels s'élevaient à 6 830 et 4 730 francs (22 octobre 1996).

Une fois que l'on a signé l'acte, on ne pourra pas revenir en arrière. Le seul cas où il est possible de *résilier unilatéralement* concerne un engagement indéterminé, par exemple, un prêt immobilier pour lequel la banque n'aurait pas fixé le terme du remboursement, ou dans le cas d'un bail renouvelable tacitement, et qui arrive à expiration.

Joël fait toute confiance à Sonia, qui est sérieuse et de bonne foi. Mais elle compte financer le crédit de son nouvel appartement avec le montant des loyers. Or que se passerait-t-il si son loca*taire se révélait indélicat*, ou simplement insolvable en cas de chômage, par exemple ? « *Sonia risque de ne plus pouvoir payer, et ce serait à moi d'acquitter sa dette* », résume Joël.

Dès qu'il y a défaillance du débiteur, l'établissement de crédit doit en informer la caution. S'il omet de le faire, l'intéressé pourra refuser d'acquitter les pénalités ou intérêts de retard, entre la date du premier incident de paiement et celle à laquelle il a été dûment informé (article L. 313-9 du code civil). D'autre part, celui qui se porte caution bénéficie de tous les droits du débiteur pricipal, car le contrat de caution est un « *contrat accessoire* » : avant de payer, il pourra donc rechercher, par exemple, s'il n'y a pas eu remise de dette ou changement de créancier. Dans ce dernier cas, la caution tombe d'elle-même, à condition que le contrat soit suffisamment précis sur ce point.

Il doit stipuler non seulement le détail des sommes pour lesquelles on s'engage, libellées en chiffres et en lettres, mais aussi la durée (par exemple, celle du remboursement d'un prêt, ou la date de fin de bail). Il doit comporter le nom du débiteur et surtout celui du créancier. Ce contrat peut fixer des limites ; il est ainsi possible de s'engager pour le loyer, mais pas pour les charges. Enfin, il faut demander un exemplaire du contrat, non seulement pour pouvoir en vérifier tous les termes en cas de défaillance, mais aussi pour qu'il reste une trace.

En effet, en cas de décès de celui qui se porte caution, le cautionnement passe d'office à ses héritiers, qui seront contraints de prendre le relais... ou de renoncer à la *succession si les dettes sont* trop importantes. Pour Joël, c'en était trop. Au risque de se brouiller avec Sonia, il lui a refusé son aide. « *Bonne décision*, estime Jacques Benhamou, notaire à Paris. *Les banques ne veulent plus prendre le moindre risque pour l'argent de leurs clients et exigent systématiquement le cautionnement. Mais c'est à l'emprunteur de refuser, et de faire jouer la concurrence en s'adressant ailleurs.* »

***Michaëla Bobasch***

## *Les autres solutions*

Que faire si l'on ne trouve pas la caution exigée par son banquier ? *Les candidats à l'achat immobilier* peuvent recourir à l'hypothèque, ou s'adresser à un organisme spécialisé dans le cautionnement.

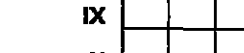
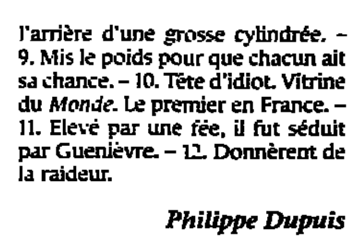
● **Hypothèque.** Elle présente l'inconvénient de ne tomber d'elle-même que deux ans après le remboursement de l'emprunt. Si on veut revendre avant ce délai, il faudra verser de 0,50 % à 1 % du *montant de la créance pour la* lever.

● **Organismes spécialisés.** Le client verse à un fonds de garantie une somme proportionnelle au montant du prêt, qu'il récupérera totalement ou partiellement, et *une commission de caution qui* restera acquise à l'organisme. Les tarifs varient selon les sociétés. La Socami (274, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris) qui travaille exclusivement avec le réseau des Banques populaires demande 1,50 % du montant du prêt, remboursables intégralement dans l'année suivant l'expiration du *cautionnement, et 0,75 % de frais* de gestion, soit 3 000 francs pour cautionner un montant de 400 000 francs.
Crédit logement (50, boulevard de Sébastopol, 75002 Paris ; tél : 01-44-61-61-61). S'il y a un Plan d'épargne logement (PEL), 1,50 % récupérables à 70 % et 0,50 % à titre d'honoraires. Coût : 3 800 francs pour un montant de 400 000 francs. Pour un prêt classique, tarif dégressif en fonction du montant du prêt, et commission fixée au minimum à 500 francs et au maximum à 3 000 francs. Pour 400 000 francs *sur douze ans : 6 800 francs versés* au fonds de garantie, dont 5 100 récupérables, et 2 000 de commission. Coût du cautionnement : 3 700 francs.

## MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97262



**HORIZONTALEMENT**

I. Amateur de fruits mûrs. – II. Vous fait passer au rouge. Le premier sur la ligne de départ. – III. Met fin aux recherches. Le neptunium. – IV. Apporta des reflets. Titre pour un dictateur. – V. L'aluminium. Calment bien des maux quotidiens. – VI. Rejetai d'un seul bloc. Forme d'égalité. – VII. Vendue ou donnée. Premier président de la République du Gabon. Donne de la fièvre. – VIII. Fait partie du Centre. Il faut bien la rouler avant de la mettre au four. – IX. M'attaquai aux sommets. Inspire la bonne humeur. – X. N'a plus cours, mais il ne faut pas en manquer. Ses coups ont marqué notre enfance.

**VERTICALEMENT**

1. Interrogations de la terre pour préparer l'avenir. – 2. Accident de la circulation. La moitié de tout. – 3. Sorti du four. Salut final. – 4. Supprimeraient de la liste. – 5. Beaucoup trop petit pour Fidel. Boule batave. – 6. De bonne heure. Pour faire le tour. Vallée fluviale. – 7. Nous entraîne dans le délire. – 8. Du suc épais comme du miel. A l'arrière d'une grosse cylindrée. – 9. Mis le poids pour que chacun ait sa chance. – 10. Tête d'idiot. Vitrine du *Monde*. Le premier en France. – 11. Elevé par une fée, il fut séduit par Guenièvre. – 12. Donnèrent de la raideur.

***Philippe Dupuis***

**SOLUTION DU N° 97261**

**HORIZONTALEMENT**

I. Taille-crayon. – II. Eclaireur. Nu. – III. Le. Obélisque. – IV. Eponymes. Use. – V. Ohé ! Ei. Suai. – VI. Laïc. Siégiez. – VII. Ollé ! Talc. Ne. – VIII. Gélule. Uns. – IX. Etes. Effet. – X. Entas. Osmose.

**VERTICALEMENT**

1. Téléologie. – 2. Acéphale. – 3. II. Œillet. – 4. Laon. Ceuta. – 5. Libye. Les. – 6. Erémistes. – 7. Celé. Ia. – 8. Ruisselles. – 9. Ars. UGC. FM. – 10. Quai. UFO. – 11. Onusiennes. – 12. Nuée. Zeste.

## SCRABBLE® PROBLÈME N° 45

# A la recherche du sixième mot

**1. Vous avez tiré D E E F I I N.**

a) Trouvez et placez un mot de sept lettres.

b) Avec ce même tirage, trouvez un mot de huit lettres en le complétant avec une lettre appartenant à l'un des mots placés sur la grille. Trouvez un neuf-lettres en le complétant avec deux lettres appartenant à deux des mots placés sur la grille.

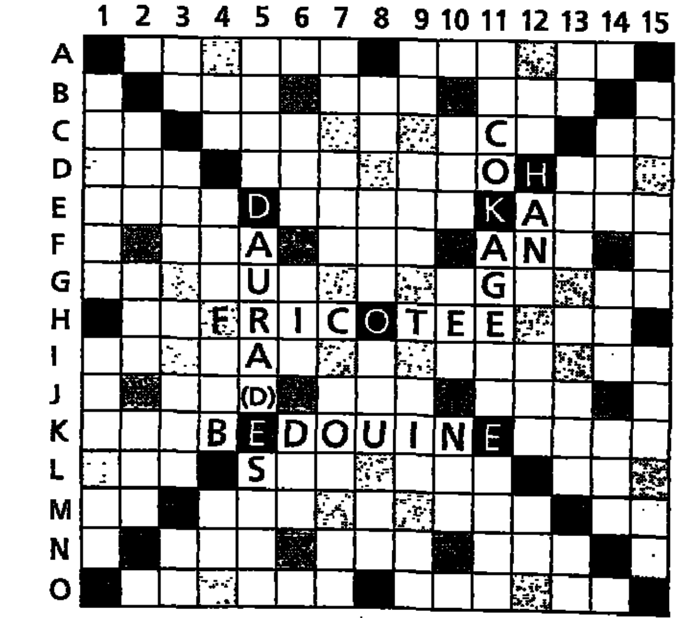
*N.B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.*

**2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.**

c) Premier tirage : A B E O S T X. Trouvez un sept-lettres.

d) Deuxième tirage : C E E G R Q U. Trouvez un sept-lettres.

**Solutions dans *Le Monde* du 3 décembre.**




**Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 19 novembre.**

*Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.*

a) COMETES.

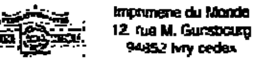
b) MOCHETES, E 8, 64 – COMPTEES, 4 E, 76, ou les anagrammes ESCOMPTE et COMPETES – COMTESSE, K 5, 72 – ESCAMOTE, F 8, 69, ou l'anagramme ECOTAMES – TELECOMS, 9 F, 64 – COSTUMEE, 8 D, 64.

c) FRICOTE.

d) COKAGE, *transformation du pétrole en coke* – GECKO.

***Michel Charlemagne***

*Le Monde* est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

*Le Monde* PUBLICITE
*Président-directeur général :* Dominique Alduy
*Vice-président* : Gérard Morax
*Directeur général* : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE



**CHANSON** Barbara est morte dans la nuit du lundi 24 au mardi 25 novembre à l'Hôpital américain de Paris (Neuilly-sur-Seine), à l'âge de soixante-sept ans. Elle y avait été transportée la nuit précédente après avoir été victime d'un accident toxico-respiratoire à Précy-sur-Marne (Seine-et-Marne), où elle habitait depuis une vingtaine d'années.

● DEPUIS LES ANNÉES 60, elle était l'une des grandes figures de la chanson française. Elle était passée de L'Ecluse, ancien bistrot parisien de mariniers, aux plus grandes salles, notamment Bobino et l'Olympia.

● A PARTIR du milieu des années 70, Barbara retient un nouveau public souvent composé de fans absolus. A chaque concert elle leur rechante *« ma plus belle histoire d'amour c'est vous »*, les prend symboliquement dans ses bras, tandis qu'ils allument leurs briquets et la tiennent pour une sorte d'icône.

# Barbara, la fin d'une grande histoire d'amour

## La chanteuse est morte à l'Hôpital américain de Paris (Neuilly-sur-Seine), dans la nuit du lundi 24 au mardi 25 novembre. Agée de soixante-sept ans, elle avait débuté au milieu des années 50 sur les scènes de cabaret

**ON LA REVOIT**, longue, noire, sublimement coulée dans une robe sans doute imaginée par les terribles muses de la chanson, créatures de la lumière et de l'ombre... Barbara est morte dans la nuit de lundi 24 à mardi 25 novembre à l'hôpital américain de Paris (Neuilly-sur-Seine). Elle était âgée de soixante-sept ans. Née le 9 juin 1930, à Paris, Monique Serf avait commencé sa carrière de musicienne au Conservatoire de Paris, apprenant le piano et le chant. Mais Barbara est anticonformiste. Elle quitte l'académisme pour les arrière-salles. Fille d'un père qui mourut à Nantes en 1949, *« sans un adieu sans un je t'aime »* au *« 25, rue de La-Grange-aux-Loups »*, petite fille d'une grand-mère russe qui cuisinait la carpe farcie, Barbara est acquise à l'errance.

La jeune fille mince aux cheveux coupés à la garçonne se nourrit de Piaf, de Fréhel, de Marie Dubas. En 1949, elle rencontre Jean Wiener, qui l'incite à passer une audition à La Fontaine des Quatre-Saisons, le cabaret que dirige Pierre Prévert. La programmation de l'année est déjà faite, mais le patron lui offre un emploi de plongeuse. Un an durant, elle lavera les verres du Tout-Paris. Elle observe : Boris Vian se produit dans le cabaret des frères Prévert, avec Louis Crolla et Louis Bessières. Il y a aussi Mouloudji. Elle n'y chantera jamais, mais elle y attrape le virus du cabaret. En 1950, elle part pour Bruxelles, où elle restera deux ans. Dans une vieille maison d'un quartier excentré de Bruxelles, ses amis peintres et écrivains lui installent un piano pour qu'elle puisse chanter devant un public d'amis et d'étudiants de passage.

Bientôt, elle ouvre un cabaret-théâtre au fond d'une friture. Barbara réalise ainsi du fond d'un bar enfumé la jonction du grand music-hall et de la future chanson rive gauche. Elle est d'abord une sublime interprète. A son répertoire figurent quelques perles de la chanson réaliste, des pièces comiques : *Le Fiacre* et *Maîtresse d'acteur*, de Léon Xanroff, *Les Amis de Monsieur*, de Fragson... En 1952, elle est embauchée pour huit jours à L'Ecluse à Paris. Elle chante Léo Ferré, Pierre Mac Orlan et les premières chansons de Brassens. Son premier 45 tours est enregistré à Bruxelles, en 1957 : *Mon pote le Gitan*, de Jacques Verrières, côtoie *L'Œillet blanc*, de Brigitte Sabouraud, qui codirige L'Ecluse, un ancien bistrot de mariniers, où Barbara s'installe dès lors pour six ans. Elle devient la « chanteuse de minuit », adulée par la soixantaine de privilégiés qui viennent l'écouter chaque soir quai des Grands-Augustins. En 1958, elle enregistre un 45 tours pour Pathé-Marconi, où figurent *L'Homme en habit*, de Pierre Delanoë et Domenico Modugno et *Les Boutons dorés*, de Jacques Datin et Maurice Vidalin. *« L'école du cabaret*, dira-t-elle, *est une école très difficile. Le public est très près de vous, il pénètre toutes vos émotions. »*

### L'OLYMPIA EN 1969

En 1959, Barbara fait ses premiers pas d'auteur-compositeur. Elle écrit *Dis, quand reviendras-tu ?*, qui sortira en disque chez Odéon en 1962. Elle chante *Les Boutons dorés* au « Discorama » de Denise Glaser, et obtient l'année suivante un Grand Prix du disque en interprétant Georges Brassens. C'est en 1961 que Barbara affronte pour la première fois une grande salle, à Bobino, en première partie de Félix Marten. Elle interprète Brassens, Moustaki et Aznavour, mais aussi *Chapeau bas*, la première chanson dont elle avoue publiquement être l'auteur. En 1963, Denise Glaser fabrique une fausse pochette de disque pour présenter *Nantes*. Barbara écume les cabarets, La Villa d'Este, L'Amiral, le Théâtre des Capucines. Fin 1963, elle signe un contrat chez Philips. Son premier 33 tours s'intitule *Barbara chante Barbara*, où Michel Portal improvise dans *Pierre*. Invitée à chanter au Junges Theater de Göttingen pour deux représentations, elle y reste huit jours et compose *Göttingen*.

En 1964, elle est la vedette anglaise de Georges Brassens à Bobino, la salle qui la révèle au grand public. L'année suivante, elle y revient en vedette. Roland Dhordain, alors directeur de France-Inter, organise à cette occasion une journée Barbara, qui se termine par la retransmission en direct de son tour de chant. Les roses pleuvent sur la scène. A la suite de cela, elle écrit *Ma plus belle histoire d'amour, c'est vous*. 1967 est l'année des grandes tournées européennes, du Piccolo Teatro de Milan à Hambourg, où l'entraîne son producteur, Charley Marouani. Sa mère meurt : elle écrit *L'Enfance*, *Rémusat* et *Chanson pour une absente*. Elle rencontre Roland Romanelli à l'occasion d'une émission sur la danse orchestrée par Maurice Béjart. Leur collaboration durera quinze ans.



*Barbara en 1978 à l'Olympia, où elle restera près d'un mois.*

En 1969, elle donne son premier récital à l'Olympia – une occasion pour annoncer qu'elle quitte la scène pour toujours. Georges Moustaki vient y chanter *La Longue Dame brune* chaque soir. Le film *La Fiancée du pirate*, de Nelly Kaplan, renoue avec la facette comique de Barbara : elle y chante *Moi j'm'balance*. Au cinéma, on la retrouvera chantant *La Solitude* dans *Aussi loin que l'amour*, de Frédéric Rossif en 1971, ou jouant Léonie, la partenaire de Jacques Brel dans *Franz*, ou dans *Je suis né à Venise*, de Maurice Béjart en 1976.

En 1970, elle créé *Madame*, de Rémo Forlani, au Théâtre de la Renaissance : c'est un échec commercial, tout comme l'album qui en sort, arrangé par Jean-Claude Vannier. Elle enregistre *L'Aigle Noir*, qui marque un tournant dans sa carrière, l'orientant vers davantage de dramaturgie et d'effets musicaux. En 1973, année de parution de *La Louve*, orchestré par William Sheller et dont les textes ont été écrits par François Wertheimer, elle quitte Paris pour s'installer à Précy-sur-Marne : une vieille ferme, de la glycine, des pivoines, un tilleul, des bouleaux, des chats, des chiens, un piano.

### FANS ABSOLUS

Barbara tourne, passe par le Théâtre des Variétés, Bobino, s'arrête près d'un mois à l'Olympia en 1978. Loin de son profil de chanteuse intimiste, Barbara retient dès lors un nouveau public de fans absolus, qu'elle prend symboliquement dans ses bras à chaque concert. En 1981, c'est Pantin, l'énorme hippodrome de Pantin, où elle reste parfois des heures durant, prolongeant le spectacle pour une poignée de fans. Une rose à la main, elle y dédie *Regarde* au nouveau président de la République, François Mitterrand. En un mois, cent mille spectateurs viennent applaudir Barbara. En janvier 1986, elle créé *Lily Passion* avec Gérard Depardieu au Zénith. Puis viennent le Théâtre du Châtelet en 1987, où elle créé *Sid'amour à mort*, Mogador en 1990. Dès 1987, Barbara s'était engagée dans la lutte contre le sida. Elle partait en tournée avec des cartons de préservatifs à distribuer lors de ses concerts, elle visite les malades à l'hôpital, ouvre une ligne confidentielle pour répondre aux personnes en détresse nuit et jour. Sans caméra, sans micro, elle visite les prisons afin de parler aux gens touchés par le sida.

Son dernier récital fut, en 1993, pour le Châtelet. Malade, elle dut l'interrompre au bout de quelques jours. Saisie par le trac, toujours le trac, Barbara fonce, l'air buté, vers les spectateurs, comme si elle allait leur tomber dans les bras. *« C'est comme un désir amoureux*, disait-elle en scène. *On se dit : et s'il n'y avait plus de désir amoureux en face ? Et s'ils ne voulaient plus m'entendre ? »* A son répertoire, Barbara avait ajouté au Châtelet *Lily* de Pierre Perret, *« la plus belle chanson antiraciste »*. Au public, elle disait alors : *« Seuls vous et moi connaissons les sentiments extraordinaires qui nous unissent. C'est formidable la route que vous m'avez tracée. Il est vrai qu'à soixante-trois ans, vous m'avez laissée intacte, vous m'entendez, intacte. »*

*Véronique Mortaigne*

**★ Photographie de Patrick Ullmann, extraite de l'exposition « Mes années Olympia 1965-1962 », présentée à la FNAC Saint-Lazare, à Paris, jusqu'au 4 janvier 1998.**

## *L'adolescence éternelle*

**Quand elle chantait *Nantes* ou *Göttingen*, au début des années 60, ils n'étaient pas nés. Barbara, c'était la passion adolescente de leurs parents, qui se passaient et repassaient ses disques, après l'école. Il y en avait un tout blanc, sans photo, avec deux roses rouges photographiées à l'horizontale... Vingt ans plus tard, avec ou sans leurs parents, ils l'attendaient, l'ovationnaient debout, allumant leurs briquets pour qu'elle revienne leur dire *« ma plus belle histoire d'amour c'est vous »*. Elle leur chantait *Nantes*... et quelques chansons nouvelles, pas beaucoup, mais peu importe. Ils l'aimaient plus fanatiquement que leurs parents. Sans doute pour nier le temps qui avait passé, pour affirmer la permanence de ce qu'elle chante. Barbara parle à l'adolescence – et à ce qui reste en chacun d'adolescence –, ce moment de la vie où l'on berce son « mal de vivre » à coup de chansons tristes, qui « soignent le mal par le mal ».**

# Le mal de vivre

**AU MUSIC-HALL**, on la voit en première partie de Brassens. C'est la préhistoire. Elle entre en scène, on sait tout et on ne sait rien. Quelques notes manuscrites de Brassens dans le programme, pour présenter. Elle porte ce nom de Barbara et ce noir des artistes. Elle est au piano, femme, et se tient comme personne. Elle a cent ans d'avance, non : de décalage, avec les chanteuses de son temps. Et mille avec les hommes qui chantent. Elle vient d'autrefois, projetée devant. Les premières parties de Brassens ont ce sens. C'est lui qui les choisit. Force loufoque de Bobby Lapointe, drame ou fantaisie de splendeur noire avec Barbara... Sans rime ni raison, on l'associe, elle, à la *Barbara* de Prévert que dit à voix grave Montand. Il pleuvait sur Brest ce jour-là. On la voit comme un personnage très réel de la scène, de poème, de music-hall. Sa vie est là. Barbara : *« J'ai passé plus de temps à chanter que dans les bras d'un homme... »*

Elle chante Brassens, elle chante les autres, elle chante le répertoire, elle est interprète. Les mots ont si peu de gravité qu'ils viennent au centre. Ce qui ne changera jamais. On les entend de toutes les forces de l'écoute. Son disque de chansons de Brassens (1960) force le passage. L'ouvrage personnel vient après (Bobino, 1964). Ce sont des mots de nuit, d'amour, de solitude et de plaisir trouvé. Des noms de ville (*Nantes*) et des prénoms (*Pierre*). Les seize mesures de Michel Portal à l'alto sur *Le Mal de vivre* qu'on repasse cent fois...

*« C'est vrai, je ne fus pas sage/ Et j'ai tourné les pages/ Sans les lire, blanches/ Et plus rien dessus... »* Après, on oublie la suite, on s'y perd. Ce qui revient, c'est la rime (dessus/disparu) et l'air surtout, qui pousse les paroles à remonter comme un noyé, *« mais à travers leur image*, etc., *c'est votre image, c'était déjà vous/ Ma plus belle histoire d'amour, c'est vous »*. 68 marque un cap sans l'être. Elle y est et n'y est pas à la fois. Elle se tient debout là où elle est : *« Le mal de vivre/ Ça n'prévient pas quand ça arrive/ Ça vient de loin/ Ça s'est promené de rive en rive/ La gueule en coin/ Et puis un matin au réveil/ C'est presque rien... »* Vaille que vivre... Et tout ce qui s'ensuit. Les moments les plus crus. Cette impudeur de chanter jointe à l'inconséquence. Elle ne chante plus, se tait pour qu'on l'entende. Elle n'arrête jamais. Récitals imprévus dans les banlieues de villes noires : les salles, au bouche à oreille, sont combles. Elle parle au malheur comme personne n'aurait osé : *Si d'amour à mort*. (*Si d'aimer d'amour / C'est mourir d'aimer / Sont mourus d'amour / Sida Sidannés / Les damnés d'amour à mourir d'aimer / Ils sont morts d'amour / D'amour sidannés...* », les mots de Duras pour le dire de femme, ou de Louise Labbé, et finalement elle, elle seule, comme nuit, comme jour après nuit.

*Francis Marmande*

هكذا من الاصل



(Publicité)

هكذا من الأعمال



# L'exigence poétique d'Alain Ollivier

## Le Théâtre de la Bastille reprend « La Révolte », de Villiers de L'Isle-Adam

**NAÎTRE** au théâtre. Savoir que la vraie vie sera faite de cette matière si particulière. Peu de comédiens en ont une sensation aussi précise que le directeur du Studio-Théâtre d'Ivry, Alain Ollivier, qui vient de reprendre *La Révolte*, de Villiers de L'Isle-Adam, au Théâtre de la Bastille.

La scène se passe en Avignon au début des années 50, dans ce qui était alors le théâtre du collège des jésuites. Alain Ollivier le dit en passant le tranchant de sa main devant son visage : « *Quand la toile est descendue, ç'a été très net : pour la première fois, j'ai éprouvé la sensation d'être libre.* » Quel âge a-t-il ? Moins de quatorze ans. Le collégien aime se travestir et jouer, lire aussi, réciter Plaute et Sophocle. Sa quête ? Le secret du texte. En tout premier lieu chez Rimbaud : « *Ça m'intriguait de savoir comment ça se faisait, l'inspiration poétique.* » Ainsi le théâtre s'installe-t-il dans sa vie, au croisement de la liberté et du verbe.

Des impressions vives défilent ensuite. Celles d'Algérie en premier lieu. Il achève son lycée à Constantine, présente sa première mise en scène publique, tandis qu'au dehors des centaines d'Algériens sont parqués, bras levés, face à un contingent effrayé. Il découvre que l'histoire officielle ne s'écrit pas de la main du réel. L'été, il rentre en Avignon, se glisse au festival, dixième du nom. Muni d'une carte de figurant, il assiste à une répétition de *Meurtre dans la cathédrale* menée par « *la figure tutélaire* », Vilar. Sa première leçon de théâtre, « *un peu volée* ».

En 1958, il monte faire ses classes à Chaillot pour se découvrir tremblant, intimidé. Il y renforce le regard oblique, légèrement détaché, de celui qui n'a pas encore trouvé sa place. C'est en assistant aux *Nègres*, au Théâtre de Lutèce (mise en scène de Roger Blin), qu'il découvre sa voie. Genet, bien sûr, mais aussi « *un français inouï – le retour de la langue maternelle prononcée par des Africains et des Antillais, avec un gosier différent* ». C'est cela, ce que la langue peut faire du théâtre, qui le portera vers Claudel, dans « *l'association de Bossuet et de Rimbaud* ».

**« LE PAIN DE LA FOULE »**

Mais la rencontre, « *déterminante dans une formation* », est celle de Pierre Guyotat en 1963. Au contact du futur auteur de *Tombeau pour 500 000 soldats* (« *Quelqu'un dont la manifestation du génie était irréfutable* »), Alain Ollivier a la révélation de ce qu'est l'inspiration poétique : « *Une chose que je voulais voir et que j'ai vu là de façon concrète.* » Au cours de marches sans fin dans Paris, le romancier lui offre en partage ses éblouissements, sa pensée. Le mot reviendra souvent dans la bouche d'Alain Ollivier, qui cite Hugo : « *Le théâtre doit faire de la pensée le pain de la foule* », pour ajouter qu'il rencontre cette même exigence chez Artaud. Et chez Villiers.

Il lui faut attendre 1970, lorsqu'il joue *Homme pour homme* chez Sobel, pour que « *l'horizon se lève pour lui en tant qu'acteur* ». Il ne trouve pas pour autant sa place dans l'aire brechtienne, mais chez Hölderlin, dont il donnera *La Mort d'Empédocle* dix ans plus tard, « *la seule pièce qui mette en scène l'inspiration poétique* ». Il en tire quelques principes, nourris d'expérience : « *On est acteur ou metteur en scène parce qu'on ne sait pas lire. Les vrais lecteurs ne courent pas les rues. On découvre vite que c'est assez simple de jouer. Il y a un travail de l'imagination pour entrer dans une fiction. Mais les fictions les plus élevées sont celles qui ont trait à l'écrit. Là où la pensée est la plus élaborée, l'imagination est la plus sollicitée.* »


FLORE

*Alain Ollivier et Agnès Sourdillon dans « La Révolte ».*

**« LA PIÈCE, C'EST LA LANGUE »**

Dans cet esprit, il appelle à restituer à Lugné-Poe la place qui lui est due. Il rappelle ses créations d'Ibsen, de Strinberg, de Claudel, de Jarry. Il y puise sa filiation. Symbolisme, surréalisme : le théâtre public, selon lui, se serait tenu à l'écart de ce courant, non sans « *rater et Genet, et Beckett, et Ionesco* ». Il mentionne Charcot, Artaud et Lacan, et s'étonne : « *Dans les années 70,* Tel quel, *qui a beaucoup contribué à relire ces gens-là, n'a pas touché la vie théâtrale. Une erreur fatale.* » Alain Ollivier rompt la fatalité en montant la première œuvre théâtrale de Pierre Guyotat, *Bond en avant* (1973), avant *Bivouac* (1987), pour le Festival d'automne à Paris.

Pour lui, Villiers s'inscrit pleinement dans ce courant. « *C'était un causeur extraordinaire. Tous en ont témoigné, de Maeterlinck à Mallarmé. Il avait une capacité à improviser, à verbaliser son inspiration poétique. C'est ce qui a fait de lui un homme de théâtre. Jamais d'image, jamais de métaphore chez Villiers, mais une pensée claire qui se solidifie dans la matière linguistique. La pièce, c'est la langue, comme chez Sophocle, "l'action non accidentelle", selon Hölderlin.* » Rien n'est plus concerté que l'art de la citation chez Alain Ollivier. Il contient sa véhémence et appuie son engagement. « *Si le théâtre a une chance de durer, il faut le faire aimer par ce qui est irremplaçable et spécifique : la pensée. Il n'y a pas de pensée sans forme. Et s'il y a forme, il y a du corps, de l'écrit.* »

***Jean-Louis Perrier***

**★ *La Révolte*, de Villiers de L'Isle-Adam. Mise en scène : Alain Ollivier. Avec Agnès Sourdillon et Alain Ollivier. Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Mo Bastille. Du mardi au samedi, à 21 heures ; dimanche, à 17 heures. 80 F et 120 F. Jusqu'au 20 décembre.**

## DÉPÊCHES

■ ***MUSIQUE*** **: le 1er janvier 1998, l'Opéra du Rhin** deviendra Opéra national du Rhin. Une convention sera signée le 29 novembre entre l'Etat, la région Alsace et le syndicat intercommunal de l'Opéra du Rhin. L'Opéra du Rhin recevait jusque-là 18,1 millions de l'Etat, 30,85 millions de la ville de Strasbourg, 3 millions de la Communauté urbaine de Strasbourg, 8,9 millions de Mulhouse, 4,6 millions de Colmar, 1,9 million des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et 8,1 millions de la région.

■ **Le chef d'orchestre Semyon Bychkov** vient d'être nommé directeur musical de l'Opéra de Saxe, à Dresde, et de l'Orchestre symphonique de la Radio de Cologne. Directeur musical de l'Orchestre de Paris depuis 1989, Semyon Bychkov quittera la formation parisienne en juin 1998 pour prendre immédiatement ses fonctions à Cologne et attendra septembre 1999 pour diriger l'Opéra de Dresde.

■ **VARIÉTÉS : Yves Duteil, Pierre Delanoé, Philippe Léotard, Pierre Palmade et Antoine Duhamel figurent** parmi les huit lauréats des sept grands prix 1997 de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (Sacem). En tant qu'auteur, compositeur et interprète, Yves Duteil a reçu le prix de la chanson française, alors que Pierre Delanoé et Philippe Léotard se partagent le prix des poètes. A Pierre Palmade va le prix de l'humour et au compositeur Antoine Duhamel le prix de la musique symphonique. Un autre compositeur, Henri Giraud, est lauréat du prix de la chanson française. A Maxim Saury a été décerné le prix du jazz et à Pierre Lemoine, des éditions Henry Lemoine, le prix de l'édition musicale.

■ **FISCALITÉ : les ministres européens de la culture** ont demandé lundi 24 novembre qu'une étude concernant les effets d'une baisse de la TVA sur les disques, y compris les CD-ROM, soit réalisée. Pour l'Italie, à l'origine, avec la France, de cette initiative, le disque est « *le principal véhicule de la culture musicale du monde contemporain* » et la baisse de rentrée fiscale provoquée par une baisse de la TVA sera compensée par des ventes supplémentaires.

# Joao Afonso, chantre de la culture métissée du Portugal

**LES DICTIONNAIRES** ont beau ignorer encore le mot de « lusophonie », 184 millions d'âmes parlent le portugais à travers le monde, contre 160 millions qui utilisent le français comme première ou seconde langue (*Le Monde* du 14 novembre). Pour la deuxième année consécutive, le Festival Atlantida (du 24 au 29 novembre) entend exprimer la diversité et la vitalité des cultures de langue portugaise. Du Brésil à l'Angola, il réunit des artistes du Portugal et des communautés issues de ses anciennes dépendances coloniales.

Installé au Portugal depuis 1978, le chanteur Joao Afonso est né au Mozambique de parents portugais le 8 juillet 1965. Lorsque, après la révolution des œillets, le nouveau régime politique reconnaît l'indépendance du Mozambique en 1975, Joao Afonso participe, malgré son jeune âge, à l'effervescence culturelle qui saisit alors le pays. Il est inspiré par son oncle, le chanteur José Afonso, symbole de la lutte contre la dictature de Salazar. « *Il se passait partout des trucs incroyables, je voulais y prendre part.* » Il donne dans les quartiers de Maputo des cours d'alphabétisation, joue dans un groupe de théâtre où il est le seul acteur blanc, chante des chansons de son oncle et du Frelimo, le Front de libération du Mozambique. Plus tard, il s'engage, toujours dans le sillage de José Afonso, pour la cause du peuple du Timor-Oriental, annexé par les Indonésiens en 1975 après le départ des Portugais. A l'époque, peu de monde se mobilisait pour ce combat. Rien ne laissait alors présumer que José Ramos-Horta et l'évêque catholique Carlos Belo, leaders de la résistance du Timor-Oriental, obtiendraient conjointement le prix Nobel de la paix en 1996. Dans sa première édition, Atlantida avait rendu hommage à José Afonso, saluant au-delà de l'activiste politique celui qui donna un nouvel élan à la chanson portugaise des années 70, avant de disparaître des suites d'une longue maladie en 1987. Joao Afonso participait à cet hommage collectif. Il présente cette année, en ouverture d'Atlântida, son premier album, *Missangas* (Verve / Polygram). Enregistré en compagnie de son frère Toninho et du multi-instrumentiste Julio Pereira, *Missangas* baigne dans une paisible sérénité et séduit grâce à ses lignes fluides, au travail remarquable des voix. Il porte la marque de la double identité de son auteur (« *j'assume et revendique le côté hybride de ma musique* »). Une musique dont le caractère africain s'exprime davantage dans les jeux vocaux, les mélodies et les harmonies que dans les rythmes, évoquant en cela Lokua Kanza ou Ray Lema. L'engagement politique n'est pas une impasse pour Joao Afonso. Il s'affranchit de sa fibre militante et laisse miroiter la palette de ses souvenirs d'enfance: « *Des sensations, des émotions. Les couchers de soleil magnifiques du Mozambique, les gens qui m'ont marqué.* » Ou bien encore les moments passés à chanter avec son frère dans la cuisine, « *là où il y avait beaucoup de lumière, des parfums et du vin* ».

***Patrick Labesse***

**★ Atlantida 97. Chansons de la terre et de la mer : Chico César (Brésil), Jo–ao Afonso (Mozambique-Portugal), le 26 novembre à 19 h 30. Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. Tél. : 01-40-25-47-04.**

# Succès du Salon du livre antifasciste de Gardanne

**MARSEILLE**
*de notre correspondant*

Le succès du Salon du livre antifasciste, qui s'est tenu du 15 au 23 novembre à Gardanne (Bouches-du-Rhône), a dépassé les espérances de ses organisateurs, Cap 250 et Ras l'front. Cette réussite se mesure tant au nombre des visiteurs (58 640 entrées dont 6 400 aux neuf tables rondes) qu'au chiffre de livres vendus. Sous un vaste chapiteau où étaient exposés 6 000 titres, les ventes ont atteint 15 000 exemplaires. Samedi 22 novembre, le chiffre d'affaires du Salon équivalait à celui réalisé par une grande librairie de Marseille en un mois.

Imaginée en novembre 1996 par réaction aux premières attaques des municipalités Front national d'Orange et de Marignane, la manifestation a réuni cette année, spontanément et bénévolement, cent trente écrivains qui s'estiment menacés par les menées frontistes. Le conseil municipal de Toulon a ainsi récemment voté une délibération pour rayer d'un trait de plume le projet de construction d'une bibliothèque de 5 300 m² en remplacement de l'actuelle, qui compte seize places assises pour une agglomération de 300 000 habitants.

Présent au Salon de Gardanne, le conseiller pour le livre et la lecture à la direction régionale des affaires culturelles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Jean-Jacques Boin, dénonce « *de nombreuses irrégularités dans le fonctionnement des bibliothèques, attaquées principalement par les gens d'idéologie fasciste mais pas uniquement* ». A regret, la présidente de l'Association des bibliothécaires de France (ABF), Claudine Belayche, constate que « *la bibliothèque est devenue pour le Front national un instrument de contrôle idéologique par le biais d'une censure sur les listes d'acquisitions proposées par les bibliothécaires* ».

**« ÉCLAIRER SANS BRÛLER »**

Les organisateurs du Salon ont adopté comme devise le titre d'un court texte de Raymond Jean intitulé *Eclairer sans brûler*, publié dans un ouvrage dont Actes Sud a déjà tiré 8 000 exemplaires. « *Plus que jamais, le combat par le livre doit être mis à la première place* », affirme Raymond Jean, professeur émérite de l'université d'Aix-Marseille, selon lequel « *on n'opposera pas à des censures des contre-censures, on ne brûlera pas les livres et les écrits des adversaires* ». Paul Pouderoux, de l'association Libraires à Marseille, explique le choix des auteurs rassemblés à Gardanne : « *Auteurs d'aujourd'hui connus comme antifascistes, auteurs dont les livres traitent de l'antifascisme telle la série noire "Le Poulpe", auteurs allemands et autrichiens qui ont décrit la montée du fascisme, récits et témoignages de la résistance et des camps, et les livres d'histoire et de sciences humaines qui disent la vérité.* »

Le FN s'est montré très discret. Seule l'association Eurodéfense a apostrophé par lettre le secrétaire général de l'Unesco, qui avait apporté son patronage au Salon. La réponse de l'Unesco est claire : « *Les raisons éthiques* [des organisateurs du Salon de Gardanne] *convergent avec les fondements de l'organisation.* » La ministre de la culture, Catherine Trautmann, a transmis ses encouragements aux artisans de la manifestation, qui « *est bien la réponse qu'il convient d'opposer sereinement à toute tentative de dérive extrémiste.* » Largement subventionné par le conseil général des Bouches-du-Rhône, le Salon n'a, en revanche, pas obtenu le soutien du conseil régional.

***Luc Leroux***





هكذا من الأصل



# Marcel Marceau revient en soliste et présente ses héritiers à l'Espace Cardin

## Le mime donne deux spectacles : les incontournables de son répertoire et une création kafkaïenne

**Marcel Marceau, âgé de soixante-quatorze ans, a fait sa réapparition annuelle sur la scène de l'Espace Cardin, à Paris, avec *Pantomimes de style, pantomimes de Bip*, spectacle en soliste reprenant plusieurs de ses classiques. Le mime donne également *Le Chapeau melon, ou l'odyssée de Jonathan Bowler*, une création interprétée avec douze élèves de sa nouvelle compagnie.**

**PANTOMIMES DE STYLE, PANTOMIMES DE BIP, les mardi et mercredi (20 h 30), jusqu'au 7 janvier. LE CHAPEAU MELON, les jeudi, vendredi, samedi (20 h 30) et dimanche (15 heures), jusqu'au 11 janvier. ESPACE CARDIN, 1, avenue Gabriel, Paris 8e. Mo Champs-Elysées-Clemenceau. 100 F à 220 F. Tél : 01-40-12-29-78.**

C'est dans un décor réduit à rien – comme d'habitude, des rideaux noirs – que le mime Marcel Marceau a fait sa réapparition annuelle sur la scène de l'Espace Cardin, mardi 18 novembre, pour un premier spectacle en soliste, *Pantomimes de style, pantomimes de Bip, composé de quelques-uns de ses* nombreux classiques. Le jeudi 20, au même endroit, il créait un nouveau mimodrame, entouré des douze mimes de sa nouvelle compagnie, *Le Chapeau melon, ou l'odyssée de Jonathan Bowler*. Il faut voir les deux, impérativement. Le premier, d'abord, parce qu'on a rarement une occasion de nos jours d'assister à un spectacle aussi pur et « dans son jus ». Il faut bien dire que ceux qui croient avoir vu Marceau à la télévision en ont vu quelque chose, sans doute, mais pas l'essentiel.

Les pantomimes qu'il présente sont anciennes, des incontournables du répertoire, et on les redécouvre une fois de plus dans leur allégresse un peu mystérieuse. Une jeune fille s'avance sur la scène, portant une enseigne où figure le nom du morceau. C'est « L'artiste peintre », qui monte son chevalet, mélange ses couleurs, peint assez chaotiquement sa toile. C'est « Le petit café », dont Marceau fait tous les personnages tour à tour, le garçon obséquieux et blasé, le cuistot un peu filou qui épluche ses oignons, le client mécontent qui renvoie son steak trop dur, à qui on rapporte le même, et qui le trouve excellent cette fois-ci, le joueur de billard, le client fauché, le danseur de java. Dans « Le tribunal », Marceau est tout : l'huissier pompeux, la cour, l'accusé, l'avocat général et celui de la défense qui s'empoignent magnifiquement, le témoin qui raconte le crime, la victime, et finalement l'accusé, que l'on condamne à mort.

« Les mains » relève d'un registre plus abstrait mais poignant, sur fond de chœur orthodoxe russe : une main gauche légère, gentille, essaie d'échapper à une main droite terrible, comme un rapace, un prédateur. Elles s'unissent dans une sorte de prière qui n'insiste pas. « Bip dompteur » est l'occasion de fêter les cinquante ans de ce personnage créé par Marceau en 1947. Un Pierrot d'aujourd'hui, tout en blanc, grimé de blanc, coiffé d'un haut chapeau de peu de forme surmonté d'une rose en mousseline, et qui essaie de faire sauter dans un cerceau un fauve récalcitrant. Ou bien Bip voyage en mer et nous communique les affres de la nausée qui monte en lui. Le sommet est atteint avec deux morceaux de bravoure, « L'agence matrimoniale », où Bip se voit confronté à une myriade de candidates, dont une géante, sur un rythme qui rappelle les *Fiancées en folie* de Buster Keaton, et « Le marchand de masques », qui pose sur son visage, à son gré, les masques du rire et du chagrin. Et qui soudain ne peut plus enlever celui du rire, alors même qu'il est désespéré.

### LES LIMITES DU GENRE

Tout différent est le mimodrame du *Chapeau melon*, écrit, mis en scène et interprété par Marcel Marceau et joué avec douze de ses élèves dans des décors de Jacques Noël. Marceau est Jonathan Bowler, un petit fonctionnaire de la City londonienne, condamné au col dur et au chapeau melon, qui tombe amoureux de la caissière d'un pub, qui ne l'aime pas. Il aimerait, pour la séduire, posséder l'irrésistible chapeau à la Rudolf Valentino qu'il voit chaque jour dans la vitrine du chapelier, mais un problème surgit, qu'il n'attendait pas : il ne peut plus ôter son melon. Le melon, amoureux de son maître, reste résolument vissé sur son crâne. Jonathan ne peut plus saluer les passants, se découvrir devant les morts. Des médecins se penchent sur son cas. Des lutteurs aussi, dans une fête foraine étonnante. Et le melon devient énorme, fantôme kafkaïen et magrittien dans le ciel.

Ce mimodrame d'une heure et demie est très ambitieux et interprété avec beaucoup d'entrain. Il est d'une féerie parfois désuète, parfois d'une belle simplicité. Il permet à Marcel Marceau, soixante-quatorze ans, d'assurer sa relève. On peut dire aussi qu'il pose la question des limites du genre. Quand la musique est bonne – et c'est le cas –, on ne voit pas ce qui retient le spectacle de s'envoler dans la comédie musicale, le ballet, la comédie parlée, sinon la volonté de maintenir la règle du mutisme. Cette règle n'apparaît pas forcément nécessaire ici, alors que dans les *Pantomimes de style* et avec Bip elle est bien là, indiscutable, comme un destin. Et c'est en cela que Bip nous émeut et nous fait rire avec plus de légèreté et de profondeur que Jonathan Bowler. Mais il en faut pour tous les goûts, et, de toute façon, chapeau, monsieur Marceau !

***Michel Braudeau***

# Géométrie dans les spasmes

**LIT NUPTIAL, de Sergi Belbel. Mise en scène : Jean-Louis Jacopin. Avec Ethel Houbiers, Jean-Louis Jacopin, Jean-Marie Lebec, Christiane Millet. ESPACE KIRON, 10, rue de la Vacquerie, Paris, 11e. Mo Voltaire. Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi, 21 heures. Durée : 1 h 30. 80 F et 120 F. Jusqu'au 30 décembre. Tél. : 01-44-64-11-50.**

*Tàlem* : un mot, un seul, suffit aux Catalans pour désigner le lit nuptial. L'adjectif, nous dit le Robert, est relatif à la célébration du mariage, ou (zoologie) à l'accouplement. *Lit nuptial*, pièce du jeune (trente-quatre ans) Catalan à la mode, Sergi Belbel, met en scène deux couples plutôt en délicatesse avec l'accouplement. *L'achat d'un lit sur mesure, de dimen*sions inhabituelles (deux fois 2 mètres), supérieures même à ce que les Américains désignent sous le vocable de *king size*, est clairement destiné par le premier des couples à régler le problème qu'il soumettra au couple numéro deux, dit des *« amis »*, après avoir tourné et retourné en vain quelque temps autour. Sans plus de résultats.

Dans cet empêchement de passer à l'acte de citoyens dont tout donne à voir la modeste respectabilité, *Lit nuptial* n'est pas sans évoquer *Le Charme discret de la bourgeoisie*, où Bunuel orchestrait les pas de deux réitérés de la frustration. Le « lit » de Sergi Belbel cristallise les désirs et les hantises du latin lover. Il leur donne un contour. Il situe son effroi devant une « virginité » inattendue, traduit par un affolement sémantique qui ne lui permet plus de distinguer entre les mots « étrenner » et « étreindre ». Le lit devient un personnage que chacun invoque, craint et n'approche que de loin, tout en lui susurrant : *« Je t'aime. »* C'est à lui que les personnages rêvent de se donner, et non à leur partenaire, c'est vers lui que converge une dévotion où se mêlent des *souvenirs d'église et de musée.*

Jean-Louis Jacopin et la scénographe Chantal Hocdé ont eu la bonne idée de ne pas utiliser un lit véritable, mais une épure de lit, un carré à peine surélevé, délimité par quatre chaînes de petites lumières vives, qui ouvre plus aux délires géométriques qu'aux ébats nuptiaux. L'espace ainsi défini, abaissé sur scène comme un pont-levis, acquiert plus rapidement sa fonction de tabou. En le recouvrant d'un « drap » reproduisant un tableau de Mondrian, ouvert en son centre d'un énigmatique carré, le metteur en scène glisse de l'érotique à l'esthétique, et rend *« l'outil »* (puisque l'homme désigne ainsi le lit) encore plus difficilement opérationnel. On ne s'étonnera pas alors de voir l'ami succomber – en place d'un brave orgasme – au syndrome de Stendhal (perte momentanée de la raison devant l'excès de beau).

Tout cela est mené avec la vivacité d'un vaudeville. Les deux hommes sont fort naturellement coincés. Les deux femmes, plus ambiguës, régentent leur monde avec plus ou moins de succès, que ce soit par les fausses notes cocasses d'une fausse femme du monde (Christiane Millet) ou par le tempérament affiché *d'une jeune nymphette (Ethel Houbiers). C'est* elle que l'on découvrira seule en prologue, les lundi, mardi et jeudi à 20 h 30, dans *Portrait de femme avec ombres*, une pièce en un acte de José Sanchis Sinisterra qui complète judicieusement cet hommage au théâtre catalan d'aujourd'hui rendu par l'Espace Kiron.

***Jean-Louis Perrier***

# Instantanés de la musique française par l'Ensemble Fa

**DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ENSEMBLE FA et vingtième anniversaire du Centre de documentation de la musique contemporaine. Création d'œuvres de Jean-Marc Singier, Betsy Jolas, Jacques Lenot, Frédérick Martin, Hugues Dufourt, Laurent Martin, Antoine Bonnet, Philippe Fénelon, Henry Fourès, Gérard Pesson et Gérard Grisey. Martine Deguy (mezzo-soprano), Jean-Pierre Collot (piano), Ensemble Fa, Dominique My (direction). Maison de Radio-France les 22 et 23 novembre.**

Sollicité dans la perspective d'un portrait à paraître dans *Le Monde*, un compositeur nous gratifia récemment d'un conseil sûr mais pas inédit : s'adresser au Centre de documentation de la musique contemporaine. Le CDMC répertorie en effet soigneusement, depuis 1977, tout (partitions, enregistrements, articles de presse, thèses universitaires...) ce qui concerne les compositeurs français en activité, offrant une approche optimale des productions actuelles.

Selon Marianne Lyon, sa directrice, *« le CDMC c'est, à tout moment, une photographie de la musique contemporaine »* ! La célébration du 20e anniversaire du Centre s'est donc apparentée, à l'occasion des dix ans de l'Ensemble Fa, à la présentation d'une série d'instantanés, manière pour Dominique My d'effectuer un bilan des collaborations privilégiées avec certains compositeurs. Cette revue d'effectifs a prouvé que la fondatrice de l'Ensemble Fa (tourné à l'origine vers les échanges franco-allemands, comme en témoignent les lettres F. A.) a souvent eu l'oreille fine. Les musiciens dont elle a favorisé la diffusion comptent aujourd'hui parmi les principaux repères de l'Hexagone. Ceux-ci lui ont témoigné une authentique reconnaissance par le biais de créations nullement assimilables à d'impersonnelles pièces de circonstance. Chacun a même souligné à dessein les traits caractéristiques de son style.

### RÉFÉRENCE LATENTE

En première ligne, les joyeux drilles. Dans *Farandoles de bribes, en ribambelles*, le malicieux Jean-Marc Singier dirige l'allusion spirituelle autant vers ses propres manies (des œuvres qui s'imposent comme des puzzles en cours de constitution) que vers l'identité des interprètes (le flûtiste Patrice Bocquillon contraint à des galéjades d'accessoiriste avec une flûte à coulisse ou un flexatone). Le convivial Henry Fourès adresse d'anecdotiques *Postcards* qui plaisent dans l'instant mais s'oublient vite. Le pince-sans-rire Gérard Pesson distille la quintessence de l'esprit dans un inépuisable *Branle du Poitou* qui voit les musiciens effectuer de subtils allers et retours entre l'état de spectre et celui de bon vivant.

Après la légèreté de ton, la gravité de l'émotion. Équilibrant retenue et épanchement, Betsy Jolas brode avec délicatesse son *Quatuor VI* autour d'un axe immatériel peu à peu confondu avec le silence. Jacques Lenot projette avec pudeur ses *Paysages de fantaisie* à travers un voile ou un prisme garants d'illusion. Gérard Grisey se risque à une instrumentation de quatre *Lieder* d'Hugo Wolf avec des couleurs brahmsiennes et des gestes mahlériens.

Certains, plutôt jeunes, jouent la carte de la référence latente. Laurent Martin, avec un peu de réussite dans *Seraï*, une pièce qui doit évoquer par son nom un monastère du mont Athos et qui balance constamment entre veine absolue et couleur locale. Antoine Bonnet, avec grand succès dans une *Fantaisie raffinée et élégante* comme de la dentelle boulézienne. D'autres, au contraire, affirment leur volonté d'indépendance.

Frédérick Martin envisage ainsi son *Scherzo erotico* selon une partie de cache-cache conduite entre passé et présent, entre polarisation sur une note (ou un intervalle) et effervescence tous azimuts. Philippe Fénelon investit *« le temps de la détresse »* cerné par le poète Hölderlin dans un duo pour violon et violoncelle *(Fragment I)* qui se bat furieusement avec la matière avant de basculer dans un onirisme éthéré. Hugues Dufourt dégage enfin d'une succession de spirales les vertus d'une expression impossible à circonscrire. *Euclidian Abyss* produit alors l'effet d'une toile de maître : inspirée d'une gouache du minimaliste Barnett Newman, dont elle reprend le titre, l'œuvre rejoint en fait le propos des *Vanités* d'antan.

***Pierre Gervasoni***



## SORTIR

### PARIS

**Cycle de sept nô sur une scène traditionnelle**
avec Kiyokazu Kanze, Shigemitsu Fujinami, Shiro Nomura, Hirojiro Sumi, Yukishida Takeda, Kanji Fujii, Masanobu Oé, Sakae Terai, Munekazu Takeda, Tomotaka Sekine, Nashiro Takeda, Kazutada Tsuda, Yoshihiro Kanze, Yoshinobu Kanze, Shigeyoshi Asami, Akihiro Yamamoto Kimitake Ueda, Shigehiko Fujinami et Motoharu Yoshii.
Les neuf représentations de nô à la Grande Halle de La Villette constituent un événement. C'est en effet le maître Kiyokazu Kanze, descendant direct de Zeami, créateur du nô au Moyen Age japonais, qui effectue le déplacement avec sa troupe. Acteurs, musiciens, choristes nous remettent en contact avec ces temps lointains à travers un rituel dépouillé, complexe, qui exige la plus grande attention. Traduction par sous-titrage.
*Grande Halle de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, 19e. Mo Porte-de-Pantin. Du mardi 25 au vendredi 28, les lundi 1er, mardi 2, à 20 h 30 ; le samedi 29,. à 16 heures et 20 h 30 ; le dimanche 30, à 16 heures. Tél. : 01-42-02-22-68. 60 F* et 100 F.*

**Des livres et des murs**
Sous ce titre, on trouvera des gravures de Gaëlle Pelachaud, née en 1962, dont le travail s'est trouvé lié au texte et à son dessin. Elle a exposé au Musée de la typographie, on lui doit des illustrations de *Pierrot mon ami*, de Raymond Queneau, ou de *La Vie mode d'emploi*, de Georges Perec. Les thèmes et leurs traitements montrent une simplicité d'exécution qui, à gros traits précis, va à l'essentiel tout en conservant une part d'imaginaire.
*Galerie de la Halle Saint-Pierre, 2, rue Ronsard, 18e. Mo Anvers. Jusqu'au 14 décembre, de 10 heures à 18 heures. Tél. : 01-42-58-72-89. Entrée libre.*
(* Tarif réduit).



## GUIDE

### FILMS NOUVEAUX

**Camping Cosmos**
de Jan Bucquoy (Belgique, 1 h23), avec Jean-Henri Compère, Fanny Hanciaux, Lolo Ferrari, Jean-Paul Dermont, Noé Francq, Claude Semal.
**Chinese Box**
de Wayne Wang (Etats-Unis, 1 h45), avec Gong Li, Jeremy Irons, Maggie Cheung, Michael Hui, Ruben Blades.
**Droit dans le mur**
de Pierre Richard (France, 1 h35), avec Pierre Richard, Véronique Genest, Caroline Sihol, Daniel Russo, Daniel Prévost, Isabelle Candelier.
**Marius et Jeannette**
de Robert Guédiguian (France, 1 h 42), avec Ariane Ascaride, Gérard Meylan, Pascale Roberts, Jacques Boudet, Frédérique Bonnal, Jean-Pierre Darroussin.
**Le Pacificateur**
de Mimi Leder (Etats-Unis, 2 h04), avec George Clooney, Nicole Kidman, Marcel Iures, Alexander Baluev, Rene Medvesek, Gary Werntz.
**Rien à perdre**
de Steve Oedekerk (Etats-Unis, 1 h38), avec Martin Lawrence, Tim Robbins, John C. Mc Ginley, Giancarlo Esposito, Kelly Preston, Michael McKean.
**La Trêve**
de Francesco Rosi (France, Italie, Suisse, Allemagne, 1 h 55), avec John Turturro, Massimo Ghini, Rade Serbedzija, Teco Celio, Roberto Citran, Claudio Bisio.
**Journal de Rivesaltes 1941-1942**
de Jacqueline Veuve (France, 1 h 17).

### TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

### VERNISSAGES

**Géricault, dessins et estampes dans les collections de l'ENSBA**
*Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, 13, quai Malaquais, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. Tél. : 01-47-03-50-00. De 13 heures à 19 heures. Fermé lundi. Du 25 novembre au 25 janvier. 30 F et 20 F.*

### ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour *vendues à moitié prix* (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures le dimanche.
**Check-Up**
d'Edward Bond, mise en scène de Carlo Brandt, avec Carlo Brandt.
*Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. 19 heures, le mardi 25 novembre. Tél. : 01-44-62-52-52. De 110 F* à 160 F.*
**La Révolte**
de Villiers de L'Isle-Adam, mise en scène d'Alain Ollivier, avec Agnès Sourdillon et Alain Ollivier.
*Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Mo Voltaire. 21 heures, le 25 novembre. Tél. : 01-43-57-42-14. 80 F* et 120 F.*
**La Pensée**
d'après Léonide Andréev, mise en scène de François Kergoulay, avec Olivier Peigné.
*Théâtre Firmin-Gémier, place Firmin-Gémier, 92 Antony. 20 h 30, mardi 25. Tél. : 01-46-66-02-74. 80 F* et 110 F.*
**Ensemble orchestral de Paris**
Mozart : *Idomeneo re di Creta, musique de ballet.* Strauss : *Métamorphoses.* Beethoven : *Symphonie no 3 « Héroïque ». John Nelson* (direction).
*Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. 20 heures, le 25. Tél. : 01-45-61-53-00. De 60 F à 190 F.*
**Orchestre royal du Concertgebouw d'Amsterdam**
Schubert : *Symphonies nos 2 et 6, Arias.* Robert Holl (baryton), Nikolaus Harnoncourt (direction).
*Châtelet. Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mo Châtelet. 20 heures, le 25. Tél. : 01-40-28-28-40. De 70 F à 295 F.*
***Philippe Bianconi (piano)***
Haydn : *Sonate pour piano.* Schumann : *Davidsbündler.* Liszt : *La Vallée d'Obermann, La Ricordanza, Méphisto-valse no 1.*
*Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Miromesnil. 20 h 30, le 25. Tél. : 01-49-53-05-07. De 75 F à 240 F.*
**Dominique Merlet (piano)**
Œuvres de Chopin
*Boulogne-Billancourt (92). Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille. Mo Marcel-Sembat. 20 h 30, le 25. Tél. : 01-47-12-77-95. De 80 F à 120 F.*
**Vanden Plas, Superior**
*Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mo Bastille. 19 heures, le 25. Tél. : 01-47-00-57-59. De 90 F à 100 F.*
**Susana Rinaldi**
*Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14e. Mo Gaîté. 21 heures, le 25. Tél. : 01-43-21-56-70. De 100 F à 150 F.*

### REPORT

**Trio Wanderer**
Le violoniste du trio, Jean-Marc Phillips, s'étant cassé le poignet, le concert programmé le mercredi 26 novembre *est annulé et reporté au jeudi 4 juin 1998.*
*Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Miromesnil. Tél. : 01-49-53-05-07.*

### RÉSERVATIONS

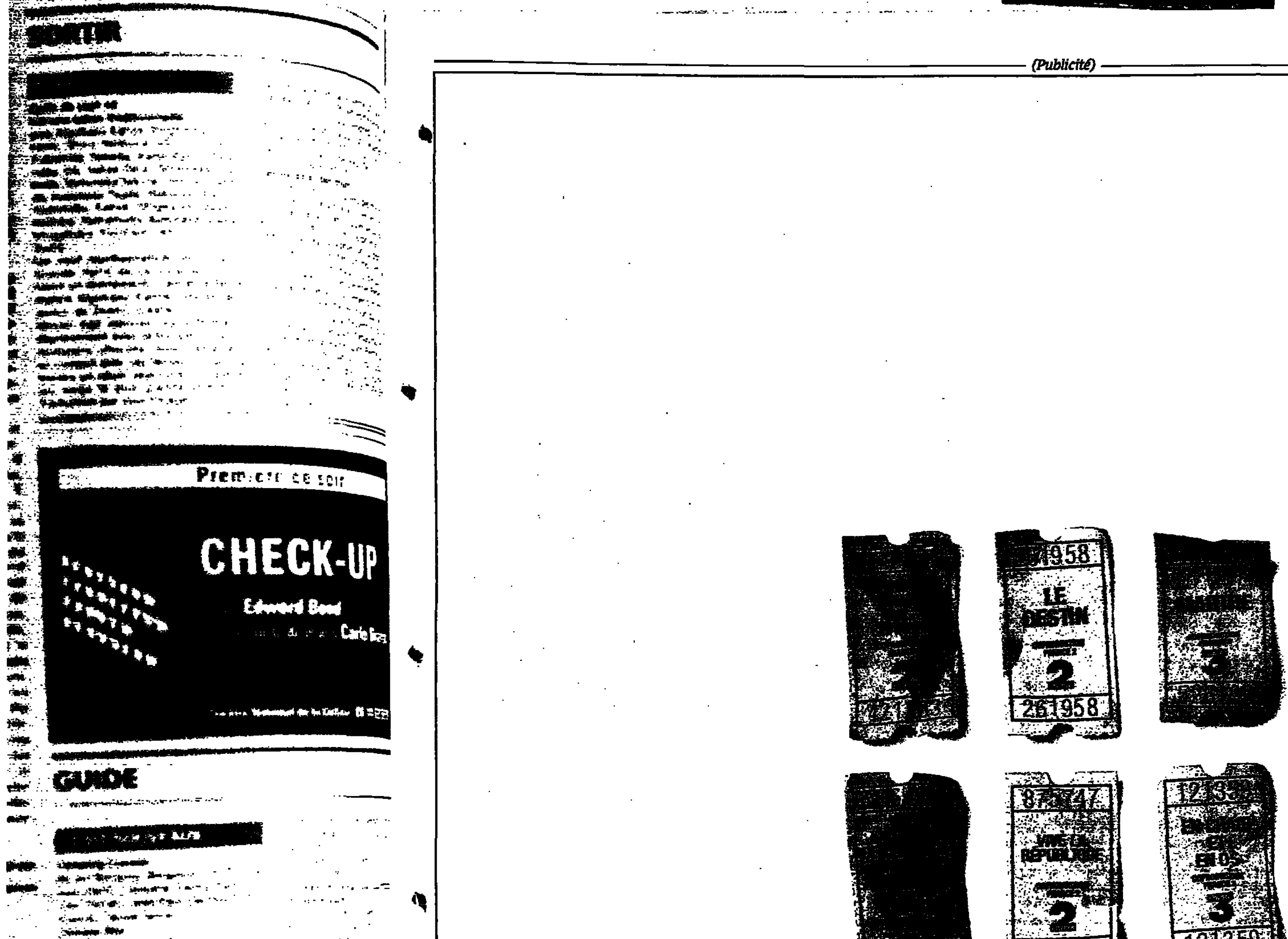
***240 secondes en enfer !***
de Christian Charmetant, mise en scène de François Berland, avec Christian Charmetant.
*Gaîté-Montparnasse, 26, rue de la Gaîté, Paris 14e. Mo Edgar-Quinet. A partir du 1er décembre. 22 heures du mercredi au samedi, le mardi 20 h 30, le lundi. Tél. : 01-43-22-16-18. De 90 F* à 130 F. Jusqu'au 30 mai.*
**Meurtres hors champ**
d'Eugène Durif, avec Eugène Durif.
*Théâtre ouvert-Jardin d'hiver, 4 bis, cité Véron, Paris 18e. Mo Blanche. Le lundi 1er, à 18 h 30. Tél. : 01-42-62-59-49. Entrée libre sur réservation.*

### DERNIERS JOURS

**28 novembre :**
**Fabrice Luchini**
d'après des textes de Baudelaire, Céline, La Fontaine et Nietzsche.
*Gaîté-Montparnasse, 26, rue de la Gaîté, Paris 14e. Mo Edgar-Quinet. Tél. : 01-43-22-16-18. 20 h 30 du mardi au vendredi, 18 h 15 et 20 h 30 le samedi. 180 F.*
**28 novembre :**
**Gorki-Tchekhov 1900**
d'après Maxime Gorki et Anton Tchekhov, mise en scène de Georges Buisson, avec Mathias Mlekuz et Jean-Claude Penchenat.
*Artistic-Athévains, 45 bis, rue Richard-Lenoir, Paris 11e. Mo Voltaire. 20 h 30 les mardi et vendredi, 19 heures les mercredi et jeudi, 16 heures et 20 h 30 le samedi, 16 heures le dimanche. Tél. : 01-43-56-38-32. 80 F* et 150 F.*
(* Tarif réduit).

هكذا من الاصل





هكذا من الاصل



# KIOSQUE

LE MONDE / MERCREDI 26 NOVEMBRE 1997

## EN VUE

■ La Confédération française de la boucherie reproche aux journalistes d'utiliser trop souvent le terme de « *boucher* » pour qualifier les auteurs de crimes contre l'humanité, les tueurs en série ou les tyrans. « *C'est blesser au passage toute une profession innocente* », estime l'organisation, qui propose « cruel », « sanguinaire », « barbare », « féroce » ou « sauvage » à la place de « boucher », et « carnage », « tuerie », « massacre » ou « hécatombe » de préférence à « boucherie ».

■ **Ivan Gladychev**, 32 ans, vient d'être arrêté, à Moscou, pour le meurtre d'un résident originaire du Daghestan. M. Gladychev, qui se trouvait en possession d'une arme de poing et de faux papiers, est député et vice-président de la commission de la Douma chargée de la lutte contre le crime organisé.

■ Les notaires des Pays-Bas lancent une campagne publicitaire pour inciter les homosexuels qui ont obtenu auprès de l'état civil un certificat de concubinage à confirmer leurs droits sur du papier timbré : « *L'amour rend peut-être aveugle, mais le notaire garde l'œil ouvert pour vous* ».

■ Les huit prostituées de la pension Karin, à Goes en Zélande, reverseront l'intégralité de leurs gains, vendredi 28 novembre, à la Fondation néerlandaise de lutte contre le sida (Aidsfonds). **Mme Eversdijk**, qui s'occupera personnellement « *des casse-croûtes et des boissons pour ses filles et les messieurs* », appelle les établissements similaires du pays à suivre son exemple. « *J'ignore combien elles gagneront ce jour-là. Cela dépendra des clients. Espérons qu'elles en auront beaucoup* », conclut la tenancière.

■ Une **princesse Diana** et un **Gianni Versace**, en terre cuite, mesurant 18 centimètres, figureront, cette année, dans les crèches de Noël. **Marco Ferrigno**, santonnier à Naples, sort également de son four des **Mère Térésa** de grand format – 35 centimètres –, habillées d'étoffe, avec des bras articulés en bois.

■ Les époux **Butler** après s'être ruinés en vain – des mères de substitution, des fécondations *in vitro*... – ont fini par s'adresser au Columbia Presbyterian Medical Center de New York, qui commercialise, à 2 750 dollars les cinq, des embryons au choix. Les Butler, originaires d'Irlande, voulaient se procurer un bébé aux cheveux roux, aux yeux bleus, avec, si possible, des tâches de rousseur. L'hôpital, en rupture de stock, leur a fourni cinq ovules « approchants » d'une brune italienne, fécondés par un homme d'ascendance russe et hongroise. Kathy attend des triplés.

*Christian Colombani*

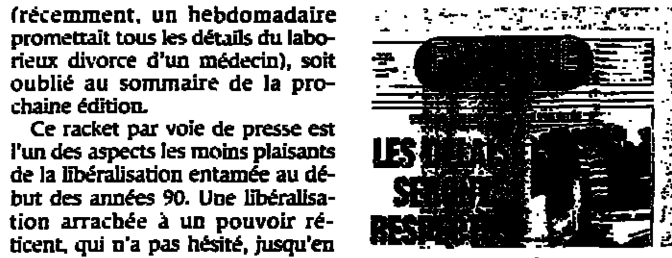
# L'autodiscipline des journalistes ivoiriens

### Les principaux quotidiens d'Abidjan publient tous les quinze jours un encart dénonçant les manquements aux règles déontologiques de la profession

**IL PARAÎT** de temps à autre à Abidjan d'éphémères feuilles de chou qui tirent l'essentiel de leurs ressources des articles qu'elles ne publient pas. Les employés de ces « rédactions » prennent contact avec des personnalités et les avisent de leur intention de publier un article compromettant à leur sujet. A moins, bien sûr, qu'un arrangement amiable ne soit trouvé. La victime peut alors acheter la totalité du tirage ou simplement faire en sorte que l'article, souvent annoncé dans le dernier numéro paru (récemment, un hebdomadaire promettait tous les détails du laborieux divorce d'un médecin), soit oublié au sommaire de la prochaine édition.

Ce racket par voie de presse est l'un des aspects les moins plaisants de la libéralisation entamée au début des années 90. Une libéralisation arrachée à un pouvoir réticent, qui n'a pas hésité, jusqu'en 1995, à envoyer les journalistes en prison.

Aujourd'hui encore, les nostalgiques du groupe de presse unique



mettent en avant les errements de certains titres pour réclamer des textes plus répressifs.

Pour parer à ces velléités autoritaires, les journalistes ivoiriens ont choisi l'autodiscipline. Tous les quinze jours, la plupart des quotidiens d'Abidjan publient un encart. Y sont épinglés les articles qui ont enfreint un certain nombre de règles. Dans le dernier communiqué, *Fraternité Matin*, le quotidien gouvernemental, a commis une « *atteinte à la confraternité* », *La Voie*, proche de l'opposition, a « *incité à la révolte* ». Cette liste d'infamies était précédée d'un avertissement à l'égard des auteurs de « *chantage au papier à scandale* ».

Ces mises en cause, parfois très vives, sont l'œuvre de l'Observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie (Olped).

**ÉCHAPPER À LA RÉPRESSION**

Créé en 1995, à la veille d'une élection présidentielle qui s'annonçait très mouvementée, l'Observatoire est l'émanation de l'Union des journalistes de Côte-d'Ivoire (UNJCI). On y trouve des représentants de toutes les grandes rédactions, journalistes et directeurs, ainsi que deux représentants de la société civile. Ces treize observateurs passent en revue la presse, dénonçant aussi bien les attaques entre confrères que les incitations au tribalisme ou à la xénophobie. Parfois, la qualité du travail journalistique est également mise en cause, lorsque *La Voie* publie le compte-rendu d'une conférence de presse qui n'a pas eu lieu, par exemple.

Cette autodiscipline peut ressembler parfois à de l'autocensure. Mais il s'agit, pour les responsables de l'UNJCI et de l'Olped, de soustraire la presse au pouvoir politique et à la répression, en attendant le vote d'une loi sur la presse annoncée depuis longtemps. A plusieurs reprises, explique Alfred Dan Moussa, président de l'Olped et rédacteur en chef à *Fraternité Matin*, les interventions publiques, ou plus discrètes, de l'Observatoire ont évité la prison à des journalistes en mauvaise position.

*Thomas Sotinel*

## DANS LA PRESSE

**THE WALL STREET JOURNAL**

■ Comment se fait-il qu'à la veille du XXIe siècle le Parti communiste continue d'avoir un tel poids en France ? Une explication possible tient au respect nostalgique que les politiciens français éprouvent encore à l'égard des idées que ce parti a défendues. Même s'ils voient qu'un tel étatisme massif est inapplicable dans le monde d'aujourd'hui, ils n'entreprennent aucun effort pour expliquer aux électeurs à quel point la perspective d'un Etat égalisateur est à la fois économiquement irréalisable et moralement injustifiable. Tandis que les hommes politiques, dans le reste du monde, ont renoncé à ces illusions, la tendance de l'élite politique française est ainsi de sanctifier l'étatisme, lequel a maintenu une manière de vivre en vigueur dans la période d'après-guerre qui aurait dû être abandonnée il y a longtemps.

**THE WASHINGTON POST**

■ Le président Bill Clinton rencontre cette semaine ses homologues asiatiques dans une atmosphère proche de la crise. Ce qui avait commencé comme un mouvement de fuite devant la monnaie thaïlandaise s'est transformé en un choc financier qui menace les économies de la région depuis le Japon jusqu'à l'Indonésie. On a pu voir la semaine dernière la fière Corée du Sud supplier le Fonds monétaire international de lui accorder une aide d'urgence. Et tout cela se produit quelques mois seulement après que les experts ont tranquillement chanté les louanges des « *miracles économiques* » accomplis par les « *dragons* » asiatiques. Comment la situation a-t-elle pu tourner aussi mal aussi rapidement ? La propagation de la crise financière asiatique tient, évidemment, à la nouvelle et immense interconnexion de l'économie mondiale. Au pire, les principales économies asiatiques, y compris celle du Japon, pourraient entrer dans une longue récession, ce qui aurait des conséquences pour la croissance économique à travers le monde. Mais ce noir scénario n'est pas inévitable. Lorsque les experts nous affirment, dans une telle période, que « *les bases de l'économies sont saines* », il est naturel de les écouter avec une certaine dose de scepticisme. Mais ces propos ne sont pas ridicules en ce qui concerne l'Asie.

**LE NOUVEAU QUOTIDIEN (Suisse)**
*Thierry Meyer*

■ Parce que, si l'on ose dire, les tigres et les dragons ont fait l'économie d'une réforme politique, tout affairés à leur développement exponentiel, leurs économies se découvrent des ratés, des obstacles, ou pire, des vides. Et désormais, les investisseurs, asiatiques ou occidentaux sont suspendus aux décisions fondamentales que doivent prendre les dirigeants de ces pays financièrement sinistrés pour réussir à sortir de la crise. Trente ans d'évolution politique sont à rattraper en quelques mois. Dur.

**FRANCE INTER**
*Pierre Le Marc*

■ Le débat sur l'opportunité du passage à l'euro n'est certes pas tout à fait clos. Il ne l'est pas dans l'opinion : un tiers des Français continuent en effet à refuser l'idée d'une monnaie unique. Il ne l'est pas dans la sphère politique : Charles Pasqua au RPR brandit toujours le flambeau de la résistance. Chez les socialistes, le clivage entre majorité et minorité s'est fait à Brest sur ce sujet. Mais si le débat n'est pas clos, il est désormais dépassé. L'euro verra bel et bien le jour à l'aube du 1er janvier 1999.

# www.dis.org

### Un hacker américain a créé un musée en ligne des meilleurs piratages de sites web

**SUR LA PAGE** d'accueil entièrement noire, un sommaire austère, sans illustration ni formule de bienvenue. DisOrg est la vitrine sur le Web « *des hackers de la région de San Francisco (...) et de leurs amis* ». Techniquement, ce sont des pirates, mais ils prennent grand soin de se démarquer des vulgaires escrocs mus par l'appât du gain : le hacker « pur et dur » agit par défi, par goût du risque ou par conviction politique.

Sur ce vaste site collectif, chaque membre possède ses propres pages. Quelques-uns aspirent à se ranger et affichent leur CV pour trouver du travail, mais la plupart restent fidèles à leur image et proposent des fichiers allant du manifeste techno-anarchiste au mode d'emploi de logiciels d'attaque et d'interception.

La rubrique la plus spectaculaire est sans doute celle de Se7en, qui a constitué un musée en images des meilleurs détournements de sites web. Le nouveau jeu des hackers consiste à pénétrer dans un serveur pour remplacer le contenu du site visé par une parodie,




conçue pour amuser ou choquer les visiteurs. Se7en a réussi à se procurer une quarantaine de ces œuvres éphémères, qui d'ordinaire sont détruites aussitôt que la victime s'aperçoit du piratage.

Parmi les cibles de prédilection, les institutions-symboles de la puissance de l'Amérique, comme le département de la justice, devenu pour quelques heures « département de l'injustice », ou la CIA, qui s'est réveillée un matin avec un site orné de slogans en suédois et doté de liens avec des sites érotiques. Les Américains ne sont pas les seuls visés : Se7en affiche le site du gouvernement indonésien détourné par des partisans de l'indépendance de Timor-Oriental.

Autres victimes, les sites promotionnels de sociétés informatiques qui vantent la qualité de leurs systèmes sécurisés et l'inviolabilité de leurs serveurs... A noter aussi le site d'un marchand de manteaux de fourrure piraté par des défenseurs des animaux, ou, plus énigmatique, celui d'Amnesty International décoré par une image de bambin fumant une cigarette.

Certains hackers, plus ludiques, s'attaquent aux sites des films d'Hollywood, comme Lost World où les dinosaures ont été remplacés par des canards. D'autres encore semblent frapper au hasard. Virtuoses de l'acte gratuit, ils affichent leurs proclamations de victoire où bon leur semble, et inscrivent des graffiti inquiétants : « *Vous êtes à notre merci. Nous connaissons vos peurs, car nous les créons pour vous.* »

*Yves Eudes*

## SUR LA TOILE

**ETATS-UNIS : TRANSPARENCE**

■ En affichant un de ses rapports sur Internet, la commission de la Chambre des représentants sur la réforme du gouvernement a divulgué par mégarde le numéro de fax privé du président Clinton. La Maison Blanche, qui a émis une protestation officielle, a aussitôt fait *changer le numéro*.

**CYBER-GUÉRILLA TRANSATLANTIQUE**

■ M. Anselmo del Moral, chef de l'unité des délits informatiques de la garde civile espagnole, a lancé un appel pour encourager les internautes à « *saturer et détruire* » les sites Internet de l'organisation séparatiste basque ETA hébergés par des serveurs étrangers. Les autorités et les médias espagnols avaient déjà lancé une campagne similaire en juillet, qui avait abouti à la fermeture temporaire du site du magazine basque Euskal Herria, hébergé par le serveur de l'association américaine IGC. L'opération s'était cependant retournée contre ses instigateurs, car des serveurs universitaires et militants américains, britanniques, néerlandais et argentins avaient créé des sites-miroirs d'Euskal Herria, qui bénéficia ainsi d'une diffusion élargie.



# Vive la monarchie !

*par Alain Rollat*

**VOTRE MAJESTÉ**, j'ai l'honneur de vous apporter une bonne nouvelle : au vu du face-à-face qui a opposé, lundi soir, en direct de la salle du Jeu de paume, sous les caméras de France 2, le citoyen Chevènement et le citoyen Sarkozy, il est peu probable que votre tête tombe un jour sous le couperet de la machine du docteur Guillotin.

Ce fut, certes, un débat de haute polémique, parfaitement maîtrisé par deux orateurs de talent dont la courtoisie n'eut d'égale que la férocité. Leurs échanges de gracieusetés feront les délices des gazetiers comme aux plus beaux jours de la salle des Menus-Plaisirs, la bien nommée d'où vous fîtes naguère déménager la Constituante pour cette salle du Jeu de paume : « *Vous retardez... Vous aimez le cirque... Votre effronterie est bien connue... Vous pratiquez une générosité de quatre sous... Vous ne manquez pas d'air... Vous excitez les passions mauvaises... Votre thèse est ridicule... Vous êtes sympathique mais de mauvaise foi...* » Etc.

L'authenticité de ce dialogue tranchait avec la langue de bois qui caractérise d'habitude les représentants du peuple enclins à « *cette manie irréfrénable de parler sans écouter qui fait que tous parlent à la fois et que personne n'entend* », selon le mot du citoyen Volney, délégué du Tiers Etat angevin. Mais la question des immigrés, qui hante le royaume, a-t-elle été tranchée ? Le sourire affiché en coulisses par le ci-devant Megret en disait long : « *J'ai l'impression d'être à Byzance avant l'effondrement de l'Empire...* »

Voilà pourquoi, Votre Majesté, il me semble opportun que vous passiez à l'action révolutionnaire en rappelant à ces messieurs deux des articles de loi rédigés avant votre emprisonnement :

–« *Sont citoyens français : ceux qui sont nés en France d'un père français ; ceux qui, nés en France d'un père étranger, ont fixé leur résidence dans le royaume ; ceux qui, nés en pays étranger d'un père français, sont venus s'établir en France et ont prêté le serment civique ; enfin, ceux qui, nés en pays étranger, et descendant, à quelque degré que ce soit, d'un Français ou d'une Française expatriés pour cause de religion, viennent demeurer en France.* »– « *Ceux qui, nés hors du royaume de parents étrangers, résident en France, deviennent citoyens français, après cinq ans de domicile continu dans le royaume, s'ils y ont, en outre, acquis des immeubles ou épousé une Française, ou formé un établissement d'agriculture ou de commerce, et s'ils ont prêté le serment civique.* » Ainsi, au vu de ces extraits de la Constitution du 3 septembre 1791 nul ne pourra plus prétendre que Louis XVI n'était pas de gauche...

هكذا من الأصل



MARDI 25 NOVEMBRE

## FILMS DE LA SOIRÉE

19.00 **Romulus et Rémus** ■ De Sergio Corbucci, Franco Giraldi (Italie, 1962, 120 min). Histoire
19.00 **La Maison du Maltais** ■■ De Pierre Chenal (France, 1938, N., 90 min). Ciné Cinéfil
20.10 **Ulysse** ■ De Mario Camerini (Italie, 1954, 100 min). Disney Channel
20.30 **L'Eternel Retour** ■ De Jean Delannoy (France, 1943, N., 115 min). Ciné Cinéfil
20.30 **Le Lieu du crime** ■■ D'André Téchiné (France, 1985, 90 min). Ciné Cinémas
20.30 **Brannigan** ■ De D. Hickox (GB,1974,120min). RTL9
20.35 **Notre-Dame de Paris** ■ De Jean Delannoy (France, 1956, 125 min). TMC
20.35 **Working Girl** ■ De M. Nichols (EU,1988,115min). TSR
20.50 **Rasta Rockett** ■ De Jon Turteltaub (Etats-Unis, 1993, 105 min). TF 1
22.00 **Nell** ■ De Michael Apted (Etats-Unis, 1994, v.o., 115 min). Ciné Cinémas
22.25 **Courrier sud** ■ De Pierre Billon (France, 1937, N., 95 min). Ciné Cinéfil
22.30 **Exotica** ■ D'Atom Egoyan (Canada, 1994, v.o., 105 min). Paris Première
23.05 **Nouvelle-Orléans** ■ D'Arthur Lubin (Etats-Unis, 1947, N., 105 min). Muzzik
23.45 **Vengeance froide** ■ De Phil Joanou (Etats-Unis, 1995, v.o., 129 min). Canal +
23.55 **Mr North** ■ De Danny Huston (Etats-Unis, 1988, 90 min). Ciné Cinémas
0.00 **A Canterbury Tale** ■■ De Michael Powell et Emeric Pressburger (Grande-Bretagne, 1944, N., v.o., 125 min). Ciné Cinéfil
1.00 **Les Chiens** ■■ D'Alain Jessua (France, 1978, 95 min). RTL 9

## GUIDE TÉLÉVISION

### DÉBATS

22.00 Spécial procès Papon. Invités : Denis Peschanski ; René Rémond. Histoire

### MAGAZINES

18.00 Stars en stock. Rock Hudson. Spencer Tracy. Paris Première
21.15 Les Années belges. La Régence : Septembre 1944 - Juillet 1950. RTBF 1
22.15 Télécinéma. RTBF 1
22.35 Y a pas photo ! Invités : Philippe Candeloro ; Les Natives ; Raphaël Dinelli. TF 1
22.35 Bouillon de culture. Politiques d'hier, politiques de demain. Invités : Philippe Alexandre ; Edouard Balladur ; Jack Lang ; Anne Sinclair. TV 5
22.40 Sud. Invités : Dominique Bucchini ; Jacques Chibois. TMC
23.00 De l'actualité à l'histoire. Les Socialistes à l'épreuve du pouvoir. L'Italie de Romano Prodi. Histoire
23.20 La Preuve par trois. Travailler autrement. Télétravail. Temps partagé : des cadres au service de plusieurs entreprises. La vente à domicile. France 3
0.35 Les Grands Entretiens du Cercle. Invitée : Simone Veil. France 2

### DOCUMENTAIRES

18.25 Le Mystère Lee Harvey Oswald. [1/2]. Planète
19.15 Les Chevaliers. El Cid, le mercenaire. Planète
20.05 Le Volontaire du futur : Pierre Boulez. Muzzik
20.35 La Royal Air Force. [8/8]. Réaction rapide, le Transport Command. Planète
20.45 ▶ La Vie en face. La Place d'une mère. Arte
21.30 On n'est pas sérieux quand on a 17 ans. Planète
21.40 et 22.35, 22.45, 23.40, 0.25, 0.40 L'Homme sur son île. Arte
22.00 Aux grands hommes, la peinture reconnaissante. Paris Première
22.10 Port d'attache. Arte
22.10 Eclat, Pierre Boulez. Muzzik
22.25 Une femme résistante. [1/2]. Avec Marguerite Gonon. Planète
23.15 Leonardo Sciascia. Planète
23.55 La Force du poignet. TSR
0.00 Le Grand Jeu, URSS-USA. [2/6]. 1938 - 1945 : La grande alliance. Histoire
0.05 Rêveries d'un promeneur solitaire. Planète
0.10 Femmes dans le monde. Le Port des amours. Téva

### SPORTS EN DIRECT

18.45 Football. Coupe de l'UEFA (Huitièmes de finale aller). Twente (Pays-Bas) - Auxerre. 20.45 Strasbourg - Inter Milan. Canal +
20.30 Football. Coupe de l'UEFA (Huitièmes de finale aller). Croatia Zagreb (Cro) - Atletico Madrid (Esp). Eurosport
1.55 Basket-ball NBA. Miami Heat - Los Angeles Lakers. Canal +

### MUSIQUE

20.45 Festival international de musiques sacrées de Fès 1996. France Supervision
21.00 Boulez au Festival de Salzbourg. Muzzik
0.50 Jazz 625 : Joe Turner, Jazz from Kansas City 1965. Muzzik

### TÉLÉFILMS

20.30 Talleyrand ou les lions de la revanche. De Vincent de Brus. Festival
22.10 Capitaine James Cook. De Gordon Clark [3/4]. Festival
23.00 Le Lit des mensonges. △ De William A. Graham. M 6

### SÉRIES

20.55 Guerres privées. La rançon de la gloire. Nouvelle cuisine. Téva
21.30 Twin Peaks. Série Club
21.45 Manimal. Episode pilote. M 6
22.45 Angela, 15 ans. Vous dansez, Monsieur ? (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Nos meilleures années. Un travail intéressant. Téva
23.05 Babylon 5. Une nuit d'attente. Canal +
23.35 Star Trek : la nouvelle génération. Observateurs observés (v.o.). Canal Jimmy
1.50 Bottom. Holy (v.o.). Canal Jimmy

## NOTRE CHOIX

● **20.30 Ciné Cinéfil**
**Le Lieu du crime**
Dans le sud-ouest de la France, un enfant de quatorze ans, très imaginatif, rencontre un jeune délinquant en cavale, qui lui sauve la vie. La mère du garçon s'éprend du voyou, quitte à y perdre sa respectabilité. Le scénario part dans plusieurs directions, ce qui donne un certain flou au film. Mais on retrouve le romantisme de la passion qui, chez Téchiné, pousse les personnages au bout d'eux-mêmes. Et la réalisation monte au paroxysme des sentiments et des désirs. Très forte interprétation. – *J. S.*

● **1.00 RTL9**
***Les Chiens***
Une ville nouvelle où règne l'insécurité est peu à peu envahie par des bergers allemands qu'un éleveur vend aux habitants. Ces chiens sont dressés à la défense et à l'attaque. A la fin des années 70, le fantastique social de cette fable moderne sur l'autodéfense et ses dangers avait quelque peu dérouté. Aujourd'hui, le film d'Alain Jessua a pris une inquiétante signification. – *J. S.*

● **1.15 TF 1**
**Chronique d'une tempête annoncée**
Gaza, c'est un million d'êtres humains parqués, bouclés, englués dans la misère et la frustration à l'intérieur d'un territoire grand comme la ville de Marseille. Comment raconter le quotidien de ce vaste camp d'internement ? Le film de Catherine Jentile et Manuel Joachim pour « Reportages » montre la réalité de Gaza comme jamais encore aucune chaîne de télévision française ne l'avait fait *(Le Monde « Télévision-Radio-Multimédia »* daté 16-17 novembre).

## PROGRAMMES

### TÉLÉVISION

**TF 1**
19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.45 Météo.
*20.00 Journal, Résultat des courses.*
20.50 Rasta Rockett ■ Film de Jon Turteltaub.
22.35 Y a pas photo !
0.05 Le docteur mène l'enquête.
1.00 Lumières sur un massacre.
1.05 TF1 nuit, Météo.
1.15 Reportages. Chronique d'une tempête annoncée.

**FRANCE 2**
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 Scout toujours. Film de Gérard Jugnot.
22.35 Lumières sur un massacre.
22.40 Un livre, des livres.
22.45 Pas de vacances pour les Blues. Film de Herbert Ross.
0.10 En fin de compte.
0.20 Journal, Météo.
0.35 Les Grands Entretiens du Cercle. Invitée : Simone Veil.

**FRANCE 3**
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 22.45 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Questions pour un champion. Emission spéciale junior.
22.55 Soir 3.
23.20 La Preuve par trois. Travailler autrement.
0.20 Magazine olympique.
0.50 Rencontres à XV.
1.15 New York District.

**CANAL +**
▶ En clair jusqu'à 18.45
18.25 Lumières sur un massacre.
18.30 Football. Coupe de l'UEFA (8[e] de finale aller). 18.45 Twente (Pays-Bas) - Auxerre. 20.45 Strasbourg - Inter Milan.
23.00 Flash infos.
23.05 Babylon 5.
23.45 Vengeance froide ■ Film de Phil Joanou (v.o.).

**ARTE**
19.00 The Monkees.
19.25 et 1.00 Les Secrets du Nil.
19.30 7 1/2.
*20.00 Archimède.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 ▶ La Vie en face. La place d'une mère.
21.35 Soirée thématique. Un diable en paradis : Tomi Ungerer.
21.40 et 22.35, 22.45, 23.40, 0.25, 0.40 L'Homme sur son île.
22.10 Port d'attache.
22.40 Les Trois Brigands.
23.35 Le Chapeau volant.
0.10 Tomi à ressort.
0.30 Jean de la Lune.
1.05 Dernière tournée.

**M 6**
19.00 Sentinel.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Notre belle famille.
20.40 Décrochages info, E = M 6 junior.
20.55 Les Piégeurs du mardi.
21.45 Manimal. Episode pilote.
23.00 Le Lit des mensonges. Téléfilm △ de William A. Graham.
0.50 Capital.

### RADIO

**FRANCE-CULTURE**
20.30 Agora. Claude Delarue.
21.00 Poésie studio. Récital André Du Bouchet.
22.10 Mauvais genres.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

**FRANCE-MUSIQUE**
20.00 Concert. En direct, par Ghymes, Vujicsis et l'Ensemble vocal Corou de Berra.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Radulescu, Andriessen.
23.07 Le Dialogue des muses.

**RADIO-CLASSIQUE**
20.40 ▶ Les Soirées. Delacroix et la musique.
22.30 Les Soirées... (suite). Œuvres de Rossini, Bellini, Paganini, von Weber, Chopin, Berlioz.

MERCREDI 26 NOVEMBRE

## FILMS DU JOUR

3.30 **Le Cercle rouge** ■■ De Jean-Pierre Melville (France, 1970, 120 min). TV 5
*4.00 **A Canterbury Tale*** ■■ De Michael Powell et Emeric Pressburger (Grande-Bretagne, 1944, N., v.o., 125 min). Ciné Cinéfil
5.05 **Viva Las Vegas** ■■ De Roy Rowland (Etats-Unis, 1956, 110 min). France Supervision
6.05 **La Maison du Maltais** ■■ De Pierre Chenal (France, 1938, N., 90 min). Ciné Cinéfil
6.45 **My Left Foot** ■ De Jim Sheridan (Grande-Bretagne, 1989, 100 min). Ciné Cinémas
7.00 **Romulus et Rémus** ■ De Sergio Corbucci et Franco Giraldi (Italie, 1962, 120 min). Histoire
*[illegible].30 **Tron*** ■■ De Steven Lisberger (Etats-Unis, 1982, 95 min). Disney Channel
18.25 **Un homme sans importance** ■ De Suri Krishnamma (GB, 1994, v.o., 95 min). Ciné Cinémas
*18.55 **Billy le Kid*** ■■ De King Vidor (Etats-Unis, 1930, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
20.30 **Un si doux visage** ■■■ D'Otto Preminger (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
20.30 **Serial Mother** ■ De John Waters (Etats-Unis, 1994, 95 min). Ciné Cinémas
21.00 **Moonlight et Valentino** ■ De David Anspaugh (Etats-Unis, 1996, 100 min). Canal +
21.15 **Chicago Blues** ■ De J. Chapelle (EU,1995,95min). RTBF1
22.05 **Australia** ■■ De Jean-Jacques Andrien (Fr. - Bel., 1989, 115 min). Ciné Cinémas
*22.30 **Arsène Lupin détective*** ■ D'Henri Diamant-Berger (France, 1937, N., 105 min). Festival
22.35 **Juge et hors-la-loi** ■■ De J. Huston (EU,1972,110min). RTL9
22.35 **L'Argent des autres** ■■ De Christian de Chalonge (France, 1978, 110 min). TMC
22.50 **Breaking the Waves** ■■ De Lars Von Trier (Danemark, 1996, v.o., 149 min). Canal +
23.35 **Stanley et Livingstone** ■ De Henry King (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil
0.25 **Toni** ■■■ De Jean Renoir (France, 1934, N., 85 min). RTL 9
1.20 **Courrier sud** ■ De Pierre Billon (France, 1937, N., 90 min). Ciné Cinéfil
2.30 **Le Programme** ■ De David S. Ward (Etats-Unis, 1993, v.o., 110 min). Ciné Cinémas
*3.50 **Mona et moi*** ■ De Patrick Grandperret (France, 1989, 95 min). Canal +

## GUIDE TÉLÉVISION

### MAGAZINES

.00 Une heure pour l'emploi. La Cinquième
.35 Parole d'Expert. France 3
.30 Business humanum est. Médecins sans frontière : Abkhazie [2/2]. La Cinquième
.00 Envoyé spécial, les années 90. Sylvie Vartan le retour. Pigalle, le père. L'école de l'espoir. Histoire
.05 Saga-Cités. Zebda. France 3
10 A bout portant. Alan Stivell. Paris Première
00 Stars en stock. Barbra Streisand. Errol Flynn. Paris Première
30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Bill Wyman ; Jacques et Laurent Pourcel. Jeannick Gravelines et Sylvie Veirhede. Kim Rossi-Stuart. Blood Hound Gang. Canal +
00 De l'actualité à l'histoire. Les socialistes à l'épreuve du pouvoir. L'Italie de Romana Prodi. Histoire
.00 Faut pas rêver. Sri Lanka : L'ivresse des sommets. France : Les hortillonnages. Pologne : Le village de bois. TV 5
10 Strip-tease. Voyage en Italie. Affaires et repas. René l'Africain. Arrêtez ce cirque ! RTBF 1
.45 ▶ Les Mercredis de l'Histoire. L'Albanie d'Enver Hodja. Arte
50 Des racines et des ailes. L'ADN. La dyslexie en France. EU: Des femmes dans la milice. France 3
00 L'Hebdo. Rencontre du 3[e] type. Les émeutes à Bruxelles. TV 5
30 Envoyé spécial, les années 90. L'affaire Farewell. Les décharges publiques. Histoire
30 Paris modes. Alexander McQueen. Paris Première
45 Comment ça va ? Le dossier : Au cœur de la greffe. En amont : le don d'organes. La vie après la greffe. L'actualité médicale : L'infarctus, une course contre la montre. Comment ça marche ? Les battements cardiaques ; Le cœur est un muscle. TV 5
50 La Vie à l'endroit. Stars d'un soir au karaoké. France 2
23.15 Un siècle d'écrivains. Roald Dahl. France 3
0.25 Le Cercle des métiers. Les métiers qui explorent le passé. France 2
0.35 Le Canal du savoir. Leclerc, un parcours d'exception. Paris Première

### DOCUMENTAIRES

18.00 Chasseurs de trésors. [1/10]. Le trésor du général Yamashita. La Cinquième
18.00 La Nouvelle Ere glaciaire. Planète
18.00 Jazz Collection. Bernard Lubat. Muzzik
19.00 Opus. Les Trois Dernières Sonates de Schubert. Muzzik
19.15 Julien et les autres. Planète
19.40 Le Mystère Lee Harvey Oswald. [1/2]. Planète
20.00 Wild Wild World of Animals. Armées de fourmis. Arte
*20.55 Femmes dans le monde.* Une femme en danger. Portrait de Benazir Bhutto. Téva
22.00 L'Histoire oubliée. [1/6]. Les tirailleurs sénégalais. Histoire
22.45 On n'est pas sérieux quand on a 17 ans. Planète
22.55 Etienne Daho. Paris Première
23.05 Racket à Hollywood. TSR
23.40 Une femme résistante. [1/2]. Avec Marguerite Gonon. Planète
0.35 Leornardo Sciascia. Une vérité née en Sicile. Planète

### SPORTS EN DIRECT

20.35 Football. Ligue des champions (5[e] journée) : IFK Göteborg (Suè) - Paris-SG. TF 1

### MUSIQUE

18.00 Verklärte Nacht opus 4. D'Arnold Schönberg. France Supervision
18.30 Golabek - Janiewicz. Concert. France Supervision
20.00 Mandelring Quartet. Muzzik
21.35 Mozart Piano Quartet. Concert. France Supervision
21.55 Musica. *The Rake's Progress*, opéra de Stravinsky, diffusé en simultané sur France-Musique. Arte
21.55 Black Sessions. Paris Première
23.35 Festival international de musiques sacrées de Fès 1996. France Supervision
0.10 Le Secret de Suzanne. Téva
0.30 Concert pour l'Europe. France Supervision
1.00 Sing, Sing, Sing, Montreux 95. Concert. Muzzik

### TÉLÉFILMS

18.00 La Légende d'Alisea. De Lamberto Bava [2/2]. Téva
18.30 La Petite Maman. De Patrice Martineau. Festival
20.30 Les Brigades de la mort. De Carlos Benpar. Festival
20.30 Les Liens du mariage. De Larry Peerce. RTL 9
20.45 Juge et partie. De Jacques Malaterre. TSR
20.50 et 22.30 Unis pour le pire. △ De Jeff Bleckner [1 et 2/2]. M 6
20.55 Parents modèles. De Jacques Fansten. France 2

### SÉRIES

17.00 et 23.00 Nos meilleures années. Les difficultés. Téva
18.05 Sliders, les mondes parallèles. Un monde sans maladie. M 6
18.10 Friends. Celui qui avait pris un coup sur la tête. France 2
19.00 Sentinel. Les funambules. M 6
19.05 Walker, Texas Ranger. Le bébé volé. TF 1
20.25 Star Trek : la nouvelle génération. Observateurs observés. Canal Jimmy
20.35 Paparoff. Paparoff se dédouble. TMC
22.15 Schimanski. Mon pote le brigand. Série Club
22.15 Une fille à scandales. Nora's Sister (v.o.). Canal Jimmy
22.40 Spin City. *La roue tourne (v.o.).* Canal Jimmy
23.35 Bottom. Parade (v.o.). Canal Jimmy
0.05 New York Police Blues. Fancy monte au créneau (v.o.). Canal Jimmy
0.50 New York District. Maquillage. France 3

[SIG]NIFICATION DES SYMBOLES :
[S]ignalé dans « Le Monde [T]élévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ Ne pas manquer.
■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
○ Accord parental souhaitable
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

[Le] *Monde* publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les pro[gram]mes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision [ains]i qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
[S]ous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

## NOTRE CHOIX

● **19.15 Planète**
**Julien et les autres**

# La toxicomanie en face...

**IL S'APPELLE JULIEN.** A trente-huit ans, il a passé une grande partie de sa vie dans la toxicomanie et la galère. Pendant vingt ans, il a connu la prison pour cambriolage et vol à main armée. Grâce à son courage et au soutien de quelques personnes bienveillantes, Julien a réussi à s'extirper de cet enfer. Aujourd'hui il est moniteur-éducateur à l'association EGO (Espoir Goutte d'Or) dans le dix-huitième arrondissement de Paris et s'occupe lui-même, dans la rue, de la prévention en allant à la rencontre des toxicomanes. Son histoire et son témoignage servent de fil rouge au documentaire de Gérard Vignaux *Julien et les autres* dans lequel interviennent médecins et spécialistes de la toxicomanie des centres Cassini et La Terrasse.

*« Ce documentaire a une fonction d'information, de sensibilisation et de prévention,* explique Gérard Vignaux. *Le témoignage de Julien nous permet de suivre la trajectoire des usagers de drogues dures et d'engager une approche nouvelle et plus réaliste de ce problème. »* En suivant le parcours, le travail et la réflexion de Julien sur le terrain, le réalisateur évite les clichés. Sa démarche permet au contraire de faire un constat très concret sur le fléau de la drogue et de montrer le rôle essentiel des associations, des travailleurs sociaux et du corps médical dans le suivi, la réinsertion – voire l'insertion – de personnes totalement marginalisées depuis toujours, comme le souligne l'un d'eux. On y entend aussi des utilisateurs de produits de substitution témoigner de leur vie sociale retrouvée.

Commenté par Julien lui-même, ce film montre bien que le dialogue est le plus souvent la meilleure approche du problème. Les mots retrouvent leur vraie valeur et leur sens. Comment parler ? Comment agir ? Du toxicomane au médecin en passant par les bénévoles des centres associatifs, chacun apporte sa réponse de manière pédagogique. Ce que traduit l'un d'entre eux en affirmant : *« Chacun détient une partie de la solution mais il faut chercher ensemble pour la trouver. »*

***Daniel Psenny***

★ **Autres diffusions : jeudi 27, 20.35 ; vendredi 28, 1.05 ; samedi 29, 9.00 ; dimanche 30, 23.20.**

## PROGRAMMES

### TÉLÉVISION

**TF 1**
13.50 Les Feux de l'amour
14.40 TF 1 jeunesse.
17.05 Savannah.
18.00 Les Années fac.
18.30 Ali Baba.
19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.30 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.35 Football. Ligue des champions. IFK Göteborg - PSG. 22.40 Les temps forts des autres rencontres.
0.20 Minuit sport.
*0.50 Lumières sur un massacre.*
0.55 TF1 nuit, Météo.
1.10 Histoires naturelles.

**FRANCE 2**
13.55 et 15.00 Derrick.
16.00 Tiercé.
16.15 La Chance aux chansons.
17.10 Des chiffres et des lettres.
17.40 Un livre, des livres.
17.45 Chair de poule.
18.10 Friends.
18.45 Qui est qui ?
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 et 1.50 C'est l'heure.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 Parents modèles. Téléfilm de Jacques Fansten.
22.45 Lumières sur un massacre.
22.50 La Vie à l'endroit. Stars d'un soir au karaoké.
0.00 En fin de compte.
0.10 Journal, Météo.
0.25 Le Cercle des métiers. Les métiers qui explorent le passé.

**FRANCE 3**
13.35 Parole d'Expert.
14.20 Va savoir.
14.58 Questions au gouvernement.
16.05 Saga-Cités.
16.40 Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 22.40 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 Des racines et des ailes. L'ADN. La dyslexie en France. Etats-Unis : Des femmes dans la milice.
22.50 Soir 3.
23.15 Un siècle d'écrivains. Roald Dahl.
0.05 Cinéma étoiles.
0.30 Vivre avec...
0.50 New York District.
1.35 Tous sur orbite.
1.40 Musique graffiti.

**CANAL +**
13.35 Oasis.
14.25 C + Cléo.
16.15 Surprises.
16.20 Charlie et le fantôme. Téléfilm d'Anthony Edwards.
*17.45 Les Oiseaux du tonnerre.*
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.15 Cyberflash.
18.25 Lumières sur un massacre.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Bill Wyman, Jacques et Laurent Pourcel.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Moonlight et Valentino ■ Film de David Anspaugh.
22.40 Flash infos.
22.50 Breaking the Waves ■■ Film de Lars Von Trier (v.o.).
1.20 Les Windsor. Vie privée à la cour d'Angleterre.

**LA CINQUIÈME/ARTE**
13.00 Une heure pour l'emploi.
14.00 Plans de vol.
14.30 Business humanum est. Médecins sans frontière [2/2].
15.30 Comparaisons naturelles.
16.30 L'Etoffe des ados.
17.00 Cellulo.
17.30 Au cœur d'Okavango.
*17.55 Le Journal du temps.*
18.00 Chasseurs de trésors.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 The Monkees.
19.25 et 1.20 Les Secrets du Nil.
19.30 7 1/2. Les ultra-nationalistes autrichiens contre l'euro.
20.00 Wild Wild World of Animals.
20.25 Sous le ciel de Paris.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 ▶ Les Mercredis de l'Histoire. L'Albanie d'Enver Hodja.
21.55 Musica. *The Rake's Progress*, opéra de Stravinsky, diffusé en simultané sur France-Musique.
0.40 Lost in Music. Deep into Dub.
1.40 L'Aventure humaine. Néron, la légende d'un monstre.

**M 6**
13.05 M6 Kid.
16.30 Des clips et des bulles.
16.50 Fan de spécial Spice Girls.
17.15 Fanquizz.
18.05 Sliders, les mondes parallèles.
19.00 Sentinel.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Notre belle famille.
20.35 Décrochages info, Elément Terre.
20.50 Unis pour le pire. Téléfilm △ de Jeff Bleckner [1 et 2/2].
0.15 Secrets de femme. □
0.50 Sexy Zap.

### RADIO

**FRANCE-CULTURE**
19.45 Les Enjeux internationaux.
20.00 Les Chemins de la musique.
20.30 Agora. Jean Lacoste.
21.00 Philambule.
22.10 Fiction. *L'homme-poème : Léon-Paul Fargue* [2/2].
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

**FRANCE-MUSIQUE**
18.36 Scène ouverte.
19.30 Prélude.
20.00 Concert. Œuvres Campra, Rameau, von Gluck, Kraus.
21.40 Concert. *The Rake's Progress*, opéra de Stravinsky, diffusé en simultané sur Arte.

**RADIO-CLASSIQUE**
18.30 Le Magazine de Radio-Classique.
19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Œuvres de Schubert, Brahms, R. Schumann.
21.50 Les Soirées... (suite). *Genoveva*, opéra de R. Schumann.

هكذا من الأصل



Le Monde
MERCREDI 26 NOVEMBRE 1997

# Les syndicats de retraités organisent plusieurs manifestations nationales

## Les revendications des « seniors » (11 millions de personnes) portent sur leur niveau de vie

**À l'APPEL** de quatre unions confédérales de retraités (CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC), rejointes pour la première fois par l'union des retraités de Force ouvrière, des rassemblements devant les préfectures et des manifestations à Paris, Lille et Limoges devaient se tenir, mardi 25 novembre, dans l'après-midi. A Paris, un rassemblement est prévu à 14 heures au métro Sèvres-Babylone. Des délégations devaient être reçues, le matin, par les trois groupes parlementaires de la majorité (socialiste, communiste et RCV : radicaux, citoyens et verts), ainsi que par la préfecture de région. Les manifestants défileront sur le boulevard Raspail, jusqu'à la station de métro Rue-du-Bac.

La Fédération syndicale unitaire (FSU) a aussi appelé les fonctionnaires retraités de l'éducation, de la recherche et de la culture à *« participer aux délégations et rassemblements »* prévus dans le cadre de la journée nationale d'action des retraités. Il y a un peu plus d'un an, le 22 octobre 1996, les « seniors » étaient près de 100 000 à être descendus dans les rues des principales villes de province et entre 15 000 et 20 000 à Paris, contre le projet de loi sur la dépendance du gouvernement Juppé.

Les ambitions numériques affichées cette fois-ci par les unions confédérales sont plus modestes. En effet, si l'unité syndicale est complète, des divergences de pratiques sont apparues avec certaines des associations de retraités. Alors que l'Union française des retraités (UFR) ainsi que l'UNRPA appellent leurs adhérents à rejoindre les cortèges, la Fédération nationale des associations de retraités (FNAR) et la Confédération nationale des retraités (CNR) ont décidé soit de ne pas appeler à manifester, soit de laisser la liberté d'action à leurs membres.

### ALIGNEMENT SUR LES SALAIRES

Pour les unions de retraités, qui agissent au nom des 11 millions de pensionnés, veuves comprises, il s'agit surtout, dans un premier temps, de se rappeler au bon souvenir du gouvernement, et plus particulièrement de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, qui ne les a toujours pas reçues. Les revendications des *« panthères grises »* sont essentiellement d'ordre financier et portent sur les atteintes à leur pouvoir d'achat.

Dans le communiqué commun des quatre unions CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, celles-ci réclament l'indexation *« des pensions de retraite sur les salaires »*, l'augmentation *« de façon significative des pensions inférieures au SMIC »*, le retour *« aux dix meilleures années et aux 37,5 ans de cotisation pour le calcul des pensions »* et enfin *« l'abrogation de la loi Thomas sur les fonds d'épargne-retraite »*.

Elles demandent aussi l'annulation de deux dispositions fiscales qui touchent les retraités : le plafonnement de l'abattement de 10 % sur les pensions et de la demi-part supplémentaire accordée aux personnes seules qui ont élevé au moins un enfant. Elles rappellent notamment au gouvernement que l'alignement de l'évolution des pensions sur celle des salaires nets faisait partie des engagements contenus dans le programme électoral du Parti socialiste.

Une modification de la loi sur la dépendance, dont *« l'application est jugée désastreuse »* par les unions de retraités, constitue le second sujet de grief. Les unions réclament d'urgence que la gestion de la loi soit transférée aux organismes de Sécurité sociale en lieu et place des conseils généraux, accusés de *« mener des politiques au coup par coup »*.

Les unions de retraités estiment que les revendications des personnes âgées sont indissociables de celles des autres générations. Elles entendent aussi que le gouvernement se saisisse de l'ensemble du problème des retraites, et ne traite pas uniquement des seuls retraités salariés.

D'après leur calcul, la pension de 15 % des retraités ne s'élève actuellement qu'à 4 200 francs (3 200 francs versés par le régime général et 1 000 francs par le régime complémentaire). Les syndicats demandent donc la revalorisation de ces basses pensions au niveau du SMIC net.

*Alain Beuve-Méry*

# Vocables

*par Pierre Georges*

**L'HONORABLE** corporation n'en peut plus. Et elle le dit. Dans un communiqué, la Confédération française des bouchers-charcutiers s'insurge du sort réservé, dans le langage populaire et médiatique, à leur estimable métier. *« D'Alger à Louxor, les massacres, fusillades, égorgements qui surgissent dans l'actualité sont couramment affublés de l'appelation* "boucherie". *Et leurs auteurs de* "bouchers". »

Ce n'est plus possible. Les bouchers-charcutiers, comme les agents, sont de braves gens. *« Le boucher*, ajoute le communiqué, *distribue la viande que l'on partage en même temps que le vin et le pain. Notre rôle évoque la paix et la fraternité. Il n'a rien d'un bourreau ou d'un tortionnaire. »*

Pitié pour les bouchers, donc ! Et pour les bouchères, qui n'ont pas nécessairement épousé des monstres. *Ils ne méritent pas cela*, ni cette comparaison, ni ce déshonneur. Paix et fraternité !

Ils ne sont pas, hélas, les seuls à souffrir, par assimilation linguistique et par métaphore, d'un opprobre ou d'une moquerie que leur métier ne mérite point. Car c'est ainsi. La langue fourmille d'expressions qui portent atteinte à l'honneur et à la considération.

*Sans trop y réfléchir*, et comme cela vient sous la plume, tenons d'abord pour nulles et non avenues certaines expressions d'un usage répété. Le *« con comme un balai »* n'insulte pas les balayeurs. Pas plus que le *« sourd comme un pot »* ne disqualifie le potier. Ou que le *« bête comme un couteau sans manche »* n'agresse le coutelier.

*Plus grave est le discrédit*, ou le soupçon, pesant, sans trêve ni répit, sur le dentiste. *« Menteur comme un arracheur de dents »*. Qui n'a, un jour ou l'autre, usé de cette expression ? Ou de sa variante, nettement anticléricale, *« menteur comme un curé »* ? Pourtant, rien n'indique que les premiers, sauf par d'anesthésiantes promesses, ou les seconds, par un large crédit d'indulgences, mentent plus que quiconque.

Prenons le plus vieux métier du monde, ou supposé tel. *Pourquoi* ce *« langue de pute »* qui revient sans arrêt pour qualifier tous ceux, et ils sont légion, qui prennent un infini plaisir à des propos vipérins ? Prenons le métier des armes et son fameux *« adjudant »*. Pas un cheffaillon, un chef de rayon qui, dans le civil, n'ait été un jour traité d'*« adjudant »* de quartier ou de *« juteux »* bête, imbibé et méchant. C'est pourtant toute une corporation qu'on insulte, là, Monsieur !

Même les métiers morts ou en *voie d'extinction se survivent* à eux-mêmes. *« Jurer comme un charretier »*, par exemple. Il y a beau temps que lesdits charretiers n'abreuvent plus leurs bêtes d'insultes ou ne blasphèment pas. Il n'empêche. Ils restent une valeur sûre. Tout comme les concierges, quand chacun et chacune s'entend traiter de *« vraie concierge »*. Tout comme les laitiers qui voient *célébrer par d'autres, et pour des* entreprises moins louables, la fameuse *« heure du laitier »*. Tout comme les maquignons promus *au « maquignonnage politique »*. Ou tout comme les journalistes. Traités au choix, de *« baveux »*, *« fouille-merde »*, *« chiens »*, *« scribouillards »*, *« babillards »*, *« bobardiers »*, *« pisse-copie »*, *« folliculaires »*, *« journaleux »*, *« échotiers »*, *« gazetiers »*. Et même, même, de *« vous les médias »*. Pour dire combien on les honore !

# Le débat sur la « pastille verte » n'est pas tranché à Matignon

**LA « PASTILLE VERTE »**, dont Dominique Voynet, ministre de l'environnement, a annoncé le principe le 8 octobre et dont les modalités d'utilisation auraient dû être rendues publiques fin octobre, était, mardi matin 25 novembre, toujours en gestation, mystérieuse sinon douloureuse, après neuf réunions interministérielles depuis l'été sur les problèmes de pollution atmosphérique...

*Présentée comme imminente* depuis plusieurs semaines, l'annonce de la « pastille verte » ne devrait en tout cas pas revêtir la forme d'une communication en conseil des ministres mercredi. En revanche, après le conseil, la ministre pourrait présenter les grandes lignes du dispositif lors de sa conférence de presse sur le plan français contre l'effet de serre, à condition que Lionel Jospin ait tranché. Mardi, en fin de matinée, on indiquait à Matignon que l'arbitrage du premier ministre n'était pas rendu et que la note d'arbitrage n'était *« même pas tapée »*.

Une fois cet arbitrage rendu et annoncé, il faudrait encore rédiger et publier un décret qui, en tout état de cause, ne figurerait pas dans la catégorie des décrets pris en conseil des ministres. Autour de l'idée de « pastille verte », schématiquement, trois systèmes sont envisageables : le choix d'un système mêlant la pastille et la circulation alternée ; celui d'un système de deux pastilles, une verte pour les jours de *« très forte »* pollution (niveau 3), une orange (ou vert pâle) pour les pollutions de niveau 2 ; le choix d'une « pastille verte » pour les pollutions de niveau 3 et un contrôle technique, devenu plus sévère ou plus fréquent, pour circuler les jours de niveau 2.

### DIFFÉRENCIATION RETENUE

*Seule certitude* : la différenciation des dispositifs selon les niveaux 2 et 3 semble devoir être retenue. Les mesures choisies devraient aussi favoriser une moindre pollution, au quotidien, de l'ensemble du parc de véhicules. L'un des points délicats est le diesel : le ministère de l'environnement plaide pour que seuls les véhicules équipés de pots catalytiques depuis le 1er janvier 1997 puissent circuler en cas de niveau 3. Du côté du ministère des transports, on fait valoir que la sélection des véhicules ne peut pas se faire « par l'argent ». *« D'un côté, les gens aisés qui disposent de voitures récentes et bien entretenues, de l'autre les moins favorisés condamnés à laisser leur vieille bagnole à chaque pic, ce n'est évidemment pas acceptable »*, observe un conseiller du ministre. En attendant, on y plaide pour la vérité, basée sur des contrôles techniques obligatoires plus fréquents.

# BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 25 novembre, à 10 h 15 (Paris)

**FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Tokyo Nikkei | 15867,53 | -5,11 | -18,05 |
| Honk Kong index | 10525,56 | -2,46 | -23,24 |

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

15867,53

27 août — 9 oct. — 25 nov.

**OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES**

| | Cours au 25/11 | Var. en % 24/11 | Var. en % fin 96 |
|---|---|---|---|
| Paris CAC 40 | 2812,66 | +0,36 | +21,46 |
| Amsterdam CBS | 877,25 | +0,20 | +35,33 |
| Bruxelles | 15124 | +0,34 | +43,07 |
| Francfort Dax 30 | ... | ... | ... |
| Irlande ISEQ | 3712,95 | -0,03 | +36,22 |
| Londres FT 100 | 4898,60 | ... | +18,94 |
| Madrid Ibex 35 | ... | ... | ... |
| Milan MIB 30 | 22595 | +0,49 | +43,94 |
| Zurich SMI | 5668,50 | +0,40 | +43,79 |

Tirage du *Monde* daté mardi 25 novembre : 516 007 exemplaires